



Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE V^o B. DE JONGHE, A. DE WITTE ET FRÉD. ALVIN.

1911

SOIXANTE-SEPTIÈME ANNÉE.

AVEC XIII PLANCHES ET 26 FIGURES DANS LE TEXTE



BRUXELLES

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,
Rue de la Limite. 21.

1911

REVUE BELGE DE NUMISMATIQUE.

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE VIC B. DE JONGHE, LE C^{ie} TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE.

1911

SOIXANTE-SEPTIÈME ANNÉE.



BRUXELLES

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

1911

LIBRARY
MUSEUM

CJ
3
R4
t.67



UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

LES MONNAIES DE TÉRINA

DE LA

COLLECTION DE HIRSCH

au Cabinet royal des médailles de Bruxelles

PLANCHE I.

L'emplacement de Térina (Bruttium) peut être déduit de la citation faite par Pline du golfe de Térina, car il résulte de l'ensemble du texte de cet auteur qu'il ne peut y être question que du golfe de Sainte-Euphémie. Il est probable que l'emplacement de l'antique Térina coïncide avec celui de la ville du même nom détruite en 1638 par un tremblement de terre, laquelle était située sur la rivière du même nom, un peu en amont de la localité d'aujourd'hui. En cet endroit se rencontrent d'ailleurs des vestiges certains d'habitations antiques et de tombeaux grecs.

Les anciens auteurs rapportent que Térina fut fondée, au sixième siècle av. J. C., par des colons venus de Crotona. Notre ville fut en guerre, dans la deuxième moitié du cinquième siècle, avec

Thurium dont les troupes étaient commandées par Kleandridas. Elle fut prise par les Bruttiens vers 330 av. J. C., puis délivrée par Alexandre d'Épire. Denys de Syracuse s'empara vraisemblablement de Térina, vers 388 av. J. C., époque à laquelle il s'était rendu maître de beaucoup de villes importantes de la Grande Grèce. La prise de Térina ne peut être contestée, mais elle n'est pas prouvée par la numismatique. Notre cité serait passée ensuite sous la domination des Locriens et aurait été enlevée à Denys, entre 389/8 et 379, par les Locriens, anciennement alliés avec le Syracusain.

L'existence de monnaies tériniennes depuis 480 environ avant J. C., leur abondance depuis le milieu du cinquième siècle jusqu'à la première moitié du quatrième, nous montrent que Térina, à cette époque, était une ville indépendante et florissante au point de vue économique. La haute valeur artistique de ses espèces au début de leur émission et puis encore pendant le dernier quart du cinquième siècle, témoigne de l'importance de la cité sous le rapport intellectuel. L'existence de rapports artistiques entre Térina et Thurium et entre l'école athénienne qui se trouvait dans cette dernière ville, ressort clairement du style de certaines monnaies tériniennes. La conquête par les Bruttiens est marquée par un monument monétaire temporaire et un groupe de pièces postérieures fournit une indication de l'exercice

d'un protectorat de peu de durée d'Agathoclès sur Térina. Hannibal, au cours de la deuxième guerre punique, s'empara de la ville pendant sa retraite vers le sud. Il la détruisit vers 203 av. J. C, parce qu'il ne pouvait vraisemblablement la conserver. La destruction a dû être complète, car Térina n'est plus citée postérieurement que par les géographes, ce qui ne prouve rien quant à la continuation de son existence, et son nom manque dans les Itinéraires.

Les monnaies de Térina, outre le point de vue numismatique, sont importantes sous plus d'un autre rapport. Elles évoquent plusieurs questions intéressantes : les relations de l'art de la basse Italie avec celui de l'Attique, la présence de noms d'artistes sur le numéraire, l'existence d'un type de Niké aptère, la réunion apparente de différentes divinités sous une même figuration.

Le savant Poole a traité des monnaies de Térina dans un essai remarquable. M. Kurt Regling, après lui, a épuisé la matière dans un travail des plus savants (1) paru à Berlin, en 1906, dans le LXVI^e programme publié en souvenir de Winkelmann, par la Société archéologique de Berlin.

L'érudit Allemand y a examiné avec la plus grande attention tout ce qui a trait à ce beau numéraire.

(1) TERINA. — *Sechshundsechzigstes Programm zum Winkelmannsfeste der archaologischen Gesellschaft zu Berlin*, par KURT REGLING. Berlin, 1906. Impression et édition de Georg Reimer.

Nous avons cru qu'il serait intéressant de réunir, sur une planche, les superbes monnaies de Térina de la collection de Hirsch au Cabinet royal des médailles de Bruxelles et de résumer, en quelques pages, les principales considérations relatives à ce monnayage.

Nous adopterons pour la classification par époques, des pièces décrites, celle préconisée par le savant de Berlin, qui les répartit entre sept périodes.

445-425 environ av. J.-C.

STYLE PLUS DÉVELOPPÉ.

(2^e période de Kurt Regling.)

I. *Droit.* Tête féminine à gauche. Les cheveux sont ondulés et garnis sur le devant d'un ampyx sans branches. L'oreille est ornée d'un pendant, le cou, d'un collier à deux rangs dont le second montre une suite de pendeloques. Le tout est placé dans une couronne d'olivier, dont la ligature se trouve dans le bas de la pièce.

Revers Jeune fille ailée à gauche, assise sur une hydrie, dont l'ouverture est à gauche. Elle est vêtue du chiton et de l'himation et a une couronne dans la main droite étendue. Le bras gauche, dont la main tient un caducée, est pendante.

Légende. TEPI | NAION commençant à gauche et allant vers le haut

Argent.

Poids : 7 gr. 80.

Pl. I, n° 1.

425-420 environ av. J.-C.

LE GRAVEUR Φ.

(3^e période de Kurt Regling.)

2. *Droit*. Tête féminine à droite avec large bande, sans méandre ni franges, dans les cheveux qui sont ondulés et noués en touffe sur le sommet du crâne. Le cou porte un collier. Le tout se trouve dans un cercle en trait plein.

Légende. ΤΕΡΙΝ | ΑΙΟΝ commençant à gauche et allant vers le haut. Derrière la tête, la lettre Φ.

Revers. Jeune fille ailée à gauche, assise un peu de face sur un cippe avec base; les jambes ne sont pas croisées. Elle est vêtue d'un chiton à manches et d'un himation. La main droite, appuyée sur le genou, tient un caducée abaissé, la main gauche s'appuie sur le cippe.

Argent.

Poids : 7 gr. 63.

Pl. I, n^o 2.

3. *Droit*. Tête féminine à droite, les cheveux ondulés avec rouleaux sur les côtés et ampyx orné de palmettes sur le devant. Le tout se trouve dans une couronne d'olivier nouée dans le bas de la pièce.

Derrière la tête se voit la lettre Φ.

Revers. Figure féminine ailée, en chiton et himation, assise à gauche sur un siège avec base. Elle tient une boule sur le revers de la main droite étendue et appuie la gauche sur le siège.

Légende. TEPIN AION commençant à gauche et allant vers le haut.

Argent.

Poids : 7 gr. 393.

Pl. I, n° 3.

La petitesse de la lettre Φ , la place qu'elle occupe sur les monnaies de Térina sur lesquelles elle se lit, soit derrière la tête du droit, soit vers le bas du siège du revers, la ressemblance remarquable de style que les pièces portant cette lettre ont entre elles, la dimension sensiblement plus grande de lettres isolées qui se voient sur d'autres monnaies de Térina, toutes ces circonstances permettent de considérer Φ comme étant la lettre commençant le nom de l'artiste qui a gravé les coins des superbes pièces qui portent ce caractère. Poole a identifié cet artiste désigné par Φ , avec celui nommé $\Phi\Lambda\text{I}\Sigma\text{L}\text{I}$ sur des monnaies divisionnaires de Térina, et a rapporté à ce dernier le Φ se lisant sur du numéraire d'Héraclée, de Thurium (tétradrachmes et didrachmes), de Vélie et de Pandosia. Il a conclu de là que son nom était $\Phi\Lambda\text{I}\Sigma\text{T}\text{I}\text{O}\text{N}$ et a admis qu'il était le grand-père du Philistion signant plus tard le numéraire à Vélie. Gardner a identifié le Φ de Térina avec le Φ de Pandosia, le Φ de Thurium avec le $\Phi\text{P}\Upsilon$ se lisant sur le revers d'un didrachme de Thurium et le $\Phi\text{P}\Upsilon\text{T}\text{I}\Lambda\text{O}\Sigma$ de Syracuse. D'autres auteurs ont émis diverses opinions au sujet de l'identification de ces Φ . On y a même vu une marque de valeur.

Kurt Regling croit que les Φ de Térina et de

Thurium désignent la même personnalité. Son opinion, très probable, s'appuie, entre autres, sur la présence sur plusieurs monnaies de ces deux villes portant le Φ , d'un oiseau aux ailes éployées, toujours placé comme symbole et qui ne serait autre qu'un Φ ΡΥΓΙΑΛΛΟΣ (passereau). Ce symbole parlant désignerait vraisemblablement l'artiste grec du même nom, ce qui serait tout à fait conforme aux usages des anciens Hellènes si amateurs de ce genre de jeux de mots figurés. Si nous admettons que le même artiste a travaillé à la fois à Térina et à Thurium, nous aurons l'explication de la transformation subite de style que présentent les monnaies tériniennes au Φ , comparées à celles qui les précèdent, transformation due à l'influence exercée sur le graveur du numéraire de Thurium, colonie athénienne, par les principes de l'école de Phidias qui devaient y fleurir. La main de cet artiste commun aux deux cités, crée le nouveau style à Térina où, suivant la manière de faire à Athènes, il remplace aussi dans la terminaison du nom de la ville l' Ω déjà en usage alors, par l' O employé à Athènes.

420 400 environ av. J. C.

LE GRAVEUR Π .

(4^e période de Kurt Regling.)

4. *Droit.* Tête féminine à droite avec large bande dans les cheveux ondulés qui sont noués

en touffe sur le sommet du crâne. Sur la partie arrière de la bande se voit un méandre sans franges. Le cou porte un collier.

Derrière la tête se lit la lettre Π .

Légende. TEPI | (N AI)O | (N) commençant à gauche et allant vers le haut.

Revers. Jeune fille ailée assise à gauche, un peu de face, sur un cippe avec base, les jambes non croisées. Elle est en chiton à manches et himation et porte un collier. La main droite, posée sur le genou droit, tient un rameau d'olivier à deux feuilles; la main gauche s'appuie sur le cippe.

Argent.

Poids : 7 gr. 85.

Pl. I, n° 4.

5. *Droit.* Tête féminine à gauche avec sphenodé en forme de bourse dont les cheveux ondulés sortent en boucles. L'oreille est ornée d'un pendentif d'oreille globulaire et le cou d'un collier à deux rangs dont l'inférieur est perlé.

Derrière la tête se voit la lettre Π .

Légende. TEPIN | AION commençant à droite et allant vers le bas.

Revers. Jeune fille ailée assise à gauche sur un cippe avec base. Elle est vêtue d'un chiton sans manches et d'un himation et tient une couronne dans la main droite levée, le coude étant appuyé sur la jambe droite. La main gauche est posée sur le haut du cippe.

Derrière le cippe et au-dessus de la base se voit la lettre Π .

Argent.

Poids : 7 gr. 75.

Pl. I, n° 5.

La petitesse de la lettre Π et l'emplacement occupé par elle sur les monnaies, permettent aussi de voir dans cette lettre l'initiale du nom d'un graveur. Nous nous trouvons encore en présence d'un artiste qui s'est inspiré des préceptes de l'école d'Athènes. L'examen attentif des monnaies marquées de son initiale, permet de distinguer, dit Kurt Regling que nous ne pouvons suivre ici dans tous les ingénieux développements de sa thèse, trois manières nettement différenciées dans sa technique. Qu'il nous suffise de dire que les pièces de la première manière montrent la tête avec touffe de cheveux sur le haut du crâne, celles de la seconde, la tête avec sphendoné et boucles flottantes et celles de la troisième, la tête avec la sphendoné seule.

Notre n° 4 est de la première manière du maître, le n° 5, de la deuxième.

Peu après 400 av. J.-C.

NOUVEAU STYLE (SPHENDONÉ ÉTOILÉE).

(6^e période de Kurt Regling.)

6. *Droit.* Tête féminine à droite, les cheveux ondulés dans une sphendoné étoilée, le cou orné d'un collier avec joyau.

Légende. ΤΕΠΙΝΑΙΩΝ commençant à droite et allant vers le bas.

Revers. Jeune fille *non ailée* assise sur un cippe sans base. Elle est vêtue d'un chiton sans manches et d'un himation et tient une patère dans la main droite étendue en avant. La main gauche est appuyée sur le cippe. Derrière la jeune fille, Niké volant à gauche, la tête penchée en arrière, vêtue d'un long chiton, s'approche d'elle, tenant dans les mains élevées deux branches réunies en forme de couronne et s'apprête à la couronner.

Légende. ΤΕΠ | ΙΝΑ commençant à gauche et allant vers le haut.

Argent.

Poids : 7 gr. 77.

Pl. I, n° 6.

Cette belle monnaie est la seule de Térina présentant au revers une figure féminine non ailée assise. La légende explicative ΤΕΠΙΝΑ de ce côté de la monnaie décrite indique clairement que l'on doit y voir la nymphe Térina couronnée par la Victoire.

7. *Droit.* Tête féminine à droite, les cheveux ondulés avec rouleaux sur les côtés. Elle porte des boucles d'oreille à trois pendeloques et un collier de perles.

Légende. ΤΕΠΙΝΑΙΩΝ commençant à droite et allant vers le bas.

Revers. Jeune fille ailée assise à gauche sur un cippe avec base. Elle est vêtue d'un chiton sans

manches et d'un himation et tient sur le revers de la main droite étendue un oiseau aux ailes éployées. La main gauche est appuyée sur le cippe. Le tout se trouve dans un cercle qui n'est visible que sur une petite partie du flan.

Argent.

Poids : 7 gr. 54.

Pl. I, n° 7.

Le monnayage du cuivre a toujours été peu abondant à Térina.

Les deux petites monnaies de cuivre décrites ci-après semblent appartenir à la première moitié du IV^e siècle av. J. C.

8. *Droit.* Tête féminine à gauche, les cheveux ondulés avec rouleaux sur les côtés. Elle porte des boucles d'oreille avec une longue pendeloque et un collier de perles.

Revers. Semblable à celui de notre n° 7.

Légende. ...IT en lettres rétrogrades, commençant à gauche et allant vers le bas.

Cuivre.

Poids : 2 gr. 77.

Pl. I, n° 8.

Cette curieuse petite monnaie présente la particularité d'avoir la légende écrite à rebours.

9. *Droit.* Semblable à celui de notre n° 7.

Revers. Semblable à celui de notre n° 7.

Aucune trace de légende n'est visible sur cette monnaie qui est frappée sur un flan un peu exigü.

Cuivre.

Poids : 3 gr. 25.

Il nous reste, avant de terminer cette petite notice, à exposer les savantes observations de Kurt Regling relatives à l'identification des personnages que les têtes et les figures féminines qui se voient sur les monnaies de Térina doivent représenter.

On a donné à ces personnages, dit notre savant auteur, les noms de Niké, de la sirène Ligeia, de la nymphe Térina, d'Iris, de Telete et d'Eiréné. Kurt Regling repousse ses dénominations une à une et son argumentation, que nous ne pouvons que résumer ici, est des plus serrées. Pour lui, la figure debout non ailée ou ailée représentée sur les revers des pièces les plus anciennes est Niké, les figures ailées assises, soit sur une hydrie, soit sur un cippe, du revers des pièces postérieures, est la représentation de Niké-Térina, et celle de la jeune fille *sans ailes* assise que va couronner la Victoire, représente la nymphe Térina elle-même (notre n° 6).

Voici, très écourtés, les principaux arguments mis en avant par Kurt Regling à l'appui de sa thèse.

Pour la figure sans ailes debout des pièces les plus anciennes, le mot $\text{ΑΝ} \text{Ν}$ (Nika) se trouvant inscrit en lettres rétrogrades à droite le long de cette figure, le doute n'est pas permis. La pose de la jeune fille debout sans ailes, qui, en outre, tient une branche d'olivier, convient bien

à Athéna Niké aptère qui, par confusion, sans doute, a remplacé la Niké ailée ordinaire, ce qui ne doit pas surprendre, étant donnés les points de similitude encore plus visibles, très peu d'années plus tard, des productions des graveurs qui ont travaillé à Térina avec celles des artistes de l'école de sculpture d'Athènes. L'attitude, le vêtement, les attributs des figures ailées debout des autres revers des plus anciennes monnaies de Térina justifient leur attribution à Niké, exceptionnellement figurée sans ailes sur la première monnaie dont nous venons de parler.

Postérieurement à l'époque dont il vient d'être question, la figure ailée se montre presque toujours assise, d'abord sur une hydrie, ensuite sur un cippe ou sur un siège. Elle apparaît, sur une rare monnaie, assise sur un cippe et tenant, sur les genoux, une cruche dans laquelle de l'eau coule d'une embouchure de fontaine en forme de tête de lion. La jeune fille tient le caducée de la main gauche. Un cygne nage dans le bassin carré de la fontaine. L'arrière-plan est formé d'un mur composé de blocs de pierres quadrangulaires. Pendant cette deuxième période, la figuration de la jeune fille, presque toujours assise, l'introduction de nouveaux éléments, tels que l'hydrie et le cippe, peuvent être expliquées par la représentation quasi-simultanée de deux déesses en une seule, quoique les attributs de la couronne et du caducée, ce dernier employé maintenant pour

la première fois, soient encore ceux de la Niké. D'autres figurations apparaissent encore : la jeune fille tient un oiseau sur la main droite (notre n° 7) ou étend cette dernière pour qu'un oiseau se trouvant à terre, puisse s'y percher. Elle se voit encore avec une boule sur la main droite étendue (notre n° 5). La grenade et la grue figurent aussi comme nouveaux attributs. Ces représentations de l'hydrie, de la grue, du crabe, de l'action de recueillir de l'eau, caractérisent bien une divinité aquatique, et nous nous trouvons vraisemblablement en présence de la rivière Térina déifiée, rivière mentionnée par Étienne de Byzance, ou plutôt d'une source du même nom, car la forme féminine *Térina* ne peut s'appliquer à une rivière (ποταμός). Térina aura donc été le nom de cette source et celui de sa nymphe. C'est aussi sous ce vocable que la divinité dont la tête est figurée sur la pièce la plus ancienne et la figure sacrifiant (notre n° 6) sont désignées sur les monnaies.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur la numismatique de Térina, si intéressante à tant de points de vue. Nous sommes heureux de pouvoir, grâce à cette courte notice, appeler l'attention des jeunes amateurs de numismatique grecque, sur le livre si remarquable de M. Kurt Regling, auquel nous avons emprunté les éléments les plus intéressants de ce petit travail.

V^{te} BAUDOUIN DE JONGHE.

LES MONNAIES BRABANÇONNES

DE LA

TROUVAILLE DE LA RUE D'ASSAUT

A BRUXELLES.

XIII^e siècle.

(PLANCHE II.)

La trouvaille faite, en août 1908, dans les sous-sols du café-hôtel-restaurant enseigné « *A l'Assaut* », 32-34, rue d'Assaut, à Bruxelles, comptait environ 150,000 monnaies d'argent, — esterlins, deniers et oboles, — frappées entre les années 1180 et 1268 en Angleterre, en Écosse, en Irlande et dans les diverses provinces, tant belges que hollandaises, des anciens Pays-Bas.

La presque totalité de ces pièces appartenant à M. Coenegracht, le propriétaire de l'immeuble où elles furent découvertes, a été vendue publiquement à Bruxelles, le 29 octobre 1909, par les soins de M. Charles Dupriez, l'expert en médailles bien connu.

Depuis lors, ont paru, sur ce colossal trésor, diverses notes dans la *Revue belge de numismatique* (1), ainsi qu'un article de M. le vicomte

(1) Année 1910. pp. 100-101 ; 218-219 ; 222-225 ; 365-368 ; 420-424.

B. de Jonghe intitulé : *Deux deniers lossains inédits frappés à Hasselt* (1) et un excellent mémoire de M. Ch. Rutten : *La trouvaille de la rue d'Assaut à Bruxelles* (2), dans lequel ce numismate averti décrit minutieusement et commente, avec une grande sagacité, 49,266 monnaies belges et hollandaises, que M. Dupriez, avec son obligeance coutumière, avait bien voulu lui confier à examen.

Les deniers brabançons du dépôt que l'on peut évaluer à environ 59,000, appartiennent aux règnes des ducs Henri I (1190-1235), Henri II (1235-1248), Henri III (1248-1261) et au temps de la régence de sa veuve, Aleyde de Bourgogne, qui de 1261 à 1268 gouverna le duché pendant la minorité de ses fils Henri et Jean; ce qui place l'enfouissement du trésor aux dernières années de la régence de cette princesse (3).

Notre travail ayant pour seul objectif l'étude du numéraire brabançon, on voudra bien nous permettre de résumer ce qu'en a dit M. Rutten et d'y ajouter nos observations personnelles sur les quelque dix mille deniers qu'il n'a pas vus, et que nous devons, nous aussi, à l'amabilité de M. Dupriez, d'avoir eu entre les mains.

Nous suivrons dans nos descriptions l'ordre

(1) Année 1910, pp. 5-11.

(2) Années 1910, pp. 252-280, sans compter une : *Note sur quelques monnaies anglaises de la trouvaille de la rue d'Assaut, à Bruxelles*, du même auteur. (*Rev. belge de num.*, 1910, pp. 166-175.)

(3) 1264 d'après M. Rutten.

adopté dans l'*Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant*, ouvrage auquel les numéros placés entre parenthèses renvoient.

On sait que les deniers brabançons se groupent en deux grandes classes suivant qu'ils offrent des emblèmes seigneuriaux ou des types purement locaux.

I. MONNAYAGE DUCAL.

Henri I (1190-1235). — (29) *Dr.* Buste recouvert d'une cotte de mailles, de face, et tenant un glaive de la main droite. Lég. ...S DVX.

Rev. Église sur le toit de laquelle est posé un oiseau de forte taille.

Pl. II, n° 1 (1).

— *Dr.* Église sur le toit de laquelle est posé un oiseau de forte taille.

Rev. Croix brabançonne rayée, cantonnée de quatre fleurons.

Pl. II, n° 2.

Tout en tenant compte du trèflage subit par cette curieuse pièce, il est impossible de ne pas être frappé de la similitude qu'offre le droit de ce denier, d'aspect hybride, avec le revers de la monnaie précédente. Quant à son revers, il se retrouve sur certains deniers anversoïis de petit module, ce qui

(1) Les exemplaires de cette pièce, connus à ce jour au nombre de 2 ou 3, étaient si mal venus à la frappe, que l'épée du duc ne se voyait sur aucun d'eux. Il existe une obole au même type.

tendrait à faire remonter le début de la frappe de ces derniers au règne de Henri I, surtout s'il s'agit ici d'un mélange de coins.

Atelier de Herstal. — Les deniers portant, au droit, un buste armé tenant un glaive nu sur l'épaule et, au revers, un bâtiment et une plante, jadis considérés comme émis à Maestricht, ont été restitués par nous à Herstal à la suite d'une étude comparative de ces pièces avec le sceau de la commune (1).

La trouvaille de Bruxelles en renfermait 31, tous usés par la circulation, malgré le haut relief de leur gravure, ce qui les classe parmi les pièces les plus anciennes du dépôt. Ils correspondent aux numéros (23), 20 exemplaires; (24), 1 exemplaire; (25), 2 exemplaires; (26), 1 exemplaire et (17), 3 exemplaires de la planche II de notre *Histoire monétaire des ducs de Brabant*. Avec ces deniers se trouvaient 3 oboles, de type semblable et dont voici la description :

Dr. Buste, casqué et armé, presque de face, une épée nue sur l'épaule. Lég. : η — \ominus N.

Rev. Bâtiment et plante.

Pl. II, n° 3.

Les oboles sont rares dans les anciennes provinces belges. On n'en connaît que pour les grands États, et encore n'en a-t-on guère retrouvé pour la Flandre.

(1) *Revue belge de num.*, 1908, pp. 5-21, pl. I.

D'après ce qu'on nous affirme, le trésor de la rue d'Assaut contenait aussi un ou deux deniers de convention de l'évêque de Liège, Jean d'Abs (1229-1235), et du duc Henri I^{er} et une obole, ce qui serait une nouveauté numismatique. Nous espérons que son possesseur actuel voudra bien la publier.

Deniers au cavalier. — Il y en avait en tout trente-cinq, dont huit correspondant aux numéros (35), (49), (52) et (53), plus une variété inédite (1), ont déjà été signalés par M. Rutten. Les autres appartiennent aux numéros (33), (41), (43), (48), (49), (50), (51), (52) et (53), ou présentent les variétés suivantes :

(48) Variété. Devant la tête du cavalier se voit une croisette formée de quatre points, au lieu d'un anneau.

(48) Autre variété. Sous le cheval une rangée de six globules.

Le revers est celui du n° (48).

Pl. II, n° 4.

— *Dr.* Cavalier armé, l'épée à la main, galopant à droite. Sous le cheval trois globules (?).

Rev. Croix brabançonne, cantonnée de quatre fleurons.

Pl. II, n° 5.

(51) Variété. Rien sous le cheval.

— *Dr.* Cavalier armé tenant un glaive et galopant.

(1) *Revue belge de num.*, 1910, pl. IV, 1.

pant à droite. Sous le cheval une fleur de lis entre deux globules.

Rev. Croix brabançonne, ayant un anneau au centre, cantonnée de quatre fleurs de lis, dont l'une est accostée de deux points.

Pl. II, n° 6.

(53) Variété. Devant la tête du cavalier un globe, sous le cheval H (?).

Pl. II, n° 7.

(53) Autre variété. Devant le cheval N.

Rev. Croix brabançonne, cantonnée de quatre points posés en croix, comme sur le revers du n° (49).

Pl. II, n° 8.

Pendant longtemps les deniers au cavalier ont été rangés parmi le numéraire des ducs Henri II et Henri III. Les deniers de convention entre Henri I^{er} et l'évêque de Liège, Jean d'Aps, ayant le même cavalier au revers, nous a fait placer au règne de Henri I^{er} les deniers, portant sous le cheval le mot DVX, comme sur les pièces de convention. La trouvaille de Bruxelles vient confirmer cette opinion, car toutes ces monnaies, sans exception, témoignent d'une longue circulation et leur petit nombre indique que l'usage en était même devenu restreint à l'époque de l'enfouissement du trésor (1264-68).

Deniers à l'écu au lion. — Les deniers à l'écu au lion étaient au nombre de 23,550, comprenant des exemplaires de toutes les pièces à ce type (sauf

l'obole n° 55), figurées sur la planche III de l'*Histoire monétaire des ducs de Brabant*. M. Rutten, qui s'est donné la peine de trier toutes ces monnaies, y a rencontré quelques variétés nouvelles dont les cinq plus importantes ont été reproduites sous les numéros 2 à 6, planche IV de l'année 1910 de la *Revue belge de Numismatique* (1). Parmi les quelques pièces, une vingtaine, que nous avons été seul à examiner, nous avons trouvé encore un exemplaire du rare denier gravé page 373 du tome III de notre ouvrage.

Il y avait aussi trois oboles, deux semblables au n° (66) et une troisième inédite et que voici.

Dr. Sans légende. Écu au lion au profil droit.

Rev. Croix brabançonne cantonnée de B- π -S- $\bar{\pi}$.

Pl. II, n° 9.

Le denier correspondant à cette obole est encore à retrouver.

M. Rutten croit toutes ces monnaies frappées au cours du règne de Henri III (1248-1261) et il pourrait bien avoir raison.

Les deniers au même écu attribués au temps de la régence d'Aleyde de Bourgogne (1261-1268), *Nobilis Vidua*, traduction libre et par trop hasardeuse des lettres N-V qu'ils portent, atteignaient le

(1) Parmi elles, un denier avec GOL I au revers, pl. IV, n° 5. Cette inscription est fort nette. Le dessinateur l'a mal reproduite. Mais la pièce peut être le produit d'un mélange de coins, il faudrait attendre la découverte d'autres exemplaires pour pouvoir décider.

chiffre respectable de 15,661 exemplaires (1). Dans leur ensemble ce sont les mieux conservés du trésor. M. Rutten a relevé avec soin les diverses inscriptions qu'ils présentent : H-V, H-V, V-O, V-H, N-V, V-N, V-V, V-H, (2), et nous ne pouvons faire mieux que de renvoyer le lecteur aux articles publiés à leur sujet par cet écrivain consciencieux. Avec ces pièces se rencontraient deux oboles n^{os} (75 et peut-être 76), et quatre deniers à la légende T-L-I-T n^o (71), dans laquelle il n'est plus permis de voir le nom de la duchesse Aleyde, depuis que les mêmes lettres se retrouvent sur un denier émis à Hasselt (3), ville dans laquelle la veuve du duc Henri ne possédait pas le droit de battre monnaie. Il s'agit probablement du nom d'un monétaire, que M. Dupriez propose de lire ITALicus, l'Italien.

II. MONNAYAGE LOCAL.

Les monnaies à types locaux étaient au nombre de 26,500 dans la trouvaille, c'est-à-dire, à peu de chose près, aussi nombreuses que les monnaies ducales. Les variétés que présentent ces pièces entre elles sont innombrables. M. Dupriez en a constaté plus de 300 (4). Il serait téméraire de vouloir

(1) *Histoire monétaire des ducs de Brabant*, n^o (72 à 74).

(2) *Revue belge de numismatique*, 1910, pp. 252-280; 420-424.

(3) *Revue belge de num.*, année 1910, p. 8.

(4) *Catalogue de deniers des XII^e et XIII^e siècles des Pays-Bas méridionaux*, en vente aux prix marqués. Bruxelles, 1910.

y reconnaître les indices d'autant d'émissions différentes, car il est certain que le plus grand nombre sont dues à la négligence ou à la fantaisie des tailleurs des coin et quelques-unes aussi à une frappe trop peu énergique qui fait que certains détails de gravure ne sont pas reproduits sur le flan. Nous ne nous attarderons pas à signaler toutes ces variétés, ce qui serait une besogne aussi fastidieuse qu'inutile, et nous nous bornerons à noter celles qui nous semblent avoir quelque intérêt numismatique.

Atelier d'Anvers. — Les deniers au donjon crénelé flanqué de deux tourelles étaient au nombre de 1051. Ils correspondent aux numéros (79), (80), (81), (82), (83), (84), (85), (86), (87), (88), (89), (90), (91), (92), (93), (94), (95) et (97), c'est-à-dire, qu'à une variété près, ils comprenaient toutes celles qui sont connues à ce jour. Il y en avait aussi de nouvelles, dont voici la nomenclature :

(80) Pour le droit.

Rev. Croix rayée, cantonnée de quatre fleurons.

(82) *Dr.* Légèrement varié de gravure.

Rev. La croix au lieu d'être cantonnée de deux fleurons et de deux globules l'est de deux fleurons et de deux fleurettes.

Pl. II, n° 10

— *Dr.* Tour crénelée accostée de deux tourelles à toit pointu.

Rev. Croix brabançonne cantonnée de deux

croisettes et de deux groupes de trois points posés deux et un.

Pl. II, no 11.

(86) *Dr.* Les petites tourelles sont crénelées.

(86) Autre variété. Au revers la lettre $\bar{\Gamma}$ qui se trouve dans l'un des cantons de la croix affecte une forme qui lui donne l'apparence d'une sorte de X.

Pl. II, no 12.

(88) Droit du (88), revers du (97).

(89) Croix brabançonne rayée, cantonnée des lettres \bar{A} -N, d'un fleuron et d'un groupe de quatre points formant rectangle placé entre deux points.

Pl. II, no 13.

— Même revers; mais le droit est celui du no (97).

(97) *Rev.* Croix brabançonne cantonnée de quatre fleurons.

Pl. II, no 14.

(97) Le droit du 97 est accolé au revers du 86.

(97) Droit du 97. Le revers a la croix rayée, cantonnée de \bar{A} -N et de deux fleurons de forme spéciale.

Pl. II, no 15.

Aucune obole. Jusqu'ici on n'en a pas rencontré pour Anvers. Les deniers les plus nombreux appartenaient aux numéros (86-89) et (93), ce qui permet de supposer que les pièces qui ne portent aucune légende sont, sans doute, les plus anciennes.

Atelier de Bruxelles. — Les deniers de Bruxelles,

sur lesquels on veut voir la projection horizontale d'un pont, comptaient 6,100 exemplaires plus une charmante obole (n° 103), jusqu'ici unique dans la collection de M. le vicomte B. de Jonghe.

Ces deniers étaient les numéros (98), (99), (101), (102), (104), (107), (108), (109), (111), (112), (113), (114), (115), (116), (118), (121), (123), (124), (125), (126), (127) et (128) de l'*Histoire monétaire des ducs de Brabant* (1) mêlés à quelques variétés nouvelles, que voici :

(98) Au centre de la croix du revers, se voit un anneau ayant, lui-même, un point en son centre.

(98) Les deux annelets qui cantonnent la croix du revers sont ponctués.

Il existe aussi de nombreuses différences de dessin entre les ponts du droit, les fleurettes tigées du revers, etc., etc., tant pour le numéro (98) que pour les numéros (99) et (106), monnaies à la frappe desquelles un grand nombre de coins a dû être employé.

(99) *Dr.* Les fleurons qui accostent le pont ont cinq tiges chacun au lieu de quatre.

(99) Autre variété. La croix du revers est cantonnée de deux annelets ponctués, surmontée chacun d'un point et de deux fleurettes non tigées.

Voir Brabant, t. III, p. 374.

Pl. II, n° 16.

(1) Les types les plus nombreux étaient ceux des monnaies (106), 1,958 exemplaires; (126), 1,192 exemplaires et (127), 1,006 exemplaires.

(102) La presque totalité de ces pièces ne présente pas de point dans le croissant qui se trouve à chaque extrémité du pont. Les fleurons qui accostent le pont ont tantôt cinq tiges, tantôt quatre ; enfin les petites branches qui figurent dans deux des cantons de la croix du revers sont plus ou moins feuillues.

(104) Des points dans les annelets tigés du revers.

— Variété : Droit du (104) revers du (111).

Pl. II, n° 17.

— Variété : Droit du (104).

Rev. Croix brabançonne rayée, cantonnée d'une fleurette tigée, de deux annelets (?) et d'un C, qui pourrait être aussi la moitié d'un anneau mal venu à la frappe.

Pl. II, n° 18.

— Droit du (104), revers du (108).

(108) Des points dans l'annelet et le croissant du revers. Quelques exemplaires présentent, en outre, un point au centre de la croix.

— Droit du (102) accolé au revers du (109).

D'après le catalogue de M. Dupriez, quelques deniers auraient pour droit celui du (98) et pour revers celui du (113).

— (114) Certains exemplaires ont des points dans les annelets tigés du revers.

— Autre variété : *Dr.* Pont ayant un croissant à

chacune de ses extrémités et accosté de deux fleurons placés entre deux feuilles.

Rev semblable à celui du n° 114.

Pl. II, n° 19.

(116) Le denier reproduit sous ce numéro dans l'*Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant*, est usé; nous en publions ici un mieux venu qui porte au droit les lettres V·V-L-I, dont nous renonçons à chercher le sens.

Pl. II, n° 20

— Variété formée du droit du (98) et du revers du (116).

— Autre variété constituée du droit du (107) et du revers du (116).

(121) Le B de B $\overline{\text{N}}\overline{\text{M}}\text{I}$ est parfois renversé.

(123) Variété avec le (107) pour droit.

— Autre variété ayant le (129) pour droit.

(126) Sur d'assez nombreux exemplaires le T est renversé J; d'autres sont formés du droit du (107) et du revers du (126).

— Autre variété : La croix du revers est cantonnée des lettres T-I et de deux globules sommés chacun d'un point.

Pl. II, n° 21.

(127) Quelques pièces, de gravure fort nette, ont les trois globules superposés qui se trouvent dans deux cantons de la croix, de très petite dimension; parfois aussi les globules sont remplacés par une figure semblable à celle qui se voit sur le n° (128).

— Autre variété. La croix du revers est cantonnée de deux T et de deux fleurs de lis.

Pl. II, n° 22.

Enfin, des deniers sont formés du droit du (107) et du revers du (127), d'autres du droit du (128) et du revers du (127), quelques-uns ont le revers du (127) ou du (128), tandis qu'au droit les points qui se trouvent aux deux extrémités du pont sont posés en croix ∴ au lieu de l'être en carré ∴ :

(130) Droit du (98), revers du (130).

Pl. II, n° 23.

Dr. Projection d'un pont ayant un croissant à chacune de ses extrémités et accosté de deux fleurons placés entre deux points.

Rev. Croix brabançonne rayée cantonnée de G-O-L-I.

Pl. II, n° 24.

C'est la première fois que le nom de GOLI se rencontre sur une monnaie de Bruxelles. La caractéristique du numéraire de cette ville est la fréquence de mélanges de coins appartenant à deux deniers différents pour en obtenir un troisième d'aspect nouveau ; aussi rien ne prouve que le denier avec GOLI nedoit pas être, lui aussi, rangé dans cette catégorie de monnaies hybrides (1).

Atelier de Haelen (?) au type de la double aigle :

de Witte, n° (136)	5 exemplaires.	
— (137)	17	—
-- (138)	650	—
— (139) obole	1	—
— (140)	27	—

(1) Dans ce cas le revers aurait été emprunté à une monnaie d'un autre atelier.

Plus la variété suivante :

Dr. Double aigle éployée.

Rev. Croix brabançonne rayée, cantonnée de quatre épis.

3 exemplaires.

Pl. II, n° 25.

Atelier de Louvain. — Nous n'avons rien à ajouter à ce que M. Rutten écrit sur les 7772 deniers au lion debout en plein champ, si bien étudiés par lui. Sur une dizaine de ces pièces on relève le mot S π TI dans les cantons de la croix du revers (1). Faut-il considérer cette leçon nouvelle comme le produit d'une erreur du graveur, qui, voulant écrire B π TI, se serait trompé de poinçon et aurait enfoncé un S pour un B? nous serions assez porté à le croire si cette inscription S π TI ne se trouvait pas sur deux catégories de deniers différant de droit entre eux (n°s 146 et 158).

En revanche, M. Dupriez se trompe lorsqu'il croit lire sur une pièce D π TI et sur une autre G π TI (2). Vérification faite, le premier de ces deniers porte B π TI et le second S π TI.

L'intérêt de la trouvaille de Bruxelles, en ce qui concerne la série louvaniste, consiste en la découverte de l'obole suivante :

Dr. Lion debout comme sur le n° (145).

(1) *Revue belge de num.*, 1910, pl. IV. 8.

(2) *Catalogue de deniers du XII^e et XIII^e siècles des Pays Bas méridionaux*, en vente aux prix marqués, n°s 323 et 324.

Rev. Croix brabançonne cantonnée de quatre annelets ponctués et sommés chacun d'un point.

Pl. II, n° 26.

Les deniers au lion à mi-corps étaient représentés par 69 exemplaires (de Witte, n°s 159, 160, 161 et droit du 161 avec, comme revers, celui du 143). Si ces pièces sont de Louvain, cet atelier aurait donc été le seul à émettre des deniers locaux de deux types différents, ce que nous ne pouvons admettre.

Ajoutons encore qu'un certain nombre de deniers au lion debout, variés quant au droit, à la croix du revers cantonnée de B $\overline{\text{T}}$ S $\overline{\text{T}}$, ont ce nom qui commence par un b minuscule. Cette lettre fut prise par van der Chijs pour un h, d'où la lecture fautive h $\overline{\text{T}}$ S $\overline{\text{T}}$, et l'attribution erronée à Herstal (1).

Atelier de Tirlemont. — L'attribution des deniers à l'agneau pascal à Tirlemont est sujette à caution. Il se trouvait dans le trésor de Bruxelles huit pièces ainsi marquées (n° 163), dont deux ou trois n'ont pas de points dans les annelets qui cantonnent la croix du revers. Toutes ces monnaies sont fort usées ce qui semble indiquer qu'à la date où le trésor fut enfoui, on n'en frappait plus depuis quelques années.

Atelier de Vilvorde. — Une demi-douzaine d'exemplaires, à la porte de ville, tous assez usés

(1) *De Munten der leenen van Brabant*, pl. XXXII, Herstal, 1.

(n^{os} 165 et 171). Même remarque que pour les deniers de Tirlemont.

Deniers à l'aigle. — Les monnaies à ce type étaient au nombre d'environ 1600, se répartissant entre les n^{os} (181), (182), (184), (185), (188), (190), (192), (193), (194), (195), (196), (197), (198) et (200) de l'*Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant* (1).

Ces deniers sont, en général, assez soignés de gravure et de frappe ; ils sont de bonne conservation pour la plupart. Les variétés nouvelles ne sont pas fort abondantes. Celle que signale M. Dupriez sous le n^o 354 de son catalogue à prix marqués est à supprimer : cette pièce porte en réalité G-E-R-A entre les bras de la croix et non T-E-N-I.

Voici, par contre, quelques nouveautés :

(181) Un petit nœud, derrière la tête de l'aigle.

— Droit du numéro 185, avec un croissant derrière la tête de l'aigle, accolé au revers du 181.

— Autre variété. *Dr.* Aigle éployée, un croissant derrière la tête de l'aigle.

Rev. Croix brabançonne rayée, cantonnée de deux épis et de deux fleurettes (?)

Pl. II, n^o (27).

(182) La croix du revers est cantonnée de deux grands X et de deux groupes de points.

Pl. II, n^o (28).

(1) Voir aussi t. III, p. 374.

— Autre variété. Rien derrière la tête de l'aigle au droit.

Rev. Croix cantonnée de deux fois quatre points posés en carré et de deux gros globules entre deux points.

Pl. II, n° (29).

— Variété formée du droit du n° (192) et d'un revers à la croix cantonnée de groupes variés de points.

Pl. II, n° (30).

(184) Rien derrière la tête de l'aigle.

— Autre variété : L'Æ de ΠΑΝΙ est retourné Θ.

(190) Rien derrière la tête de l'aigle.

(195) Rien derrière la tête de l'aigle.

(197) Rien derrière la tête de l'aigle (1).

— Autre variété : Un X derrière la tête de l'aigle.

(189) Rien derrière la tête de l'aigle.

Atelier de Nivelles. — 1,465 deniers dont les variétés ont été minutieusement relevées par M. Rutten. On sait que ces pièces sont considérées comme ayant été frappées par les ducs de Brabant en leur qualité d'avoué de l'abbaye. Le grand nombre de ces monnaies plaide en faveur de cette hypothèse.

*
* * *

La trouvaille de Bruxelles est, à vrai dire, une déception pour les collectionneurs de monnaies

(1) L'absence de signe derrière la tête de l'aigle peut provenir d'une frappe trop peu énergique ou défectueuse

brabançonnes dont elle ne fait connaître aucun type nouveau.

La découverte la plus importante est celle de deux deniers hasseltois (1) dont l'un porte l'inscription ALIT; car elle vient rectifier un point d'histoire monétaire en mettant à néant, comme nous l'avons dit déjà, l'hypothèse de M. Picqué qui voulait voir dans cet assemblage de lettres l'abréviation du nom de la veuve de Henri III, la duchesse Aleyde de Bourgogne, alors qu'il est tout simplement la signature d'un monétaire.

*
* * *

La question de l'organisation monétaire du duché de Brabant au XIII^e siècle mériterait d'être étudiée minutieusement, qu'on nous permette de nous y arrêter un instant.

En ces temps lointains, croyons-nous, les ducs avaient pour coutume d'affermier la fabrication de leur numéraire à des financiers, le plus souvent italiens, qui parcouraient le pays à la tête d'une troupe de monnayeurs à leurs gages. C'étaient ces financiers qui signaient de leurs noms les espèces forgées sous leur direction, prenant ainsi vis-à-vis des autorités et du public, la responsabilité d'avoir scrupuleusement respecté les ordonnances sur l'aloi et le poids des monnaies.

Jean I^{er} changea tout cela en créant, en 1291, un

(1) *Rev. belge de num.*, 1910, pp. 5-11.

corps national de monnayeurs que les fermiers des Monnaies devaient désormais employer et auquel il accorda de nombreux privilèges et une organisation spéciale.

Or, l'apparition des noms des monnayeurs sur les espèces brabançonnes coïncide assez exactement avec l'existence, à côté de la monnaie ducale, d'une monnaie que nous avons qualifiée dans notre *Histoire monétaire du Brabant* de monnaie locale (1), parce qu'elle est marquée de types empruntés le plus souvent aux sceaux des localités dans lesquelles elle était frappée.

Chose curieuse, lorsque sous Jean I^{er} la monnaie ducale seule perdure, les noms des monétaires cessent bientôt de figurer sur les espèces. Peut-être faut-il y voir tout simplement une conséquence de la charte de 1291.

En Flandre, la situation se rapproche assez de celle qui existait en Brabant. La monnaie artésienne, sur laquelle le nom du souverain n'apparaît que par exception, est, elle aussi, marquée de types locaux. En outre, ce qui n'arrive pas en Brabant, elle porte presque toujours le nom de la ville pour laquelle elle a été fabriquée.

M. Tourneur a parfaitement démontré, dans un mémoire présenté au Congrès international de numismatique de Bruxelles de l'année dernière, que c'est en vertu « d'un droit de contrôle que les

(1) Et parce que nous ne voulions pas l'appeler communale, comme le faisait M. Serrure.

» communes flamandes mettent sur tous ces petits
 » deniers leur nom ou leurs armes, et comme elles
 » sont indépendantes les unes des autres, le type
 » de la monnaie variera pour chacune ; mais elles
 » ne pourront d'elles-mêmes émettre de la mon-
 » naie », qui reste la propriété du comte (1).

Nous croyons que cette explication s'adapte aussi au monnayage brabançon, tout en tenant compte que l'influence bien moins grande des communes du Brabant permet au duc de conserver à côté de la monnaie locale, une monnaie ducale à son nom ou à ses armes, autrement importante que celle de son cousin de Flandre et que les deniers locaux ne portent pas de nom de ville là où s'étalait auparavant le nom du seigneur.

Au moyen âge, la monnaie, on le sait, faisait partie du domaine du souverain ; elle était sa propriété, il pouvait la muer à son gré ; mais dès le XIII^e siècle saint Thomas proclamait qu'il devait user de cette prérogative avec modération et, vers la même époque, le pape Innocent IV déclarait que le prince ne doit tirer parti de sa monnaie qu'en cas de nécessité absolue (2).

Or, au cours du règne de Henri I^{er} qui fut presque toute sa vie en lutte avec ses voisins et qui, par suite, fut sans cesse en besoin d'argent,

(1) Cette thèse a été mise en avant pour la première fois par M. Gaillard dans ses *Monnaies des comtes de Flandre*, mais sans preuves à l'appui.

(2) M. BABELON, *La Théorie féodale de la Monnaie*. p. 42.

la monnaie subit une série de transformations qui réduisit finalement les deniers aux trois quarts de leurs poids, l'aloi restant, cependant, sensiblement le même.

Il est probable que ces mutations qui équivalaient chacune, en réalité, à une levée d'impôts, ne furent pas du goût des bourgeois des villes qui obtinrent du duc que désormais le monnayage, ou tout au moins une partie du monnayage, se ferait sous la surveillance de leurs échevins, ce qui eut pour conséquence l'adoption de types locaux distincts, marques de cette prérogative nouvelle.

L'existence de ce droit de contrôle fut du reste confirmé implicitement, plus tard, par Jean III, lorsque pressé, lui aussi, d'argent, il s'engagea, par une charte de 1314, à ne forger « nul denier dans le Brabant si ce n'est dans les villes franches » dont les échevins assisteraient aux essais du numéraire.

*
* *

Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, dans la trouvaille, les deniers locaux égalent à peu près en nombre les deniers ducaux. C'est Louvain, l'antique capitale du duché, qui vient en tête avec 7,841 deniers (1) et une obole; puis suivent Bruxelles avec 6,100 deniers et une obole; Nivelles avec 1,465 deniers, Anvers avec 1,051, Haelen

(1) En y comprenant les deniers au lion à mi-corps.

avec 761 et une obole. Les deniers à l'aigle sont 1,600. Les deniers de Tirlemont et ceux de Vilvorde, tout comme les deniers au cavalier, ne sont représentés que par quelques unités fortement usées par le frottement, ce qui autorise à supposer que ces deniers avaient cessé d'être frappés depuis assez longtemps déjà, alors que les autres pièces étaient en pleine période d'émission.

Ces chiffres rendent compte de l'activité des divers ateliers du pays; mais il faut avouer que cette activité n'est guère toujours en rapport avec le plus ou moins d'importance des villes dans lesquelles l'atelier monétaire était établi.

Il y a là quelque chose d'anormal, dont l'explication nous échappe, et qui ne laisse pas de nous intriguer fort.

*
* * *

Voici maintenant les inscriptions que nous avons relevées sur les deniers de Henri II, de Henri III et d'Aleyde et qui peuvent désigner des entrepreneurs de monnayage.

Deniers ducaux : Type du cavalier : BASTIN, BASTI, BAST

Type de l'écu au lion : BAST, BAST ou, si l'on préfère, BAST.

Le trait d'abréviation qui se voit presque toujours sur le T de BAST indique que ce mot n'est autre que l'abréviation de BASTIN(us); il est

probable que ΒΤ se rapporte au même personnage.

Nous avons vu que M. Dupriez propose de lire ΠΛΙΠ; ΙΤΠΛ(icus), l'Italien.

Quant aux lettres : Η—V, И—V, И—Λ, Λ—C, Λ—H, Λ—И, V—H, V—И, V—V, signalées par M. Rutten sur les deniers qu'il croit émis au temps d'Aleyde, nous n'oserions affirmer qu'il faut y voir des initiales du nom du monnayeur V...

Deniers locaux. — ANVERS : ΠN, Π, ΒΤSΠ, ΒΠΠΙ; sur quelques exemplaires on croirait lire ΒΠΛΙ.

Les lettres ΠN, Π sont généralement prises, aujourd'hui, pour les initiales d'Anvers, alors que, jadis, M. Piot lisait N-Π, initiales de Namur. M. Dupriez, lui, propose de les considérer comme les initiales du nom d'un monnayeur, ce qui paraît plus logique.

BRUXELLES : ΒΠΠΙ, ΒΠ, ΠΙ, ΠΠ, Π, GOLI; et, au droit sur de rares exemplaires (1) V-V-L-I (?).

HAELLEN : ΠΘΠΙ, GOLI, GOLE.

LOUVAIN : ΒΤSΠ, ΒΠΠΙ, ΒΠΠΙ, ΒΠ, SΠΠΙ, ΠΠ.

MAESTRICHT OU HERSTAL : ΒΤSΠ.

Deniers à l'aigle. — ΠINΘ — ΠINEN — ΠINN — GOLI — FRAN — GERA.

Quelques numismates veulent voir dans les

(1) Peut-être sont-ce simplement des motifs décoratifs. Il nous faudrait des exemplaires mieux venus pour décider.

mots TINE — TINEN l'abréviation du nom flamand de Tirlemont (Thienen); mais la présence de TINE ou TENI sur des pièces à la double aigle vient battre en brèche cette opinion; car la coexistence de deux types locaux différents pour la même ville nous paraît inadmissible, nous le répétons.

Quoi qu'il en soit, de tous ces financiers entrepreneurs de monnayage, le plus puissant pourrait bien avoir été Bastin qui poussa l'audace, sur les deniers au cavalier, jusqu'à entourer de son nom l'image équestre du duc, son maître.

L'orgueilleux Bastin paraît être resté en faveur sous les règnes de Henri II, de Henri III et tout au moins pendant les premières années de la régence d'Aleyde. Sa signature se retrouve, non seulement, sur les espèces brabançonnnes; mais encore dans le comté de Loosz où, sous le comte Arnould IV, existait aussi un monnayage seigneurial, ayant pour marque l'écu du prince, et un monnayage local, comme le prouvent les deux deniers à l'arbrisseau de Hasselt, du trésor de Bruxelles.

M. Rutten croit qu'Italicus, qui travailla aussi en Brabant pour la duchesse Aleyde et à Hasselt, succéda à Bastin dont il place la mort peu avant l'année 1264.

Le mot BTTI , à notre avis, ne doit pas être confondu avec l'inscription BTSI ; car il paraît seul sur les deniers bruxellois, alors qu'il apparaît conjointement avec BTSI sur les pièces

d'Anvers et de Louvain. Enfin, il ne se voit sur aucune monnaie ducale : $B\overline{\wedge}S\overline{\top}$ et $B\overline{\wedge}\overline{\top}I$ sont donc deux personnages différents.

A première vue, on serait tenté de traduire $B\overline{\wedge}\overline{\top}I$ par TIBALDUS, Thibaut, ce qui expliquerait les abréviations $\overline{\top}I$ ou $\overline{\top}$, qui se rencontrent parfois. Malheureusement, il faut renoncer à cette lecture, car sur certains deniers au lion le signe d'abréviation est placé au-dessus de l'I, ce qui en fait la lettre finale de l'inscription.

Quant au nom de Franco ou Francon, il se rencontre, à diverses reprises, sur la liste des échevins de Bruxelles du XIII^e siècle, publiée jadis par M. Wauters. Il était donc fréquent en Brabant.

*
* * *

Le trésor de la rue d'Assaut renfermait un poids de 428 grammes (1) de deniers brabançons, valenciennes et flamands tranchés exactement en deux parties égales. Ce fait n'est pas nouveau et s'est présenté, à diverses reprises, dans les trouvailles faites en notre pays de pièces du XII^e et du XIII^e siècle.

L'usage de ce moyen de se procurer de la menue monnaie n'en est pas moins étrange. Ainsi que le faisait remarquer M. Tourneur à l'assemblée géné-

(1) Ce lot a été acquis par le Musée de Lille. Il paraît qu'il s'y trouvait même un ou deux esterlins anglais coupés.

rale de la Société royale de numismatique de Belgique du 6 mars 1910 : « Comment a-t-on pu » diviser de la sorte des monnaies étrangères? » Quelle est l'autorité qui a fait procéder à ce » découpage? Ce sont autant de questions qui » mériteraient d'être étudiées. »

Nous n'en disconvenons pas; mais il nous paraît qu'à l'heure actuelle, les éléments nous manquent pour le faire avec quelque certitude. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que ces demi-deniers circulaient, qu'ils étaient acceptés comme des monnaies et que leur « découpage » n'avait pas d'autre objet que de fournir le public d'oboles dont la fabrication, en raison même de la petitesse de ces pièces, était fort coûteuse. Les oboles sont si rares d'ailleurs, que, jusqu'ici, on n'en a même guère retrouvé d'exemplaires pour la Flandre. Il semblerait donc que c'est ce pays qui aurait eu le plus d'intérêt à employer la méthode du « découpage ».

* * *

Le trésor de Bruxelles soulève encore d'autres questions intéressantes d'ordre économique, qui n'ont pas échappé à M. Rutten. La plus curieuse est, sans conteste, l'absence totale de deniers allemands et l'extraordinaire abondance de pièces anglaises qui constituent, à elles seules, plus des trois quarts de la valeur intrinsèque de ce colossal amas de monnaies.

Ce fait paraît d'autant plus extraordinaire que dans tous les dépôts dont l'enfouissement remonte à la fin du XII^e ou au commencement du XIII^e siècle, c'est le contraire qui se présente.

A quelles circonstances attribuer la substitution complète de la monnaie anglaise à la monnaie impériale? A la supériorité de l'esterlin sur le denier? Mais alors le vieil axiome qui veut que la mauvaise monnaie chasse la bonne, serait donc faux!

Nous croyons la solution du problème plus complexe et il faut la chercher à la fois dans un changement de la politique des souverains brabançons en même temps que dans une orientation nouvelle du commerce du duché.

« Par delà l'évêché de Liège, les princes brabançons entretenaient aussi des relations nombreuses avec les archevêques de Cologne dans lesquels ils trouvèrent souvent des alliés. La participation intéressée d'Henri I^{er} aux querelles des guelfes et des gibelins, le met fréquemment en rapport avec Philippe de Heinsberg. » Or, ce sont précisément des monnaies de Philippe de Heinsberg (1167-1191) et de son contemporain, l'empereur Frédéric Barberousse (1155-1190), qu'on rencontre le plus fréquemment dans les anciens dépôts découverts en Flandre ou en Brabant.

Bientôt la situation politique change. « Henri II, vivant à une époque moins agitée, n'eut plus besoin du secours des archevêques. Il ne vit en

» eux qu'une puissance rivale de la sienne, qu'un
 » obstacle à la réalisation de ses desseins dans les
 » contrées situées entre le Rhin et la Meuse. En
 » 1239, il fit la guerre à Conrad de Hochstaden
 » avec le duc de Limbourg. Après avoir ravagé
 » les environs de Bonn, il battit en retraite, mais
 » non sans s'être emparé du château de Daelhem,
 » qui fournissait au Brabant un poste avancé sur
 » la rive droite de la Meuse (1). »

De là, sans doute, un refroidissement dans les relations entre souverains et un ralentissement, plus ou moins long, dans les relations commerciales entre le Brabant et l'Allemagne, centralisées par Cologne, d'où la disparition du numéraire impérial et archiépiscopal dans la circulation monétaire du duché et, par suite, dans les trauvaillles du temps.

D'un autre côté, il ne faut pas oublier, comme le fait remarquer M. Rutten, que nous sommes à une époque de grande prospérité pour la draperie, prospérité qui avait pour conséquence un trafic intensif avec l'Angleterre. Ce trafic se faisait d'ordinaire par Bruges, mais l'état troublé du comté de Flandre, sous les règnes de Jeanne et de Marguerite, le détourna pendant quelques années de cette voie au grand profit du Brabant et d'Anvers, d'où aussi l'introduction dans le duché d'un plus grand nombre d'esterlins anglais, ce qui explique leur

(1) PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. I.

présence en masse dans le trésor de la rue d'Assaut.

Un dernier mot. M. Rutten fait remarquer, comme un fait étrange, l'absence dans le trésor de la monnaie liégeoise émise après l'année 1246. Cette absence n'a rien que de naturel : l'évêque de Liège, Henri III de Gueldre, qui régna de 1247 à 1274, posséda un numéraire si peu abondant qu'on n'a retrouvé de lui que deux oboles, l'une et l'autre frappées à Dinant (1).

A. DE WITTE.

(1) DE CHESTRET, *Num. de la principauté de Liège*, nos 205 et 206.

NOTA. Toutes les pièces décrites dans cet article font partie de notre collection; nous n'en avons pas marqué les poids parce qu'ils restent dans les limites indiquées dans l'*Histoire monétaire du Brabant*.

LES MONNAIES DE FLANDRE

DE LA

TROUVAILLE DE BRUXELLES

PLANCHE III.

Les monnaies de Flandre de la trouvaille de Bruxelles étaient au nombre d'environ 1200.

J'ai pu en examiner environ la moitié : les deniers de Lille et d'Ypres, qui étaient respectivement au nombre de 450 et de 150, n'ont pas passé par mes mains (1).

Voici le détail en ce qui concerne les autres villes de Flandre :

Alost. 189 deniers.

1. GAILLARD (2), 44. 151 ex. Poids : 0 gr. 40. Les pièces étaient assez usées.
2. GAILLARD, 45-46. 30 ex. Poids : 0 gr. 40.
3. *Catalogue de Wisnes*, I, 17. 8 ex. Poids : 0 gr. 42.

Bruges. 40 deniers.

1. GAILLARD, 50. 2 ex. Poids : 0 gr. 44.
2. GAILLARD, 55. 32 ex. Poids : 0 gr. 44.
3. GAILLARD, 56, variété. 1 ex. Croix sans patte. Poids : 0 gr. 44.
4. GAILLARD, 58. 1 ex. Poids : 0 gr. 44.

(1) Ils ont été achetés pour le Musée municipal de Lille.

(2) GAILLARD, *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*. Gand, 1852.

5. GAILLARD, 59. 3 ex. Poids : 0 gr. 44, 0 gr. 45.

6. Guerrier au droit et revers (en creux). Accident de frappe. 1 ex. Poids : 0 gr. 44.

Courtrai. 19 deniers.

1. GAILLARD, 65. 12 ex. Poids : 0 gr. 43. Le T de la légende n'a pas de barre inférieure.

2. GAILLARD, 65. 5 ex. Poids : 0 gr. 43. Le T de la légende a une barre inférieure.

3. Variété. Les secteurs entre l'écu et le grènetis sont vierges. 1 ex. Poids : 0 gr. 43. (Pl. III, n° 2.)

4. Variété. Sans roses dans le blason, avec abréviation au revers après le T. 1 ex. Poids : 0 gr. 43. (Pl. III, n° 3.)

Gand. 320 deniers.

1. GAILLARD, 74. 1 ex. Poids : 0 gr. 43.

2. GAILLARD, 74. Variété, un point dans l'annelet au droit. 43 ex. Poids : 0.43. (Pl. III, n° 4.)

3. GAILLARD, 75. 7 ex. Poids : 0 gr. 40-0 gr. 44.

4. GAILLARD, 76. 4 ex. Poids : 0 gr. 42.

5. GAILLARD, 76. 2 ex. Poids : 0 gr. 22, 0 gr. 23. (Pl. III, n° 6 et 7.)

6. GAILLARD, 77. 200 ex. Poids : 0 gr. 40, 0 gr. 42.

7. GAILLARD, 77. 7 ex. Poids : 0 gr. 32.

8. GAILLARD, 78. 8 ex. Poids : 0 gr. 42.

9. GAILLARD, 80. 2 ex. Poids : 0 gr. 42.

10. GAILLARD, 81. 2 ex. Poids : 0 gr. 44, 0 gr. 40.

11. GAILLARD, 82. 1 ex. Poids : 0 gr. 43.

12. GAILLARD, 83. 19 ex. Poids : 0 gr. 44.

13. GAILLARD, 83. Variété. La fleur de lis au

lieu de surmonter le casque est posée latéralement sur le cimier, et les quatre globules disposés derrière le casque sont remplacés par un anneau.
2 ex. Poids : 0 gr. 43. (Pl. III, n° 5.)

14. GAILLARD, 84. 1 ex. Poids : 0 gr. 40.
15. GAILLARD, 85. 50 ex. Poids : 0 gr. 44.
16. GAILLARD, 87. 1 ex. Poids : 0 gr. 41.
17. GAILLARD, 88. 2 ex. Poids : 0 gr. 44.
18. *Cat. De Wisnes*, 56. 1 ex. Poids : 0 gr. 43.
19. Accidents de frappe, 8 ex.

Lille (1).

1. GAILLARD, 93. 1 ex. Poids : 0 gr. 39.
2. GAILLARD, 95. 1 ex. Poids : 0 gr. 32.
3. GAILLARD, 96. 4 ex. Poids : 0 gr. 40.
4. GAILLARD, 104. 1 ex. Poids : 0 gr. 41.
5. GAILLARD, 105. 1 ex. Poids : 0 gr. 41.
6. GAILLARD, 107. 1 ex. Poids : 0 gr. 41.
7. Variété de GAILLARD, 104. Les fleurs de lis pénètrent profondément dans le triangle. Poids : 0 gr. 41. (Pl. III, n° 12.)

Ostende. 2 deniers.

Les deux variétés décrites dans la *Revue belge de Numismatique*, 1909, p 252.

Ypres (2).

1. GAILLARD, 114. 7 ex. Assez usés. Poids : 0 gr. 43.

(1) Les pièces de Lille décrites ici ne comportent pas l'ensemble de ce qui a été trouvé; un lot de 447 pièces a été acheté par le Musée municipal de Lille.

(2) En outre un lot de 150 pièces n'a pas été examiné.

2. GAILLARD, 116. 4 ex. Poids : 0 gr. 36.
2. GAILLARD, 116. 1 ex. Poids : 0 gr. 24.
3. GAILLARD, 116. Variété. Au revers dans les cantons de la croix, . * . au lieu de deux annelets. Poids : 0 gr. 38. (Pl. III, n° 11.)
4. GAILLARD, 120. 1 ex. Poids : 0 gr. 39.
5. GAILLARD, 124. 60 ex , usés. Poids : 0 gr. 40.
6. GAILLARD, 124. Poids : 0 gr. 29 et 0 gr. 26. (Pl. III, n° 9 et 10.)
7. GAILLARD, 130. 8 ex. Poids : 0 gr. 43.
8. GAILLARD, 131. 1 ex. Poids : 0 gr. 43.
9. GAILLARD, 132. 2 ex., mal frappés. Poids : 0 gr. 43.
10. GAILLARD, 132, variété. 3 points disposés . : au lieu d'un seul dans les cantons de la croix du revers. Poids : 0 gr. 43.
11. GAILLARD, 132. 1 ex. Poids : 0 gr 36
12. GAILLARD, 124. Variété. L'écusson est triangulaire et les secteurs compris entre le cercle de grènetis et les côtés du triangle sont vierges. Poids : 0 gr. 42 (Pl. III, n° 8.)

Outre ces pièces, il se trouvait un exemplaire d'un denier indéterminé, probablement brugeois, au guerrier porteur d'un écu chevronné, variété de GAILLARD, 140. (Pl. III, n° 1.)

Mais la plus importante d'entre les monnaies de Flandre qui ont été découvertes rue d'Assaut, est un denier de *Cassel* inconnu jusqu'ici. Il y en avait deux exemplaires.

Au droit, dans un cercle de grènetis on voit une

épée nue, la pointe en bas, accostée de deux clefs, le panneton tourné en dehors vers le haut. Dans le champ, à droite et à gauche, un anneau pointé.

Au revers, dans un cercle de grènetis, une croix aux bras terminés par des annelets ; dans les cantons quatre globules, et un cercle de grènetis plus petit que le premier ; entre les deux cercles de grènetis, C | A | S | E. Poids : 0 gr. 38. Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale de Belgique (1). (Pl. III, n° 13.)

Le denier est bien de Cassel. Le droit, à une légère variante près (2), reproduit le type du contre-sceau de la Ville, dont une matrice de la fin du XVI^e siècle (3) existe au Musée de Cassel (4). (Pl. III, n° 14.)

D'ailleurs, à cette époque, le nom de Cassel s'écrivait couramment avec un seul s. On trouve, par exemple, la graphie *de Casello* dans l'acte de

(1) L'autre exemplaire a été acheté par le Musée municipal de Lille.

(2) La poignée de l'épée est tournée vers le bas, alors que sur le denier elle est placée vers le haut.

(3) DE MAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre*. Paris, 1873, I, p. 428, n° 3903.

(4) M. J. Lambert, conservateur du Musée de Cassel, a bien voulu m'en communiquer l'empreinte. En voici la description : dans un cercle de grènetis : CONTRA SIGIL(lum) CIVIT(atis) · ET COMMVNITATIS CASLETEN(sis) ✠ Dans un filet linéaire, un écu posé sur un cartouche orné de volutes. L'écu est chargé d'une épée, la poignée tournée vers le bas, accostée de deux clefs, le panneton tourné en dehors vers le haut.

paix et soumission de la comtesse Jeanne aux volontés du roi de France, en 1214 (1).

En somme, malgré l'importance considérable de la trouvaille, une seule pièce nouvelle a été mise au jour pour la Flandre, ce qui tendrait à faire croire que nous connaissons d'une manière à peu près complète le numéraire flamand du milieu du XIII^e siècle.

Malgré cette pauvreté en pièces inédites, ce n'est pas que la trouvaille ne nous apporte quelques enseignements nouveaux.

En parcourant la liste des pièces, on sera frappé de ce que certains deniers, dont le poids normal est d'environ 0 gr. 42, descendent jusqu'à 0 gr. 23, et 0 gr. 22, qui est le poids d'une obole. Il ne faudrait pas croire cependant que ce sont des oboles : les dimensions du type gravé sont les mêmes que celles de celui des deniers de poids plein. Pratiquement, il n'est pas possible de les différencier de ceux-ci. Seule la balance peut révéler la différence de poids. Par conséquent, nous avons affaire à des deniers de poids accidentellement réduit, probablement à des produits d'une fabrication « à recours (2) ».

Dans la trouvaille il n'y avait pas une seule obole flamande; par contre, on pouvait voir un grand nombre de deniers coupés en deux parties égales.

(1) WARNKÖNIG GHELDOLF. *Histoire de la Flandre*. Bruxelles, 1836, I, p. 347.

(2) Cf. *Revue belge de Numismatique*, 1910, p. 365.

Ceux-ci ont été achetés par le Musée municipal de Lille, et j'ai l'espoir de pouvoir un jour leur consacrer une étude spéciale. Qu'il suffise pour le moment de constater une fois de plus l'absence totale d'oboles flamandes au milieu du XIII^e siècle.

*
* *

En ce qui concerne la date de l'enfouissement du trésor, l'étude des monnaies de Flandre présente une certaine importance : elle ne permet pas d'accepter celle de 1264 que M. Rutten a pensé lui assigner (1).

En effet, parmi les monnaies découvertes se trouvent deux deniers ostendais. Or, ceux-ci ne peuvent guère être antérieurs à l'année 1267. Un acte de cette date, le plus ancien des documents relatifs à Ostende, mentionne l'affranchissement de cette ville comme une chose toute récente. L'atelier monétaire à son nom ne put, par conséquent, être établi que vers 1267 (2).

Quelque vraisemblable qu'il soit de rapporter l'enfouissement du trésor aux troubles de Louvain et au combat de Leespe, la date de 1264 se trouve donc formellement exclue par les faits.

Ainsi que M. Rutten l'a fort bien établi, 1268 (3)

(1) *Revue belge de Numismatique*, 1910, p. 275.

(2) *Revue belge de Numismatique*, 1909, pp. 252-261.

(3) A la rigueur on pourrait reculer ce point terminus d'une ou deux années; 1268 est établi par ce fait qu'on ne voit dans la trouvaille aucune monnaie de Jean I de Brabant. On peut supposer que celui-ci

est le point extrême que l'on pourrait fixer. Il n'est peut-être pas nécessaire d'accepter cette ultime date. En 1267, Henri de Gueldre et Otton de Gueldre alliés à la comtesse Marguerite de Constantinople, marchèrent sur Malines, et furent arrêtés devant cette ville par Gauthier Berthout, qui commandait les forces du Brabant. Il n'y eut pas de bataille, mais de simples escarmouches, et les alliés durent se retirer faute de vivres (1). Mais l'apparition dans les environs de Bruxelles d'une armée appartenant à des princes aussi puissants que l'élu de Liège, le comte de Gueldre et la comtesse de Flandre explique aisément qu'on ait songé à mettre en sûreté à ce moment critique une somme de l'importance de celle qui a été découverte. Pour ces raisons j'estime que le trésor de la rue d'Assaut a été enfoui en 1267.

*
* *

L'apparition du denier de Cassel remet en ques-

n'a pas battu monnaie tout au début de son règne, ce qui nous mènerait jusqu'en 1269 ou 1270.

(1) « Cependant l'esleu de Liège accompagné de son frère le comte Otton de Gueldres et grande armée entra dans le Brabant en l'an mesme MCCLXVII en intention de se rendre maistre de la ville de Malines, laquelle pour lors n'estoit munie de ramparts et fossés; et pour plus asseurer son fait, il avoit tiré à son assistance Margarite, comtesse de Flandres, laquelle avec ses fils et bonnes troupes s'estoit campée à Bornhem, Hingene et aux environs, mais Wauthier Berthout avec les forces du Brabant avoit occupé les principales advenues aux environs de Malines et fit par tous costés detrouser ceux qui vouloient mener vivres à ses ennemis, tellement que l'eslu se trouva bien en

tion l'attribution de ceux qui étaient jusqu'ici donnés à cette ville. Piot (1) y avait localisé les deniers anépigraphiques à la tour crénelée (Pl. III, 17. Coll. V^{te} B. de Jonghe); il rapprochait le type de ces pièces de celui d'un sceau de la ville dont il donna un dessin très sommaire. Cette attribution fut acceptée par GAILLARD (62 et 63), qui y rattacha une autre pièce (64) dont il décrivait le type comme étant un château.

Dans la trouvaille de Beveren, il se rencontra des deniers analogues au n° 64 de Gaillard, mais avec la légende $\text{CO} | \text{EO} | \text{CO} | \text{EO} |$ ou $\text{EO} | \text{CO} | \text{EO} | \text{CO}$ (Pl. III, 15 et 16. Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale de Belgique et Coll. V^{te} B. de Jonghe). M. A. de Witte (2) caractérisa avec plus d'exactitude le motif du droit : « bretèche soutenue par deux colonnettes à torsade. » Il rangea ces pièces sous la rubrique *Atelier monétaire de Cassel*, mais il faisait déjà remarquer qu'« il n'est guère facile de retrouver [dans la légende] le nom de l'atelier ».

Or, le sceau de Cassel représente une tour entre deux enceintes crénelées, et non une tour crénelée (3). Piot a été induit en erreur par une cire mal conservée. Les deniers à la tour crénelée peine. » BUTKENS, *Trophées du duché de Brabant*. La Haye, 1724, I, p. 283.

(1) *Revue belge de numismatique*, IV, 1848, p. 14, et pl. III, 12 et 13.

(2) *Revue belge de numismatique*, 1892, p. 221.

(3) DOUET D'ARC, *Inventaires et documents. Collection de sceaux*. Paris, 1867, t. II, p. 344.

ne sont donc pas de Cassel, et à plus forte raison les pièces à la bretèche n'appartiennent-elles pas non plus à cette ville.

Cependant ces deniers ont un air de parenté. Par leur revers, ils ont un aspect artésien (voy. pl. III, 15-17), et c'est vers le sud que je serais tenté de les localiser.

S'il fallait proposer pour les premiers une attribution, je serais porté à voir dans les deniers à la tour les produits de la fin du monnayage de l'atelier de Lens, peu avant la cession définitive de l'Artois à la France. (Pl. III, 17, coll. V^e B. de Jonghe.)

En effet, les armes de Lens (1) sont d'argent, à la tour d'or maçonnée de sable et accostée de deux fleurs de lis de sable. C'est, je pense, la seule ville de l'Artois et de la Flandre qui porte une tour dans ses armoiries. Chronologiquement, ces deniers se placeraient à la suite des monnaies à la légende F. COMES, frappés à Lens par Philippe d'Alsace, ainsi que l'a établi M. A. de Witte (2). Au revers de ces premières pièces on voit, il est vrai, les fleurs de lis, mais on comprendrait très bien que lorsque la ville fut admise à la vérification de la monnaie (3), elle y ait placé le meuble principal de son écu en lieu et place des fleurs de lis qui n'étaient pas suffisamment explicites.

(1) *Revue belge*, 1892, p. 228.

(2) *Revue belge*, 1892, p. 227.

(3) *Mémoires du Congrès international de Numismatique et d'art de la médaille*. Bruxelles, 1910, pp. 301-311.

Quant au denier à la légende $\text{EO} | \text{CO}$, c'est sous réserves que je proposerai de l'attribuer à l'abbaye d'Eaucourt, près de Bapaume ; cette localité est, que je sache, la seule de la Flandre ou de l'Artois qui permette d'interpréter la légende de la monnaie.

L'histoire de l'abbaye d'Eaucourt est peu connue. On sait qu'elle fut fondée au commencement du XII^e siècle (1), et que le comte de Flandre Thierry d'Alsace (2) s'y intéressa particulièrement. Les abbés d'Eaucourt étaient assez puissants : ils étaient comtes de Courcelles, seigneurs de Ligny et de Walencour, prévôts et seigneurs de Meerssen, Clemmen, Beke (3), etc.

D'autre part, je crois reconnaître sur les deniers plusieurs attributs ecclésiastiques : d'abord au droit, je ne pense pas que nous ayons affaire réellement à une bretèche. L'objet pris entre les deux colonnes torsées se compose de trois parties : un corps formé par une sorte de volet orné de rainures, et susceptible de se mouvoir latéralement ; au-dessus et en dessous deux sortes de cônes décorés de cannelures et terminés par une boule. L'ensemble, avec les colonnes, a l'aspect d'un tabernacle fermé.

Au revers, dans les cantons de la croix, M. de

(1) *Gallia christiana*, éd. de 1725, III, p. 446.

(2) DU CHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Béthune*. preuves, p. 28.

(3) MIRAEUS et FOPPENS, *Opera diplomatica*, I, p. 169.

Witte (1) décrit « deux annelets et deux roues réunis au centre par des tiges ». Je propose de voir dans ces roues des *flabella* (2), sorte de parasols chasse-mouches qui étaient encore usités dans les cérémonies du culte à l'époque de saint Bernard. C'est à peu près celle de notre denier.

Si au droit nous devons reconnaître un tabernacle, et au revers des *flabella*, il est probable que le denier doit être attribué à l'abbaye d'Eaucourt. Le nom *Eoco* (à compléter *Eocort* ou *Eocourt*) serait en langue vulgaire, ainsi que c'est le cas pour celui de Bourbourg (3) (*Brouborg*) sur les deniers de cette ville. Mais je n'ai pu trouver de document du XII^e ou du XIII^e siècle donnant le nom d'Eaucourt en langue vulgaire. Les formes latines *Aqua curtis* (4), *Aiulcurtis* (5), *Aicurtis* (6), etc., sont toutes malheureusement, ou marquées par des préoccupations étymologiques, ou obscures, bien que la seconde paraisse favorable à cette thèse. Je me trouve donc dans l'impossibilité de garantir que l'attribution du denier en question à l'abbaye d'Eaucourt soit certaine.

VICTOR TOURNEUR.

(1) *Revue belge de numismatique*. 1892, p. 321.

(2) Voy. DUCANGE, s. v^o.

(3) GAILLARD, 49.

(4) C'est la forme sous laquelle se trouve d'ordinaire le nom d'Eaucourt. Voy. GALLIA CHRISTIANA, éd. de 1725, III, p. 446.

(5) DOUET D'ARCO, o. c. III, p. 13. MIRAEUS et FOPPENS, o. c. I, p. 169.

(6) DE MAY. *Inventaire des sceaux de l'Artois*. Paris, 1877, p. 277.

LES JETONS DE L'ADMINISTRATION
DU
CANAL DE BRUXELLES
AUX
XVI^e ET XVII^e SIÈCLES.

PLANCHES IV ET V.

Les Bruxellois naviguaient librement sur la Senne, lorsqu'en 1301, Jean Berthout, seigneur de Malines, obtint du duc de Brabant un droit d'étape sur l'avoine, le sel et le poisson qui transitaient par son territoire (1) vers les villes brabançonnnes.

Dès lors, les bateliers bruxellois qui arrivaient du Rupel, se virent forcés, avant d'entrer dans la Senne, de faire un long détour pour aller à Malines exposer en vente les marchandises soumises à l'étape et y payer le tonlieu.

A plusieurs reprises, les Bruxellois tentèrent d'éluder cette obligation et cherchèrent à franchir, par ruse ou par force, l'embouchure de la Senne; les Malinois, de leur côté, voulurent sou-

(1) La Senne traversait la seigneurie de Malines sur une distance de 8 kilomètres. L'embouchure de la rivière, à Sennegat, se trouvait en territoire malinois.

tenir leur droit en tendant une chaîne en travers de la rivière à Heffen (1), où ils placèrent garnison (2).

Cette prétention des gens de Malines d'intercepter à leur gré la navigation sur la Senne, exaspéra les Bruxellois et suscita, pendant deux siècles et demi, des récriminations violentes, des procédures interminables, même des conflits sanglants.

Philippe le Bon voulut réconcilier les cités rivales. Tout en laissant au Parlement de Paris le soin d'élucider le fond de la question, il ordonna, le 13 juillet 1441, « que la chayne estant » à Heffene seroit et demouroit avalée, par manière de provision, pour tous marchands et » bonnes gens de Bruxelles y passer et repasser » amont et aval la dite rivière, à tous leurs denrées » et marchandises sans empeschement aulcun (3) ».

La Senne resta libre jusqu'à la minorité de Philippe le Beau.

Les Malinois profitèrent des troubles de cette époque pour rétablir la chaîne avec l'assentiment de Maximilien d'Autriche qui cherchait à se venger particulièrement de la défection des Bruxellois et, dans ce but, confirma le droit d'étape du poisson, du sel et de l'avoine, ainsi que le tonlieu sur ces marchandises (4).

(1) A 5 1/2 kilomètres au N.-O. de Malines.

(2) HYMANS, *Bruxelles à travers les âges*, t. I, p. 97.

(3) Idem, idem.

(4) HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. I, pp. 306-307.

Le Magistrat bruxellois eut beau protester, la chaîne resta en place jusqu'en 1531.

Le 7 juin de cette année, Charles Quint reconnut les droits de Malines, mais décida « qu'afin » de nourrir paix et amitié entre les bourgeois et » manants des deux villes, ceux de Bruxelles » seraient dispensés de l'étape, à condition d'acquitter à Heffen même, les droits qu'ils payaient » auparavant à Malines » (1).

La commune bruxelloise ne voulut pas se soumettre à cette sujétion ; elle demanda à l'empereur l'autorisation de creuser un canal qui reliait la cité au Rupel, sans traverser la seigneurie de Malines.

Les entraves mises à la liberté des transports par la Senne, les difficultés de la navigation sur cette rivière sinueuse et étroite, pendant les sécheresses de l'été et les inondations de l'hiver, avaient, depuis longtemps déjà, fait concevoir aux bourgeois de Bruxelles l'idée de créer une nouvelle voie de communication par eau avec le Rupel.

Le projet avait été soumis à Charles le Téméraire, mais ce prince guerroyeur n'avait pas eu le loisir de l'examiner.

Une nouvelle requête avait été présentée à Marie de Bourgogne, le 4 juin 1477, à l'occasion de sa Joyeuse-entrée à Bruxelles et la jeune duchesse avait donné à la ville le droit de creuser « un fossé

(1) HYMANS, *Bruxelles à travers les âges*, t. 1, p. 98.

» ou conduit d'eau pour y conduire l'eau de
 » l'Escaut ou du Rupel, à partir de tel point
 » qu'il plairait à la ville et qui lui paraîtrait le
 » plus convenable, aussi loin que les rives du
 » fleuve appartenaient au Brabant » (1).

Les désordres qui suivirent la mort de la duchesse Marie, la rivalité des Malinois et surtout la pénurie des finances communales firent de cette concession une lettre morte.

Comme nous l'avons dit, ce n'est qu'en 1531 que les Bruxellois reprirent l'idée de creuser un canal et demandèrent une nouvelle autorisation à l'empereur. Celui-ci confirma l'octroi de son aïeule (2).

Ne se tenant pas pour battus, les Malinois revinrent à la charge en se basant sur le préjudice que leur causerait la suppression du droit d'étape ; ils réclamèrent des dommages-intérêts dans le cas où le canal serait exécuté.

Le procès dura près de vingt ans.

Enfin, le 30 mai 1550, Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, débouta les Malinois de leur demande et permit de commencer à « besoi-gner pour le canal » (3).

Pour éviter toute contestation nouvelle, il fut décidé que le canal serait dirigé sur Vilvorde et de là sur Willebroeck où il déboucherait dans le

(1) HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 514.

(2) Idem, idem, t. I, p. 343.

(3) Idem, idem, t. III, p. 516.

Rupel: on évitait ainsi de traverser le territoire de Malines.

Le gouvernement et la commune nommèrent des commissaires pour diriger et surveiller ce grand ouvrage et, le 16 juin 1550, en présence du Magistrat de Bruxelles, le chevalier Jean de Locquenghien donna solennellement le premier coup de pioche, à Willebroeck (1).

« L'entreprise était hardie, dit M. Hymans dans » *Bruxelles à travers les âges*, car il fallait, à l'aide » de biefs, racheter une différence de niveau de » plus de quarante pieds, résister à l'effort de la » marée, détourner vers la Senne, à l'aide de » siphons, les eaux qui auraient pu endommager » le canal, établir des ponts de distance en dis- » tance, à l'effet de maintenir les communications » et creuser dans l'intérieur de la ville un bassin » avec des quais de chargement. »

Les travaux furent poussés avec une grande activité et, le 12 octobre 1561, Jean de Locquenghien ouvrit le canal à la navigation, au milieu de fêtes magnifiques (2).

La dépense du creusement du canal, à part les ouvrages d'art tels que ponts et écluses, fut évaluée à 800,000 florins. Cette somme énorme pour l'époque, fut payée au moyen d'impôts sur la nourriture des Bruxellois.

En 1549, les Nations consentirent une imposi-

(1) HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 375.

(2) Idem, idem, t. I, p. 374.

tion d'un demi-sou sur la mouture de chaque rasière de seigle, de deux blancs par rasière de froment. Successivement on établit des taxes sur l'abatage de bétail, en 1551 ; sur la bière, en 1555 ; sur le pain blanc, en 1556 ; sur le vin, en 1561 (1).

Toutes ces taxes, sauf celle sur le pain blanc trop onéreuse pour les pauvres, étaient encore levées à la fin du XVII^e siècle.

Pour indemniser les Bruxellois de leurs grands sacrifices, le gouvernement les exempta de tous les tonlieux levés en Brabant au profit du souverain.

ADMINISTRATION DU CANAL.

Dès que les premiers travaux furent entamés, le Magistrat nomma à vie deux receveurs plébéiens chargés de payer les dépenses et de percevoir les impôts destinés à y faire face.

En 1577, pendant la révolte de Bruxelles contre Philippe II, les Métiers s'arrogèrent le droit de nommer ces receveurs mais, lorsque l'autorité royale fut rétablie dans la ville, le gouvernement, pour assurer aux Lignages la haute main sur l'administration du canal, décida qu'il y aurait un receveur patricien nommé *intendant* et deux *receveurs* plébéiens.

L'*intendant* était choisi par le roi parmi les premiers bourgmestres, les échevins et les trésoriers sortant de charge à la Saint-Jean.

(1) HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 522.

En principe il était nommé pour un an, mais il fut maintes fois continué dans ses fonctions pendant plusieurs années consécutives.

L'intendant jouissait d'un traitement de 365 florins. Il inspectait les ouvrages, faisait exécuter les réparations, nommait aux emplois, mettait en ferme les propriétés et les impôts du canal. Une ordonnance des archiducs, en date du 12 juin 1620, lui donna le titre de *surintendant du rivage*.

Les receveurs plébéiens étaient pris par le premier bourgmestre et les échevins parmi les candidats que les Nations présentaient à la Saint-Jean. Pour assurer la marche régulière du service, on les renouvelait par moitié; il y en avait ainsi toujours un en fonctions depuis un an et un nouveau venu.

Le premier receveur touchait 600 florins par an, le second 300 florins seulement.

SERVICE DES TRANSPORTS.

Un service public de transports par eau était organisé entre Bruxelles et Anvers et vice versa.

Le *veer* ou barque publique, partait de la maison des barques, ou *veerhuys*, près du Marché aux Porcs, tous les matins à 7 heures en hiver, à 6 heures en été (de Pâques au 1^{er} octobre). Le trajet de Bruxelles à Willebroeck ne pouvait durer plus de cinq heures, suivant une ordonnance du 19 juillet 1575.

La barque était halée jusqu'au Petit-Willebroeck, où elle s'arrêtait (1).

« C'était un vrai monument en bois, dit Joe » Dierix de Ten Hamme, dans ses *Souvenirs du* » *vieux Bruxelles*, une vraie maison flottante, » ayant son toit en dos de chèvre, ses portes, ses » fenêtres et sa cheminée. Un diminutif de l'arche » de Noé. On y buvait, on y mangeait, on y » jouait comme dans une hôtellerie de terre » ferme » (2).

Au Petit Willebroeck, les voyageurs pour Anvers s'embarquaient dans un grand bateau à voiles qu'on appelait le *heu* (3). La traversée n'était pas sans danger par mauvais temps : en 1685, un *heu* chavira devant Anvers; en 1740, un autre naufragea devant Niel. Chaque fois la plupart des passagers furent noyés (4). On compte, d'après les registres de l'administration du canal, qu'entre 1561 et 1740, il périt 1747 personnes dans les accidents de *heu*. Le service de la barque à voile fut supprimé en 1765, parce qu'il était trop dangereux, et la ville de Bruxelles fit construire, à ses frais, une route de Boom à Anvers.

(1) WAUTERS, *Documents concernant le canal de Bruxelles à Willebroeck*.

(2) Le *veer* est dessiné dans le manuscrit 16213 de la Bibliothèque royale.

(3) Une gravure du Cabinet des estampes de l'État représente le *heu* de Bruxelles et le *convoy* de Malines devant Anvers. Elle figurait à l'exposition de l'Art belge au XVII^e siècle sous le n^o 801.

(4) Abbé MANN, *Abrégé de l'histoire de Bruxelles*.

Nous rencontrerons fréquemment le *veer* et le *heu* sur les jetons des intendants du canal.

I — Jetons frappés pour l'administration du canal de 1587 à 1612.

Les premiers jetons de l'administration du canal furent frappés en 1587, à la monnaie d'Anvers. Il existe trois variétés à ce millésime.

1. — 1587. — Planche IV, n° 1.

Droit : ☼ LECGELT . DER . VAERT . VAN . BRVSSSEL.

Un cartouche aux armes de Bruxelles, *de gueules au Saint-Michel d'or terrassant un démon de sable.*

Revers : ☼ GOD . BEWAERT . EN . GESPAER . DE . VAERT.

L'écluse et la colonne des Trois Fontaines près Vilvorde (1). Deux bateaux sont dans le sas. A l'exergue : 1587.

Dugniolle, 3154.

L'écluse fut construite en 1560. La colonne fut érigée en 1565, elle coûta 110 florins du Rhin; elle fut démolie au milieu du XIX^e siècle.

2. — 1587. Planche IV, n° 2.

(1) Telles qu'elles sont dessinées dans l'atlas du canal que Jean de Rofroissard exécuta en 1657, par ordre de l'intendant du Rivage, Jacques-Philippe de Dongelberge, et qui donne une vue à vol d'oiseau du canal depuis le Rupel jusqu'au bassin Sainte-Catherine. Ce très intéressant document est déposé aux archives de la ville de Bruxelles.

Variété du jeton précédent. Le cartouche du droit est plus large. On lit dans la légende du revers : DIE VAERT.

3. — 1587. — Planche IV, n^{os} 2 et 3.

Droit : ☉ LECGELT . DER . VAERT . VAN . BRVSSSEL.

Les armes de Bruxelles en plein champ.

Revers du jeton 2.

Dugniolle, 3153 (1).

4. — *Sans millésime*. — Planche IV, n^{os} 3 et 4.

Droit du jeton 3.

Revers : CALCVLI . QVÆSTORVM . FOSSAE . BRVXELLANÆ.

L'écluse des Trois Fontaines remplie de bateaux.

Dugniolle, 3409 (2).

5. — 1603. — Planche IV, n^{os} 4 et 5.

Droit : TE FLANTE TVMESCENT 1603.

Une barque poussée par le vent.

Revers du jeton 4.

Dugniolle 3566.

6. — 1606. — Planche IV, n^o 6.

Droit : ☞ TE . FLANTE . TVMESCENT . 1606.

Une barque poussée par le vent.

Revers : ☞ CALCVLI QVÆSTORVM FOSSÆ BRVXELLANÆ.


(1) Je n'ai jamais rencontré les jetons décrits par le docteur Dugniolle sous les n^{os} 3155 et 3156.

(2) Le docteur Dugniolle place arbitrairement ce jeton sous la date 1596.

L'écluse des Trois Fontaines entourée de personnages qui regardent les bateaux dans le sas.

Dugniolle, 3616 (1).

7. — 1612. — Planche IV, n° 7.

Droit :  TE . FLANTE . TVMESCENT . 1612.

Une barque poussée par le vent.

Revers : Variété du revers du jeton 6. Les personnages qui entourent l'écluse sont plus nombreux.

Dugniolle, 3684 (2).

8. — 1612. — Planche IV, n° 7 et 8.

Variété du jeton 7 portant la légende erronée :
TE FLANTE TVMECENT. 1612.

II. — Jetons des surintendants du Rivage ou intendants du canal (1617-1698) (3).

L'usage du jeton comme instrument de calcul disparut dans les premières années du XVII^e siècle. Néanmoins, certains fonctionnaires patriciens chargés de la gestion des deniers publics, tels que les trésoriers de Bruxelles et les intendants du canal, continuèrent à faire frapper des jetons au moment où ils quittaient leur charge et remettaient leurs comptes.

(1) Le docteur Dugniolle écrit QVÆSTORVM ; c'est une erreur. Le 3617 est le même jeton que le 3409.

(2) Il y a trois fautes dans les légendes données par le docteur Dugniolle : TVMESCENTS, QVÆSTORVM et BRVXELLANA.

(3) On trouve la liste complète de ces fonctionnaires dans les *Trophées du Brabant* de Butkens ou dans les *Documents concernant le canal de Bruxelles à Willebroeck* de Wauters.

« Il est probable, dit M. Vanden Broeck (1), que
 » désormais le but principal des titulaires de ces
 » jetons était plutôt de satisfaire leur ambition
 » ou leur vanité en léguant à la postérité une
 » trace de leur participation aux affaires pu-
 » bliques. »

Le 19^e intendant, Charles van Laethem, fit le premier frapper des jetons à ses armes, en 1617. Son exemple fut suivi par la plupart de ses successeurs, jusqu'à la fin du XVII^e siècle, époque à laquelle le baron Jean-Jacques de Brœuckhoven, 59^e intendant, émit, en 1698, le dernier jeton de la nombreuse et intéressante série numismatique des intendants du canal de Bruxelles.

Charles van Laethem, seigneur de Bouchout et de Court-Saint-Étienne, descendait d'une ancienne famille brabançonne, originaire du manoir de Laethem, près de Grimberghe.

Vers le milieu du XV^e siècle, les van Laethem avaient acquis la seigneurie de Bouchout par le mariage de Walther van Laethem avec Marie de Bouchout. L'héritage de sa mère, Barbe Brant, donna à Charles la seigneurie de Court-Saint-Étienne (2).

Charles van Laethem fut attaché à la cour de l'archiduc Ernest, en 1593, puis, après la mort de ce prince, il rentra dans le magistrat bruxellois

(1) *Aperçu général sur les jetons des anciens receveurs et trésoriers de Bruxelles.*

(2) WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, p. 259.

dont il avait déjà fait partie comme échevin, en 1592

De 1596 à 1617 il occupa presque constamment des fonctions publiques.

Lorsqu'il quitta l'administration du canal, en 1617, il fit frapper les deux jetons suivants :

9. — 1617. — Planche IV, n^{os} 7 et 9.

Droit : LAET · HEM · WELVAEREN · 1617.
(Jeu de mots sur le nom de l'intendant.)

Les armes de van Laethem d'*hermine à la fasce d'azur. Casque couronné. Cimier : deux cornes de buffle aux armes de l'écu.*

Revers du jeton 7.

Dugniolle, 3741 (1).

10. — 1617. — Planche IV, n^{os} 7 et 10.

Variété du jeton 9. L'écu du droit est plus large ; la légende porte : LAT ; la date est précédée de la tête d'ange, différent de Bruxelles.

Revers du jeton 7.

On ne connaît pas de jeton de *Gilles de Busleyden*, 20^e intendant.

Son successeur, le chevalier *Antoine de Locquenghien*, fut nommé le 24 juin 1618. Deux fois déjà, il avait pris en mains la haute direction des affaires du canal : du 21 août 1587 au 19 juillet 1593 et du 1^{er} juin 1598 au 23 juin 1600.

(1) Les jetons décrits par le docteur Dugniolle sous les numéros 3738, 3739, 3740, d'après Van Orden et d'après des catalogues, n'existent pas au cabinet des médailles de l'État, et je ne crois pas qu'ils aient jamais été frappés.

Antoine était le fils de Jean de Locquenghien qui dirigea la construction du canal de 1550 à 1561.

Son grand-père, le chevalier Pierre de Wihove, dit Locquinghem ou Locquenghien, était un gentilhomme artésien qui fut successivement premier écuyer tranchant de Maximilien d'Autriche, échanson et panetier de Philippe le Beau, conseiller et maître d'hôtel de Charles-Quint. Il épousa Marie, fille de Philippe de Nieuwenhove, seigneur de Koekelberg et de Ruysbroeck. Pierre de Locquenghien mourut le 28 octobre 1539 (1).

Son fils Jean, né le 27 janvier 1517, devint échanson de Charles-Quint. Il se fit inscrire dans le lignage des Sleeuws, en 1542, et entra ensuite dans l'administration de la ville de Bruxelles, où il fut échevin en 1547 et 1548, bourgmestre en 1549, 1550 et 1553, receveur en 1551 et 1552.

Étant premier bourgmestre, en 1550, il entama les travaux du canal.

Nommé *amman* (2) de Bruxelles, en 1554, il remplit ces dernières fonctions pendant près de vingt ans et se montra, paraît-il, très sévère dans l'application des édits contre les protestants.

(1) WAUTERS, *Environs de Bruxelles*, I, p. 342.

(2) L'*amman* de Bruxelles était chef-justicier dans la ville et dans son quartier qu'on appelait l'ammanie. Il ne recevait d'ordres que du prince ou du gouverneur général. Si le magistrat de Bruxelles décidait quelque point contraire à l'autorité du souverain, c'était à lui d'y former opposition.

En 1561, il présida les fêtes qui marquèrent l'achèvement du canal.

Jean de Locquenghien épousa, le 12 octobre 1540, Anne van der Gracht, dame de Pamele. Il décéda le 1^{er} avril 1573, et fut enterré dans l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, devant l'autel de Sainte-Anne (1).

Grâce aux services rendus par son père, Antoine de Locquenghien jouit à Bruxelles d'une influence considérable.

Il fut le premier intendant du canal, lorsque cette charge fut créée en 1589. Les archiducs l'armèrent chevalier le jour de leur Joyeuse entrée à Bruxelles. Enfin, quand le gouvernement établit le grade de sergent-major de la ville, c'est-à-dire de commandant de toutes les milices bourgeoises de Bruxelles, c'est encore Antoine de Locquenghien qui en fut investi (1621). La faveur qu'il avait acquise près des princes et près de ses citoyens lui suscita beaucoup d'ennemis et parmi ceux-ci on remarquait particulièrement le seigneur de Perck, Frédéric de Marselaer (2), qui, lui aussi, joua un rôle important à Bruxelles, dans la première moitié du XVII^e siècle.

Des allusions aux sentiments d'envie dont il était l'objet se trouvent sur plusieurs jetons que de Locquenghien fit frapper en qualité d'intendant du canal et notamment sur celui-ci :

(1) Biographie nationale.

(2) WAUTERS, *Environs de Bruxelles*, t. II, p. 695.

II. — 1619. — Planche V, n° II.

Droit. ARTE · VIRIBVSQVE · TVENDVM.

L'écu de Locquenghien supporté par deux cornes d'abondance d'où sortent d'un côté des instruments d'ingénieur (*ars*), de l'autre côté des armes (*vires*).

Sous l'écu, en devise : DELIBERA.

Antoine de Locquenghien portait : *écartelé, aux 1 et 4 d'or semé de mouchetures d'hermine de sable, au lion de sinople armé et lampassé de gueules (Locquenghien); aux 2 et 3, d'argent au chevron de gueules accompagné de trois merlettes de sable (van der Gracht). Casque couronné. Cimier : une tête et col de cerf d'or entre un vol d'or semé de mouchetures d'hermine de sable. Lambrequins : d'or et de sinople (1).*

Rev. 16  19. SPERO · INVIDIAM.

Une chouette perchée sur un mur d'écluse. L'oiseau de la Sagesse subit les attaques de friquets qui l'entourent en criaillant

Dugniolle, 3761.

Ag. Catalogue De Coster, 410.

A Antoine de Locquenghien succéda, le 23 juin 1619, *René de Baronage* qui resta en fonctions pendant un an et ne fit pas frapper de jeton.


Sur son jeton de 1621, le 23^e intendant *Balthazar de Lauretten*, seigneur de Hoovorst, commémora le soixantième anniversaire de l'ouverture du canal à la navigation.

(1) DE VEGIANO, *Nobiliaire des Pays-Bas*.

12. — 1621. — Planche V, n° 12.

Droit : 1621. DVRO · LIGONE · PARATVM. (Chronogramme de 1561.)

Une bêche, symbole du dur labeur qu'a coûté le canal.

Revers :  BOREAS · MIHI · SERVIT · ET · AVSTER.

Les vents du nord et du sud déchaînés ne parviennent pas à ébranler la massive barque publique.

Dugniolle, 3783.

François vander Cruyce qui remplaça Balthazar de Laurretten ne laissa pas de jeton.

Le 25^e intendant fut l'écuyer *Gérard d'Oyenbrugge* (1), troisième fils de Philippe d'Oyenbrugge, gouverneur du château de Vilvorde, et de Louise van der Noot. Il entra en fonctions le 23 juin 1623, et, à la fin de sa gestion, fit graver par Balthazar Laureys (2), tailleur des fers de la Monnaie de Bruxelles, le joli jeton que voici :

13. — 1625. — Planche V, n° 13.

Droit :  VNDIQVE · MIHI · NAVES.

Le *heu* a abordé le débarcadère du Petit-Wille-

(1) Le fief d'Oyenbrugge (pont des brebis) était situé au nord-ouest de Vilvorde et relevait des seigneurs de Grimberghe.

Un Arnoul d'Oyenbrugge et son fils Henri sont cités dans un diplôme de Gérard IV de Grimberghe qui vivait vers l'an 1200. (Wauters, *Environs de Bruxelles*.)

(2) ALPHONSE DE WITTE, *Le jeton dans les comptes des maîtres des monnaies du duché de Brabant aux XVII^e et XVIII^e siècles*.

broeck (1). Les voyageurs viennent de descendre du bateau et partent avec leurs bagages. Au-dessus, les armes d'Oyenbrugge, *fascé d'or et de sinople. Casque couronné. Cimier : deux cornes de buffle aux armes de l'écu.*

Revers : 1625 · VNDIQVE · MIHI · MERCES.

Des débardeurs apportent des marchandises sur un quai, devant un bateau de commerce. Au premier plan, deux hommes se battent à coups de trique.

Dugniolle, 3821.


Suivant les comptes de Ghysbrechts Clenaerts, maître de la Monnaie de Bruxelles, ce jeton a été frappé sur argent pour un poids de 12 marcs (2).

Le 25 juillet 1625, *Antoine de Locquenghien* revint pour la quatrième fois à l'administration du canal; il y resta jusqu'au 3 octobre 1635. Pendant cette période décennale, il fit forger six jetons :

14. — 1627. — Planche V, n° 14.

Droit : SIC · AVT · SIC · OPORTVNE.

L'écu de Locquenghien supporté par deux cornes d'abondance d'où sortent des armes et des instruments d'ingénieur.

Revers : 16  27. IBI · PES · VBI · SPES.

Au dessous *A(ntoine) · DE · L(ocquenghien).*

Près du canal un homme tient un pied (*pes*) sur une bêche, l'autre sur un ancre (*spes*). Au loin, la

(1) Atlas de Rofroissart, pl. 1.

(2) ALPHONSE DE WITTE, *1 e jeton dans les comptes*, etc.


porte du Rivage, les remparts et les fossés de Bruxelles (1).

Dugniolle, 383g. .

15. — 1629. — Planche V, n° 15.

Droit. NEC · FEFELLIT.

Les armes de Locquenghien.

Rev VIRTVS · LABI · NESCIIT · 16  29.

La main du Seigneur soutient par un cordon le globe crucifère près de tomber dans une écluse.

Dugniolle, 384g.

En 1628, les Hollandais, commandés par le stathouder Frédéric-Henri, avaient mis le siège devant Bois-le-Duc. Du côté espagnol tout manquait à l'armée : argent, chariots, munitions. Le gouvernement nomma généralissime un Belge, le comte Henri Vandenberg, et le conseil du Brabant vota une aide extraordinaire de 300,000 florins. Vandenberg pénétra jusqu'à Amersfort, dans la province d'Utrecht, mais ne parvint pas à faire lever le siège de Bois-le-Duc. Le jeton de Locquenghien de 1629 a vraisemblablement trait à ces événements.

16. — 1631. — Planche V, n° 16.

Droit.  TALENTI · DEPOSITVM.

L'écu de Locquenghien posé sur des armes et

(1) Tels qu'ils sont représentés dans l'atlas de Rofroissard et sur le plan de Bruxelles, en 1639, par Martin du Tilly (Archives de la ville de Bruxelles).

La porte du Rivage bâtie en 1562 fut reconstruite en 1643 et 1773. Elle fut démolie en 1812.

des instruments d'ingénieur. Au second plan, la porte du Rivage.

Rev. TOLLIT NE · DESIT · 1631.

Un dragueur déverse des immondices dans un bateau.

Dugniolle, 3872.

17. — 1632. — Planche V, n° 17.

Droit. 1632 · LIVOR · REPVLSAM · VRSIT.

Un pêcheur à la ligne sur le bord du canal. Au-dessus, les armes de Locquenghien.

Rev.  SIC · ARS · ILLVDITVR · ARTE.

Deux joueurs de paume dans une prairie.


Dugniolle, 3879.

18. — 1634. — Planche V, n° 18.

Droit. VIGILYS · FAVSTOQVE · LABORE.

Une grue perchée sur un fuseau, prend de la patte droite une mesure au compas sur une règle.

Dessous, l'écu de Locquenghien.

Rev.  FIDELIS · REVOLVTIONVM · EXITVS.

Monogramme formé des lettres A, E, C, initiales des noms des archiducs Albert et Élisabeth-Claire-Eugénie.

Dugniolle, 3885.


Gravé dans Van Loon, t. II, p. 213.

Le droit du jeton symbolise les vertus de l'archiduchesse, décédée à Bruxelles, le 30 novembre 1633. La grue représente la vigilance ; le fuseau, le travail de la femme ; la règle et le compas, la juste mesure ou modération.

19. — 1635. — Planche V, n° 19.

Droit : SPES. CVNCTANDO. VIGET.

Vue du canal bordé d'arbres. Au-dessus, les armes de Locquenghien.

Revers : 16  35. INVIDIÆ. CONDOLEN-DVM. *Allégorie de l'Envie* : Au milieu d'un dédale aux voies tortueuses, qui figure son antre, l'Envie fait un geste de rage et se ronge le poing (1).

Dugniolle, 3900.

(*A continuer.*)

Comm^t JULES DUGNIOLLE.

(1) *Domus est imis in vallibus antri abdita*, dit Ovide en décrivant la demeure de l'Envie. Le Poussin a peint l'Envie se rongant les bras.

CONTRIBUTIONS

A LA

SIGILLOGRAPHIE NATIONALE

DEUXIÈME ARTICLE (1).

PLANCHE VI.

VI.

✠ S'. ☉ monasterii ☉ pallionis' · dni ☉ ihesu ☉ cristi ☉
in ☉ tungris ☉.

Jésus, la tête entourée du nimbe crucigère, agenouillé à droite et priant, dans un jardin enclos d'une haie. Devant lui, un groupe de trois personnages, vus à mi-corps de face et dont le dernier a également la tête nimbée. Derrière eux, un monticule, au sommet duquel un calice et une main bénissante, apparaissent dans un nuage rayonnant.

Planche VI, n° 1.

La matrice ogivale en cuivre rouge, que nous venons de décrire et de la beauté de laquelle la planche ci-jointe ne saurait donner au lecteur une idée adéquate, peut être considérée comme l'un

(1) Voy. *Revue*, année 1905, p. 215.

des plus remarquables spécimens de la gravure sigillaire en Belgique au XV^e siècle.

Elle appartient, comme l'atteste sa légende *Sigillum monasterii passionis Domini Jesu-Christi in Tungris* en caractères gothiques, au couvent des chanoines réguliers de Saint-Augustin de Tongres, anciennement connu sous le nom de *Couvent de la Passion de Jésus-Christ* (1), et représente une des scènes de la vie de Jésus : le Fils de Dieu priant dans le jardin de Gethsémani, accompagné de ses disciples Pierre, Jacques et Jean.

La Bible nous apprend en effet que Jésus, après la Cène, passa dans le jardin de Gethsémani, au pied de la montagne des Oliviers, où il avait coutume de se retirer seul avec ses disciples. Là, disent les Saintes Écritures, pour donner l'exemple du dévouement, il s'offrit à son père en sacrifice. Il s'attrista et gémit des maux et des crimes de l'humanité, dont il allait boire le calice.

Pour traduire cet émouvant épisode par le burin, l'auteur, malheureusement inconnu de notre sceau, s'est visiblement conformé, en tous points, aux données que lui fournissaient les évangiles de saint Marc et de saint Luc (2) :

Et ils vinrent en un lieu nommé Gethsémani ; et il dit à ses disciples : Demeurez ici pendant que je prierai.

Et il emmena avec lui Pierre, Jacques et Jean.

(1) *Le Grand Théâtre sacré du Brabant*, t. II, p. 110.

(2) Chap. XIV et XXII, versets 32 à 36 et 40 à 43.

Et s'étant éloigné d'eux et s'étant mis à genoux, il priait, disant : mon père, si vous voulez, éloignez de moi ce calice, toutefois que votre volonté et non la mienne se fasse.

Or, un ange lui apparut du ciel le fortifiant et lui, comme en agonie, redoublait ses prières.

Il faut même reconnaître qu'il a su rendre supérieurement ces données, bien qu'il n'ait eu à sa disposition qu'un espace très restreint. Car on ne peut s'empêcher d'admirer, à la fois : la profondeur de sentiment qui se dégage de son œuvre, la vie qui anime les personnages représentés et l'art délicat avec lequel le modelé et le détail des figures de ce petit bas-relief en creux, ainsi que nous serions tenté de l'appeler, ont été exécutés.

Ce sceau fut probablement le premier dont se servirent les chanoines de Tongres qui, de Corsendonck, vinrent s'établir en cette ville en 1424, à la prière de ses bourgmestre, conseillers et bourgeois et avec le consentement de l'évêque de Liège, Jean de Heinsberg, dans un hospice fondé par le chevalier Rycaldus de Luke (1).

En 1426, ils avaient adopté, la stricte clôture et faisaient partie de la congrégation de Windesheim. Et l'on rapporte que leur premier prieur, un certain Jean Reys, s'étant occupé de transcription de livres et en ayant composé lui-même, fit partager ses goûts par les autres religieux de son

(1) DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XI^e siècle*, p. 276.

monastère, de sorte que celui-ci posséda bientôt une nombreuse bibliothèque, qui jouit d'une assez grande réputation.

C'est dans leur église, rapporte incidemment notre ancien confrère Perreau, dans un intéressant petit ouvrage sur *Tongres et ses monuments*, que nous avons de lui (1), qu'Erard de la Marck, après s'être préparé pendant le carême à recevoir les saints ordres par une retraite dans la chartreuse de Mont-Dieu, près de Sedan, fut sacré évêque, par Libert, évêque de Berythe, et François, évêque de Chalcedoine, tous deux suffragants de Liège.

En 1521, la régence accorda à nos religieux un emplacement pour leur permettre de se bâtir un nouveau sanctuaire, et, en 1561, ils furent autorisés à reconstruire leur couvent.

Les chanoines réguliers de Tongres rendirent des services signalés à cette cité, en se chargeant de l'éducation des enfants. Ayant ouvert des écoles latines, en 1625, ils reçurent, à titre d'encouragement, un subside annuel de 400 florins que leur octroya le conseil communal.

Le prieur Guillaume de Herckenrode de Saint-Trond, auquel la ville dut principalement ce bienfait, fut un homme particulièrement distingué par sa charité, sa piété et ses talents. Mort le 23 mars 1632, à l'âge de 72 ans, il a laissé plusieurs ouvrages manuscrits sur différents sujets d'ascétisme et de direction.

(1) Anvers, 1846, in-8°. (*Extr. des Annales de l'Académie d'archéol. de Belgique.*)

La méthode d'enseignement des religieux du Couvent de la Passion devait d'ailleurs être bonne, si l'on en juge par le grand nombre d'hommes remarquables qui sortirent de leurs écoles. Parmi ceux-ci, on cite surtout un certain Gisbert Mossis et l'historien Mantelius de Hasselt, qui furent, l'un et l'autre, également proclamés *primus* à l'Université de Louvain.

VII.

SIGIL · MONTIS · OLIVETIS · PRO · SCABINIS · DE SEMPS ·

Même sujet que celui du sceau précédent, avec cette différence que les trois disciples de Jésus se tiennent derrière leur maître, qu'un ange apparaît au ciel dans un nuage et qu'une hostie a été placée dans le calice qui repose sur le mont des Oliviers.

Planche VI, n° 2.

Nous n'avons reproduit cette cire que pour montrer aux lecteurs de quelles différentes façons un même sujet pouvait s'interpréter en sigillographie et pour mieux faire ressortir, si c'était nécessaire, la beauté de la matrice dont la description précède.

Le graveur du sceau que nous avons sous les yeux, travaillait, il est vrai, plus d'un siècle après son confrère de Tongres, mais cette postériorité ne saurait excuser complètement la médiocrité de son talent.

Sempst, commune de la province de Brabant,

dont le nom se lit sur l'empreinte ci-dessus, est à une lieue de Vilvorde et à trois lieues de Bruxelles, et comprend un peu plus de dix-huit cents hectares.

D'après l'ancienne chronique malinoise, appelée *Chronique de Tongres*, et d'après l'*Histoire des environs de Bruxelles*, de Henne et Wauters (t. II, p. 548), la grande paroisse de Sempst, à l'époque de la bataille de Louvain, livrée aux Normands par le roi Arnoul, s'étendait jusqu'à la Dyle, à Malines, et formait, avec Werde, Op Hombeek et Capelle, un domaine ducal perdu au milieu des vastes possessions des Berthout, qui les entouraient de tous côtés.

Un échevinage ducal était déjà établi dans ce domaine en 1326 (1). Mais les sires de Grimberghe d'Aa y exerçaient l'autorité comme hauts justiciers et y levaient des tailles et des dîmes, de même que les sires d'Assche (2) et, plus tard, les sires d'Antoing.

Du temps de Godefroid Raes et de sa fille Gudule, femme de Jean Vileyn ou Vilain, rapportent les historiens précités, le fief comprenait, outre des dîmes, une cour féodale de 18 hom-

(1) Son sceau, reproduit dans l'*Histoire des environs de Bruxelles*, de HENNE et WAUTERS (t. II, p. 549), offre un écusson à quatre lions, qui témoigne, disent ces auteurs, qu'il datait d'une époque postérieure au règne de Jean I^{er}.

(2) Voy. le sceau de l'échevinage d'Henri d'Assche à Sempst, dans le même ouvrage (t. II, p. 551).

mages et un cens produisant 24 livres, 5 escalins, 2 1/2 gros de Brabant, et était taxé, pour le service féodal, à un homme d'armes, à trois chevaux et à deux combattants à pied.

Pour ce qui est de la suite de l'histoire de Sempst, les mêmes auteurs nous disent que le chevalier Godefroid Vilain, fils de Jean, releva le fief, le 5 septembre 1450, et obtint l'autorisation d'y établir un maire et sept tenanciers jurés, et que, par testament daté du 13 juillet 1481, le même chevalier et sa femme, Élisabeth d'Immerseel, fondèrent à Malines l'*Hospice d'Olivet* ou de l'*Olivier* en lui assignant, comme dotation, la plus grande partie des revenus de leur seigneurie : ce qui explique, tout naturellement, la légende *Sigillum montis Olivetis pro scabinis de Semps*, sceau du mont des Oliviers pour ses échevins de Sempst, que nous avons ici.

Après les troubles de religion, nous voyons les proviseurs de l'hospice susdit céder à Anne Sterck, douairière de Grimberghe (1), les trois quarts de leur seigneurie à Sempst, avec le droit d'en nommer le maire et les échevins, une cour féodale et un terrage nommé *prologum (sic)*, et n'en conserver qu'une dîme et quelques terres et bois; et, plus tard, la fondation rentrer en possession de toute sa dotation, qu'un décret du 17 mars 1756 érige de nouveau en un seul fief (2).

(1) Relief du 7 août 1593

(2) HENNE et WAUTERS, *ouvr. cit.*, t. II, p. 551

Le village de Sempst était, pour le surplus, autrefois considéré comme un point stratégique, ou plutôt comme une position défendant les environs de Grimberghe et de Vilvorde contre les attaques des Malinois. Protégé par la Senne, il formait, en quelque sorte, un poste avancé dont il fallait se rendre maître avant de pénétrer davantage dans le pays (1).

VIII.

✠ S'. BE' MTRIS · BEGGHINTR DE VINET
IVXTA BRVXELLAM.

Dans une guirlande elliptique formée de deux branches de vigne, chargées de feuilles et de fruits, et qui partent d'une même tige, la Vierge couronnée, assise de face. Sur le bras gauche, elle tient l'enfant Jésus et, de la main droite, une fleur de lis.

Planche VI, n° 3.

Vers la fin du XII^e et pendant la première moitié du XIII^e siècle, des communautés de filles et de femmes dévotes se formèrent dans beaucoup de localités de notre pays. Elles ne faisaient que des vœux simples qui leur permettaient de rentrer dans le monde quand elles le désiraient. On les appelait *Béguines* (2)

(1) HENNE et WAUTERS, o. c., ibid , 552.

(2) • Lambert le Bègue, prêtre de Liège, qui mourut à la fin du XII^e siècle, fut longtemps considéré comme le vrai fondateur de l'ordre des Béguines et des Béguinages des Pays-Bas. Plus tard, et

et leurs établissements ou couvents, *Béguinages*.

C'est sous le nom de Béguinage de la Vigne qu'est désigné dans les anciens documents le Couvent des Béguines de Bruxelles. C'est également sous cette dénomination, à laquelle se sub-

plus particulièrement au commencement du XVII^e siècle, on fit remonter leur origine jusqu'à sainte Begghe, se basant surtout sur des anciens diplômes du XI^e siècle, trouvés à Vilvorde, et qui prouvaient que les Béguinages étaient déjà connus en Belgique plus de cent ans avant la mort de Lambert le Bègue. Ce furent principalement le professeur Puteanus de Louvain. De Ryckel, abbé de Sainte-Gudule et Seger van Houtsum qui s'efforcèrent de faire prévaloir cette opinion.

» L'authenticité des diplômes de Vilvorde a été contestée par le docteur Hallam, qui publia, en 1843, à Berlin, une longue et savante dissertation, *Geschichte des Ursprungen der Belgische Beghinen*, sur les Béguinages de Belgique.

» D'autres auteurs, entre autres le savant Bollandiste, Corneille Smet, pensent qu'on ne peut attribuer l'établissement des Béguinages, ni à Lambert le Bègue, ni à sainte Begghe, mais que le nom des Béguines pourrait bien dériver de celui de cette sainte, qui était généralement considérée comme leur patronne; de même que les Ursulines ont emprunté leur nom à sainte Ursule quoiqu'elle ne soit point leur fondatrice.

» Enfin, outre ces trois opinions, il en est une quatrième qui croit que les Béguinages se sont formés, aux XIII^e et XIV^e siècles, indépendamment les uns des autres, sous l'influence de l'esprit de corporation qui caractérise ces siècles. et que l'étymologie de leur nom se trouve dans le vieux mot flamand *beggen*, qui veut dire *prier*. Le nom de Béguine serait donc synonyme de femme qui prie, de fille dévote, et nous le trouvons employé dans ce sens ou bien comme épithète de mépris, dans plusieurs documents et légendes du moyen âge, tant en Allemagne qu'en Belgique.

» En présence de ces opinions diverses, dont aucune ne peut fournir des preuves vraiment péremptoires, dit M. Eug. Coemans dans la

stitua plus tard celle de Grand Béguinage qu'il est rappelé sur le très beau sceau que nous venons de décrire d'après une cire originale du XIV^e siècle (1).

On ne connaît pas l'époque précise à laquelle ce couvent fut érigé. Henne et Wauters (2) rapportent que les premières béguines vivaient éparses, mais qu'elles se réunissaient pour prier dans une

Biographie nationale (t. II, 108), nous ne pouvons que dire, avec l'ancien poète : *Adhuc sub judice lis est.* »

On peut consulter sur l'origine des béguines :

COENS, *Disput. hist. de origine Beg.*, 1628, et *Disquisitio hist. de Beg.* Leod. 1629.

PUTEANUS, *De Begginarum apud Belgas institutio*, etc.

DE RYCKEL, *Vita Stae Beggae*, Lovan. 1631-32.

ZEGERUS VAN HOUTSUM, *Declaratio veridica*, etc. Antwerp. 1628.

RETTBERGS, *Kirchengeschichte*, t. I, p. 306.

Le béguinage de Saint-Christophe, à Liège, est mentionné pour l'an 1184. Tirlémont et Tongres ont leur béguinage en 1200. Le grand béguinage de Louvain date de 1205. Celui de Termonde existait avant 1223. Anvers et Tournai avaient le leur en 1230. Le grand et le petit béguinage de Gand remontent à 1234 ; ceux de Courtrai à 1241, de Bruges avant 1244, de Diest à 1254, de Lierre à 1257, d'Aerschot à 1259, de Malines à la même année, d'Alost à 1260, de Saint-Trond à 1265 et de Nivelles à 1283. On rencontre encore dans le même siècle, mais sans date : Grammont, Hérenthals, Damme et Cantimpré à Mons. Plus tard, viennent Leeuw-Saint-Pierre, en 1327 ; Isque-lez-Bruxelles, en 1331 ; Mons, en 1345 ; Audenarde, en 1367 ; Turnhout, en 1370 ; Hoogstraeten, en 1433 ; Looz et Limbourg, en 1497. (WYTSMAN, *Des béguinages en Belgique*, Gand, 1862.)

(1) Il est à remarquer que le lieu où étaient établies les béguines de Bruges s'appelait aussi *Vinea*, la Vigne, en flamand *Wijngaerd* (*Voy. Rev. belge de Num.*, 1877, p. 95).

(2) *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. III, p. 529

chapelle dédiée à Notre-Dame de la Vigne qui donna son nom à leur demeure, et qui était située en dehors de la première enceinte de la ville, chapelle dans laquelle un prêtre nommé René de Breedteycken célébrait l'office divin; qu'en 1248, il y avait déjà en cet endroit une infirmerie pour les pauvres malades; que le 1^{er} décembre 1246 saint Boniface de Lausanne y bénit un cimetière; que le couvent ne se forma qu'en 1250, mais que, déjà en 1245, le pape Innocent IV avait permis aux béguines de dire les offices, même en cas d'interdit (1).

D'un acte de donation reposant aux archives de l'administration des hospices (2) de Bruxelles, il résulte dans tous les cas à toute évidence que le Béguinage existait déjà au mois d'avril 1248 et qu'à cette époque il avait pour proviseur, tant au temporel qu'au spirituel, « R. Personne de Meerbeek », curé de Molenbeek, c'est-à-dire le René de Breedteycken cité plus haut.

Au cours des années qui vont suivre, nous le verrons d'ailleurs prendre corps et se développer peu à peu.

Le 6 mars 1250 (1251 n. s.), l'évêque de Cambrai approuve les dispositions arrêtées par le proviseur René, de concert avec les quatre filles d'un

(1) La bulle du pape qui autorise les béguines à dire les offices est le plus ancien acte attestant leur existence à Bruxelles.

(2) Carton K., n° 262. Voy. VAN DER REST, *Aperçu historique sur les établissements de bienfaisance de Bruxelles*, p. 82.

censier de Goyck, Béatrix, Helewide, Ade, Catherine et leur nièce, pour élever de nouvelles constructions au *Béguinage de la Vigne* (1).

Peu de temps après, le chapitre de Sainte-Gudule et le curé de Molenbeek autorisent les béguines à s'établir dans un lieu de leur ressort, à percevoir les offrandes faites en leur chapelle, et à y donner la sépulture aux membres de leur communauté, le tout en échange d'une redevance de deux deniers par an, à payer par chacune aux chanoines et aux curés susdits. Le même acte qui leur octroie cette autorisation leur concède également le droit d'avoir une église indépendante de toute paroisse, un moulin à eau, une infirmerie pour les pauvres malades et une table des pauvres pour les béguines indigentes, nommée *Terkisten* (la Caisse), ou *het Bakhuis* (la Boulangerie), parce qu'on y cuisait le pain de la communauté (2).

En 1271, et pour la première fois, un duc de Brabant, Jean I^{er}, par diplôme, en date du dimanche après l'Ascension, se déclarera le protecteur du Béguinage de Bruxelles et en approuvera les statuts introduits par René, fondateur du couvent, et continués par Goswin, son successeur.

Ces statuts, également approuvés par l'évêque de Cambrai, en 1272, disposent que le Béguinage sera administré par quatre maîtresses, sans plus,

(1) MIRÆUS, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 270 et HENNE et WAUTERS, *ouvr. cit.*, t. III, p. 530.

(2) HENNE et WAUTERS, *ibid.*

prudentes, sages et discrètes (sic), un seul curé et quatre mambours ou tuteurs, ou plus au besoin ; que ses biens communs seront employés à payer les chapelains, à couvrir les dépenses de l'infirmerie, à entretenir les clôtures ou haies, les ponts, les chemins et les fossés du couvent, à solder les serviteurs et à faire des distributions aux pauvres ; et que les biens de l'église seront spécialement affectés à l'entretien de la chapelle et à l'achat des ornements nécessaires au service divin ; une maîtresse ou directrice particulière ayant la gestion de la fondation dite *l'Infirmerie* sous la surveillance du curé et des mambours, une autre maîtresse, celle de *Terkisten*.

Par acte du samedi avant le grand carnaval de 1303 (*saterdach vore grote vastellavont*). Jean II prendra à son tour les béguines(1) sous sa protection, leur promettant qu'à l'avenir il ne sera plus levé ni impôts ni tailles sur leurs biens.

Enfin, en 1372, la duchesse Jeanne accordera encore à leur infirmerie diverses concessions, outre la propriété des biens meubles et immeubles des béguines qui viendront à y décéder.

A cette époque, disent les historiens de Bruxelles (2), la communauté ne comptait pas moins

(1) Au concile de Vienne, en 1310, le pape Clément V condamne leur ordre ; mais son successeur, Jean XXII, par une bulle datée d'Avignon, le 2 des calendes de janvier (31 déc. 1320), maintient leurs établissements dans toute l'étendue de l'évêché de Cambrai.

(2) HENNE et WALTERS, *ouvr. cit.*, t. III, p. 531.

de 1,200 religieuses et son couvent, formé d'un grand nombre de petites maisons, occupait déjà d'immenses terrains dans une sorte de presqu'île baignée par des fossés et par la Senne, entre la chaussée de Laeken et le monastère des Dames-Blanches (1).

Dans la suite, ainsi qu'on peut le supposer, les béguines continuèrent à être l'objet de la sollicitude la plus attentive de nos princes.

Mais les troubles religieux de la seconde moitié du XVI^e siècle et la réaction qui suivit, devaient porter le premier coup funeste à leur organisation. Le 5 juin 1579, leur couvent fut pillé par les sectaires et, cinq ans plus tard, son église fut vendue et démolie après avoir été momentanément occupée par les luthériens (2).

Maintenu par Joseph II, parce que les béguines ne faisaient que des vœux temporaires et pouvaient se marier, le Béguinage de Bruxelles fut enfin dispersé par les lois républicaines des 15 fructidor an IV et 5 frimaire an VI, portant suppression de toutes les maisons ou établissements

(1) Une gravure d'Harrewijn insérée dans le *Théâtre sacré du Brabant* et reproduite dans l'ouvrage de Louis Hymans, *Bruxelles à travers les âges*, t. I, p. 436, donne une vue d'ensemble du Grand Béguinage et du quartier dans lequel il se trouvait.

(2) Reconstituée de 1657 à 1676 et complètement restaurée en 1856, cette église, dont les plans ont été attribués à WENCESLAS COEBERGER et dont le portail est orné d'une statue de sainte Begge, est encore aujourd'hui un monument d'architecture très remarquable.

religieux, aussi bien que des corporations laïques des deux sexes, dans les départements réunis à la France (1).

Son agglomération bâtie formait alors une espèce de triangle, sillonné de rues, dont un angle s'étendait de la rue de Laeken au pont des Barques et les deux autres longeaient cette rue et la rue du Canal actuelle.

IX.

a'. domus dei lep..... b. petri de obbruxell.

Saint Pierre nimbé, debout, sous un dais gothique. De la main droite, il tient une clef, de la gauche, un livre.

Pl. VI, n° 4.

Le cabinet des médailles ne possède malheureusement qu'une empreinte assez moderne et même incomplète de ce joli sceau du XV^e siècle, dont la légende peut se compléter et se traduire ainsi qu'il suit : *Sigillum domus dei leprosorum beati petri de obbruxella*, sceau de la maison-Dieu des lépreux ou de la léproserie de Saint-Pierre d'Obbruxelles (2).

L'origine de la léproserie de Saint-Pierre, qui devait devenir à la fin du XVIII^e siècle, l'hôpital que nous connaissons, serait due, suivant les uns,

(1) *Pasinomie*, 1^e série, t. VII. p. 387, et t. VIII, p. 121.

(2) Haut-Bruxelles, c'est-à-dire le faubourg de Saint-Gilles.

à deux demoiselles de bonne famille qui, vivant au XII^e siècle et ayant réuni quelque argent, établirent une léproserie à Obbruxelles, dans un lieu que leur désigna une vision céleste. Leur exemple ayant excité une pieuse émulation : quelques autres jeunes filles se joignirent à elles, et cette association donna naissance à un couvent-hôpital et à une chapelle qui, construite d'abord en bois, fut ensuite rebâtie en pierre (1).

Suivant les autres, et particulièrement selon Grammaye, ce serait Henri I^{er}, duc de Brabant, le même souverain qui avait donné une existence légale à l'hôpital Saint-Jean, qui, en affectant, en 1213, de concert avec le magistrat un terrain à la la fondation d'une léproserie, serait le véritable fondateur de cet établissement (2).

Quoi qu'il en soit, le cartulaire de l'hôpital Saint-Pierre, aux archives de l'administration des hospices, mentionne qu'au mois de décembre de cette dernière année, le cardinal de Saint-Étienne sur le Mont Cœlius, légat apostolique, permit aux lépreux de Bruxelles de faire célébrer à huis-clos l'office divin dans leur chapelle, pendant les interdits (3).

Il est donc hors de doute qu'un établissement destiné à abriter les pauvres lépreux existait à cette époque.

(1) HENNE et WAUTERS, *ouvr. cit.*, t. III, p. 427.

(2) GRAMMAYE, *Antiquitates Brabantix*, p. 8.

(3) Cartulaire cité, reg. H, n^o 12, folio 1.

Par acte daté du vendredi après *Lactare* 1269 (3 mars 1270), Jean I^{er} leur garantit la possession de leurs demeures qui étaient entourées de haies et de fossés, se déclara leur avoué et ordonna même à tous ses officiers de les protéger.

Cependant, malgré les dons nombreux qu'elle reçut, les exonérations et la protection dont elle fut l'objet (1), la léproserie de Saint-Pierre eut toujours la plus grande peine à supporter ses charges, et, dès que son importance comme hôpital déclina, on la vit se transformer insensiblement en couvent.

En 1431, la communauté des frères qui la desservait reçut de nouveaux statuts qui réduisirent leur nombre à quatre et celui des sœurs à sept.

A partir du commencement du XVI^e siècle, il n'y eut plus dans l'établissement que des sœurs qui suivaient la règle de saint Augustin.

Enfin, en 1611, après avoir reçu un nouveau règlement, celles-ci abandonnèrent le soin des malades, vivant sans observer la clôture et jouissant tranquillement de leurs revenus.

Leur oratoire, qui avait été consacré, en août 1228, par l'évêque de Mécilin suffragant de Cambrai, fut probablement rebâti au XV^e siècle (2), disent les historiens de Bruxelles, auxquels nous empruntons tous ces détails, puisque le 28 juillet

(1) HENNE et WAUTERS, *ibid.*, 428.

(2) Une gravure représentant le couvent de Saint-Pierre se trouve insérée dans la *Chorographia sacra Brabantia*, de Sanderus, t. II, p. 129.

1465, l'évêque de Dague y consacra le maître-autel, dédié à Saint-Pierre, l'autel de Sainte-Catherine, Sainte-Barbe et Sainte Elisabeth de Hongrie, et celui de Saint Paul, Saint Augustin, Saint-Lazare et Saint-Guillaume.

Le couvent de Saint-Pierre ayant été supprimé le 10 avril 1783, le gouvernement y établit, le 14 septembre suivant, un *hôpital royal*, qui prit peu à peu une extension considérable et devint ce qu'il est aujourd'hui.

X.

✠ SIGILLVM DOMVS SANCTÆ ✠ TRINITATIS IN BRVXELLA.

Tête du Christ de face entourée d'un large nimbe crucigère et d'une couronne dont les pointes sont ornées de perles. Au-dessous, un écu à 10 billettes posées 4, 3, 2, 1 (armes de la famille de Coninck). Le tout dans une arcature gothique ellipsoïdale dont le fond est treillissé et parsemé de fleurettes.

Planche VI, n° 5.

Ce sceau, que nous reproduisons d'après une empreinte moderne en étain du Cabinet des médailles, mais dont la matrice originale repose aux Archives de l'administration des hospices de Bruxelles, bien qu'exécuté dans le goût du XV^e siècle, appartient, par sa légende en capitales romaines, au commencement du XVI^e et fait hon-

neur, ainsi que les deux précédents, à l'école bruxelloise des graveurs de sceaux, qui comptait encore à cette époque de très habiles maîtres.

L'hospice ou maison de la Sainte-Trinité, rappelé par son inscription, fut fondé à Bruxelles vers le milieu du XIV^e siècle par une demoiselle, Helwige Bloemarts, qui en confia la direction au chapitre de Sainte-Gudule, à un échevin (1) et à une dame du lignage de T'Serroelofs.

L'archidiacre de Cambrai, Jean T'Serclaes lui donna des statuts, le 8 septembre 1371.

Ces statuts portent que les douze pauvres femmes admises dans cet hospice lui abandonneront tout ce qu'elles possèdent ainsi que le produit de leur tissage, et que l'on en exclura toute personne atteinte de la lèpre ou d'autres maladies contagieuses, ou tenant une mauvaise conduite (sic). Au siècle dernier, le chapitre déléguait pour surveiller l'administration de cet hospice, le plus ancien maître de la fabrique ainsi que le chantre de Sainte-Gudule (2).

En 1776, les revenus de la maison de la Sainte-Trinité montaient à 2,514 florins 19 sous et ses dépenses à 2,282 florins 10 sous 6 deniers.

En 1807, elle jouissait encore annuellement de 5,611 francs 48 centimes de rentes, et ses dépenses ne s'élevaient plus qu'à 2,518 francs 75 centimes.

(1) Cet échevin fut probablement Arnoul de Coninck dont les armes figurent sur l'écu du sceau et qui était en fonctions en 1304.

(2) HENNE et WAUTERS, *o. c.*, t. III, 229.

Dans sa chapelle, qui servit d'oratoire au magistrat lorsqu'il siégea à l'hôtel d'Ursel après le bombardement de Bruxelles de 1695 à 1697, se trouvaient, à ce qu'on rapporte, un crucifix en ivoire, œuvre remarquable du sculpteur Van Beveren, et un beau tableau de De Crayer, représentant *Dieu le Père montrant au peuple le Christ mort*.

Fermée au mois de pluviôse de l'an VI de la République, cette chapelle fut abattue en 1819, en même temps que les autres bâtiments de l'hospice.

* * *

En terminant cet article, nous devons regretter que le graveur de notre planche n'ait pas su rendre, avec une fidélité parfaite, le caractère et parfois même le dessin des sceaux qu'il a reproduits. Les n^{os} 1 et 3 en ont particulièrement souffert (1). Le premier, répétons-le, est en réalité un pur chef-d'œuvre de gravure. Quant au second, qui emprunte son caractère à la sculpture religieuse du XIII^e siècle, il nous transmet dans la statue de la Vierge, couronnée et tenant une fleur de lis, qu'il représente, comme un reflet de cette beauté simple et grandiose que les tailleurs d'images de l'époque savaient donner aux saintes effigies.

FRÉD. ALVIN.

(1) La direction de la *Revue* n'a pas eu à s'occuper de la confection de la planche en question. (La direction.)

NÉCROLOGIE.

LE JONKHEER DE GREZ.

Le Jonkheer Jean-Marie-Henri-Joseph de Grez, commandeur de l'ordre de Saint-Michel de Bavière, faisait partie de la Société royale de Numismatique de Belgique, en qualité de membre associé étranger, depuis le 4 février 1879.

Né à Bréda, le 16 septembre 1837, il mourut à Bruxelles le 18 septembre 1910. Pendant de longues années il habita Bois-le-Duc et il avait formé une collection des souvenirs numismatiques concernant cette ville.

M. le Jonkheer de Grez avait suivi jadis assidûment les séances de notre Société et il laissera parmi ses membres le souvenir d'un aimable et galant homme, dont la société était des plus agréable.

A. DE W.

MÉLANGES.

Au Cabinet des Médailles de l'État.

Le bruit court de nouveau que le Cabinet des Médailles de l'État qui, depuis sa fondation, est resté rattaché à la Bibliothèque royale de Belgique, va être transféré au Musée des Arts décoratifs. Nous osons à peine croire que ces rumeurs soient fondées : c'est une question déjà ancienne qui, périodiquement, revient sur l'eau au lieu de couler à fond une fois pour toutes.

Il est matériellement impossible de distraire le Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale : ce sont des institutions qui se complètent réciproquement. La numismatique est une science auxiliaire de l'histoire : on ne peut l'oublier. Pour classer les collections, il est nécessaire d'avoir à sa portée non seulement une bibliothèque numismatique, mais encore une vaste bibliothèque historique. Or, le Cabinet des Médailles ne possède ni l'une ni l'autre. Les livres qu'il utilise soit pour classer les collections, soit pour documenter le public, sont exclusivement ceux de la Bibliothèque royale. Pour pouvoir déplacer le Cabinet des Médailles, il serait donc nécessaire ou de retirer de la Bibliothèque royale tous les livres de numismatique et d'histoire, ou de constituer une nouvelle bibliothèque à l'usage du Cabinet.

Le premier moyen est naturellement impossible à mettre en pratique ; on ne peut démembrer la Bibliothèque royale qui est une bibliothèque scientifique.

La seconde solution n'est pas plus réalisable : on ne constitue pas du jour au lendemain une bibliothèque numismatique et historique : il a fallu près de soixante-quinze ans pour réunir à la Bibliothèque royale les richesses en livres qui y sont concentrées ; beaucoup d'ouvrages ne se retrouveraient plus aujourd'hui. D'autre part, si l'on devait créer au Cinquantenaire une bibliothèque numismatique et historique, la dépense serait tellement considérable qu'on ne pourrait que crier à la dilapidation des deniers publics.

C'est, en effet, par mesure de saine économie, et dans l'intérêt même des institutions que, de même qu'à Londres, à Paris, etc., le Cabinet des Médailles a été réuni à notre bibliothèque nationale. Bien mal avisé serait celui qui voudrait porter atteinte à cette sage ordonnance.

Il est à souhaiter que le Gouvernement belge, si les ressources le permettent, s'applique à augmenter les collections numismatiques nationales en mettant annuellement à la disposition du conservateur de notre Cabinet des Médailles une somme plus importante que celle dont il dispose actuellement et qui n'est pas en rapport avec l'importance de ce dépôt. C'est dans cette voie et non dans celle d'un déplacement funeste, coûteux et inutile qu'il conviendrait de s'engager.

V^{te} B. DE JONGHE.

LE SALON INTERNATIONAL DE LA MÉDAILLE.

Voici la liste des récompenses obtenues par les exposants au salon international de la médaille organisé à Bruxelles, en 1910, par le gouvernement belge, sous la direction de MM. Buls, de Witte et Tourneur.

Diplômes de première médaille :

M.M. Brenner, Victor David,	États-Unis ;
Brozzi, Renato,	Italie ;
Gosen (Théodore von),	Allemagne ;
Hahn, Hermann,	Allemagne ;
Hujer, Ludwig,	Autriche ;
Kautsch, Heinrich,	Autriche ;
Kowarzik, Joseph,	Allemagne ;
Lindberg, Erik,	Suède ;
Samuel, Charles,	Belgique ;
Spicer-Simson, Théodore,	Angleterre ;
Sucharda, Stanislas,	Autriche.

Médailles d'argent :

Bowcher, Fr.	Angleterre ;
Cizek, Rudolf,	Autriche ;
Dasio, Max,	Allemagne ;
Dubois, Fernand,	Belgique ;
Dupuis, Louis,	Belgique ;
Frei, Hans,	Suisse ;
Gunnar, Jensen,	Danemark ;
Hartig, Arnold.	Autriche ;
Jeltsema, Frédéric,	Pays-Bas ;
Mayer, Rudolf,	Allemagne ;
Monnaie de Lisbonne,	Portugal ;
Schwartz, Stephan,	Autriche ;
Schwegerle, Hans,	Allemagne ;
Simoes d'Almeida, José,	Portugal ;
Spaniel, O.,	Autriche ;
Starck, Constantin,	Autriche ;
Telcs, Édouard.	Hongrie ;

MM. Trojanowski, Vincent,	Pologne russe ;
Van Goor, J.-J.,	Pays-Bas ;
Vermeylen, Franz,	Belgique ;
Vogel, Auguste,	Allemagne ;
Weinmann, Ad.-Alex.,	États-Unis ;
Wissaert, Paul,	Belgique.

Médailles de bronze :

Jourdain, Jules,	Belgique ;
Käss, Joseph,	Autriche ;
Le Croart, Jean,	Belgique ;
Lorrain, M ^{lle} J.	Belgique ;
Monnaie royale de Rome,	Italie ;
Morin, Georges,	Allemagne ;
Prinz, Joseph,	Autriche ;
Sturbelle, Camille,	Belgique ;
Sturm, Paul,	Allemagne ;
Tronsen, Ivan,	Norvège.

Les médailleurs français s'étaient mis hors concours ainsi que MM. Braeke, P. Du Bois, Isid. De Rudder. Louis De Smeth, pour la Belgique ; Adolf von Hildebrand et Hugo Lederer, pour l'Allemagne ; C. M. Schwerdtner, pour l'Autriche ; Bek ö Fülöp, pour la Hongrie ; Romagnoli, pour l'Italie, Begeer pour les Pays-Bas et les artistes membres du jury.

Le jury international était composé comme suit :

Président : Alphonse de Witte (section internationale).

Secrétaire : Prof. R. Bosselt (Allemagne).

Rapporteur : V. Tourneur (section internationale.)

Membres effectifs :

M. Alvin, Fréd. (section internationale) ;

MM. Buls, Ch. (section internationale) ;
 Devreese, God. (Belgique) ;
 Menadier (Allemagne) ;
 Marschall, Rud. (Autriche) ;
 Schaefer, Hans (Autriche).

Membres suppléants :

MM. Hanniel (Dr), (Allemagne) ;
 Michaux, Alph. (Belgique) ;
 Wienecke (Pays-Bas).

En l'absence de MM. Marschall et Schaefer, MM. Michaux et Wienecke ont siégé comme jurés effectifs ; M. V. Tourneur, membre suppléant, a remplacé M. Buls, empêché.

Le nombre des exposants était de 250, appartenant à dix-huit pays différents. Ils avaient envoyé près de 4,000 médailles, fontes ou plaquettes, parmi lesquelles des œuvres de tout premier ordre.

A. DE W.

Grâce à l'intelligente initiative de son président, M. L. Bransen, la Société danoise de numismatique vient de faire frapper une médaille à l'effigie de Christiaan Jürgensen Thomsen, ancien conservateur du Musée numismatique de Copenhague.

M. Thomsen, dont le nom est connu de tous les numismates, fut jadis membre honoraire de notre Société. Sa médaille gravée par M. Lindahl, bien qu'un peu sèche, ne manque pas de mérite et prouve, comme le dit M. Bransen « que l'on trouve encore en Danemark de » bons artistes qui cultivent avec succès l'art exquis de la » gravure en médaille » (1).

A. DE W.

(1) *Numismatic Circular*, p. 12.389

Vol de monnaies. — Dans la nuit du 8 au 9 septembre 1910, des voleurs se sont introduits au Musée municipal du Castello Sforzesco à Milan. Ils y ont enlevé 188 pièces d'or, dont la plus ancienne remonte au milieu du XIV^e siècle et la plus récente au règne de Victor Emmanuel II. Plusieurs de ces pièces étaient uniques.

A. DE W.

Histoire numismatique du comté puis duché de Luxembourg et de ses fiefs. — *Abbaye d'Echternach.* — *Comté de Chiny.* — *Seigneuries de Moiry, de Schönecken et de Saint-Vith.* — *Comté de Salm en Ardenne.* — *Seigneurie d'Orchimont.* — *Terre franche de Cugnon*, par ÉDOUARD BERNAYS et JULES VAN NÉRUS. Bruxelles, Hayez, 1910, in-4°, 802 pages, 29 planches et 8 dessins dans le texte.

Le remarquable ouvrage dont nous rendons compte, à été publié dans les *Mémoires* de l'Académie royale de Belgique. Il débute par une introduction qui, en paragraphes séparés, met le lecteur au courant des considérations générales, de la bibliographie, des notions géographiques, des trouvailles, des collections concernant le vaste sujet traité par les auteurs.

La première partie, qui comprend le numéraire du comté puis duché de Luxembourg, donne une substantielle notice historique de chaque souverain, suivie de la description des monnaies émises sous son règne, rangées par ateliers.

La plus ancienne monnaie luxembourgeoise connue est le fameux denier de Henri II (1026-1047), pièce souvent décrite, « mais toujours mal lue et encore plus mal déter-

minée ». Les auteurs, dans une savante discussion, prouvent que cette pièce, restée unique, a bien été frappée par le comte Henri II.

Aucune monnaie luxembourgeoise immédiatement postérieure à ce précieux denier n'est connue et il faut descendre, pour retrouver du numéraire luxembourgeois, jusqu'au règne de Henri IV, l'aveugle, à qui appartient le denier donné par Serrure à sa fille Ermesinde, denier restitué au père par M. Alvin, qui s'est appuyé sur la ressemblance évidente de la pièce en question avec le plus ancien sceau municipal connu de Luxembourg, sceau appendu à un acte de 1237 et remontant certainement à la fin du XII^e siècle.

Ermesinde nous a laissé un denier et une obole, pièces sur lesquelles elle apparaît en pied et sur lesquelles le nom de son fils, associé au gouvernement, se voit autour de l'écu luxembourgeois. Cette restitution incontestable, disent nos auteurs, est aussi due à M. Alvin qui l'a clairement établie.

MM. Bernays et Vannérus étudient ensuite le numéraire des trois Henri qui, successivement, gouvernèrent le Luxembourg, et répartissent, très judicieusement, à notre avis, entre ces trois comtes, les monnaies portant ce nom.

Le règne si long et si orageux de Jean l'Aveugle (1309-1346) est celui qui a laissé le plus de souvenirs numismatiques pour le Luxembourg. Il nous fournit des imitations innombrables des esterlins à tête anglais, des copies nombreuses des florins de Florence et de monnaies françaises, des pièces dues à des associations monétaires diverses. Toutes ces monnaies sont soigneusement examinées et décrites par atelier, sous des rubriques spéciales, ce qui en rend l'étude aisée.

Marville apparaît dans le beau livre dont nous parlons comme nouvel atelier. Jean l'Aveugle y a émis un esterlin *au type éwardin*, publié pour la première fois dans la *Revue belge de numismatique et de sigillographie* (année 1908, p. 22).

L'intéressant numéraire de Charles IV (1346-1353), fait l'objet d'un chapitre substantiel de l'*Histoire numismatique du comté, puis duché de Luxembourg*, chapitre dans lequel sont décrites les monnaies si curieuses du fils de Jean l'Aveugle.

Le règne de Wenceslas I (1353 - 1383) voit surgir, à Luxembourg, de nouveaux types, tant en or qu'en argent. De nombreux comptes domaniaux de cette époque ont été retrouvés et ont permis à MM. Bernays et Vannérus, qui les ont dépouillés avec le plus grand soin, de donner un grand intérêt au chapitre de leur livre traitant de Wenceslas I.

Wenceslas II (1383-1419) nous a laissé, pour les deux périodes de son gouvernement, des monnaies peu nombreuses et fort bien connues qui sont décrites et reproduites dans l'ouvrage dont nous parlons qui étudie avec soin les documents si importants retrouvés pour ce règne.

Le numéraire luxembourgeois sous Josse de Moravie, et les princes qui suivirent, n'offre plus qu'une importance de second ordre au point de vue numismatique. Nous nous bornerons à dire que nos auteurs ont su augmenter l'intérêt qui s'attache à cette partie de leur beau travail en nous faisant connaître force documents qui nous apprennent plus d'un détail curieux tant au point de vue historique qu'au point de vue économique.

Les rarissimes monnaies de Huart d'Autel, engagiste du comté de Laroche (1400-1415), font l'objet d'un paragraphe intéressant de l'ouvrage de MM. Bernays et Vannérus.

La seconde partie de l'ouvrage, traitant des espèces frappées dans les fiefs luxembourgeois, est d'une très grande importance, surtout au point de vue historique. Qu'il nous suffise de dire ici que les auteurs y ont épuisé la matière sous le rapport monétaire et documentaire.

Le volume dont nous rendons compte se termine par de nombreuses pièces justificatives. On y trouve enfin des tables des matières : une de la partie numismatique et une de la partie documentaire, ainsi que des tables des dessins et des planches, et, pour finir, un index des noms des personnes et des lieux cités dans l'ouvrage.

L'heureuse association de M. Bernays et de M. Van nérus, le distingué archiviste, a permis de donner à leur remarquable travail une grande extension à la partie documentaire, extension qui en double la valeur. L'exécution du volume et des planches qui l'accompagnent, ne laisse rien à désirer et nous ne pouvons que féliciter vivement les auteurs d'avoir élevé un semblable monument à l'histoire de leur patrie.

V^{te} B. DE J.

Le *Bulletin* de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, 18^e année, n^o 7, publie une traduction d'extraits du *Miroir des Antiquités néerlandaises ou Histoire de Belges* de Marc van Vaernewyck, publié en 1568, dans laquelle nous lisons :

« La place d'Overschelde s'appelait jadis le quartier, où le comte de Flandre avait coutume de battre monnaie, »
 » quand le roi de France voulut l'en empêcher, car on se
 » trouvait là sous l'empire et non pas sous la couronne,

» ce pourquoi une ruelle dans ce quartier de la Digue de
 » Brabant s'appelle encore la *Petite Monnaie*. »

A. DE W.

M. F.-C. Higgins, président du Club numismatique de New-York, vient d'être l'objet d'une flatteuse manifestation. Ses confrères lui ont offert une médaille à son effigie, exécutée par Whitehead et Hoog, de Newark, portant, au revers, le sceau de la Société.

A. DE W.

ERN. BABELON. *La trouvaille monétaire de Helleville (Manche) en 1780.* (Extrait du *Bulletin des Antiquaires de Normandie*, t. XXVIII.) Caen, Delesques, 1910, 42 p. et 3 pl.

En 1780, dans un vieux mur de jardin à Helleville, on découvrit quatre médaillons d'or et un grand nombre de monnaies d'or et d'argent. La plus grande partie de la trouvaille fut acquise par le Cabinet du Roi. Presque toutes ces pièces qui ont disparu dans un vol fait à ce Cabinet en 1831, furent fondues par le voleur.

Heureusement, Mionnet en avait exécuté des moulages conservés aujourd'hui au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale à Paris. C'est d'après ceux-ci que M. Babelon a entrepris de faire connaître le trésor de Helleville qui, jusqu'à présent, n'avait guère été étudié.

Il y avait six grands médaillons en or, deux de l'atelier de Constantinople et deux de celui de Nicomédie, frappés en souvenir de la célébration du *vicennalia* de Constantin

le Grand et des *decennalia* des césars Constantin II et Constance II ; un cinquième, frappé à Constantinople entre 330 et 333, et un sixième, de l'atelier de Nicomédie, rappelant la prise de Byzance par Constantin en 324. M. Babelon décrit en outre onze aurei et petits médaillons présentant pour la plupart d'intéressantes particularités.

Il résulte de l'étude de l'ensemble des pièces que le trésor a dû être enfoui vers 343, au moment d'une opération de la police exécutée dans le Nord par Constant. M. Babelon rappelle que les médaillons étaient offerts à titre de *sportules*, non seulement aux grands personnages de l'empire, mais surtout aux chefs barbares avec lesquels on avait à négocier. Ceux-ci étaient d'ailleurs fiers de pareils présents et les exhibaient avec ostentation. De là vient qu'il est naturel de rencontrer ces belles pièces sur les frontières du monde civilisé à l'époque romaine.

Les médaillons du trésor de Helleville permettent en outre de se mieux rendre compte du costume d'apparat et des attributs officiels des empereurs et des césars de l'époque constantinienne. C'est sur l'un d'eux que pour la première fois Constantin prit le nimbe. Le trésor de Helleville est donc l'une des plus importantes découvertes de médaillons romains qui aient jamais été faites, et nous devons remercier M. Babelon de l'avoir reconstitué et commenté avec la précision et le savoir qu'on retrouve dans tous ses travaux.

V. T.

Les *Monnaies du comté de Flandre* que vient d'éditer la maison Rousseeuw-Arts, de Gand, est la première partie du *Catalogue des monnaies belges du collège Sainte-Barbe, réunies par les soins du Père Vanden Borre, de la*

Société de Jésus pour servir à l'Histoire des anciennes provinces de Belgique.

La série des monnaies flamandes possédée par le collège gantois, est importante, puisque sa description comporte 400 numéros, sans compter les deniers du système artésien, émis aux noms des villes de la Flandre et qui, nous ne savons pour quel motif, ont été omis par l'auteur du catalogue, ce qui rend le titre donné par lui à son travail : *Monnaies du comté de Flandre*, quelque peu inexact.

Les pièces sont classées par règne et les descriptions sont précédées, pour chaque souverain, d'un bref aperçu donnant des renseignements sommaires sur les émissions, le poids, l'aloi et le cours des monnaies. L'auteur aurait pu donner aussi, alors que les comptes des maîtres des monnaies ont été retrouvés, le nombre des monnaies émises; mais pour cela, il aurait dû ne pas se borner à puiser ses inspirations dans Gaillard ou dans Deschamps de Pas, et bien posséder la bibliographie de son sujet.

Le catalogue débute par un denier qui serait d'un vif intérêt s'il était certainement authentique. Il est ainsi décrit :

Thierry d'Alsace (1128-1168) Petit denier. *Droit* : ✠ DID. FL' COMES. Dans le champ, un lis. *Rev.* : ✠ ALDENARDE DNS. Au centre, une croix cantonnée de quatre globules.

ALDENARDE DNS nous inquiète, et comme le catalogue ne reproduit aucune des monnaies décrites, il est prudent d'avoir vu le denier en nature avant de prendre parti. Dans tous les cas, cette pièce, passablement étrange, méritait un mot d'explication.

Quoi qu'il en soit de ces légers défauts, nous ne pouvons que féliciter le directeur du collège Sainte-Barbe d'avoir pris la résolution de publier toutes les pièces belges que

cette institution possède et nous souhaitons voir son initiative imitée par d'autres établissements similaires. Il ne faut pas que les richesses amassées par les établissements non officiels, et où personne n'irait les chercher, restent ignorées des travailleurs.

A. DE W.

MÉNADIER. *Medaillemodelle der Renaissance aus farbigem Wachs. Amtliche Berichte aus den königlichen Kunstsammlungen*. Septembre 1910, pp. 314-320.

M. le professeur Ménadier publie une série de modèles de médailles du XVI^e siècle en cire colorée. On sait que, depuis le XV^e siècle, un grand nombre d'artistes avaient l'habitude de modeler en cire des portraits qui étaient ultérieurement coulés en médaille. Le Cabinet des médailles de Berlin a la chance d'en posséder un certain nombre des plus intéressants. M. Ménadier les fait connaître avec l'érudition qu'on lui connaît.

Il en est un qui, d'après lui, intéresserait particulièrement la Belgique. C'est un buste d'homme en cire colorée, aux cheveux bruns et à la barbe rousse encadrant un visage aux yeux bleus. M. Ménadier y reconnaît « les caractères de la race germanique avec le costume roman », et voudrait l'attribuer à Jonghelinck. Le personnage est vêtu d'un pourpoint à haut collet garni d'une collerette, et a le buste couvert d'une écharpe nouée sur l'épaule gauche, *dont le bout retombe sur la manche*.

Cette manière de draper le vêtement est tout à fait étrangère à Jonghelinck; pas une seule de ses médailles n'en offre d'exemple.

Le vêtement me paraît être d'un travail purement ita-

lien ; la physionomie du personnage est bien allemande ; c'est pourquoi, en ce qui concerne l'auteur de la cire, je songerais plutôt, à l'un des Abondio, qui furent des modeleurs avérés de portraits en cire, et qui travaillèrent surtout en Allemagne. Ce qui caractérise leurs œuvres, c'est comme l'écrivait M. G. Habich, « une union gracieuse du caractère nettement latin dans l'attitude et l'ordonnance extérieure, avec un naturalisme plus intime et renforcé par l'influence de la médaille allemande ». C'est bien, je pense, l'impression qui se dégage du modèle en cire du Cabinet de Berlin. Si l'on ajoute à cette constatation que certains portraits des Abondio — tel celui de l'Empereur Maximilien II — présentent l'écharpe drapée de manière à couvrir l'épaule, si l'on remarque ensuite que les cheveux et la barbe sont traités sur notre cire d'une manière conventionnelle, ainsi que cela s'observe sur les médailles des Abondio, on se convaincra que l'un de ces artistes pourrait bien être l'auteur de la cire en question.

V. T.

L'établissement de frappe de médailles Stephano Johnson de Milan vient de publier un superbe album destiné à faire connaître les dernières œuvres éditées par lui. Ces œuvres sont nombreuses et variées : elles donnent une excellente impression de la valeur de la grande maison milanaise et de l'art de la médaille en Italie. La maison Johnson avait exposé à Bruxelles, au Solbosch, dans la section italienne, une superbe vitrine de médailles qui obtint un juste succès et qui nous a permis de mieux connaître l'état de la médaille en Italie, assez pauvrement représentée aux Beaux-Arts, à Bruxelles.

A. DE W.

VON SCHRÖTTER. Friedrich, Freiherr. — *Das preussische Münzwesen im 18 Jahrhundert. Münzgeschichtlicher Teil. Dritter Band. Das Geld des siebenjährigen Krieges und die Münzreform nach dem Frieden. 1755-1765 (Acta Borussica)*. Berlin, Parey, 1910. M. 15.

La guerre de Sept ans qui donna à la Prusse l'hégémonie continentale fut, néanmoins, pour cet État une période des plus critique. Non seulement le royaume fut à deux doigts de sa perte et vit l'ennemi maître de presque tout son territoire, mais de lourdes difficultés financières pesèrent sur l'État tout entier. Un des moyens employés pour y obvier fut l'abaissement de la valeur intrinsèque des monnaies. Cet expédient fut mis en pratique de 1759 à 1763. Mais une fois redevenu maître de la situation, le roi Frédéric déploya une énergie tenace à remonter le courant pour établir les bases d'une bonne monnaie, bases qui ont résisté jusqu'à l'époque contemporaine. Telle est la période que M. von Schrötter a entrepris de nous retracer.

L'ouvrage forme la suite de deux autres déjà parus. Le premier retrace l'histoire de la monnaie des rois Frédéric I et Frédéric Guillaume I (1701-1740); le second est consacré à Frédéric II. Tous deux constituent des travaux scientifiques de premier ordre.

Le troisième volume n'est nullement inférieur à ses devanciers : avec une netteté remarquable, et une précision que permet l'abondance des documents nombreux qui nous sont parvenus, M. von Schrötter a retracé l'histoire monétaire de la Prusse de 1755 à 1765.

Dans les limites de ce compte rendu, je ne puis naturellement le suivre dans le détail. Le premier livre expose

comment, en octobre 1755, les monnaies prussiennes furent affirmées; il montre l'activité des différents ateliers monétaires prussiens, Berlin, Königsberg, Magdebourg, Breslau, etc.; puis, il nous fait assister à la création du « moyen Frédéric d'or » et du « moyen Auguste d'or », avec toutes leurs conséquences.

Le second livre est consacré à exposer les multiples difficultés qu'engendra le cours du numéraire que l'état de guerre avait forcé à créer, et, dans le troisième, il nous fait assister à la réorganisation monétaire avec les multiples difficultés qu'elle rencontra.

En 1765, la réorganisation était terminée; sans doute, la refonte du numéraire de guerre dura quelques années encore; elle ne fut terminée qu'en 1770, mais les bases du nouveau système monétaire étaient établies dès 1764; le plus dur était fait. Dès ce moment, la frappe de la monnaie prussienne a continué à se faire régulièrement sans subir aucune fluctuation jusqu'au XIX^e siècle.

La seconde partie du livre, de la page 239 à la fin, renferme les actes principaux dont est tirée la première partie. Ils sont publiés avec le plus grand soin.

En somme, la *Preussische Münzwesen im 18 Jahrhundert*, de M. von Schrötter, constitue un modèle du genre, et il serait à souhaiter que, pour tous les États de l'Europe, nous eussions, pour la période moderne, où les documents sont conservés, une suite de monographies de la même valeur.

V. T

Le rapport de M. de Dompierre de Chaupepié sur les accroissements des collections du Cabinet royal de La Haye,

au cours de l'année 1909, vient de paraître. Il est accompagné de deux planches. Ces accroissements comportent comme toujours, un certain nombre de médailles contemporaines, dont M. de Dompierre a été un des premiers à saisir l'utilité qu'il y avait pour les conservateurs des Cabinets de numismatique à les réunir. Parmi les monnaies, nous citerons le rarissime florin au Saint-Jean-Baptiste pour Viane, d'Henri de Bréderode, que van der Chijs n'avait pas connu en nature et toute une série de pièces récemment frappées, plus difficiles à réunir qu'on ne pense.

A. DE W.

VON SCHRÖTTER, FRHR. *Ein Probe-Friedrichsdor* (*Amtliche Berichte aus den Königlichen Kunstsammlungen*. Sept. 1910, pp. 320-322).

M. von Schrötter fait connaître une pistole prussienne, portant la date de 1756, qu'il démontre de façon concluante être un essai des « moyens Frédéric d'or » que Frédéric le Grand fit frapper en 1758, à bas titre et avec des dates rétrospectives, dans le but de se procurer les ressources nécessaires pour soutenir la guerre de Sept ans.

V. T.

Die Münzensammlung des Stiftes Schotten in Wien, par le Dr ALBERT HÜBL, tome I, Monnaies romaines, in-4° de XII-340 pages. Chez Carl Fromme, éditeur, Vienne et Leipzig. Prix 17 marks ou 20 couronnes.

L'importante collection que possède cette fondation est connue depuis longtemps des érudits par les travaux de

son premier conservateur, le chanoine Norbert Dechant, qui en avait opéré le classement avec tout le soin et la science désirables. Malheureusement, malgré son vif désir, il ne put en publier le catalogue et c'est son successeur, M. le Dr Albert Hübl, qui fait paraître aujourd'hui le premier volume de cet important répertoire, consacré aux monnaies romaines de la République (591), de l'Empire 3042) et aux pièces byzantines (1145).

Comme le dit le prospectus, le catalogue est établi d'après la méthode autrichienne, c'est-à-dire, d'abord par ordre chronologique, puis, à partir d'Æmilianus, par émission et par atelier.

Le Dr Hübl s'est heureusement acquitté de sa tâche et l'ouvrage, fort bien imprimé, fait honneur à son éditeur, M. Fromme.

On sait que l'origine de cette collection est le don généreux fait à la fondation de Vienne par l'ancien consul autrichien près la République de Raguse, Franz von Temoni, mort en 1865.

A. DE W.

HAEBERLIN (Dr Jur. E.-J.). *Aes grave, das Schwergeld Roms und Mittelitaliens einschliesslich der ihm vorausgehenden Rohbronzewährung. Erster Band enthaltend die Münzverzeichnisse, mit einem Atlas von 103 Tafeln Abbildungen.* Francfort-s/M., Baer, 1910.

Alors que le reste de la numismatique romaine avait attiré l'attention des érudits dès la Renaissance, l'étude de l'*aes grave* ne remonte que tout à la fin du XVII^e siècle. Elle fut inaugurée par Molinet (1692) et Montfaucon (1724). Par la suite, les publications des monuments de

l'*aes grave* n'apparaissent qu'à des intervalles assez éloignés : Arigoni (1741-1759), Zélada (1778), Carelli (1811), les PP. Marchi et Tessieri (1839) et Garruci (1885). Malgré les efforts de ces auteurs, la classification de l'*aes grave* était restée chaotique. Mommsen, en 1860, s'était bien efforcé lui aussi d'y mettre de l'ordre, mais faute de travaux antérieurs suffisamment critiques, il n'avait pu retracer l'histoire exacte du monnayage du cuivre par la République romaine. Il persistait à partir de la livre romaine de 337 gr., et se butait à des difficultés insolubles. Les recherches du baron d'Ailly (1864), celles de Samwer et Bahrfeldt (1883), firent faire de nouveaux progrès à nos connaissances. Ce fut enfin Dörpfeld qui, dans ses *Metrologische Beiträge*, en 1885, reconnut comme base du premier système libral romain, la livre osco-latine de 273 grammes.

Tel était l'état de la question quand, vers 1890, M. le Dr Haeberlin, encouragé par la richesse de sa collection qui, commencée par son père, le Dr C. Haeberlin († 1871), s'était accrue considérablement entre ses mains, conçut le projet de composer un ouvrage qui donnerait, d'une part la reproduction en photographie de tous les types connus d'*aes grave*, et, d'autre part, une étude d'histoire métrologique et un classement scientifique de tous ces documents.

Pour réaliser ce programme, il fallait réunir, critiquer et étudier toutes les pièces qui sont dispersées dans les musées et les collections particulières. M. le Dr Haeberlin, ne recula devant aucune peine Muni de balances, de poids, de plâtre et de tous les ustensiles nécessaires, il parcourut l'Angleterre, l'Écosse, la Hollande, le Danemark, la France, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, surtout ce dernier pays qu'il visita jusqu'en ses localités les plus

perdues, frappant à toutes les portes, ne se laissant éconduire par aucune rebuffade, pesant, moulant, en un mot constituant un véritable corpus de l'*aes grave*.

A Francfort, au milieu de son admirable collection, il a classé et mis en ordre les résultats de son travail : 14,000 pesées et 14,000 moulages ! Il a scruté ce matériel merveilleux dans le calme de son cabinet et il nous donne aujourd'hui la première partie des résultats de son travail : un volume de 283 pages in-4°, avec les descriptions et les poids de tous les exemplaires relevés, et un volume de 103 planches in-fol., en phototypie, contenant la reproduction de 1,493 pièces au moyen de 2,953 photographies. De tels chiffres constituent le commentaire le plus éloquent qu'il soit possible de formuler.

En 1905, M. Haeblerlin a publié *Die Systematik des ältesten römischen Münzwezens*. Il y a exposé la classification qu'il propose pour l'*aes grave*. C'est d'après ces principes que la matière de son livre est ordonnée.

Il débute par l'« *aes rude* » dont il donne de nombreux spécimens, pour continuer par l'*aes formatum*. Il applique ce nom aux morceaux de bronze qui, sans porter de marque ou de signes spéciaux, ont cependant reçu une forme quelconque. Tels sont par exemple les gâteaux de bronze dont de nombreux fragments ont été trouvés dans le nord de l'Italie.

Il y avait longtemps que l'*as* était la plus grande des unités de compte, et l'*once* la plus petite, lorsque Rome s'avisait de couler des pièces de bronze correspondant à ces poids. Un des principaux résultats des recherches de M. Haeblerlin a été de montrer que Rome eut dès le principe deux ateliers, l'un à Rome, l'autre à Capoue, et que les six grandes séries parallèles à la série romaine, que l'on

croyait devoir assigner à d'autres villes, sont sorties de l'atelier de Capoue où elles ont été coulées pour le Latium.

L'ensemble du monnayage romain est représenté en 52 planches. L'auteur s'est attaché à y reproduire, non pas un exemplaire de chaque type, mais les principales variétés qui existent de ceux-ci, de façon à permettre au lecteur de se créer lui-même une conception exacte du style de ces monnaies.

L'*aes grave* des autres contrées, de l'Apulie, de Vestini, du Picenum, de l'Ombrie et de l'Etrurie occupe 23 planches. Les attributions sont en général déterminées par les inscriptions. Mais, là aussi, M. Haerberlin a obtenu des résultats tout nouveaux. Jusqu'à présent, la conception de Mommsen servait de base au classement. Celui-ci avait cru reconnaître au Picenum une livre de 14 onces, en Ombrie, une de 9, en Etrurie, une de 7 ou de 8, etc. M. Haerberlin a découvert pour le territoire italien, en dehors du Latium et de la Campanie, l'emploi de six (et peut-être sept) livres différentes. Il a exposé sa théorie en 1909 dans ses *Metrologische Grundlagen der ältesten mittelitalischen Münzsysteme* (*Zeitschrift für Numismatik*), et l'a mise en pratique dans son livre.

L'un des principaux mérites du savant allemand aura été d'avoir élucidé la question des barres ou briques de bronze qui apparaissent sporadiquement parmi les monuments de l'*aes grave*. On croyait jusqu'ici qu'elles constituaient les premiers documents du monnayage romain. Dans sa *Systématique*, M. Haerberlin avait émis l'opinion que ce n'étaient pas de véritables monnaies, ainsi qu'on l'avait cru jusqu'ici, mais des sortes de plaquettes coulées en souvenir d'événements historiques, destinées

surtout à servir d'offrandes dans les temples. Depuis lors une découverte, dont il a pu profiter pour son ouvrage, est venue confirmer sa manière de voir : c'est une brique de bronze, au type du taureau portant en splendides lettres épigraphiques ombriennes, l'inscription *Fukes Sestines*, c'est-à-dire *du temple de Sestinum*, propriété du temple de Sestinum. — Sestinum existe encore aujourd'hui, c'est Sestino, dans le nord de l'Ombrie.

Fort de cette découverte, M. Haeberlin a replacé dans son ouvrage les briques de bronze, chacune à la date à laquelle elles appartiennent, et on peut dire qu'il a complètement élucidé l'un des problèmes les plus obscurs de la vieille numismatique romaine.

Les dernières planches de l'ouvrage sont consacrées à reproduire des pièces fausses ou des pièces modifiées par des faussaires. Ce sont des documents précieux. Enfin, en tête du premier volume se trouve la bibliographie de l'*aes grave* qui ne comporte pas moins de 153 numéros.

Dans un second volume qui est annoncé comme devant paraître sous peu, l'auteur donnera en détail la théorie métrologique de l'*aes grave*. Lorsqu'on aura sous les yeux les théories de notre auteur exposées d'une manière bien complète, il y aura lieu de reprendre en détail chacune des découvertes auxquelles j'ai fait allusion ci-dessus en exposant la classification qui régit la partie déjà publiée. Lorsqu'on parcourt celle-ci, on reste confondu devant l'énorme somme de labeur qu'il a fallu pour constituer un semblable corpus de poids et de déductions, et l'on ne peut éprouver que de l'admiration pour l'homme qui seul, sans appui officiel, malgré les innombrables difficultés qui se sont dressées devant lui, a su conduire à bien, dans un espace de vingt années, une tâche dont l'accomplissement semblait requérir

la collaboration de toute une armée de travailleurs.

Victor TOURNEUR.

AUGUSTE MOYAUX. — *Catalogue des médailles commémoratives de chemins de fer de tous les pays. — Supplément. — Ouvrage illustré contenant : 1° la nomenclature de toutes les médailles décrites dans le précédent catalogue ainsi que les modifications et rectifications à ces descriptions ; 2° la description détaillée d'environ deux cents médailles nouvelles.* In-4°, 11-127 pages, IV planches et 1 vignette. Dupriez, Bruxelles, 1910. Prix : 6 francs.

Ce titre, un peu long, résume parfaitement le but de l'ouvrage, qui comporte à l'heure actuelle la description de 651 médailles alors que le travail, *Les chemins de fer autrefois et aujourd'hui et leurs médailles commémoratives*, auquel le présent volume fait suite, n'en comptait que cinq cents environ. C'est dire le soin apporté par l'auteur dans ses recherches et son désir d'être aussi complet que possible. La première planche du supplément reproduit un superbe ivoire, œuvre du maître Godefroid Devreese, au buste de M. Auguste Moyaux, qui lui fut offert en hommage par le personnel supérieur de la « Società ferroviaria Ticina, Nord-Milano, Arezzo-Fossaio, Napoli Cuma », à l'occasion du XXV^e anniversaire de sa direction.

A. DE W.

Le tome XXXIV des Mémoires de la Société archéologique de Mons rend compte d'une trouvaille de monnaies

romaines faite en 1901 à Louvroil, près de Maubeuge. Ces monnaies, toutes en argent, au nombre de 150 et en général bien conservées, ont été découvertes à la suite d'un éboulement produit par une forte pluie. La plus ancienne remonte au règne de Trajan et la plus récente est de Gordien le Pieux.

C^{te} TH. DE L.-S.

M. Magnus Lagerberg, chambellan de S. M. le Roi de Suède, qui fut délégué par la *Société suédoise de numismatique* au *Congrès international de numismatique et d'art de la médaille contemporaine* en juin dernier à Bruxelles, vient de faire parvenir au Cabinet des médailles de la bibliothèque royale de Belgique une médaille qu'il a fait frapper à son effigie et qui rappelle le congrès en question en même temps que le rôle de délégué que notre confrère y joua. En voici la description :

Dans un cercle de grènetis : MAGNOS EMAN LAGERBERG. Buste à gauche, nu-tête, de M. Magnus Lagerberg. Sur la coupe de l'épaule, A. LINDBERG.

Rev. Dans un cercle de grènetis : CONGRÈS | INTERNATIONAL | DE NUMISMATIQUE | BRUXELLES | 26-29 JUIN | 1910.

Diam. 0,044. Bronze.

Le buste du droit a été enfoncé au moyen d'un poinçon gravé en 1894 par le graveur A. Lindberg, père du médailleur E. Lindberg dont on a pu admirer au *Salon international de la Médaille* les remarquables productions.

V. T.

ERRATUM.

Erratum, page 423, année 1910. La position des lettres sur le dessin du revers de la pièce est erronée. Le sommet de ces lettres doit être tourné vers le centre de la pièce.

Elles se lisent

C. R.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Réunion du bureau du 3 octobre 1910.

... Sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. Carel Begeer, médaille, à Utrecht.

Le Secrétaire,

ALPH. DE WITTE.

Le Président,

V^{te} B. DE JONGHE.

Réunion du bureau du 24 novembre 1910.

... Sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. le D^r Octave Erbicéano, numismate, à Jassy (Roumanie).

Le Secrétaire,

ALPH. DE WITTE.

Le Président,

V^{te} B. DE JONGHE.

UN
 DEMI-ESTERLIN ÉMIS A VIEUVILLE
 SOUS LE
 RÈGNE DE GUILLAUME I
 COMTE DE NAMUR
 1337-1391

Nous avons récemment publié un demi-esterlin du comte Guillaume I de Namur (1), sans avoir pu toutefois déterminer avec précision son atelier d'origine, l'inscription du revers de cette petite pièce étant par trop abîmée, et ne laissant distinguer que la finale VILÆ.

L'exemplaire que nous publions aujourd'hui vient heureusement nous tirer d'indécision, la partie essentielle de sa légende étant cette fois complète, et c'est du château de Vieuville que proviennent l'une et l'autre de ces précieuses monnaies.

✱ GVILÆ(LMVS COM)ÆS entre deux grènetis. Au centre, tête de face couronnée.

Rev. (MON — ETX) — VET — VILÆ entre

(1) Cf. *Revue belge de numismatique*, année 1910, pp. 176-181.



deux grènetis. Longue croix pattée cantonnée de quatre groupes de trois globules.

A. — Poids : 0 gr. 58.

Notre collection.

Ce demi-esterlin se différencie assez sensiblement du précédent, en ce qu'il est frappé sur flan large et paraît copier les pennies anglais plutôt que leur moitié. D'après M. H.-B. Earle Fox, celui que nous avons publié en premier lieu, reproduit les dernières monnaies émises sous le règne d'Édouard II (1307 à 1327), tandis que cette pièce-ci ressemble de fort près aux esterlins frappés en 1344, par Édouard III.

Les numismates d'outre-Manche s'attachent actuellement à répartir chronologiquement entre les trois Édouard qui se sont succédé sans intervalle sur le trône d'Angleterre de 1272 à 1377, l'énorme quantité d'esterlins à ce nom. C'est là un travail des plus difficiles, car, à première vue, rien ne ressemble plus à un esterlin anglais qu'un autre esterlin anglais : on y voit toujours la même effigie et les mêmes inscriptions, aussi faut-il louer sans réserves ceux qui se sont donné pour tâche de mener à bien cette ingrate entreprise, notamment M. le D^r L. A. Lawrence, M. H. A. Grueber, et M. H. B. Earle Fox, car la réussite de

leur travail, — qui semble certaine — aura des conséquences capitales pour la numismatique belge, en permettant d'établir avec plus de certitude la date de l'émission des nombreux esterlins d'imitation qui ont été frappés dans notre pays. La numismatique luxembourgeoise pourrait notamment bénéficier dans une large mesure du résultat des études de nos confrères, bien que, à notre avis, les monnayeurs ardennais n'aient pas songé à distinguer entre les nombreux esterlins insulaires que la circulation amenait pêle-mêle dans nos contrées, quels étaient ceux d'Édouard I, ceux de son fils, ou de son petit-fils.

Nous ne serions toutefois pas autrement surpris si les travaux actuellement en préparation venaient à démontrer le contraire.

ÉD. BERNAYS.

Anvers, 6 janvier 1911.

MÉLANGES

DE

NUMISMATIQUE

(XVII^{me} SIÈCLE)

I.

Poey d'Avant a décrit sous le nom de Jules, quelques monnaies d'Urbain VIII, datées de 1627, 1628, 1631, 1632, ou 1636 (1). Cinq ans plus tard (1865), les variétés des années 1626 et 1633 furent signalées, mais le même catalogue révèle à tort, quoique d'une façon hypothétique, l'existence d'une pièce valant la moitié des précédentes (2). Les suppléments publiés respectivement par Laugier et par Vallier ne contiennent rien de nouveau à ce sujet (3). A mon tour, j'ai prouvé que des barberins avaient été forgés en 1636, 1637 et 1638, tout au moins (4), quoiqu'à ma connaissance,

(1) *Monnaies féodales de France*, nos 4428 à 4434. — CINAGLI, *Le monete dei papi*, etc., pp. 219 et suiv. — *Revue Numismatique*, 1839, avec tirage à part. — *Numismatique de l'ancien Comtat Venaissin*, etc., pp. 49-50.

(2) *Cat. d'une collection de monnaies seigneuriales*, etc., p. 54.

(3) *Monnaies inédites ou peu connues de papes d'Avignon*, etc. — *Petit supplément à la numismatique papale d'Avignon*.

(4) *Notes sur le monnayage avignonnais du pape Urbain VIII* (1623-

aucune de ces espèces émise au cours de la première de ces années-là, ne figure dans les collections du Midi.

Un certain nombre d'édits citent les pièces de cinq sols d'Avignon et en donnent le type avec un bois gravé assez grossièrement. Le revers est uniformément reproduit par erreur avant le droit. Les légendes sont, en rétablissant l'ordre : « VRBANVS · VIII · PONT · M · 1625 · » et « S · PETRVS — AVENIO · ». La monnaie décrite est toujours celle portant la date de 1625.

« Pièces d'Avignon, du poids de deux deniers » neuf grains, trébuchant, pour cinq sols six » deniers (1). » Ce renseignement est extrait de l'édit si important rendu par Louis XIII au mois de mars 1636. Une déclaration complémentaire fut faite le 25 juin suivant. Toutefois, le prix de ces monnaies fut abaissé à cinq sols, conformément à la décision prise à l'égard d'à peu près toutes les espèces étrangères (2). Ce prix de cinq

1644), pp. 7 et suiv. — *Les monnaies frappées à Avignon durant la vice légation de Mazarin (1634-1637)*, pp. 14 et suiv.

(1) *Edict et reglement faict par le roy sur le cours et prix des monnoyes, tant de France qu'estrangères*. Lyon, Larjot, etc. MDCXXXVI, p. 35. Il existe un autre tirage de cet opuscule absolument conforme, sauf quelques remaniements dans la pagination. Ces pièces de 5 sols sont décrites cette fois à la page 36 et à la page 47 de l'édition de Paris, parue chez Cramoisy, la même année.

(2) *Déclaration du roy et nouveau règlement sur le fait des monnoyes d'or et d'argent, tant de France qu'estrangères, enregistré en la cours des Monnoyes le 28 juin 1636, avec une table pour trouver les*

sols fut maintenu par l'édit du mois de septembre 1641 (1). Le 5 décembre suivant, un arrêt de la Cour des Monnaies évalua les pièces « de cinq sols d'Avignon » à 20 livres 4 sols le marc, sur le même pied que « les pièces des Provinces- » Unies, de Frize, dites Gros Bonnet, de Zélande » à l'Aigle, de Liége non contrefaites, de Mets, » Dôle, Bezançon.... Dalles au Lion et Testons » de Lorraine de diverses fabrications (2) ».

Ces diverses indications se réfèrent à l'émission des pièces de cinq sols faite en 1625. Cependant, d'autres frappes avaient eu lieu en 1626, 1627, 1628, 1631, 1632, 1633 et 1636, antérieurement à l'édit du mois de mars 1636 ou vers le même temps qu'il était rendu. Cette circonstance permet de supposer qu'un texte inconnu actuellement,

espèces. Paris, Cramoisy, MDCXXXVI, p. 40. Cette monnaie est citée à la page 66 d'une autre édition de ce texte publiée la même année par le même imprimeur.

(1) *Edict du roy portant nouvelle fabrication d'espèces d'argent, augmentation du marc d'argent le roy et des quarts d'escu, testons et francs aux coins et armes de Sa Majesté estans de leur juste poids : et continuation du cours des espèces d'argent légères avec le remède des grains jusques au dernier mars prochain et outre un droit de seigneurie sur les ouvrages d'orfèvrerie et tireurs d'or avec une nouvelle évaluation ensemble*, etc. Paris, Cramoisy, MDCXXXII, p. 56. L'édition de 1644 y est conforme, mais la pièce de 5 sols d'Avignon est décrite à la page 87.

(2) *Arrest de la cour des monnoyes, portant le prix pour lequel les espèces d'argent doivent estre exposée (sic) et avoir cours, tant à la pièce, qu'au marc*. Paris, Cramoisy, MDCXXXII, p. 78. (La pagination suit celle de l'édit précédent.)

visant la fabrication de 1625, vit le jour vers cette dernière année. Le recours constant à la pièce de cinq sols de l'année 1625 ne peut être expliqué autrement.

II.

La Cour des Monnaies de Paris rendit, le 24 avril 1637, un arrêt relatif en partie à ces mêmes pièces. Le procureur général exposa que le roi avait, par la déclaration du 25 juin 1636, donné cours provisoirement « aux espèces de » monnoyes de billon faites en Avignon, estans » du poids de deux deniers neuf grains pour le » prix de cinq sols tournois ».

Dans ces conditions « certains particuliers ont » de là pris occasion de faire ouvrer en ladite » ville autres espèces de monnoye de forme et » figure semblables, icelles toutesfois affoiblies » d'une quatriesme partie de poids de celles dont » le cours a esté permis par sadite Majesté; les- » dites pièces dernières fabriquées portans les » milesiesmes de mil six cens trente six et trente » sept ». Les billonneurs avaient littéralement inondé « toutes les provinces » de ces produits frauduleux « pour mesme prix que les autres qui sont permises ».

En outre, « en ladite ville d'Avignon, en celles » de Dombes (1) et Orange, sont establies depuis

(1) Formule ordinaire pour désigner l'atelier de Trévoux.

» quelque temps des fabriques de liards et doubles
 » tournois (1). Et en celles de Sedan (2), Charle-
 » ville (3), Cugnon (4), Henrichmont (5) et Ste-
 » nay (6), sont aussi fabriquez grande quantité
 » d'autres doubles tres-defectueux tant en leur
 » poids qu'en la qualité de leur matière. Toutes
 » lesquelles espèces et autres de faux liards fabri-
 » quez dans le Quercy (vulgairement nommez
 » Pied-Guailoux, du nom de leur fabricant),
 » Autres non meilleures menües monnoyes por-
 » tans une croix d'un costé et de l'autre des clefs
 » croisées, surnommées Pierroux » sont fabri-
 quées et envoyées dans tout le royaume et com-
 mencent à y avoir cours malgré les décriés. Ces
 fâcheuses opérations avaient occasionné « un
 billonnement intolérable » et le transport de l'or
 et de l'argent hors de la France.

Conformément à de précédents arrêts, le pro-
 cureur général demanda le *nouveau* décri des
 « pièces de cinq sols d'Avignon, de nouvelle
 » fabrique et de toutes les susdites menües
 » monnoyes », leur confiscation, la sévère punition
 de ceux qui les transporteraient et des poursuites

(1) Scilla a publié les doubles tournois d'Avignon des années 1635, 1636, 1637 et 1640, mais en les dénommant à tort des quatrini. (*Breve notiziä*, etc., p. 168.)

(2) Atelier de Frédéric-Maurice de la Tour.

(3) Fabrique appartenant à Charles II de Gonzague.

(4) Monnaie de Jean-Théodoric de Loewenstein.

(5) Fabrication due à Maximilien I^{er} de Béthune.

(6) Officine installée au nom de Louis XIII, roi de France.

« contre les sujets de sa Majesté qui ont fabri-
 » qué / ou fait fabriquer et billonnent lesdites
 » monnoyes, leurs associés et autres traffiquans
 » d'icelles ».

La cour prit une décision conforme le 24 avril 1637 (1) et enjoignit aux détenteurs de ces monnaies de les remettre dans la huitaine aux maîtres des Monnaies du royaume et aux changeurs qui seraient tenus de donner « tous salaires de change » et affinage déduits et rabattus » : des

« Pièces de cinq sols d'Avignon :

» Le marc XXI l. III s. VI d.

» L'once LII s. XI d. pite.

» Le gros VI s. VII d.

» Le denier II s. VI d. »

Cet arrêt fut publié le 13 mai suivant (2).

Le 18 octobre 1640, une nouvelle déclaration de Louis XIII autorisa le cours des pièces de cinq sols d'Avignon, pesant 2 deniers 9 grains, pour le même prix de cinq sols (3). Ce document a été

(1) Chermette, garde de la Monnaie de Lyon, figure en cette qualité dans l'édition de l'arrêt du Conseil d'État du 29 mars 1636 faite à Lyon la même année (p. 8). A son sujet, cf. ma notice sur le monnayage Avignonnais d'Urbain VIII.

(2) *Arrêt de la cour des monnoyes, portant décry des pièces de cinq sols nouvellement fabriquées en la Monnoye d'Avignon. Ensemble les liards et doubles tournois fabriquez tant en ladite ville, qu'en celles de Dombes, Orange, Sedan, Charleville, Cugnon, Henrichmont et Stenay.* Paris, Cramoisy. MDCXXXVII, 13 p.

(3) *Déclaration du roy portant que les monnoyes d'argent légères ne seront exposées que pour leur juste prix selon leur poids et titre, etc.* Paris, Cramoisy, MDCXLI, p. 66.

imprimé à deux reprises (1). La mention, contenue dans l'édit du mois de septembre 1641, est identique (2).

Scilla a étudié les barberins de 1624, 1627, 1628, 1632, 1633, 1636, 1637, 1640 et un barberin dépourvu de date (3). En les appelant *giulii*, l'auteur se met en contradiction avec lui-même, car il définit un *giulio* une monnaie d'argent d'une valeur de 10 baïoques et la baïoque courait pour 5 quatrins ou 20 deniers. Le jules correspondait à 200 deniers, somme que le barberin ne pouvait atteindre (4). D'ailleurs, le jules pesait 60 grains (5), tandis que le poids du barberin était de 2 deniers 9 grains ou de 57 grains. La première de ces pièces était presque d'argent fin (11 deniers 1/4), alors que le titre de la seconde ne dépassait pas 8 deniers 22 grains. L'identité du jules et du barberin ne peut plus être soutenue.

Scilla, selon la remarque de Cinagli, n'a pas distingué la légation de François Barberini de celle d'Antoine, son frère. Ce dernier écrivain a cité, en outre, les barberins de 1623, 1624, 1626, 1627 (deux variétés), 1628, 1630, 1631 (deux variétés), 1632, 1633, 1636, 1637, 1640 et un autre

(1) Édition de MDCXL, p. 66.

(2) *Édit du roy portant nouvelle fabrication d'espèces d'argent, augmentation du marc d'argent le roy et des quarts d'escu, etc.* Paris, Cramoisy, MDCXLIII, p. 87.

(3) *Breve notiziã, etc.*, pp. 79-85 et 394.

(4) DE SALZADE, *Recueil des monnoies, etc.*, p. 190.

(5) *Ibid.*, pp. 187 et suiv.

dépourvu de date (1). D'après les édits royaux, une émission a eu lieu en 1625. Les produits n'en ont pas encore été retrouvés. Il serait utile de pouvoir s'assurer si toutes les dates de frappe relevées par Cinagli sont exactes.

Le cabinet des médailles de Marseille, d'après les renseignements qu'a bien voulu me fournir M. Martin, possède des barberins portant les dates suivantes : 1626, 1628, 1629, 1631, 1633 et 1636. Le barbarin de 1629 était inconnu jusqu'à présent.

Voici la liste de ceux que j'ai pu recueillir, avec l'indication de leur poids :

1624 : 2 gr. 98. État convenable (cliché 1).

1625 : 2 gr. 96. Frappe soignée. Un autre exemplaire donne 2 gr. 70 avec un flan insuffisant, et avec un 5 rappelant sensiblement un 6.

1626 : 2 gr. 78. Pièce usée.

1627 : 2 gr. 90. Bon exemplaire.

1629 : 3 gr 10. Pièce presque à fleur de coin, mais flan insuffisant.

1630 : 2 gr. 96. Barberin à peu près irréprochable.

1631 : 2 gr. 15. Monnaie rognée.

1632 : 1 gr. 90 et 2 gr. 14. Le premier exemplaire a été rogné. Le second paraît être à bas titre. La vogue de ces pièces a été considérable, puisque leurs émissions se sont prolongées de 1624 à 1640 (2). Le poids de 2 deniers 9 grains révèle

(1) *Le monete dei papi*, etc., pp. 219-220.

(2) La description de Poey d'Avant est suffisante si l'on ajoute que

une taille de 80 pièces $\frac{16}{19}$ au marc de Paris et un poids moyen de 3 gr. 02 environ, le fort portant le faible, bien entendu. Je possède, enfin, un barbarin faux de cuivre pur et pesant 2 gr. 50 (cliché n° 2).



Cliché n. 1.



Cliché n. 2.

Les amateurs de monnaies pontificales savent tous que la découverte d'un patard frappé avec soin est difficile. Poey d'Avant a publié un patard en parfait état. Sa description est exacte, sauf

saint Pierre tenant les clefs est vu de face, qu'un point précède la légende et qu'après AVENIO s'aperçoit une rose. Au droit un point clos suit la date. Mes neuf exemplaires portent uniformément les légendes du n° 4428. Je n'ai jamais rencontré les variétés de légendes données par Poey d'Avant. Elles peuvent cependant exister. On remarque un grênetis unique au droit et au revers. Le *barbarin* des vicomtes de Limoges portait un nom analogue, d'une origine différente d'ailleurs.

l'omission d'un point au droit entre PONT et MAX et du mot AVEN au revers. Mes huit exemplaires à ce type de la rose n'offrent pas de différence sensible avec l'exemplaire édité par cet auteur (1). Ce dernier a par trop écourté la légende du revers du type au croissant (2). Elle porte uniformément S · PETRVS · ET · PAVLVS · AVEN. Mes sept exemplaires sont conformes et montrent des clefs à anneau exagéré et très orné. Ce type du croissant (cliché 3) a été particulièrement contrefait. Deux patards faux de ma collection sont munis de légendes inintelligibles; le croissant de l'un d'eux est même renversé.



Cliché n. 3.



Cliché n. 4.

Il existe, enfin, une troisième variété oubliée par Poey d'Avant. Les légendes sont conformes entre elles et ce sont les mêmes que celles rencontrées plus haut. Mais une grosse mouche ou taon précède la légende du droit; l'anneau des clefs est

(1) *Op. cit.*, nos 4422-4423.

(2) Le croissant inséré au droit, peut être rapproché de celui figuré aussi au droit d'un barberin selon Poey d'Avant. Au contraire la rose du revers des barberins paraît faire partie intégrante du type. Cf. aussi pour les barberins, POEY D'AVANT, *Description des monnaies seigneuriales*, etc., n° 1290.

d'une facture beaucoup moins savante et un point clos est figuré dans l'intérieur de l'anneau de gauche (cliché 4). J'ai pu recueillir quinze exemplaires à ce type-là, qui paraît avoir été le plus répandu. Serait-ce celui donné par Cinagli (1), puis par Poey d'Avant (2)?

Jusqu'à la déclaration du 25 juin 1636, la valeur des barberins avignonnais paraît avoir été en France de 5 sols et demi. L'abaissement de leur estimation avait, tout naturellement, porté un coup funeste à leur frappe, quoique leur circulation ait été autorisée dans le royaume. Les diverses Cours des Monnaies avaient fait afficher le nouveau prix des espèces d'or et d'argent, et le placard émanant de celle de Lyon porte la simple mention : « Pièces d'Avignon pour cinq sols (3). »

Par suite de circonstances particulières, des personnes dépourvues des pouvoirs nécessaires firent forger en grande quantité, à Avignon, des barberins datés de 1636 ou de 1637, d'un poids inférieur d'un quart au poids légal, c'est-à-dire d'un poids d'un denier dix-neuf grains ou 2 gr. 25 c. environ. Le titre de ces pièces, n'ayant pas été critiqué, devait être régulier. Mais que penser de telles émissions? Mazarin avait été créé vice-légat en 1634 et quitta Avignon au mois d'octobre 1636, après avoir remis ses pouvoirs à

(1) *Op. cit.*, n° 314.

(2) *Op. cit.*, n° 4437.

(3) Placard in-fol. du 5 juillet 1636.

un pro-vice-légat, qui les conserva jusqu'en mai 1637. Avant de condamner la mémoire de l'un de ces prélats, il faudrait rapporter la preuve qu'il n'a pas sévi sévèrement dès qu'il a eu connaissance de ces faits. L'absence de documents ne permet pas de se prononcer à cet égard. A première vue, la vigilance des gardes de la Monnaie d'Avignon paraît avoir été aisément mise en défaut. Quoi qu'il en soit, la réputation des pièces de 5 sols était désormais bien entamée.

III.

Le procureur général menaça ensuite de ses foudres les liards et les doubles tournois forgés respectivement à Avignon (1), à Trévoux (2) et à Orange. Ses déclarations ne nous apprennent rien de nouveau. La suite de son réquisitoire offre, au contraire, un certain intérêt. Le poids et le métal des doubles sortis des officines de Sedan, Charleville, Cugnon et Henrichemont étaient également défectueux (3). Ces données sont nouvelles, mais on eût été bien aise d'avoir des renseignements plus précis à l'égard de ces doubles tournois. Un arrêt subséquent de la même Cour des Monnaies

(1) Cf. mes deux notices déjà citées.

(2) Les textes confondent tous Trévoux avec « Dombes » nom de la principauté. Ces liards d'Avignon sont donc antérieurs au mois de juin 1636.

(3) POEY D'AVANT, *Op. cit.*, t. III, pp. 312-313, 287-288. 316 et t. I, p. 305.

condamna de nouveau les doubles « de Sedan, Charleville et autres ». (20 mars 1642) (1).

Quant aux doubles de Stenay, la question est plus délicate. Aux termes d'un traité de 1632, le duc de Lorraine remit notamment cette ville entre les mains de Louis XIII. Grâce aux recherches de M. Colin, on sait qu'en 1635, le roi y installa un atelier monétaire, fonctionnant encore en 1639 et ayant émis des doubles (2). A cette dernière date, le matériel fut saisi à cause des abus commis. M. Colin a proposé de considérer comme battus en ce lieu, les doubles lorrains de Louis XIII, que Delombardy a rattachés à l'atelier de Metz (3). La réunion de l'officine de Stenay à quatre Monnaies dont les produits faisaient une vive concurrence aux espèces royales, fait présumer qu'au moment où le procureur général était obligé d'intervenir, cette officine avait forgé des doubles étrangers (4). De nouveaux textes permettront sans doute un jour d'élucider complètement cette question. Un seul arrêt de la Cour des Monnaies

(1) ENGEL et SERRURE, *Répertoire des sources imprimées*, etc., n° 7725.

(2) *Annuaire de la Société française de Numismatique*, etc., 1885, pp. 62 et suiv.

(3) *Cat. des monnaies françaises de la coll. de M. Rignault*, p. 54.

(4) M. Blanchet a maintenu la frappe à Metz (*Num. du moyen âge et moderne*, t. I, p. 163). Faivre a adopté les conclusions de M. Colin. (*État actuel des ateliers monétaires français*, etc.) Peut-être a-t-on simplement considéré, comme étrangers, les doubles émis au nom de Louis XIII à Stenay, ville étrangère.

de Paris frappa d'ostracisme certains doubles de l'atelier de Stenay, et le titre de l'imprimé n'est pas exact (1). Au contraire les doubles, par exemple, de Frédéric-Maurice de la Tour furent condamnés en 1633, 1636, 1642 et 1643 (2). Une décision du Conseil d'Etat ordonna, au cours de cette dernière année, la destruction du matériel servant à « la fabrication des doubles, tant de France que de Sedan et Charleville » (3). La trace laissée par les doubles détectueux de Stenay, est donc bien légère. Cependant, l'année précédente (1636), avaient fait l'objet d'un décri collectif les « doubles et deniers fabriquez es Villes et Princi- »
 » pautés de Sedan, Charleville, Cugnon, Enric- »
 » mont, Avignon, Orange et autres: Ensemble les »
 » liards fabriquez audit Avignon » (4). D'après l'examen qu'a bien voulu en faire M. Mazerolle aux archives de la Monnaie, ce document ne renferme pas la moindre allusion aux doubles de Stenay (arrêt du 4 juin 1636).

IV.

Le procureur général signala ensuite les faux liards forgés dans le Quercy et dénommés Pied-Guailoux, du nom du faussaire. Déjà Delombardy

(1) ENGEL et SERRURE, *Op. cit.*, n° 6984.

(2) *Ibid.*, nos 6964, 6977, 7004 et 7725.

(3) *Ibid.*, n° 7004.

(4) *Ibid.*, n° 6977.

avait décrit « le liard dit Pied-Guailoux, frappé dans le Quercy » en 1601, au nom de Henri IV (1).

En l'état actuel, le même auteur a publié des essais de liards de Louis XIII (2), mais en dehors du liard de Béarn daté d'ailleurs de 1642 (3), on ne connaît pas de liard au nom de ce roi. La même remarque peut s'appliquer à Henri IV, à une exception près. Le liard édité par Delombardy et celui mis au jour par Hoffmann, sont uniformément datés de 1601. Les légendes sont identiques, sauf l'insertion de HENRI dans l'une d'elles et de HENR. dans l'autre. Mon exemplaire et les rares spécimens que j'ai pu voir sont tous conformes à celui étudié par Hoffmann (4). Si d'autres montrent une légère variété dans la légende du droit, cette circonstance n'empêche pas d'affirmer que l'activité de l'officine ayant fabriqué ces liards a été très modeste.

Du 25 août 1600 au 20 mai 1601, Henri IV avait occupé Chambéry (5). Or, le seul différent de ces liards (6) est une étoile à cinq pointes précédant

(1) *Op. cit.*, p. 49.

(2) *Op. cit.*, p. 54.

(3) HOFFMANN, *Les monnaies royales de France*, p. 161, n° 120. La planche offre plus d'exactitude que le texte. — Cf. *Numismatique du Béarn*, t. II, n° 124.

(4) Cf. HOFFMANN, *Les monnaies royales de France*, p. 152. Conbrouse cite un liard identique, mais il admet l'existence d'une émission précédente en 1591. (*Cat. raisonné etc.*, 2^{me} partie, p. 81.) — Cf. ma notice, *Un liard inédit de Henri IV, roi de France*.

(5) DE SAINT-GENIS, *Hist. de Savoie*, t. II, p. 217.

(6) Le cœur précédant la date paraît être la marque du maître.

la légende du revers et cette étoile rappelle visiblement les armes de cette ville. Précisément Boizard y a placé l'émission de pièces de cette nature en 1601 au nom de Henri IV (1). Aucun doute n'est possible. Les liards de Henri IV ayant pour différent une étoile ont été fabriqués à Chambéry et non dans le Quercy, comme l'a pensé Delombardy. Ce ne sont pas des « Pied-Guailoux ». Les allégations de cet érudit renferment toutefois une part de vérité. N'ayant pas de liard de Louis XIII à imiter, le faussaire Pied-Guailoux copia le dernier liard de Henri IV et s'il se borna à forger des espèces de cette nature, c'est que le commerce se plaignait vivement de l'absence de ce numéraire dans tout le Midi de la France. Autant le liard de Chambéry a été battu avec soin et autant il est aisé de s'assurer que c'est une monnaie de billon et non de cuivre, autant la frappe du Pied-Guailoux laisse à désirer. Cette pièce est composée de cuivre à peu près pur et une partie des légendes n'a pas été reproduite. Son émission a dû prendre d'inquiétantes proportions pour que le procureur général en ait été ému. Dans tous les cas, un spécimen a été découvert aux environs de Montélimar; il est entré dans mes collections (cliché 5).

Son poids atteint 0 gr. 87 cent, tandis que le liard authentique pesait en théorie 0 gr. 95 cent.

(1) *Traité des monnoyes*, etc. — FAIVRE, *État actuel*, etc., 1^{re} éd., p. 11; 2^e éd., pp. 17, 56-57. — Cf. ma notice *Un liard inédit de Henri IV, roi de France*.

d'après Delombardy et le plus ordinairement o gr. 80 cent.



Cliché n. 5.

Pied-Guaillox se livrait à ses manœuvres, si répréhensibles, peu de jours avant le mois d'avril 1637, si tant est qu'il n'ait pas continué ses fructueuses opérations pendant un laps de temps très court après l'arrêt du 24 avril. Quoi qu'il en soit, cette frappe battait son plein vers la fin de 1636 ou au commencement de 1637. Cette contrefaçon d'une monnaie, trente-cinq ans ou environ après son apparition, est singulière. A priori, elle n'est pas impossible. L'existence d'un certain nombre de monnaies posthumes n'est pas douteuse. Quelques-unes ont même vu le jour de longues années après la mort du prince dont elles rappelaient le nom (1).

Or, vers la même époque, le Parlement de Grenoble décria des liards faux « ceux que le vulgaire appelle picallieux », blanchis nouvellement et rendus rouges par le moindre frottement. La malfaçon était telle qu'il était aisé de les discerner,

(1) En 1411, on frappait encore à Tarascon des carlins au nom de Robert, comte de Provence, mort depuis 1343 (*Rev. Num. (française)*, 1883, p. 439.)

quoiqu'ils aient été faits sous « la marque des » bons liards de France et autre monnoye estrangère » (13 septembre 1636) (1). L'interprétation que j'avais proposée de ce texte doit être rectifiée. Les picaillons ou picailloux prohibés constituaient une contrefaçon des liards royaux et de certains liards étrangers. Les liards des Dombes et ceux d'Orange (2) étaient imités des liards royaux, mais leur valeur intrinsèque était peu inférieure à celle de ces derniers. Du cuivre à peu près pur composait seul la matière des picaillons, falsifications tantôt des liards de France, tantôt de liards étrangers, et ce terme, à la longue, finit par désigner un liard authentique. Quant à l'étymologie de ce mot, elle paraît devoir être recherchée dans le nom même du faussaire, Pied-Guaillox, transformé par le vulgaire en picailloux, puis en picaillon.

V.

L'attention du procureur général se porta ensuite sur les *pierroux*, offrant, d'un côté, une croix, et, de l'autre côté, deux clefs croisées. Ce

(1) Ma notice, *Notes sur le monnayage Avignonnais du pape Urbain VIII* (1623-1644), p. 10 et suiv.

(2) Les liards savoyards faits à Chambéry renfermaient 1 denier 10 grains de fin : ceux de Dombes, d'Orange et d'Avignon étaient à 1 denier 7 grains d'aloi seulement (ABOT DE BAZINGHEN, *Traité des Monnoies* etc., v° *liard*.) Les liards royaux furent au titre de 1 denier 5/8 d'aloi ou 1 denier 15 grains, à dater de Henri III.

sont les patards ou patacs d'Avignon (1). Mazarin ne paraît pas avoir fait procéder à l'émission de ces pièces, au cours de sa vice-légation. Au contraire, son prédécesseur, Mgr Philonardi avait multiplié les émissions de cette basse monnaie, à un tel point qu'il fut obligé d'en suspendre la frappe au début de l'année 1634. Ce prélat avait spécifié dans le bail de la Monnaie que les « patats » se débiteraient hors des États du pape. Une telle convention était inapplicable, car la circulation et le décri d'espèces quelconques en France ne dépendaient pas de la volonté du vice-légat d'Avignon. Le décri ne tarda pas à être prononcé (2). Fait plus grave, les faussaires s'empresèrent de profiter d'une telle aubaine et forgèrent une quantité considérable de patards faux. Le pro-vice-légat de Mazarin dut rendre une ordonnance à leur sujet (15 mai 1637) (3).

Les abus commis entraînent-ils la suspension de la frappe d'une telle menue monnaie? Dans tous les cas, pendant plusieurs années, les textes actuellement connus sont ensuite muets au sujet des patards d'Avignon.

Le procureur général remontra à la Cour des

(1) De Salzade a relevé le cours en Provence et en Dauphiné des patards d'Avignon ou doubles ou deux deniers de France (*Op. cit.*, p. 283.)

(2) ENGEL et SERRURE, *Op. cit.*, n° 6977.

(3) Ma notice, *Les monnaies frappées à Avignon durant la vice-légation de Mazarin* (1634-1837). pp. 29 et suiv.

Monnaies de Paris que « dans les provinces de » Dauphiné, Provence et Languedoc, quelques » personnes intéressées dans les Monnoyes d'Avignon font courir le bruit que les doubles de France à present réduis en deniers » devaient être décriés sans réserve, dans le but de faire circuler plus facilement « les doubles qu'ils font à » présent fabriquer en ladite Monnoye d'Avignon, » appeléz petits Patas noirs et portans d'un costé » une croix et de l'autre deux clefs en croix » (1). Ils en ont introduit le cours « pour deux deniers » pièce » dans ces provinces, quoique leur valeur soit inférieure à ceux de France, et le peuple refusait de les « recevoir pour deniers ». Ces mêmes provinces se trouvaient « toutes remplies » de ces pièces. D'autre part, les intéressés « en la Monnoye d'Avignon » et certains « particuliers pour eux » faisaient « amasser et acheter au marc » pour « moins d'un denier » les doubles de France. Une partie en était convertie « en petis patas noirs d'Avignon » et le surplus transporté « ès lieux où ils ont libre cours ». Le 23 février 1644, la Cour des Monnaies décida que « les petis patas noirs » d'Avignon portant d'un costé une croix et de » l'autre deux clefs en croix » seraient entièrement décriés en France et qu'il était défendu de refuser

(1) Cinagli a publié un seul patard d'Urbain VIII, forgé à Avignon. Il l'a considéré par erreur comme étant composé avec de la *mistura* ou du billon, tandis qu'il était de cuivre pur, sans alliage. (*Op. cit.*, p. 224.)

les « doubles de France » pour le prix d'un denier pièce, suivant les arrêts du Conseil et de la Cour, des 5 et 13 août 1643 (1).

La masse des doubles tournois forgés de-ci et de là était tellement importante, que le Conseil d'État décida que les doubles d'origine étrangère, sauf ceux de la principauté de Dombes, n'auraient plus cours que pour la moitié, soit un denier (24 janvier 1643) (2). Cette mesure n'ayant pas enrayé le mal, le même Conseil fut obligé d'abaisser à un denier également le prix des doubles royaux (5 août 1643). L'entrepreneur de la Monnaie d'Avignon avait profité de cette circonstance pour se livrer à une spéculation aisée, la transformation de pièces valant un denier en pièces d'une valeur double. Sa tentative eut un succès restreint et les gains de ses associés furent très limités. L'arrêt du 23 février 1644 acheva de ruiner une telle opération. Des patards furent donc battus en quantité considérable à Avignon vers la fin du pontificat d'Urbain VIII. Faute d'éléments sérieux, la classification des patards de ce pape, par émission, n'est pas possible actuellement. Si on observe parfois une rose entre les deux clefs, c'est qu'elle pourrait avoir été empruntée au blason de Guillaume du Nozet, vice-légat de 1621 à

(1) *Arrêt de la Cour des monnoyes portant décry des petis patas noirs d'Avignon et défenses de refuser les doubles pour un denier. sur les peines y mentionnées.* Paris, Cramoisy, 7 p.

(2) ENGEL et SERRURE, *Op. cit.*, n° 7004.

1622. Les patards munis de cet ornement auraient pu voir le jour durant ce laps de temps et le spécimen publié par Poey d'Avant est d'une conservation exceptionnelle (1). Malheureusement, Urbain VIII a été élu pape en 1623. La présence d'une rose est donc inexplicable actuellement, comme l'insertion d'un croissant à la même place sur d'autres patards. Nombre de ces pièces au nom des souverains pontifes ayant régné avant Urbain VIII, tels que certains de Clément VIII et ceux de Grégoire XV, sont datés. Ceux d'Urbain VIII ne renferment aucune indication de cette nature. Les patards de ce souverain conservés au cabinet des médailles de Marseille se trouvent dans ce cas. Les 32 spécimens que j'ai déposés successivement dans mes collections ne font pas exception à cette règle.

VI.

La dalle des Provinces-Unies de 1609 était bien connue, et de Salzade en a rappelé l'existence sous ce nom-là (2). Le vrai nom des espèces de Zélande, de Frise et de Liège, citées en même temps que la dalle au lion, est *daalder* et par corruption *dalder* et *daelder* (3). De Salzade les a groupées ensemble : « Daelder. . . de Zélande en » 1602, de Frise en 1601, ces derniers pesoient 576

(1) POEY D'AVANT, *Op. cit.*, t. II, pl. xcvi, n° 12.

(2) *Recueil des monnoies*, etc., p. 172.

(3) *Ibid.*, pp. 169-170.

» grains, de Liège en 1611 pesant 282 grains, les » demis à proportion (1) ». Les indications relatives aux poids sont inexactes. D'autres mentions ne sont pas plus heureuses, lorsque l'auteur attribue aux daelders de Hollande 513 grains, à ceux de Zélande 370 grains, à ceux des États de Frise 456 grains, etc. (2).

Par son édit de 1641, Louis XIII avait autorisé la circulation en France de quantité d'espèces étrangères et notamment des précédentes. En identifiant la valeur du grain de ces pièces et de celui des barberins d'Avignon, lorsque ces monnaies étaient trouvées légères (3), on admettait l'identité du titre évidemment. Selon de Salzade, l'aloi de certains des daelders précédents était de 8 deniers 22 grains. Le fin des testons visés était sensiblement le même. Sur la foi des notes du garde Chermette, j'avais attribué aux barberins d'Avignon le titre de 1 d. 22 gr. Cette base doit être relevée à 8 deniers 22 grains.

Le même édit réunissait d'autre part trois autres groupes de pièces d'argent étrangères, dont le détail peut être utile :

1° Réales d'Espagne, ducats d'Avignon et de

(1) *Ibid.*, pp. 167 et suiv.

(2) Les dalders circulaient encore en Hollande en 1767 (DE SALZADE, *Op. cit.*, p. 354.) En généralisant, Abot de Bazinghen a défini le *dealder* (*sic*) une monnaie fabriquée en Hollande et y circulant. Toutefois il mentionne les dealders de compte usités à Hambourg, le dealder banco et le dealder courant. (*Op. cit.*, t. I, p. 306.)

(3) D'un titre régulier, mais d'un poids un peu faible.

Flandre, chelins d'Angleterre (1), au même prix que les quarts d'écu par marc et les diminutions à proportion.

2° Philippe-Dalles ou Philippe-Daelders de Flandre, patagons, rixdales, testons d'Orange, d'une même valeur par marc que les francs et les diminutions à proportion.

3° Ducatons de Milan, Florence, Savoie, Venise et Parme, d'une même estimation au point de vue du marc.

A la suite de l'édit donné à Péronne par Louis XIII, au mois de septembre 1641, et imprimé la même année par Cramoisy, se trouve le tableau du prix des « pièces des Provinces-Unies, de Frize » dites Gros Bonnet, de Zélande à l'Aigle, de Liège » non contrefaites, de Mets, Dole, Besançon, et » de cinq sols d'Avignon, Dalles au Lyon et » testons de Lorraine de diverses fabrications. » Le tarif commence au grain évalué à 1 denier $\frac{5}{24}$ de pite et finit à 1000 marcs d'une valeur de 20,200 livres. Le marc est arbitré à 20 livres 4 sols (2).

(1) Chelin était employé communément au XVII^e et au XVIII^e siècles pour schelin, corruption de schelling (Cf. ma notice, *Tarif imprimé à Grenoble*, etc., pp. 6-7.) De Salzade donne aux chelins de la reine Elisabeth le poids de 4 d. 12 gr., mais il cite en revanche les autres schellings d'Angleterre et ceux de Hollande, de Flandre et d'Allemagne en sus du schelling de cuivre de Danemark (*Recueil des monnoies*, etc., pp. 163, 227 et 290). Le tarif imprimé par Pierre Verdier a donné par erreur un poids de 4 d. 16 gr. au chelin. Le poids réel était bien celui de 4 d. 12 gr. mentionné par l'édit de Louis XIII de 1641 (p. 101).

(2) *Édit du roy*, etc., pp. 91 et suiv.

Peu de temps après, parut un nouveau tarif concernant les pièces précédentes. Le grain fut taxé à 1 denier et les 30 marcs évalués à 606 livres comme précédemment. Aucun calcul n'est reproduit au-dessus de cette base (1).

A son tour, la Cour des Monnaies avait rendu, le 5 décembre 1641, un arrêt relatif à ces espèces et décidant que leur valeur était de 20 livres 4 sols le marc et « les diminutions à proportion ». Cette décision avait été prise pour faciliter l'exécution de l'édit royal du mois de septembre précédent (2). Sa pagination suit d'ailleurs celle de l'édit (3).

Malgré le titre figurant à la page 125 de l'édit de 1641, le texte confond justement avec le numéraire des Provinces-Unies, la dalle au lion, datée de 1609, pesant 21 deniers et taxée à 38 sols. La pièce de Zélande à l'Aigle impériale, du poids de 15 deniers 12 grains et comptée 30 sols, était datée de 1602. La monnaie de Frise, appelée Gros Bonnet, pesant 14 deniers, valait 28 sols : elle aurait vu le jour en 1640. Les espèces de Liège

(1) *Nouveau tarif pour les espèces d'or légères tant de France que étrangères pour la commodité du peuple et facilité du commerce suivant l'arrêt du conseil d'Etat, publié le premier jour d'avril mil six cens quarante deux*. Paris, Cramoisy, p. 72. Cette pagination suit celle de la réimpression de l'édit du mois de septembre 1641 faite par Cramoisy en 1642.

(2) *Arrêt de la Cour des Monnoyes portant le prix pour lequel les espèces d'argent doivent estre exposée (sic) et avoir cours tant à la pièce qu'au marc*. Paris, Cramoisy, MDCXXXII, p. 78.

(3) P. 125 et suiv. Cette référence est exacte aussi pour l'édition de 1644.

visées comprenaient plusieurs pièces, puisque le pluriel est employé. Pesant uniformément 13 deniers 12 grains, et estimées à 27 sols (la demie à proportion), ces trois pièces étaient dépourvues de millésime ou émises en 1612 ou en 1614, mais toujours au nom de Ferdinand de Bavière, évêque de cette ville. Le document a employé l'adjectif *contrefaites*, car les faussaires avaient reproduit avec succès ces espèces. Nous voyons ensuite le teston de Metz (7 deniers et 14 sols), celui de Besançon, à l'exception du demi-teston (1623, 6 deniers 12 sols) (1), les vieux testons de Lorraine à partir de 1524, dus à Antoine ou à Charles III (7 deniers 15 sols), et les testons émis à Nancy par Henri et Charles IV (7 deniers, 14 sols). Quant à la monnaie de Dôle, c'est encore un teston (2), cette fois au nom de Philippe IV, roi d'Espagne (6 deniers 12 grains, 12 sols) (3).

R. VALLENTIN DU CHEYLARD.

(1) L'édit de 1641 ne reproduit pas le teston de Besançon, mais le quart de teston, tandis que les indications de poids et de valeur s'appliquent au teston (Cf. POEY D'AVANT, *Op. cit.*, nos 5414 et suiv.) Le quart de teston, figuré dans cet édit, diffère notablement, à tort ou à raison, de celui publié par Poey d'Avant.

Enfin le règlement de 1636 a été imprimé à Aix-en-Provence, la même année, sous le titre : *Nouveau règlement sur le faict des monnoyes tant de France qu'estrangères donné à Fontainebleau le vingt-sixième jour de juin mil six cens trente six*. (Cf. ma notice). Cet imprimé est fort rare.

(2) Cf. POEY D'AVANT, *op. cit.*, nos 5337 et suiv.

(3) Tous les imprimés officiels cités dans ce mémoire sont du format in-8°.

DE LA DATE DE L'ENFOUISSEMENT
DE LA
TROUVAILLE DE BRUXELLES
ET DE CELLE DE L'ÉMISSION
DES
DENIERS ATTRIBUÉS A OSTENDE

Dans son excellent rapport concernant les monnaies de Flandre de la trouvaille de Bruxelles (1), M. Tourneur déclare ne pouvoir accepter la date de 1264 que j'ai assignée à l'enfouissement du trésor. M. Tourneur la reporte à 1267 et voudrait même la reculer jusqu'en 1269 ou 1270.

Aucune preuve, jusqu'ici, ne peut établir cette date avec une précision absolue. Cependant les récits historiques sont là pour nous guider à nous faire une idée bien approximative de cette date. Si j'ai fixé l'année 1264, ce n'est pas sans motif, mais, parce que cette année cadre parfaitement avec tout l'ensemble des pièces de la trouvaille et parce que des raisons péremptoires m'y ont amené. L'année 1264 est la plus désastreuse, la plus sanglante de cette période. Un dépôt aussi bien conservé a certes été mis en lieu sûr plutôt

(1) *Revue belge de numismatique et de sigillographie*, 1911, p. 49.

avant qu'après la tourmente et le fait qu'il ne fut pas déterré laisse fortement supposer que son propriétaire disparut dans la mêlée. Sans vouloir contester le bien fondé de la proposition de M. Tourneur pour amener la date de l'enfouissement en 1267, je ne puis m'empêcher d'accorder mes préférences aux arguments que j'avance et qui me paraissent bien plus décisifs. Il est inutile d'aller au delà de 1267, car par le fait de la renonciation d'Henri, fils aîné d'Henri III, duc de Brabant, à tous ses droits en faveur de son frère Jean, les dissensions prirent fin et tout rentra dans le calme.

L'écart de trois années aurait peu d'importance s'il ne s'agissait de résoudre une question importante, celle du monnayage d'Ostende au XIII^e siècle.

En effet, c'est la présence de deux deniers ostendais(?) trouvés parmi les pièces découvertes et examinées par M. Tourneur qui lui fait dire : « En ce »
 » qui concerne la date de l'enfouissement du »
 » trésor, l'étude des monnaies de Flandre présente une certaine importance : elle ne permet »
 » pas d'accepter celle de 1264 que M. Rutten a »
 » pensé lui assigner (1); » puis plus loin : » La »
 » date de 1264 se trouve donc formellement exclue »
 » par les faits (1). »

En reculant la date de l'enfouissement, M. Tour-

(1) *Revue belge de numismatique et de sigillographie*, 1911, p. 55.

neur laisse debout une attribution fort contestable qui repose sur des bases bien fragiles et que la présente découverte vient infirmer.

Je parle de l'attribution à Ostende du denier n° 67 de Gaillard (1), classé par lui à Dixmude et portant au revers les lettres O. S. T. D.

La première question qui se pose est celle-ci : Ostende a-t-il possédé un atelier monétaire au XIII^e siècle ?

M. J. Van Iseghem (2), qui, dans son ouvrage, a rassemblé les documents connus concernant la numismatique de cette ville, écrit : « Ostende, dont » on s'accorde à faire remonter l'existence antérieurement au IX^e siècle, ne fut élevée au rang de ville qu'en 1267, par Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut. — » Bien que sa charte d'affranchissement ne fasse » mention que du droit de marché, on peut présumer qu'un autre document, pareillement » émané de la comtesse Marguerite, mais qui ne » nous est pas parvenu, aura accordé à la commune le droit de battre monnaie. C'est en effet, » au règne de cette princesse qu'on est convenu » de placer la pièce suivante : »

Vient alors la description du denier en question.

(1) GAILLARD, *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, Gand 1857.

(2) J. VAN ISEGHEM, *Éléments de numismatique ostendaise*, Bruxelles, Dupriez, 1903, p. 7.

Dans tout ce récit rien n'affirme que la ville d'Ostende ait battu monnaie. Jusqu'à preuve contraire nous devons même considérer que les largesses de la comtesse Marguerite se sont bornées à n'accorder que le droit de marché.

L'atelier monétaire, s'il en fut, n'a guère laissé de traces. M. J. Van Iseghem relate plus loin : « La pièce ci-dessus est la seule monnaie qui nous » soit restée d'Ostende (1). » Cette pièce est le denier précité.

Une seconde question se présente : Peut-on certifier que le denier aux lettres O. S. T. D. soit un denier d'Ostende ?

Les lettres se prêtent parfaitement à la composition du mot Ostende, cependant il y a un revers à la médaille. Dans notre cas ce n'est pas le revers qui est en jeu, mais le droit. Le droit porte le buste d'un abbé, d'un évêque ou d'un saint. Ce buste, pour être logique, doit représenter saint Pierre, le patron reconnu de la ville. Mais, c'est un saint Pierre dépourvu de ses insignes habituels, ce n'est pas le saint Pierre qui ouvre les portes du paradis. Il faut croire que les Ostendais en ont été mécontents puisqu'une empreinte du sceau d'Ostende, relevée sur un acte de 1384, représente saint Pierre muni de ses clefs (2). Le changement

(1) *Idem*, p. 8.

(2) Victor Tourneur dans la *Revue belge de numismatique et de sigillographie*, 1909, p. 258. « Du sceau qui remplaça le premier, une empreinte, relevée sur un acte de 1384 est conservée aux archives

dans les détails spéciaux et intimes d'un sceau, tout en étant possible, paraît toutefois étrange.

Il résulte de ce qui précède que lorsque je disais que l'attribution du denier d'Ostende reposait sur des bases fragiles, je n'étais nullement dans l'exagération. Il faut, pour les besoins de la cause, présumer l'existence d'un ancien sceau différent des sceaux connus, lequel sceau permettrait d'identifier une monnaie frappée par un atelier qui doit lui-même être présumé.

Mais, revenons à la trouvaille. L'enfouissement a dû se faire avant le 24 mai 1267, jour de la renonciation du fils aîné d'Henri III à ses droits en faveur de son frère. D'autre part, l'acte cité par M. Tourneur comme étant le plus ancien des documents relatifs à la commune d'Ostende (1) est daté du 28 juin 1267. Il est donc postérieur d'un mois. Cet acte révèle le peu d'importance qu'avait Ostende à cette époque et démontre d'une manière évidente qu'il ne pouvait pas y avoir de deniers ostendais dans la trouvaille de Bruxelles. Par conséquent, l'attribution à Ostende du denier aux lettres O S T D est erronée.

Je crois utile de publier l'acte du 28 juin 1267 à la suite de cette note. Cet acte est extrait de l'ou-

générales du royaume. Il représente saint Pierre tenant les clefs de la main droite et une église de la main gauche. Le chef des apôtres marche vivement vers la gauche ; il est vêtu d'une longue tunique à plis et d'un manteau qui lui couvre le dos et les épaules. »

(1) *Revue belge de numismatique et de sigillographie*, 1909, p. 258.

vrage de Léopold August. Warnkönig: *Flandrische Staats- und Rechtsgeschichte bis zum Jahr 1305.* (Tübingen, Ludw. Friedr. Fues, 1837), 2^e volume, 2^e partie, pièce justificative CLIV, page 66.

M. Warnkönig renseigne comme fautive la transcription faite par J. Bowens dans *Nauwkeurige Beschrijving der oude en beroemde Zee-stad Oostende.* Bruges, 1792.

Notre collection renferme un exemplaire du denier litigieux d'une frappe assez nette. Au revers de la pièce, la lettre S est accompagnée d'un signe d'abréviation; le T est surmonté d'une barre, autre signe d'abréviation, celui-ci moins distinctement marqué; le D est seul; la partie supérieure de l'O n'a pas trouvé place sur le flan. Les signes d'abréviation détruisent la lecture OSTENDE et y substituent très probablement pour S/T le mot SANCTVS; DO fait songer à DONATVS, DONATIANVS, DOMITIANVS; nous revenons donc aux premières suppositions. Sans pouvoir lui donner une attribution admissible, les recherches n'ayant pas encore abouti, je suis porté à considérer ce denier comme étant gantois ou de la région de Gand. Je signalerai la similitude qui existe entre le revers de ce denier et le revers du denier n° 82 de Gaillard (1): tous deux ont la croix ancrée à doubles bandes, tous deux ont leurs lettres soulignées par un grènetis.

Comme conclusion, je crois pouvoir maintenir

(1) V. GAILLARD, *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre.*

la date de 1264 que j'ai assignée à l'enfouissement du trésor de Bruxelles. Cette date paraît être la plus vraisemblable; elle n'a du reste été contestée que par suite de l'erreur que je viens de démontrer. J'ai considéré comme une obligation, comme un devoir de signaler cette erreur.

C. RUTTEN.

Flandrische Staats- und Rechtsgeschichte bis zum Jahr 1305, von LÉOPOLD AUGUST WARNKÖNIG. (Tübingen, Ludw. Friedr. Fues, 1837), 2^e volume, 2^e partie, pièce justificative CLIV, page 66.

Markt- und Hallenprivilegium der stadt Ostende, ertheilt von der Gräfin Margaretha von Flandern und ihrem Sohne Guido (1). Im Juni 1267.

Nous MARGHERITE, contesse de Flandres et de Haynau et nous Guis ses fuis Cuens de Flandres et Marchis de Namur faisons à savoir à tous ke nous à nos Eschevins et au commun de nostre vile de Oosthende, le quele nous avons fait franchir par Willaume jadiz Prevost de Mons nostre chier clerc et foiable, par Phelipon de Poul adonc nostre Bailli de Bruges, par Michiel de Lembeke, Chevaliers, et par maistre Jehan du Mont-St-Eloi nostre foiable clerc, si comme ele est ensegnie et bousnie ale banlieue entour.

Avons donne es dunes mesures a rente en cele vile a ceaus, ki en sunt mis en brief de nos rentes, ki de ce est

(1) Aus einem Copialbuch im Stadtarchiv von Ostende (geschrieben im fünfzehnten Jahrhundert), fol. 1. Nicht richtig abgedruckt bey BOWENS, *Beschryving von Ostende*, thl. I, pag. 9.

fais ; et a ceaus, ki encore y venront manoir et se feront mettre en celui brief et ki orendroit y sunt manant : ensi ki ci apres est deviset. C'est a savoir : ke chascune mesure contient de front trois verges de leit et seit verges de lonc, c'est en chascune mesure vingt et une verges, dont chascune doit quatre desniers : c'est la mesure seit sols de la monnoie de Flandres de rente a paier chascun an a nos bries devant dis a le Saint Martin en yver.

Et si lor avons donne une plache pour lor marché tenir franchement sans rente, de quatorze verges de lonc et dé onze verges de leit.

Et avons encore otroyé as Echevins et au commun de la vile devant dite une plache, ki contient wit verges de lonc de front et sis verges aval de leit ; c'est deus mesures, u il doivent faire une hale et retenir a lor coust dont nous devons avoir l'une moitié des proufiz et li devant dis Eschevins et communs l'autre moitié.

Et si lors avons ottroyé et otrions : ke se il avient, ke lor bestes eschapent par non provir u par defaute de garde en nos dunes, ke on ne les prinje mie pour ce a fourfait, se il n'avenoit, ke il le fesissent par usage ou par costume, ou ke il les y laissassent trop longement, or se il ensi le faisoient, nous en vorriemes avoir le fourfait.

En tesmoignaige et en confurance de toutes ces choses devant dites, nous avons donnei as Echevins et au commun de le vile de Oosthende devant dite ces presentes lettres sceeles de nos sceaus, ki furent donees en lan del incarnation Nostre Seigneur Jesus Christ MCC seyssante et seit, en la vigile Saint Pierre et Saint Pol Aposteles.

Soubz les scaulx de la dite Dame et du dit conte, en laz de soye de cyre vert.

UN RÉAL D'OR INÉDIT


DE LA

SECONDE PÉRIODE DU RÈGNE DE PHILIPPE II

DUC DE BRABANT



Buste couronné du duc-roi, à droite. Lég. :
 · PHS · D · G · HISP · Z · REX · DVX · BRA ·

Rev. Écu couronné de Philippe, portant sur le
 tout les armes de Portugal et entouré du collier
 de la Toison d'or. Lég. : · DOMINUS · MI — HI ·
 ADIVTOR  ·

Notre collection.

Les réaux d'or à l'effigie couronnée de Philippe II furent frappés dès le début de son règne. Ils furent émis sur le pied des réaux d'or de Charles-Quint, c'est-à-dire à xxiii carats ix 1/2 grains de fin et à 46 de taille au marc de Troyes.

Leur valeur nominale, qui subit d'assez nombreuses variations, était de 60 gros ou patards.

La fabrication de ces pièces, antérieurement aux troubles qui divisent le monnayage royal en deux périodes, est assez abondante. Elle eut lieu, pour le Brabant, simultanément à Anvers et à Maestricht. Ces pièces présentent quelques variétés de gravures : entre autres, dans le dessin de la couronne et dans la disposition de la légende. Les plus anciennes sont au titre de roi d'Angleterre (1).

Les réaux d'or de Philippe postérieurs à la défaite des États sont rares, et, jusqu'ici, on n'en avait pas retrouvé en nature. Il en avait cependant été frappé à Anvers, à partir du 16 décembre 1585 jusqu'au 22 avril 1589, 32,554 exemplaires, et, du 18 février 1595 au 8 mars 1598, seulement 2,671. Il est probable que presque toutes ces pièces portent l'écu du roi chargé des armes de Portugal, que nous voyons paraître sur les monnaies de Philippe, frappées en Brabant, dès l'année 1586.

Le monnayage de Philippe II, en tant que duc de Brabant, est des plus variés; quelques pièces restent encore à retrouver. Souhaitons qu'elles le soient bientôt.

Le règne des archiducs Albert et Isabelle présente, lui aussi, d'assez nombreuses lacunes,

(1) DE WITTE, *Histoire monétaire des ducs de Brabant*, t. II, p. 215, fig. 35 et pl. XLI, n° 896-899.

surtout en ce qui concerne l'atelier de Maestricht. Nul doute qu'elles ne disparaissent avec le temps, ce qui donnera au Brabant, pour le début du XVII^e siècle, la plus riche suite monétaire qui soit.

A. DE WITTE.

LES JETONS DE L'ADMINISTRATION
DU
CANAL DE BRUXELLES
AUX
XVI^e ET XVII^e SIÈCLES.

(Suite (1).)

PLANCHE VII.

Le 3 octobre 1635, l'intendance du canal fut confiée au *chevalier Frédéric de Marselaer*, seigneur d'Opdorp, de Perck et d'Elewyt.

Ce gentilhomme était issu d'une famille originaire de Malderen, en Brabant.

Son grand-père, Adrien de Marselaer, remplit au Vatican la charge de chambellan du pape Adrien VI. Il se retira à Bruxelles, à la fin de sa vie, et entra, le 13 juin 1549, dans le lignage des T'Serhuyghs.

Le père de Frédéric s'appelait aussi Adrien. Après avoir guerroyé contre les Maures de Grenade, il vint s'établir à Anvers, où il fut échevin, en 1587. Il cultiva la poésie et c'est lui qui adopta la pacifique devise *Mars e lare*, que nous lisons sur les jetons de son fils Frédéric (2).

(1) Voir *Revue*, 1911, p. 61

(2) *Biographie nationale*.

Celui-ci naquit à Anvers en 1584. Il fit ses humanités dans sa ville natale, prit le grade de licencié en droit à l'Université de Louvain, en 1611, et voyagea ensuite en Italie.

Lorsqu'il revint dans les Pays-Bas, il se fixa à Bruxelles où, de 1614 à 1659, il s'occupa activement des affaires de la commune. Pendant sa longue carrière politique, nous le voyons treize fois bourgmestre, six fois échevin et quatre fois trésorier. Il dirigea l'administration du canal pendant quatre années.

Ses fonctions municipales ne lui firent pas oublier les lettres ; il écrivit plusieurs ouvrages, notamment un gros in-folio, en latin, intitulé *Legatus*, sur les qualités que doit posséder un ambassadeur.

La réputation que lui valut ce livre, l'influence dont il jouissait, l'accroissement de richesses que lui apporta son mariage avec Marguerite de Baro-nage, lui attirèrent de nombreuses inimitiés. Nous avons déjà parlé de ses démêlés avec la famille de Locquenghien.

Il fut créé chevalier le 5 juin 1617 et porta vaillamment son pennon :

En 1622, un détachement hollandais, en incur-sion dans le Brabant, traversa la Dyle et s'approcha de Vilvorde. Frédéric de Marselaer réunit en hâte ses paysans et ses garde-chasse d'Elewyet et de Perck et, à la tête de cette troupe improvisée, chassa l'ennemi. Le Magistrat de Vilvorde le

récompensa de ce fait d'armes en l'exemptant de toute contribution, pour la durée de sa vie (1).

Le 5 mai 1659, Philippe IV éleva les seigneuries de Perck et d'Elewyt en baronnie. Frédéric de Marselaer renonça, dès lors, aux affaires publiques.

Il mourut le 7 novembre 1670, et reçut la sépulture dans l'église de Perck où l'on voit son mausolée (2).

C'était, suivant Paquot (3), un gentilhomme instruit, généreux et bienfaisant, surtout à l'égard des gens de lettres; il avait aussi, ajoute le même écrivain, la réputation d'homme pieux, mais il paraît n'avoir pas connu l'humilité. « Les éditions superbes et répétées de son *Legatus*, l'épître fastueuse qu'il fit placer en tête de la troisième de ces éditions, les éloges accumulés en son honneur dans ce livre et dans son *Legatio mentis ad Deum*, qui parut à Bruxelles, en 1664, dans un temps où la mode de ces éloges commençait à passer, son portrait (4) qu'on voit

(1) WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, p. 694.

(2) On en trouve le dessin dans les *Trophées de Brabant* de Butkens.

(3) *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, t. III, p. 376.

(4) Rubens et Van Dyck ont peint les traits du seigneur de Perck. Un beau portrait de Frédéric de Marselaer, par Rubens, figurait à l'Exposition de l'art belge au XVII^e siècle. On trouve dans les *Trophées de Brabant* de Butkens, la reproduction des portraits de Frédéric de Marselaer et de sa femme Marguerite de Baronage; par Van Dyck.

» partout, le soin qu'il a pris de parler de lui-
 » même, de rappeler la noblesse et les exploits de
 » ses ancêtres, tout cela a servi moins à immorta-
 » liser son mérite que sa vanité. »

Comme 27^e intendant du canal, Frédéric de Marselaer fit frapper deux jetons, l'un en 1636, l'autre l'année suivante :

20. — 1636. — Planche VII, n^o 20. »

Droit : Dans une couronne d'olivier et de palmier, l'écu de Frédéric de Marselaer, *d'argent à cinq fusées de gueules accolées en bande*, est posé sur une épée et un caducée croisés. Dans le champ : MARTE — ET — ARTE et la tête d'ange de Bruxelles.

Revers : *Administration ferme et douce de l'intendant de Marselaer.*

Un grand gouvernail au milieu du canal; au-dessus, sur une banderole, la légende FORTITER — ET — SVAVITER qui s'applique à la manière dont la barre conduit le navire comme à celle dont de Marselaer dirige les services du canal.

Dans le champ : BRVXEL — 1636.

Dugniolle, 3907.

Ce jeton fut gravé par Balthazar Laureys et il en fut frappé des exemplaires sur argent (1).

Sur son jeton de 1637, de Marselaer déplore les

(1) ALPHONSE DE WITTE, *Le jeton dans les comptes des Maîtres des Monnaies*, etc.

ravages de la guerre et exalte les vertus de la Maison d'Autriche :

21. — 1637. — Planche VII, n° 21.

Droit : NVLLA · SALVS · BELLO.

Combat d'un faucon et d'un héron qui s'entre-tuent à coups de bec. Au-dessous, sur un liston, la devise de l'intendant : MARS — E — LARE. Dans le champ, la tête d'ange de Bruxelles.

Revers : L'aigle du Saint-Empire s'élève en soutenant de ses ailes l'écu d'Autriche au dessus duquel vole un pétase. Sur les pennes, on lit : FIDES — PIETAS — CANDOR — IVS — PAX.

L'oiseau impérial tient dans son bec et dans ses serres une banderole portant la légende : HIS · NITOR · ET · ELEVOR · ALIS. Dans le champ : 16 — 37.

Dugniolle, 3923.

Arg. Catalogue De Coster, 437.

Disons quelques mots des événements auxquels ce jeton fait allusion.

En 1636, les forces françaises et hollandaises réunies envahirent le Brabant, saccagèrent Tirlemont et investirent Louvain. Leurs coureurs vinrent jusqu'aux environs de Bruxelles.

Heureusement pour les Brabançons, Piccolomini arriva avec une armée impériale et força les alliés à la retraite.

Dans leur courte campagne, les troupes franco-hollandaises avaient commis d'épouvantables ravages ; aussi les paysans massacrèrent-ils impitoyablement tous les traînards.

La peste éclata; elle provint, disent les chroniqueurs, de ce qu'on n'enterra pas les morts. Elle apparut à Bruxelles dans la même année et y sévissait encore en 1638; dans d'autres villes du Brabant, le fléau régna pendant dix ans (1).

A Frédéric de Marselaer succéda, le 23 juin 1637, le *chevalier Jérôme du Quesnoy*, qui fut le 28^e intendant du canal.

Il était fils de Jean du Quesnoy, seigneur de Steen, décédé le 5 juin 1603, en fonctions de bourgmestre de Bruxelles. Sa mère était Jacqueline de Langhe.

Jérôme du Quesnoy épousa Bonne de Berty, fille de Théodore, secrétaire du Conseil privé, et d'Agnès de Boisschot.

Philippe III le créa chevalier le 15 juillet 1628.

De 1617 à 1639, Jérôme du Quesnoy fit partie du Magistrat bruxellois, trois fois comme bourgmestre, neuf fois comme échevin. Il fut aussi trois fois trésorier et deux fois intendant du canal. Il occupait cette dernière charge à l'époque de sa mort, le 12 septembre 1639.

Comme 28^e intendant, Jérôme du Quesnoy fit frapper le jeton ci-dessous :

22. — 1638. — Planche VII, n° 22.

Droit : 16 — 38. CALCVLVS · FOSSÆ · BRVXELL.

Les armoiries de Jérôme du Quesnoy : *de sable*

(1) HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 60.

au chevron d'or accompagné en pointe d'une feuille de chêne (1) du même. Cimier : une hure entre un vol de sable, chaque aile chargée d'un chevron d'or,

Revers : HAC · FÆLIX · RESPUBLICA · NAVIGAT · AVRA.

Le heu poussé par le vent quitte Willebroeck et entre dans le Rupel. Dans le ciel, un F couronné (2).

Dugniolle, 3931,

Gravé dans Van Loon F. II, p. 237.

Le chevalier *Frédéric de Marselaer* fut mis de nouveau à la tête de l'administration du canal le 15 septembre 1638.

A la fin de son mandat qui expira le 31 août 1639, il fit frapper un jeton sur lequel il vante sa gestion habile et intègre :

23. — 1639. — Planche VII, n° 23.

Droit : 16 - 39 A QVÆDVCTVS · BRVXELL. (3).

(1) Rietstap, dans son *Armorial général*, dit que Jérôme du Quesnoy portait sur son écu une feuille de céleri. Le *Vrai supplément au nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne* indique, au contraire, une feuille de chêne, ce qui est plus vraisemblable. Quesnoy, en effet, signifie un lieu planté de chênes. La feuille de chêne dans l'écu de du Quesnoy est donc une arme parlante. La ville du Quesnoy, en France, a aussi des chênes dans ses armoiries.

(2) Initiale du cardinal-infant Ferdinand, gouverneur général des Pays-Bas.

(3) D'après le docteur Dugniolle, ce jeton se rapporterait à la construction d'aqueducs à Bruxelles. *Aquæductus* signifie ici canal. Puteanus, parlant du canal de Bruxelles, dit : *Hic celeberrimus aquæductus est.*

Les armes de Frédéric de Marselaer : *d'argent à cinq fusées de gueules accolées en bande. Cimier : deux cornes de buffle bandées d'argent et de gueules de quatre pièces. Supports : deux lévriers au naturel colletés d'or.*

Revers : ☼ INGENIO · ET · PROBITATE.

Saint Michel, en robe talaire (1), les ailes étendues, pèse, dans un des bassins de sa balance, un livre, une équerre, une lance, un caducée, emblèmes de l'intelligence (*ingenium*). Dans l'autre plateau, des fleurs aux corolles variées symbolisent l'âme honnête (*probitas*), et font pencher l'aiguille du côté de la Sagesse représentée par l'égide de Minerve.

Dugniolle, 3942.

Arg. Catalogue De Coster, 444.

Le chevalier Jérôme du Quesnoy, nommé intendant le 31 août 1639, mourut en fonctions douze jours plus tard. Il fut remplacé par *Balthazar de Laurretten* qui fit frapper un jeton l'année de son entrée en charge :


24. — 1639. — Planche VII, n° 24.

Droit : 16 — 39. INTER · VTRVMQVE · VOLA.

Les armes de Balthazar de Laurretten : *écartelé ; aux 1 et 4, d'azur à trois quintefeuilles d'or placées*

(1) Hors du combat, saint Michel est revêtu d'une longue robe à plis ondoyants. Comme ministre de la Justice divine, il porte une balance.
DE CAUMONT, *Abécédaire d'archéologie*.

2 et 1, au chef d'or chargé de trois quintefeuilles d'azur ;
aux 2 et 3, d'or à cinq coquilles de sable en croix.
Cimier : une quintefeuille d'or dans un vol d'azur.

Revers :  CALCVLVS · FOSSÆ · BRV-
XELL.

Une barque.

Dugniolle, 3941.

L'écuyer Adrien de Beausele, seigneur de Brack, fut chargé de l'intendance du canal du 15 juillet 1641 au 28 juillet 1643.


Nous trouvons son nom dans les listes des édiles de Bruxelles, trois fois comme échevin, neuf fois comme trésorier.

Voici le jeton qui rappelle son passage à l'administration du canal :

25. — 1642. — Planche VII, n° 25.

Droit : 16 42. FELLE · NOCET · QVOD ·
MELLE · FAVET.

Les armes d'Adrien de Bausele : *de gueules, au chef d'argent, chargé de deux quintefeuilles du champ, boutonnées d'or. Cimier : Un vol banneret aux armes de l'écu.*

Revers :  STA · VIGILANS · CÆLI ·
FRAVS · NOTA · SERENI.

Une galère antique gouvernée par un pilote.

Dugniolle. 3969.

Gravé dans Van Loon, F. t. II, p. 260.

Le 33^e intendant *Jean van der Tommen*, licencié en droit, resta en fonctions du 28 juillet 1643 au 23 juin 1646.

Il descendait des anciens châtelains de la forteresse de Grimberghe qui possédaient un manoir à Borght, sur la route de Vilvorde à Termonde, près d'un grand tumulus antique. De là vint leur nom de van der Tommen, de la Tombe; *milites de Tombâ*, disent les anciens nécrologues de l'abbaye de Grimberghe.

Goly van der Tommen est cité parmi les chevaliers qui signèrent la charte de Cortenberg, en 1372. Son frère Jean suivit le duc Wenceslas de Brabant dans sa malheureuse expédition contre le duc de Juliers et fut fait prisonnier en même temps que son suzerain (1). Quant à Jean van der Tommen, l'intendant du canal, il était né de Sevien et d'Adrienne Laurin, fille de Daniel, seigneur de Buysse, de Loge et de Heesdams.

Entre les années 1641 et 1652, nous le trouvons fréquemment parmi les magistrats de la ville comme échevin ou comme trésorier.

Voici le jeton qu'il fit frapper en 1644 :

26. — 1644. — Planche VII, n° 26.


FORTITVDINE . ET . PROVIDENTIA (2).

Les armes de Jean van der Tommen; *d'or, à la fasce d'azur frettée d'argent, accompagnée en chef d'un lion issant de gueules, armé et lampassé du second,*

(1) WAUTERS, *Environs de Bruxelles*, t. II, p. 232.

(2) Van Loon, qui attribue ce jeton à l'amirauté de Dunkerque, écrit par erreur PRVDENTIA. Dugniolle a classé le jeton ainsi décrit fautivelement sous le n° 3988.

mouvant de la fasce : Cimier : une tête et un col de lévrier.

Revers (1) :  A . NAVIBVS SALUS.

Un vaisseau à trois mâts qui appareille.

Dugniolle, 3989.

Gravé dans Van Loon, F., t. II, p. 267.

Il nous a paru intéressant de chercher la raison qui a déterminé Jean van der Tommen à remplacer par un navire de haut bord le modeste coche d'eau qui jusqu'alors avait figuré sur les jetons des intendants du canal. Nous soumettons au lecteur l'explication suivante :

On sait que Philippe II avait fermé aux Belges la route des Indes ; il voulait favoriser ses sujets de la Péninsule en leur réservant le monopole du commerce transocéanien.

La cession des Pays-Bas aux archiducs Albert et Isabelle ne s'était opérée qu'à la condition pour les nouveaux souverains de faire respecter cette dure servitude. Des peines sévères menaçaient les contrevenants.

Le cardinal-infant don Ferdinand, devenu gouverneur général de nos provinces, chercha à en améliorer la situation économique ; il obtint de son frère Philippe IV, en 1640, « l'ouverture » du commerce des Indes orientales, avec faculté

(1) Il existe des variétés de coin du revers. Le Cabinet des médailles de l'État possède un jeton provenant de l'accouplement du droit du jeton de 1642, et du revers du jeton de 1644.

» d'y pouvoir entrer pour bénéficier les bons,
 » fidèles sujets de par déçà (1) ».

La concession du roi d'Espagne donna aux Belges l'espoir que leur commerce, alors en décadence, prendrait un nouvel essor dans les transactions lointaines, que les navires revenant de l'Extrême-Orient chargés de riches cargaisons, ramèneraient la prospérité dans notre pays :
 A NAVIBVS SALVS.

Telle est la pensée qui, pensons-nous, se reflète sur le jeton de Jean van der Tommen.

Ajoutons que tous les beaux projets restèrent vains : De fait, dit M. Michel Huisman (2), le libre parcours de l'Escaut n'appartenait déjà plus aux Belges. Les ports de Flandre n'étaient pas aménagés pour recevoir des navires de haut bord; les communications entre la côte et l'intérieur du pays laissaient considérablement à désirer. Pouvait-on songer à équiper une expédition lointaine, alors que la marine de guerre hollandaise surveillait nos sorties. L'octroi de 1640 resta lettre morte.

Les fonctions d'intendant du canal furent remplies du 23 juin 1646 au 28 juin 1649, par le *chevalier Jacques-Philippe de Dongelberg*, seigneur de Schavenberg.

La lignée des Dongelberg sortait des anciens ducs de Brabant par un fils naturel de Jean I le

(1) *Placards de Brabant*, t. 1, p. 322.

(2) *La Belgique commerciale sous l'empereur Charles VI*.

Victorieux, qui s'appelait Jean Meeuwe et qui reçut de son frère Jean II, en 1303, les seigneuries de Wavre et de Dongelberg.

Au début du XVII^e siècle, le chevalier Henri de Dongelberg, fils de Jacques, drossart du Brabant, et de Madeleine de Bourgogne, joua un rôle important à Bruxelles où il fut élevé treize fois à la dignité de bourgmestre. Il mourut en 1627.

Son fils Philippe fut chef-mayeur de Vilvorde, gruyer et grand fauconnier du Brabant. Il décéda en 1635, laissant de sa femme, Catherine Borluut, Jacques-Philippe de Dongelberg.

Celui-ci épousa Marie de Bausele, dame de Bracq.

Il fut créé chevalier le 30 septembre 1652.

En 1659, il racheta de Guillaume Ulric d'Argenteau la terre de Dongelberg et en obtint l'érection en baronnie trois ans plus tard (1).

De 1642 à 1656, Jacques-Philippe de Dongelberg fut quatre fois bourgmestre de Bruxelles, sept fois échevin et deux fois intendant du canal. Le Magistrat lui confia la direction des travaux de fortification qui furent exécutés entre les portes de Hal et de Namur, de 1656 à 1668 (2).

Vers la fin de sa vie, il fut député ordinaire du duché de Brabant.

En 1648, comme 34^e intendant du canal, Jacques-

(1) *Archives de la Cour féodale.*

(2) HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 86

Philippe de Dongelberg fit frapper un jeton qui commémore la fin de la guerre de Trente-Ans et le traité de Westphalie proclamé solennellement à Bruxelles, le 11 juin, jour de la Fête-Dieu.

27. — 1648. — Planche VII, n° 27.

Droit : 16  48 MELLA FLVVNT DVM BELLA SILENT.

Les armes de Jacques-Philippe de Dongelberg : *De sable au lion d'or armé et lampassé de gueules (Brabant), à la cottice de gueules brochant sur le tout. Casque couronné. Cimier : un lion d'or entre un vol banneret de sable. Support : un lion d'or armé et lampassé de gueules.*

Revers : ☼ IAM PACIDVM VENTIS STABIT MARE (1).

L'arche de Noé sur les eaux du déluge; la colombe apportela branche d'olivier qui annonce la fin du cataclysme.

Dans la nue, au milieu des étoiles, apparaissent des personnages célestes qu'il est difficile de déterminer.

Dugniolle, 4019.

Gravé dans Van Loon, t. II, p. 297.

Le 35^e intendant, *Léonard van der Noot* (2), seigneur de Kieseghem, exerça sa charge du 28 juin 1649 au 12 septembre 1650.

Il descendait directement du lignage des Uten-

(1) VIRGILE, *Eglogue II*. 26.

(2) M. Vanden Broeck a donné une étude sur les jetons de la famille van der Noot, dans la *Revue belge de numismatique* de 1889.

Steenweghe dont l'origine se confondait avec celle de la cité même.

Un de ses ancêtres, Walther van der Noot, seigneur de Risoir, fut conseiller et chambellan de Philippe le Bon, de Charles le Téméraire et Maximilien d'Autriche (1).

Le père de Léonard, Jacques van der Noot, exerça des fonctions municipales à Bruxelles où il fut bourgmestre. Il mourut le 11 juin 1637. Son épouse, Catherine Taye de Goyck, décéda en 1640.

Léonard van der Noot acquit une grande influence à Bruxelles où, pendant près d'un demi-siècle, on trouve son nom sur les listes des magistrats communaux. De 1635 à 1682, il fut cinq fois bourgmestre, vingt-trois fois échevin, trois fois trésorier et cinq fois intendant du canal.

Le roi Charles II le créa baron de Kieseghem, par lettres patentes du 4 août 1675.

Léonard van der Noot épousa en premières noces Isabelle Claire van Grave, dame de Grez, qui mourut le 28 juillet 1666. Sa seconde femme fut Anne-Marie o Mallun.

Il descendit au tombeau en 1685.

Lorsque Léonard van der Noot fut nommé pour la première fois intendant du canal, il quittait les fonctions de trésorier de la ville. Pour garder le souvenir de ces deux charges municipales successives, il fit frapper un jeton qui peut se placer


(1) AZEVEDO, *Généalogie de la famille van der Noot*.

aussi bien dans la série numismatique des trésoriers de Bruxelles que dans celle des intendants du canal :

28. — 1649. Planche VII, n° 28.

Droit : 1649 THESAVRI · CVSTOS · FIDISSIMA · CONCHA · EST (1).

Les armes de Léonard van der Noot : *d'or à cinq coquilles de sable en croix. Casque couronné. Cimier : un buste de vieillard habillé d'or, au rabat de sable. Supports : deux griffons d'or armés et lampassés de gueules.*

Revers :  NVPER · THESAVRI · CVSTOS · IAM · LITORA · SERVO.

Les cinq coquilles des van der Noot couchées sur la rive du canal. Au loin, deux villes (2).

Dugniolle, 4033.

Ag. Catalogue De Coster, 464.

Comm^t JULES DUGNIOLLE.

(*A continuer.*)

(1) Allusion aux coquilles des armes des van der Noot.

(2) Il existe des variétés de coin du revers.



NÉCROLOGIE.

HENRI-JEAN DE DOMPIERRE DE CHAUFÉPIÉ.

M. H -J. de Dompierre de Chauffépié, chevalier du Lion néerlandais, et conservateur du Cabinet royal de numismatique de La Haye depuis 1893, est décédé en cette ville, le 12 février 1911, après trois ou quatre jours de maladie, terrassé, malgré sa forte constitution, par une pneumonie foudroyante.

Henri-Jean de Dompierre était un ami de vingt ans, aussi sa mort nous a-t-elle profondément affecté et ce n'est pas sans émotion que nous écrivons ces quelques lignes, dernier témoignage de la réelle affection que nous lui portions.

D'un caractère franc et loyal, il cachait, sous des dehors parfois un peu brusques, le meilleur des cœurs et une sensibilité de sentiment toujours prête à s'émouvoir devant la moindre infortune; mais nous n'avons pas à retracer ici sa carrière de philanthrope éclairé; seul le numismate doit nous retenir.

Né à Amsterdam le 20 septembre 1861, de Dompierre, à peine sorti de l'Université de Leyde, s'était occupé du classement des pierres taillées antiques conservées au Musée de La Haye à la

tête duquel il devait, à l'âge de trente-deux ans, remplacer M. Looijen, mort le 3 août 1893.

Sous sa direction, de nombreuses acquisitions, parmi lesquelles nous citerons seulement celle de la collection Six, vinrent considérablement augmenter l'importance du dépôt confié à ses soins. Chaque année, d'ailleurs, il notait soigneusement ces accroissements dans d'excellents rapports adressés au Ministre de l'Intérieur des Pays-Bas et dans lesquels il tenait, en outre, le monde savant au courant de toutes les trouvailles monétaires faites en Hollande. On sait combien la connaissance de la composition des trouvailles est utile en numismatique pour déterminer la date d'émission des anciennes monnaies, aussi M. de Dompierre doit-il être loué sans réserve pour son heureuse initiative que nous voudrions voir imiter ailleurs.

Le but de notre regretté ami en publiant des travaux numismatiques n'était pas tant de faire œuvre de savant que de répandre dans le public le goût des collections des monnaies, des médailles ou des jetons en lui montrant toutes les jouissances artistiques qu'il pouvait en retirer.

Ses *Grieksche munten in historische orde gerangschikt* (Harlem 1900), ses *Médailles et plaquettes modernes*, trois gros volumes parus de 1899 à 1902 et, enfin, son *Choix de monnaies et médailles du Cabinet royal de La Haye*, fait en collaboration avec M. Van Kerkwyk, et qui vient d'être mis en vente, n'ont pas d'autre objet.

En bon conservateur, il avait d'abord consacré à son musée deux volumes édités en 1903 et en 1906 sous le titre de *Catalogus der Nederlandsche en op Nederland betrekking hebbende gedenkpenningen*, et il s'était chargé, en 1898, de la partie numismatique de l'ouvrage publié à la gloire de la maison d'Orange : *De Orange Nassau Boekerijen de Orange-Penningen in de Koninklijke Bibliotheek en in het Koninklijk Penning-Kabinet te 'S Gravenhage*.

Nommé associé étranger de la Société royale de numismatique de Belgique, le 17 mars 1894, et élu membre honoraire dans l'assemblée générale du 2 juillet 1905, de Dompierre se plaisait à assister, aussi souvent que lui permettaient ses rares loisirs, aux réunions de la Société belge et à collaborer à sa *Revue*, qui lui doit entre autres écrits :

Un manuscrit de Peiresc du Museum Meermanno Westhrenianum à La Haye (1896, pp. 107-152).

La trouvaille d'Escharen, en collaboration avec le D^r C. Wilde (1898, pp. 253-272);

Quelques médailles inédites (1905, pp. 445-454);

Quelques monnaies grecques de la collection Six, acquise par le Cabinet royal de numismatique de La Haye (1907, pp. 113-147; 277-303, 405-420).

Président de la Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor Munt-en Penningkunde, de Dompierre a publié dans la *Tijdschrift* de cette savante Compagnie de plus nombreux articles encore, parmi lesquels nous citerons :

Muntvondst van 's Hertogenbosch (1895, pp. 94-109).

Les trouvailles de monnaies en 1894 (1896, pp. 62-69; 96-111; 180-193).

Numismatiek in niet numismatische Tijdschriften (1899, pp. 62-67).

Penningen aanwezig op de geschiedkundige tentoonstelling van het Nederlandsche zeewezen (1901, pp. 127-149).

Médailles inédites ou peu connues du cabinet des médailles de La Haye (1903, pp. 291-294).

Gegraveerde penningen (1904, pp. 283-285).

Een merkwaardig gedenkstuk (1907, pp. 148-151).

Een groot verzamelaar (1908, pp. 37-69).

J. C. Chaplain, 12 Juli 1839-13 Juli 1909 (1910, pp. 43-52).

Enfin, au Congrès international de numismatique et d'art de la médaille contemporaine de Bruxelles 1910, où il représenta officiellement le gouvernement néerlandais et dont il fut un des vice-présidents du comité organisateur, le conservateur du Musée de La Haye donna lecture d'un intéressant mémoire intitulé : *Médailles et estampes*, dans lequel il fit ressortir les emprunts faits par les médailleurs de son pays aux gravures historiques hollandaises des XVI^e et XVII^e siècles (*Mémoires du Congrès*, pp. 427-440).

Un des plus grands mérites, en tant que conservateur, du D^r de Dompierre de Chauffepié, est d'avoir saisi tout d'abord l'importance, au point

de vue de l'histoire de l'art contemporain, de la Renaissance actuelle de la médaille, et d'avoir formé au Cabinet de La Haye une des plus importantes séries qui soient des médailles modelées en ces dernières années dans les divers pays d'Europe et d'Amérique.

Dompierre aurait voulu voir les artistes hollandais suivrent l'exemple des Ponscarme, des Roty, des Chaplain, des Daniel Dupuis et lorsque, en 1900, nous lui proposâmes de créer une société hollandaise-belge des amis de la médaille d'art composée d'une section belge et d'une section néerlandaise, il fit, avec enthousiasme, sienne cette idée et s'occupa activement de recruter des membres en Hollande.

Au moment de sa mort, il était non seulement président de la Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'art, mais encore président de la section néerlandaise de cette compagnie.

Or, le jour même de son décès avait lieu, à Bruxelles, la séance de la section belge à laquelle il comptait assister et, de son lit de souffrance, n'ayant plus que quelques heures à vivre, il minuta pour nous le télégramme suivant :

Monsieur de Witte. Société des amis de la médaille, Palais des Académies. Bruxelles.

Meilleures félicitations pour la section. Je regrette tant de n'avoir pas pu venir, mais suis alité.

VIVE LA MÉDAILLE!

Dompierre Chauffepié.

C'est, pour un numismate, mourir au champ d'honneur.

A. DE WITTE.

Nota. — Nous avons fait reproduire sur la planche qui accompagne cette notice, la médaille à l'effigie de M. de Dompierre de Chaufepié frappée, en 1909, pour les membres de la Société hollandaise-belge des Amis de la médaille. Elle est due à un artiste belge, établi depuis longtemps à La Haye, M. Toone Dupuis.

LE GÉNÉRAL-MAJOR TINNE.

Né en 1850, Ovide Tinne dut à son intelligence et à son mérite la haute situation qu'il se fit dans l'armée. Fils de ses œuvres, il consacra sa vie au travail et, à force de volonté et de persévérance, il vainquit les nombreuses difficultés que rencontrent dans l'existence ceux qui n'y trouvent, en commençant, d'autre appui que leur énergie.

Ses nombreuses occupations professionnelles n'empêchèrent pas Ovide Tinne de s'intéresser aux sciences historiques et aux choses de l'art.

Il fut nommé correspondant regnicole de notre Société le 5 juillet 1891 et en devint membre effectif le 7 juillet 1895.

Le général Tinne, qui avait réuni une jolie suite de médailles modernes, assistait à nos séances

aussi souvent que le permettaient les exigences du service militaire. Son affabilité et son intelligence lui avaient conquis l'affection de ses confrères qui garderont de lui le souvenir d'un homme sympathique et cultivé. Terrassé par une maladie qui ne pardonne pas, le général Tinne avait dû quitter, il y a deux ans, la carrière des armes. Il s'était retiré à Bruxelles où une double pneumonie l'enleva en peu de jours, au commencement de février, à l'affection de tous ceux qui le connaissaient.

Ovide Tinne était officier de l'ordre de Léopold, décoré de la médaille militaire de 1^{re} classe, décoré de la médaille commémorative du règne de Léopold II, officier de l'ordre du Lion et du Soleil de Perse.

V^{te} B. DE J.

La mort de M. le comte Thierry de Limburg-Stirum, vice-président de notre *Société* et directeur de la *Revue*, étant survenue au cours de l'impression de la présente livraison, la notice nécrologique de notre érudit et regretté confrère paraîtra dans le fascicule prochain.

V^{te} B. DE J.

MÉLANGES.

Une religieuse numismate.

M^{me} Marie-Caroline-Sylvie Pety de Thozée, née à Neufchâteau, dans l'ancien comté de Chiný, le 23 mai 1830, chanoinesse régulière de l'ordre de Saint-Augustin au monastère de Berlaymont à Bruxelles, décédée dans cette Maison le 17 septembre 1882, avait le goût des arts et de la littérature. Confinée dans sa cellule par la maladie, pendant de longues années, elle eut des loisirs forcés, et réunit, avec beaucoup de discernement, de patience, tout ce qui se rapporte au culte de la Sainte-Vierge.

Elle écrivit plusieurs gros volumes sur ce sujet : *Les Fêtes de Marie et les temps de l'année qui sont spécialement consacrés à la Sainte-Vierge, Recueil de considérations sur les principaux traits de sa vie et de son culte dédié à M. Jules Pety de Thozée*; Bruxelles, 1870; X et 507 pages (Arlon, typ. E.-J. Moressée), in-12 et quelques exemplaires de luxe, grand in-8°. Un membre de la famille de l'auteur des *Fêtes de Marie*, ayant offert à Pie IX un exemplaire de ce livre, eut l'honneur de recevoir de Sa Sainteté une lettre de remerciements et de bénédictions. Ce bref fut signé par S. S. « Pius P. P. » à Rome, le 4 août 1870.

Dix ans plus tard, parut un autre livre écrit de la même main. Ce sont les travaux les plus importants, inspirés par la douce piété de l'auteur. Le second des deux volumes est intitulé : *Vie de la reine de tous les saints, étude*

pratique de la vierge considérée dans sa prédestination et les mystères de sa vie, dans ses privilèges, ses prérogatives, ses grandeurs, ses vertus et ses gloires, Par l'Auteur des Fêtes de Marie. Paris, 1880, librairie internationale-catholique. « Imprimi potest, die 19^a Martii, 1880. Cl. Wattecamp, Cons. Lib. », 528 pages, in-12.

La famille conserve les manuscrits encore inédits de six ou sept volumes qui traitent de l'histoire de la Sainte-Vierge, ainsi que d'autres matières.

La révérende chanoinesse réunissait dans sa bibliothèque les ouvrages se rapportant à l'histoire de la Vierge Marie, disposait avec grande attention, dans de grands registres, les images, les gravures relatives au même sujet, et rédigeait des notes très-intéressantes dans ces albums. Elle collectionnait aussi les médailles, les jetons, les monnaies, les sceaux, qui portaient l'image de Marie, ou rappelaient son histoire et les pèlerinages nombreux fréquentés dans les localités où la Mère de Jésus est spécialement vénérée.

Le couvent de Berlaymont conserve avec soin ce petit cabinet, de même que les autres collections de la docte religieuse. A côté des médailles frappées pour les pèlerins, qui sont les plus nombreuses, on voit quelques pièces rares et d'un beau travail. M^{me} S. Pety de Thozée se proposait d'en publier le catalogue annoté, sous le titre d'*Histoire de la Sainte-Vierge par les médailles*, en rattachant à la description de ces petits monuments les œuvres les plus importantes de la littérature et de l'art, qui retracent les traits de la vie et de la gloire de Marie, ainsi que les honneurs qui lui sont rendus dans le monde entier.

Une mort prématurée a fait tomber la plume des mains alertes de l'érudite religieuse qui décéda le 17 septembre 1882, au monastère de Berlaymont, à Bruxelles, et fut

inhumée près de ses proches et de ses compagnes du couvent, à Zellick, non loin de la capitale.

PETY DE THOZÉE.

L'assemblée statutaire de la section belge de la Société hollandaise-belge des Amis de la médaille d'Art a eu lieu le dimanche 12 février, à 11 heures, au Palais des Académies, à Bruxelles. Une cinquantaine de membres étaient présents. Siégeaient au bureau : MM. A. de Witte, *président de la section* ; G. Verhas, *secrétaire* ; Éd. Laloire, *trésorier* ; Ém de Breyne, *secrétaire du bureau central*, et M. F. Mazerolle, qui fut chargé par le Gouvernement français de l'organisation de la participation française au Salon international de la médaille à l'Exposition des Beaux-Arts de l'an dernier à Bruxelles.

La séance débute par la lecture du rapport du secrétaire, que voici, et qui résume parfaitement l'activité de la Société au cours du dernier exercice :

MESSIEURS,

Je me trouve ici devant une tâche fort ingrate, car il est bien difficile de reprendre la succession d'un poste précédemment occupé par M. de Breyne. Chacun sait avec quel dévouement mon prédécesseur au Secrétariat s'est consacré à notre Société : quel tact exquis il a toujours montré dans toutes les circonstances ; quel propagandiste acharné il a été et est encore. Sans avoir aucunement la prétention d'égaliser M. de Breyne dans mes nouvelles fonctions, je ferai toutefois mon possible pour les remplir dans la mesure de mes moyens et vous remercie tous d'avoir bien voulu me les confier à la séance précédente.

L'exercice écoulé, Messieurs, a lieu de donner toute satisfaction, et nous pouvons constater avec joie que les progrès de notre Société sont on ne peut plus satisfaisants. Le nombre des membres de la Section belge, qui était de 181 au 9^e exercice, s'est élevé à 211 à

l'exercice suivant. Cette progression nous la devons au zèle infatigable des propagandistes parmi lesquels je me fais un plaisir de citer : MM. de Witte, de Brejne, Thron, Devreese, Van Aubel, de Schodt, Fonson Michaux, Gerling, Laloire, G. Goffin, etc. Mais si je viens de constater les progrès de notre Société, il y a à ce tableau riant une ombre bien triste : c'est le décès de deux membres fondateurs : MM. Vanderstappen et Corbisier. Le talent universellement connu de M. Vanderstappen me dispense de faire encore l'éloge de l'artiste ; et si, tous ici présents nous saluons la mémoire de l'homme de talent, nous ne devons pas oublier qu'il a été un des premiers à soutenir notre Société et qu'il est l'auteur de la première plaquette qui fut distribuée aux membres. Il a été de nombreuses années notre conseiller précieux. Je lui adresse ici un souvenir ému, tant en notre nom à tous que personnellement, car il fut un familier chez mes parents.

Messieurs, pendant l'exercice écoulé on a distribué la plaquette représentant Salomé dansant devant la tête de Jean ; cette œuvre superbe, due au talent de notre sympathique membre M. Devreese, a obtenu un brillant succès, et je tiens à remercier l'auteur du don précieux qu'il a bien voulu nous faire du plâtre de cette œuvre magistrale. La deuxième médaille distribuée est l'œuvre fort bien venue de M. Vermeylen. Elle représente le profil très ressemblant du prince Léopold et a été l'objet de la plus flatteuse appréciation de LL. MM. le Roi et la Reine. Dans le courant de l'exercice prochain que nous inaugurerons en avril, nos confrères hollandais feront distribuer une médaille modelée par M. Jeltsema. De plus, nous recevrons peut-être encore avant la fin du dixième exercice, la médaille en cours d'exécution à l'effigie de M. Babelon, l'un des deux présidents du Congrès de Numismatique et d'Art de la médaille contemporaine. Cette œuvre aura pour auteurs notre compatriote M. Devreese et M. le professeur Bosselt, de Düsseldorf. Elle aura ceci de très particulier, c'est que le droit, dû à M. Devreese, le défenseur du tour à réduire, aura été obtenu mécaniquement d'après le modèle en grand de l'artiste, tandis que le revers sera l'empreinte de la matrice ciselée directement dans l'acier par M. Bosselt, le défenseur de la méthode ancienne, consistant à graver à la main les matrices ou les poinçons.

Messieurs, tout le monde connaît le succès énorme obtenu par le Salon de la Médaille. C'est la première fois en Belgique que l'on

consacre à la glyptique des salles spéciales. Si nous avons obtenu pareil succès, c'est grâce à l'initiative toujours en éveil de notre cher Président, M. de Witte, et nous ne saurions trop le remercier ici de son inlassable dévouement, tant pour notre Société en particulier que pour l'Art de la médaille en général. Au nom de M. de Witte, nous devons ajouter ceux de MM. Buls et Tourneur qui furent ses collaborateurs pour mener au succès le Salon de la Médaille.

L'exercice qui vient, verra le quatrième concours triennal ouvert par notre Société entre jeunes artistes. Nous espérons que de nombreux concurrents répondront à notre appel. Le jury de ce concours tiendra ses assises à La Haye en septembre ou octobre.

Nous recevrons donc pour l'exercice 1911-1912 certainement deux médailles et très-probablement une troisième dont l'assemblée va être appelée à désigner l'auteur par voie de vote.

Messieurs, si la situation de notre Société est aussi brillante, c'est à la propagande que nous le devons; aussi je me permets de faire un chaleureux appel à tous pour obtenir de nouvelles adhésions et faire ainsi de la Société hollandaise-belge un organisme artistique puissant. Cet appel je l'adresse en particulier à nos confrères hollandais, dans le but d'augmenter le nombre des membres de leur section.

Messieurs, le Bureau ayant décidé au début de l'année 1910 de participer à l'Exposition de Bruxelles dans le but de faire connaître la Société, M. de Witte avait pris à sa charge tous les frais incombant à cette participation. Malheureusement le sinistre du 14 août est venu anéantir toutes les médailles appartenant à notre Président et détériorer gravement les matrices appartenant à notre Société. Malgré ce désastre, la tentative de M. de Witte n'a pas été sans porter de fruits, car elle a procuré quelques membres nouveaux.

Il me reste pour terminer, Messieurs, à souhaiter que la deuxième décade d'existence de notre Société soit encore plus prospère que la première et pour ce faire, je fais un dernier appel au zèle de tous les membres.

Après la lecture de cet excellent rapport, très applaudi, le Président remet à M. Éd. Laloire, l'actif et zélé trésorier de la section belge depuis 1901, un exemplaire en or de l'insigne de la Société, marqué au nom de ce dernier, en

témoignage de la gratitude de tous pour les services rendus par lui à la Compagnie et pour la bonne gestion de ses finances.

Le bureau est ensuite réélu par acclamation et M. Charles Samuel est désigné pour remplacer provisoirement M. Van der Stappen dans ses fonctions de conseiller. Enfin, l'assemblée désigne, par voie de vote, M. De Keyzer pour modeler la prochaine médaille frappée par la Société, et il est décidé que le quatrième concours entre jeunes artistes belges et hollandais, âgés de moins de trente ans, aura lieu cette année au mois de septembre ou d'octobre. Le sujet du concours sera « La Musique », et il y aura un premier prix de 700 francs, un deuxième de 300 francs et un troisième de 200 francs.

M. de Witte parle enfin des expositions des Beaux-Arts de Rome, de Charleroi, d'Anvers et de Roubaix et il annonce, aux applaudissements de l'assemblée, qu'à l'exposition de Gand de 1913, grâce à l'initiative de M. Joseph Casier, un Salon international sera constitué à l'imitation de celui créé à Bruxelles l'an dernier.

L'assemblée, avant de se séparer, émet le vœu que désormais dans les expositions de Beaux-Arts les envois des médailleurs constituent une classe indépendante, tout comme les envois des peintres, des sculpteurs, des architectes ou des graveurs et manifeste tous ses regrets que l'exemple de Bruxelles n'ait pas été suivi à Rome et ailleurs surtout après le splendide succès du Salon organisé par MM. Buls, de Witte et Tourneur.

Pendant la séance, de nombreuses médailles d'auteurs belges ont été soumises à l'appréciation des membres.

A. DE W.

CORPUS NUMMORUM ITALICORUM. *Primo tentativo di un catalogo generale delle monete medievali e moderne coniate in Italia o da Italiani in altri paesi.*—VOLUME I, CASA SAVOIA. — Roma, tipografia della R. Accademia de' Lincei, proprietà del Cav. V. Salvindia, 1910, gr. in-4°, VIII-532 pages, avec XLII planches en phototypie.

Le superbe volume que nous présentons à nos lecteurs est le premier d'un travail considérable publié sous les auspices de S. M. Victor-Emmanuel II, roi d'Italie. Le *Corpus Nummorum Italicorum*, qui s'intitule modestement premier essai d'un catalogue général des monnaies médiévales et modernes frappées en Italie ou par des Italiens dans d'autres pays, embrasse donc un champ numismatique immense et est appelé à rendre les plus grands services aux adeptes de la science descriptive des monnaies.

L'ouvrage commence par une courte préface dite « indications générales », exposant le plan suivi pour l'établissement du catalogue, expliquant les abréviations employées, etc., etc.

Une seconde préface, particulière au volume qu'elle accompagne, donne la marche suivie pour la description des monnaies de la Maison de Savoie, lesquelles forment l'objet du premier tome du *Corpus*.

Vient ensuite la description des monnaies de la Maison de Savoie émises depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours. Chaque description est suivie d'indications touchant le poids, le métal, la conservation et le nom de la collection qui renferme la pièce décrite.

Il est regrettable que l'immensité du travail entrepris ait rendu impossible de donner plus d'extension à l'ouvrage dont nous parlons et dans lequel on aurait aimé trouver

plus de détails historiques et des renvois aux ouvrages ayant décrit les pièces déjà connues. Quoi qu'il en soit, la publication de l'Essai de catalogue dont nous rendons compte, est destinée à remplir une lacune importante et il faut en avoir la plus profonde reconnaissance à S. M. le roi d'Italie, sans Lequel semblable œuvre n'aurait jamais vu le jour.

Le volume se termine par la description de quelques pièces connues au cours de l'impression et par un indice alphabétique.

L'exécution, tant au point de vue typographique qu'à celui des planches, ne laisse rien à désirer.

Ce volume se vend 60 francs chez M. Ulric Hoepli, éditeur à Milan, au profit et de l'Institut national pour les orphelins des employés civils et de la Société italienne de numismatique.

—————
V^{te} B. DE J.

Nous avons annoncé le vol de monnaies dont les collections numismatiques de la ville de Milan avaient eu à pâtir. Grâce aux efforts de son conservateur, M. le prof. Vincenzi, et aux recherches de M. l'ingénieur Clerici, 72 de ces pièces ont pu être retrouvées.

—————
A. DE W.

Monnaies des anciennes provinces de Belgique du collège de Sainte-Barbe à Gand. Conservateur le R. P. Vanden Borre, S. J.

Nous avons rendu compte, dans la précédente livraison de la *Revue* (1), de la première partie de ce catalogue qui concernait les monnaies flamandes. La partie qui vient de nous parvenir et qui comporte 141 pages, comprend les monnaies du Brabant, du comté de Hainaut, de la prin-

(1) PP. 113-115.

cipauté de Liège, du duché du Luxembourg, de la seigneurie de Cugnon, du comté de Namur, du Tournaisis, plus deux ou trois jetons liégeois et quelques méreaux de Liège et de Tournai. Malheureusement, dans cette deuxième partie, comme dans la première, la bibliographie est fort incomplète. Nous n'y avons guère relevé, d'ailleurs, de pièces inédites.

A. DE W.

ADOLPHE LANDRY. *Essai économique sur les mutations des monnaies dans l'ancienne France de Philippe le Bel à Charles VII*. Paris, 1910, in-8°, 218 pages. (Bibliothèque de l'École des hautes études.)

De savantes et très complètes monographies ont paru récemment en France portant principalement sur l'histoire monétaire de ce pays au XIII^e et au XIV^e siècles. Les unes (1) ont élucidé le problème juridique du « domaine des monnaies », les autres (2) ont déterminé aussi exactement que possible les faits constitutifs de cette histoire. Complétant les grands traités des Le Blanc, des Forbonnais, des Boizard et ceux plus récents des Natalis de Wailly et des Vuiltry, ces études ont largement contribué à faire mieux connaître des faits historiques mal connus ou mal interprétés. Mais il était un point de vue auquel les auteurs

(1) BRIDREY. *La théorie de la monnaie au XIV^e siècle*. Nicole Oresme. BABELON. *La théorie féodale de la monnaie*. Dieudonné.

(2) BORELLI DE SERRES. *La politique monétaire de Philippe le Bel. — Deux hypothèses sur les variations monétaires au XIV^e siècle. — Les variations monétaires de Philippe le Bel et les sources de leur histoire.* — Articles de Maurice de Vienne, de de Marchéville, de Blancard, etc.

ne s'étaient pas placés. C'était le point de vue économique. La parfaite compréhension des textes, la signification exacte des faits, souvent en apparence incompréhensibles, de l'histoire monétaire exigent d'avoir des opinions justes sur certaines questions de la théorie économique de la monnaie.

C'est à combler cette lacune que s'est employé M. Landry. S'il consacre son livre à l'étude des mutations des monnaies, il commence néanmoins par préciser ce qu'était le système monétaire de l'ancienne France. Il passe successivement en revue à qui le droit de frappe appartenait, le règlement des monnaies, la tarification des matières, le brassage et le seigneurage, et finit sur ce point par une suggestive comparaison entre le système monétaire de l'ancienne France et les systèmes contemporains.

M. Landry entend par mutations des monnaies « tous » les changements apportés au système monétaire et intéressant directement les monnaies ». Il rappelle les classifications qui en ont été proposées depuis Oresme jusqu'à d'Aguessau. En définitive, elles se ramènent à deux : les affaiblissements et les enforcements, mais les unes et les autres se sont obtenues de différentes façons ; elles ont en outre été souvent accompagnées de décri des monnaies.

Avant d'aborder le cœur même de son sujet, M. Landry traite de deux questions connexes à celles des mutations : celle de la traite, c'est-à-dire de la variation dans la quotité du seigneurage, et celle de la quantité relative des différentes espèces.

Le terrain ainsi déblayé, notre auteur recherche les raisons générales pour lesquelles on muait les monnaies. La première et la plus importante est le profit du roi ; ce profit apparaît d'abord chaque fois que les mutations s'accompa-

gnent du décri de certaines espèces, « par le décri, en effet, » une certaine quantité du métal qui circulait comme monnaie était rendue disponible, » et devait retourner aux ateliers monétaires. En dehors du décri, et afin d'attirer dans ses ateliers le plus de métal possible, les rois recoururent à toute une série de mesures tendant, les unes, à augmenter la quantité de métal (prohibition d'exporter, faveur donnée à l'importation), d'autres à accroître l'emploi monétaire du métal (interdiction de la circulation ou tarification surhaussée des espèces étrangères), d'autres à restreindre son emploi industriel, une dernière enfin consistant dans la défense de payer le métal plus cher qu'aux monnaies, sans compter les saisies de métal. L'élévation du tarif des métaux constitue le moyen suprême d'activer la frappe et par suite le bénéfice retiré du seigneurage.

Mais à côté de leur profit, « les rois ont trouvé parfois » dans l'intérêt public des raisons de muer les monnaies « qui n'étaient point particulièrement des raisons de les affaiblir ou de les enforcer », par exemple, usure excessive, changement de types, contrefaçons possibles, etc.

Ces considérations générales épuisées, il reste à voir pourquoi on affaiblissait les monnaies, et pourquoi d'autres fois on les enforcissait.

Quels avantages les rois trouvaient-ils à affaiblir leurs monnaies ? Les idées les plus bizarres ont été suggérées : ç'aurait été pour accroître la valeur de trésors préalablement amassés, pour éteindre plus facilement leurs dettes ou en payer les intérêts, pour réduire les charges normales de leur budget ; M. Landry, par une analyse très pénétrante, montre que ces raisons ou n'existaient pas en fait ou ne pouvaient constituer un avantage pour le trésor royal.

L'avantage décisif du prince était uniquement « d'élever

» d'une manière soit absolue, soit relative, la quotité du » seigneurage » et l'auteur examine le mécanisme de l'opération, accompagnée ou non de décri et combinée ou non avec l'élévation du tarif des métaux.

Si leur intérêt a incontestablement guidé les rois lorsqu'ils ont affaibli leurs monnaies, ils ont cependant pu souvent invoquer, pour justifier leurs actes, l'intérêt public, plus ou moins d'accord, du reste, avec le leur. On ne peut dire qu'on ait affaibli les monnaies, au moyen âge, dans le dessin de favoriser les débiteurs, ni malgré le texte de plusieurs ordonnances, pour diminuer l'avantage des faux monnayeurs ou la concurrence des princes étrangers. Mais l'affaiblissement a été souvent prescrit et admis par l'opinion publique, comme un remède destiné à maintenir sinon à accroître le stock monétaire existant dans le pays.

Enfin, les rois ont affaibli les monnaies « afin d' « ajuster » » l'or à l'argent et l'argent à l'or, afin d' « équipoller » ou » d' « avaluer » les espèces de l'un ou de l'autre métal. L'auteur entre ici dans de longs développements sur les conséquences d'un ajustement défectueux, l'apparition de « cours volontaires ou marchands » des pièces de monnaies et les remèdes destinés à ramener « un juste rapport ».

Intéressantes et suggestives sont les trop courtes pages consacrées par M. Landry à indiquer les influences (conseillers, officiers intéressés à la frappe, agents financiers, etc.) qui s'agitaient autour des rois pour leur conseiller certaines mutations.

S'occupant ensuite des enforcissements, M. Landry écarte les enforcissements apparents (renonciation à un affaiblissement décrété) et ceux qui ne font que préparer des opérations ultérieures (abaissement du cours pour justifier un décri).

Quant aux véritables enforcements, la réflexion et l'étude des faits montrent qu'ils ne peuvent être dus à un désir d'augmenter la valeur réelle des créances du trésor, et, rarement et faiblement, à celui d'accroître les revenus du roi ou de les rétablir s'ils avaient été réduits par des affaiblissements antérieurs. En définitive, le seul intérêt que l'on aperçoit est d'interrompre une suite d'affaiblissements et de permettre de les reprendre — l'expérience ayant démontré que les affaiblissements successifs rapportaient de moins en moins.

« Le souci de l'intérêt public a pu, en diverses façons, » inciter les rois à enforcer les monnaies, » « ajuster l'or à » l'argent, » empêcher ou du moins diminuer la fabrication clandestine, etc. Mais de loin, la raison décisive était de donner satisfaction à l'opinion publique qui, dans les périodes d'affaiblissements, ne cessait de réclamer le retour à la monnaie forte.

L'auteur termine son étude en recherchant quel succès ont eu les mutations et quelles en ont été les conséquences.

En ce qui concerne la réussite des mesures édictées par les rois, on peut dire que les cours « s'imposaient au public » sinon instantanément, du moins d'une manière assez « rapide ». M. Landry n'admet donc pas l'opinion défendue par d'Avenel que les cours officiels des monnaies n'étaient pas adoptés en dehors du cercle étroit de ceux qui étaient en relation directe avec le roi. Ces modifications incessantes influent sur les contrats à terme, tant au moment de l'exécution de ceux-ci qu'à celui de leur conclusion et l'auteur examine les précautions que les parties contractantes pouvaient prendre et les prescriptions légales que les rois ont édictées pour y parer.

Quant aux conséquences des mutations, on peut dire

qu'elles ont été, tout compte fait, avantageuses pour le trésor royal, mais provoquaient un renchérissement rapide de la vie et des perturbations profondes dans les rapports entre créanciers et débiteurs : ceux-ci surtout y ont gagné. Il est à remarquer que les effets des enforcements dirigés en sens inverse de ceux des affaiblissements, n'allaient pas jusqu'à les détruire complètement.

Les affaiblissements ont prédominé sur les enforcements et ont amené, en dehors des conséquences immédiates qui viennent d'être indiquées, la diminution de la valeur de l'unité de compte et, au point de vue social, un appauvrissement des classes possédantes.

L'ouvrage de M. Landry, conçu sur un plan abstrait et théorique, constitue un exposé doctrinal, où dominent l'hypothèse et la déduction logique. Mais l'auteur, après avoir exposé et résolu chaque problème, cherche dans les faits la vérification de ses conclusions.

On pourrait lui reprocher, en dehors du développement excessif donné à certaines questions qui ne se rattachent que de loin aux mutations, de ne pas s'expliquer suffisamment sur les faits et de supposer connus de ses lecteurs, non seulement les détails des mesures prises par les rois de France, mais encore le texte même de ces dispositions légales. Il renvoie sans doute régulièrement aux sources, mais pour beaucoup d'entre elles, elles sont d'un accès difficile, surtout hors de France. L'ouvrage eût considérablement gagné en clarté et en utilité pratique, si l'auteur avait joint un relevé chronologique des mutations de la période envisagée en donnant et le texte des ordonnances (tout au moins des parties importantes) et l'indication en chiffre de la signification et de l'étendue de chaque mutation.

L'ouvrage n'en est pas moins le résultat d'un effort de pensée et de recherches considérables.

GEORGES BIGWOOD.

Sous le titre de *The Canadian card Money*, M. R. W. Mc Lachlan vient de consacrer quelques pages pleines d'intérêt à l'étude de la monnaie de cartes en usage au Canada de 1685 à 1757, sauf une interruption de quelques années de 1718 à 1728. Une planche reproduisant une carte de 12 livres et une de 30 sols ainsi qu'une ordonnance de paiement en usage après la chute de Québec, accompagne cet excellent article.

A. DE W.

Administration des monnaies et médailles. Rapport au Ministre des Finances. Neuvième année, 1910. Paris, imprimerie nationale, in-8°, XLIV + 330 pages, 4 pl.

Le rapport de M. E. Martin, directeur de l'administration des monnaies et médailles de la République française, qui vient de paraître, témoigne hautement de l'activité qui n'a cessé de régner au cours de l'année 1909 à la Monnaie de Paris où la frappe d'or français s'est élevée à près de 201 millions de francs, celle des monnaies divisionnaires à 18 millions de pièces et celle des pièces de cuivre à 743,262 de francs. La fabrication coloniale n'a pas été relativement moins importante, car il a été fourni à l'Indo-Chine française 9,200,000 piastres de commerce, 500,000 pièces de 20/100 de piastre, 1,000,000 de pièces de 10/100 de piastre et 5,000,000 de pièces de 1/100 de piastre.

L'année 1910 s'annonce comme devant être plus calme,

c'est ainsi que pendant le premier semestre on n'a frappé que pour 60,800,000 francs d'or.

La collection des coins des médailles s'est accrue en 1909 de 14 modèles nouveaux et pendant le premier semestre 1910 de 6 modèles. Mais il faut avouer que ces œuvres sont de valeur secondaire. Les planches qui accompagnent le rapport de M. Martin reproduisent une jolie *Brettonne* et une vigoureuse *Boulonnaise* de M^{me} Robert Mérignac, l'*Aviculture* de M. Coudray, une médaille de mariage de M. Allouard, *Diane* d'Abel Lafleur, le *Bain* du même, l'*Alimentation*, œuvre assez originale de M. Lamourdedieu, la *Vérité* de M. Léon Descamps et la *Poésie lyrique* de M. Exbrayat.

La vente des médailles a produit, en 1909, 1,106,227 fr., en diminution d'une quarantaine de mille francs sur le produit des ventes de l'année précédente.

Le rapport de l'Administration de la Monnaie de Paris fournit, comme à l'ordinaire, sur le mouvement monétaire du monde entier des renseignements aussi nombreux que précis.

Le recensement monétaire du 16 octobre 1909 a permis d'établir trois cartes teintées de la France, indiquant, par département, les proportions relatives de l'or et des écus; les proportions de l'or dans le total des sommes recensées, espèces et billets; la proportion des pièces étrangères; etc.

Enfin, continuant la publication des textes législatifs régissant les systèmes monétaires des pays européens, le rapport renferme cette fois la législation du royaume d'Espagne.

A. DE W.

D^r M. BERNHART. *Medaillen und Plaketten*. Berlin, Schmidt et C^{ie}, 1911. (Bibliothek für Kunst- und Antiquitätensammler, 1.) Prix : 6 m.

C'est un manuel élémentaire, très élémentaire, que celui de M. le D^r Bernhart. Il est destiné aux amateurs d'antiquités qui désirent collectionner les médailles et les plaquettes. On y trouve une rapide esquisse de l'évolution de l'art de la médaille, des indications sur les prix des médailles, leurs contrefaçons, leur conservation et leur moulage, une bibliographie et une liste des signatures d'artistes.

Le plan n'est pas mauvais. Un manuel de ce genre pourrait contribuer à former des amateurs de médailles. Il est malheureusement exécuté sans beaucoup de méthode.

On s'attendrait à trouver dès l'abord quelques renseignements sur la manière dont travaillèrent les médailleurs de la Renaissance. L'auteur n'en souffle mot mais, par contre, il juge bon d'entretenir ses lecteurs du tour à réduire.

Vient ensuite l'histoire de la médaille dans les divers pays de l'Europe. A propos de chacun, l'auteur ne cite que quelques noms et ne dépasse pas le XVII^e siècle, je ne sais pour quelle raison, étant donné que les Duvivier, les Théodore Van Berckel, etc., qui ont vécu au XVIII^e, furent des artistes de tout premier ordre.

A propos des Pays-Bas, il ne fait pas de distinction entre la Belgique et les Provinces-Unies. C'est à celles-ci qu'il rattache nos médailleurs. Il ne paraît pas connaître les travaux de M. Menadier qui a clairement montré que l'art de la médaille a été abordé chez nous par les tailleurs de sceaux. Par contre, il attribue les Abondio (pp. 25, 27, 28) aux Pays-Bas.

Pour la France, il s'est contenté de consulter Bolzen-

thal, bien qu'il cite vaguement le grand ouvrage de Natalis Rondot dans sa bibliographie. Il aurait dû dire également que la médaille est née là d'une manière toute particulière, puisqu'elle y dérive de la monnaie.

De la médaille moderne avec les grands médailleurs qui eurent nom Andrieu, David d'Angers, etc., il n'est pas question.

Le chapitre intitulé *Die moderne Medaille* est consacré à la médaille contemporaine. La Belgique y est totalement oubliée, de même d'ailleurs que l'Italie, la Hollande, le Danemark, la Suède, la Norvège, le Portugal, les États-Unis, etc. L'auteur revendique pour l'Allemagne l'autrichien Henri Kautsch, sans doute parce qu'il habite Paris, berceau de l'Empire germanique.

Enfin, la *Bibliographie* est établie sans nulle critique; on dirait que l'auteur a vidé ses tiroirs à fiches sans rien contrôler. Je n'en veux pour preuve que les articles intitulés Pays-Bas et France.

Pour la Belgique, on trouve cités: DUGNIOLLE, *Le jeton historique* ... Bruxelles, 1876, etc., mais les seuls travaux un peu au courant, les deux ouvrages de M. le Dr Simonis ne sont pas mentionnés!

Pour la France, on se demande ce que viennent faire à propos de l'histoire de la médaille: BLANCHET, *Jetons de Henri et de François d'Orléans; Jetons du duc d'Épernou* (sic), etc.; DUBUY (lisez DUBY), *Monnaies obsidionales*; DUCHALAIS, *Description des médailles gauloises*; DUPRIEZ, *Catalogue des monnaies anciennes: Liège, Namur*, etc.; HUCHER, *l'Art gaulois*, etc.

A l'article des Périodiques, la *Revue belge de Numismatique* est citée sous un titre qu'elle a abandonné depuis quarante ans, etc.

Ces exemples suffisent pour montrer que M. le Dr Bernhart a travaillé fort à la légère ; aussi son livre ne répond-il nullement à ce qu'on attend d'un manuel à l'usage des débutants : un tel livre doit être avant tout précis et exact.

C'est dommage, car l'illustration en est fort soignée, et l'éditeur a réussi à faire du volume quelque chose de très distingué.

VICTOR TOURNEUR.

Depuis janvier paraît à Rome, Corso d'Italia, 29, le *Giornale numismatico*. Cette publication bimensuelle, supplément de la *Rassegna numismatica*, dirigée par M. Lenzi, est un journal d'informations numismatiques destiné à servir de trait d'union entre les collectionneurs et entre ceux-ci et les négociants en monnaies. Il tiendra ses abonnés au courant du prix des ventes, de la bibliographie et des menus faits de la science numismatique. Le prix de l'abonnement est de 5 francs pour l'Italie et de 8 francs pour l'étranger.

Nous souhaitons bon succès à la tentative de M. Lenzi, qui ne peut que propager dans le public le goût des collections,

A. DE W.

Choix de monnaies et médailles du cabinet royal de La Haye, décrites par H. J. DE DOMPIERRE DE CHAUFÉPIÉ et A. O. VAN KERKWYK. Petit in-folio, en portefeuille, IV-32 pages et 25 planches. La Haye, Martinus Nyhoff. Prix : 50 francs.

Le but des auteurs, en publiant ce bel album, est de permettre de suivre le développement de l'art de la gravure en

monnaies et en médailles depuis l'antiquité grecque jusqu'à nos jours; aussi voyons-nous voisiner sur leurs planches des pièces de Syracuse, de Rome et de Byzance, des monnaies du moyen âge et modernes, des échantillons du numéraire contemporain de divers peuples, enfin des médailles de toutes les époques et de tous les pays.

Le choix des pièces reproduites est fort judicieux. Il fait honneur au goût des auteurs qui ont pris, naturellement, avant tout, l'art pour guide. Il donne aussi une haute idée de la valeur et de l'importance du cabinet royal de numismatique de La Haye dont M. de Dompierre, on le sait, est le conservateur depuis déjà de longues années et M. Van Kerkwyk le conservateur-adjoint.

A. DE W.

Graf DESSEWFFY MIKLÓS. — *Barbár Penzési*. Budapesth, 1910, in-4°, 26 pages et XVIII planches en phototypie.

Le travail dont nous rendons compte est le catalogue dressé par M. le Dr Gohl Ödön de la collection de monnaies barbares réunie pendant plus de trente années par le comte Miklós Dessewffy. Cette belle série comprend des exemplaires de très nombreux types monétaires du monnayage barbare, lesquels ont eu cours dans la région danubienne avant la domination romaine. Tous les renseignements relatifs aux métaux, aux poids, aux lieux de trouvaille des pièces ont été donnés par le possesseur de la belle suite décrite.

La préface commence par un aperçu sur le développement de l'étude des monnaies barbares en Hongrie dans les dix dernières années. L'auteur s'occupe ensuite de l'importante répartition géographique des espèces catalo-

guées dont il établit la détermination en tenant grandement compte des travaux des de la Tour, Forrer, Blanchet, Windischgrätz, etc., etc., dont il réunit les attributions concordantes. Le catalogue renvoie pour les pièces décrites aux ouvrages des auteurs en question et indique exactement les variétés non encore signalées. Rédigé avec un soin minutieux, l'opuscule dont nous parlons sera consulté avec le plus grand fruit par les nombreux amateurs de monnaies dites barbares et les dispensera d'avoir recours aux grands travaux publiés sur la matière. Il a été tiré à 1,000 exemplaires et libéralement offert à tous ceux qui s'occupent de la question si intéressante de ce numéraire. Une table alphabétique termine le catalogue dont nous parlons.

L'exécution typographique en est parfaite et les planches sont des mieux réussies.

V^{te} B. DE J.

Le monete e le Bolle plumbee pontificie del medagliere vaticano descritte ed illustrate da Camillo Serafini, direttore del Gabinetto numismatico vaticano. Milano, Ulrico Hoepli, 1910.

Les monnaies et les bulles de plomb pontificales du médaillier du Vatican, décrites et publiées par M. Camille Serafini, constituent une œuvre d'un haut intérêt numismatique qui demandera un certain temps pour être menée à bonne fin. Le premier volume qui vient de paraître, de format gr. in-4^o, ne compte pas moins de XCI + 348 pages, accompagnées de LXII superbes planches dont 13 sont consacrées à la reproduction de 159 bulles.

La partie monétaire s'étend du VIII^e siècle à Pie V, mort en 1572. Elle comprend la description minutieuse des

monnaies classées par atelier, l'indication du métal, de la valeur, du poids, du diamètre et du degré de conservation. Des notes, que nous aurions aimées plus développées, viennent compléter, dans une certaine mesure, ces diverses indications destinées à servir de base à une future histoire documentaire du monnayage des souverains pontifes.

Un fort intéressant chapitre est consacré à la chronologie des bulles de plomb pontificales dont la plus ancienne date du pape Adeodat I (615-618) : *Deus Dedit Pape*; au revers : le Bon Pasteur et deux brebis.

La première pièce reproduite sur les planches consacrées aux monnaies est une tessère carrée de cuivre classée au pape Grégoire III (731-741), puis vient une pièce du même genre pour Zaccarie (741-752), et enfin des deniers d'argent d'Adrien I (772-775), etc.

L'étude des bulles apposées comme sceaux sur la plupart des documents pontificaux est d'autant plus intéressante qu'elle ne remonte guère au delà de la fin du XVII^e siècle. M. Serafini a d'ailleurs dressé la liste des auteurs qui s'en sont occupés depuis Ciaconin-Olduinus (1677) jusqu'à Baumgarten (1907).

L'inventaire de M. Camille Serafini, auquel nous ferons le seul reproche de ne pas signaler les ouvrages dans lesquels les pièces qu'il décrit ont déjà été publiées, est précédé d'une excellente histoire de la façon dont s'est constitué, à travers les siècles, le cabinet numismatique du Vatican depuis l'an 1550, date de sa fondation, jusqu'à nos jours, par monseigneur Stanislas Le Grelle, scripteur honoraire de la bibliothèque pontificale.

Le catalogue des monnaies et des bulles formant le médaillier du Vatican est, on le voit, une œuvre de patience et d'érudition qui fait grand honneur à ses auteurs; il faut les

féliciter de l'avoir courageusement entrepris ; car il constituera un excellent instrument de travail pour tous ceux qui s'intéressent à la science numismatique, dont le monnayage des papes constitue une des branches importantes.

A. DE WITTE.

The coins of the danish kings of Ireland. — Hiberno-danish series, par BERNARD ROTH, F. S. A. Petit in-4°, 92 pages et X planches en phototypie.

Le savant auteur commence son travail par l'examen de ce qui a été écrit jusqu'à ce jour sur les *monnaies hiberno-danoises*, au point de vue de leurs attributions, de leurs types et des trouvailles qui en ont été faites. Il résulte de ce rapide aperçu que l'étude complète de ce monnayage si intéressant méritait d'être refaite et c'est son travail, très complet et très consciencieux, sur ces curieuses monnaies que M. Bernard Roth présente au monde savant dans le livre dont nous parlons à nos lecteurs. L'auteur passe ensuite à la description détaillée et critique des 242 pièces qui composent la série des monnaies hiberno-danoises et qui toutes sont admirablement reproduites sur les belles planches qui accompagnent sa consciencieuse étude.

M. Bernard Roth a rendu un véritable service aux numismates anglais et scandinaves en réunissant ainsi tout ce qui avait été écrit jusqu'ici sur un monnayage des plus intéressants.

Vte B. DE J.

LES VENTES DE MONNAIES EN BELGIQUE.

I. — *Collections de M. P., de M. Van den B. et de M. le baron de Sant'-Anna. Vente aux enchères publiques les 28 et 29 novembre 1910, sous la direction de M. Charles Dupriez, expert.*

Vente importante comprenant 1,384 lots.

La série des monnaies liégeoises, l'une des plus complètes qui aient jamais été formées, provenait de la succession de M. Piat, de Roubaix, mort depuis plus de vingt-cinq ans et qui était restée, depuis lors, entre les mains de ses sœurs. M. le baron de Chestret n'avait pu en examiner jadis que les pièces antérieures à la période de la grosse monnaie, aussi renfermait-elle quelques inédites pour les deux derniers siècles du monnayage épiscopal liégeois. La période dénariale comptait aussi quelques exemplaires uniques, bien qu'en nombre beaucoup moindre que ne le portait le catalogue. Toutes ces monnaies ont été vivement disputées entre le Cabinet de l'État belge, M. le V^{te} B. de Jonghe, M. Naveau et M. le docteur Fromont. Le délégué de la ville de Liège, faute de fonds suffisants, n'a pu prendre qu'une faible part à cette lutte homérique qui s'est terminée par la victoire du conservateur du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, auquel la plupart des raretés ont été adjugées. Voici d'ailleurs quelques prix :

- N^{os} 11. *Oibert* (1092-1119). Denier, de Chestret, n^o 44.
 Au Cabinet de l'État 155 fr.
 16. — Denier, de Chestret, 63. Passable, à
 l'État 130 —
 20. *Frédéric de Namur* (1119-1121). Denier,
 de Chestret, 68. Un mauvais exem-

- plaire, vendu 8 francs à la vente Perreau. Au Cabinet de l'État 100 fr.
- N^o 21. *André de Cuyck*, prévôt (1121-1123).
Denier très beau, de Chestret, 69,
vendu 76 francs à la vente de Coster.
Au docteur Fromont 110 —
25. *Alexandre de Juliers* (1129-1135). Obole,
de Chestret, n^o 83, 32 francs vente
de Coster, à l'État au prix de 115 —
27. *Albéron II* (1136-1145). Denier, de Ches-
tret, 89. A l'État 175 —
33. *Henri II, de Limbourg* (1145-1165).
Denier très beau, de Chestret, n^o 110.
Un exemplaire médiocre vendu 13 fr.
à la vente Perreau. Au Cabinet de
l'État 105 —
56. *Lothaire de Hostade*, intrus (1192-
1193). Denier, de Chestret, 133. Vendu
seulement 3 fl. 75 cents à la vente Mi-
chiels, à M. Dupriez 50 —
57. — Obole, de Chestret, 136. A l'État. . . 110 —
58. *Simon de Limbourg* (1193-1195). Denier,
de Chestret, 138. Vendu 74 francs à
la vente de Coster, à M. Hecking. . . 80 —
70. *Hugues de Pierrepont* (1200-1229). De-
nier, passable, de Chestret, 150. A
l'État au prix de 105 —
98. — Obole, très belle, de Chestret, 183.
Un superbe exemplaire vendu 20 fr.
à la vente de Coster, un autre 4 florins
à la vente Michiels. A M. Bovier . . 100 —
112. *Henri III, de Gueldre* (1247-1274). Obole

- assez belle, de Chestret, 206. A l'État. 175 fr.
- N^{os} 114. *Hugues III, de Chalon* (1296-1301).
Gros tournois frappé à Liège, passable, de Chestret, 211. A l'État . . . 320 —
118. — Esterlin de Statte, assez beau, de Chestret, 214. Au Cabinet de l'État. 185 —
120. *Adolphe de Waldeck*(1301-1302) Denier.
Fleur de coin, d'une gravure d'aspect spécial, de Chestret, 217. A M. le D^r Fromont, au prix exorbitant de . . . 350 —
121. *Thibaut de Bar*(1303-1312). Double tiers de gros à l'évêque assis, de Chestret, 218. A M. Dupriez. 150 —
122. — Gros tournois frappé à Liège, beau, de Chestret, 220. Exemple fleur de coin, vendu 210 francs à la vente de Coster. A l'État 310 —
123. — Gros au châtel de Statte, médiocre, de Chestret, 221, vendu 110 francs à la vente de Coster. A l'État au prix de 300 —
124. — Gros au châtel, forgé à Waremme, passable, de Chestret, 224. Au cabinet de l'État 600 —
Dans un échange conclu jadis entre M. le V^{te} B. de Jonghe et M. Piat, ce gros, la seule pièce connue pour l'atelier de Waremme, avait été estimé 260 fr., prix payé par M. de Jonghe à M. de Coster.
128. *Adolphe de la Marck* (1313-1344). Tiers de gros à l'aigle. 120 —
130. — Gros à l'aigle, frappé à Avroy, de

	Chestret, 228. Au Cabinet de l'État.	105 fr.
N ^{os} 139.	— Autre gros d'Avroy, de Chestret, 234. Au même	310 —
142.	— Tiers de gros de Huy, de Chestret, 237. Au même	130 —
155.	<i>Englebert de la Marck</i> (1345-1364). Gros à l'aigle de Dinant. Au V ^{te} B. de Jonghe.	320 —
156.	<i>Jean d'Arckel</i> (1364-1378). Grand mouton d'or. Le plus bel exemplaire connu, de Chestret, 250, vendu 180 francs à la vente de Coster; à la ville de Liège.	220 —
157.	— Piètre d'or de Liège, de Chestret, 251, vendu 460 francs à la vente de Coster, adjudgé à M. Naveau au prix assez modique de	420 —
167.	— Gros de Tongres, de Chestret, 264, au V ^{te} B. de Jonghe à	115 —
168.	— Demi-gros de Tongres, de Chestret, 265. A l'État.	270 —
169.	<i>Arnould de Horn</i> (1378-1389). Florin d'or à l'évêque à mi-corps, de Chestret, 266. A l'État.	660 —
170.	— Florin d'or au Saint-Pierre, de Ches- tret, 267, vendu 400 francs à la vente de Coster. A l'État à	370 —
171.	— Florin d'or au Saint-Pierre frappé à Tongres, de Chestret, 268, vendu 420 francs à la vente de Coster. Adjudgé à M. le V ^{te} B. de Jonghe au prix de	520 —
173.	<i>Jean de Bavière</i> (1389-1418). Chaise d'or, de Chestret, 277, vendue 650 fr. à la vente de Coster. A l'État	680 —

- N^{os} 174. — Florin au Saint-Jean, de Chestret, 278, vendu 260 fr. à la vente de Coster. Adjugé à M. le V^{te} B. de Jonghe à 260 fr.
175. — Demi-griffon d'or, de Chestret, 280, à Dupriez à 255 —
176. — Florin d'or de Saint-Trond, vendu 280 francs à la vente de Coster, adjugé seulement. 155 —
177. — Florin d'or au Saint-Jean-Baptiste, de Chestret, 282. Exemple à fleur de coin, vendu 380 francs à la vente de Coster. Au Cabinet de l'État à 430 —
191. — Billon noir d'Eygenbilsen, de Chestret, 299.
 Cette petite pièce, que se sont disputée le conservateur du Cabinet de l'État et M. le V^{te} B. de Jonghe, a été adjugée à ce dernier pour. 165 —
 C'est le plus haut prix obtenu jusqu'ici pour un billon noir belge. Cette pièce avait été payée 20 francs à M. Justen, il y a une trentaine d'années, par M. de Jonghe et échangée ensuite avec M. Piat.
193. *Jean de Heinsberg* (1419-1455). Écu clinkaert, de Chestret, 301. A l'État pour 390 —
194. — Grand griffon d'or. Superbe pièce, de Chestret, 302, adjugée 810 francs à la vente de Coster, a été obtenu par l'État au prix relativement modeste de 710 —
195. — Ange d'or de Hasselt, de Chestret, 304, vendu 76 florins à la vente Mi-

	chiels et 370 francs à la vente de Coster. A Dupriez pour	200 fr.
N ^{os} 196.	— Demi ange d'or pour Hasselt, de Chestret, 305. A l'État	420 —
197.	— Vieux postulat, de Chestret, 306, à Dupriez	450 —
204.	— Gros au Saint-Pierre, de Chestret, 313, à Dupriez	230 —
221.	<i>Louis de Bourbon</i> (1456-1482). Florin d'or à la Vierge, de Chestret, 343, vendu 97 francs à la vente du chevalier de Jonghe, acquis par l'État	600 —
238	<i>Guillaume de la Marck</i> , mambour (1482-1484). Steeter assez laid, de Chestret, 370.	100 —
240.	<i>Jean de la Marck</i> , postulé. Double briquet de 1483, de Chestret, 372. A M. Naveau	130 —
241.	— Demi-aidant de 1484, de Chestret, 374, au même	95 —
266.	<i>Érard de la Marck</i> (1506-1538). Double florin, de Chestret, 428, vendu 380 fr. à la vente de Coster. A Dupriez	249 —
269.	— Double postulat, de Chestret, 431, vendu 510 francs à la vente de Coster, au V ^{te} B. de Jonghe.	550 —
274.	— Pièce d'argent, de Chestret, 444. A l'État	105 —
275.	— Grand denier de Hasselt, de Chestret, 446. Un exemplaire fleur de coin vendu 115 francs à la vente de Coster. Au Cabinet de l'État	150 —

- N^{os} 280. *Corneille de Berghes* (1538-1544). Florin d'or de Hasselt, de Chestret, 457.
A M. Hecking 120 fr.
281. — Teston. de Chestret, 459. A la ville de Liège 140 —
291. *Georges d'Autriche* (1544-1557). Joachim daler, de Chestret, 471. A M. Naveau 125 —
310. — Patard inconnu à de Chestret. Au Cabinet de l'État 105 —
Une pièce semblable, mais un peu moins nette, a été adjugée ensuite 80 fr. à M. Naveau.
313. *Robert de Berghes* (1557-1564). Daler de 1557, de Chestret, 498. Vendu 15 florins 50 cents à la vente Michiels et 57 marcs à Francfort, en 1883, adjugé à M. Bovier à. 210 —
314. — Demi-daler de 1558 à l'écu de l'évêque et à l'aigle impériale.
Cette pièce n'est pas, comme le dit le catalogue, restée inconnue à de Chestret; elle se trouve dans son supplément, pl. II, n^o 29. Un exemplaire superbe a été payé 125 marks à Francfort en 1893. Adjugé à Dupriez au prix de 110 —
315. — Autre demi-daler, de Chestret, 501, au même 110 —
359. *Ernest de Bavière* (1581-1612). Pièce de 60 patards de 1611, de Chestret, 547, frappée à Bouillon. A Dupriez. 205 —
386. *Ferdinand de Bavière*. Double écu d'or

	de Bouillon de 1613, de Chestret, 578.	100 fr.
N ^{os} 392.	— Écu d'or à l'écu et à la croix pour Bouillon	150 —
423.	— Pièce de 40 patards, de Chestret, 608.	310 —
436.	<i>Maximilien-Henri de Bavière</i> (1650- 1688). Essai d'escalin.	100 —
470.	Vacance de siège, 1694. Double ducat, de Chestret, 657	125 —
472.	<i>Joseph Clément de Bavière</i> (1694-1723). Triple ducat, de Chestret, 660.	310 —
476.	— Ducaton de flan bruni, 1716, de Chestret, 663.	153 —
478.	— Vacance de siège, 1724. Double ducat, de Chestret, 667	125 —

Si les prix obtenus par les monnaies liégeoises ont dû donner pleine satisfaction à l'expert, ceux auxquels monterent les jetons ont dépassé de loin ses prévisions les plus optimistes. Qu'on en juge par ces quelques exemples :

N ^{os} 837.	Jeton de Jean de Heinsberg, aux armes de l'évêque. Superbe, au Cabinet de l'État	125 fr
841-44.	Quatre jetons de mauvaise conserva- tion de Jean de Horn. Cabinet de l'État	105 —
860.	Jeton d'argent de 1538 d'Érard de la Marck, à M. A. de Witte	46 —
861.	Le même en cuivre.	28 —
862.	Corneille de Berghes. Dugniolle, 1366, à M. Hecking	28 —
865.	Georges d'Autriche. Dugniolle, 1573, au même	20 —
875.	— Dugniolle, 2115, à l'État	32 —

N ^o 876. Robert de Berghes. Jeton d'argent. Dugniolle, 2191, à l'État	140 fr.
877. — Le même en cuivre, au même	24 —
878. — Variété, sans les canons. A M. Hec- king	20 —
883. Gérard de Groesbeck. La Patience assise, médiocre. A l'État	36 —
904. Ernest de Bavière. Dugniolle, 3486. A l'État	24 —
921. — Dugniolle, 3671. A M. de Witte.	36 —
923. — Dugniolle. 3676. Arg., à l'État	105 —
926. Ferdinand de Bavière. Jeton pour Sta- velot, 1613. A l'État pour	40 —
928. — Dugniolle, 3701. Fleurdecoin. A M. de Witte	40 —
971. Jean Louis d'Elderen. Dugniolle, 4563. Arg., au Cabinet de l'État.	80 —
Nous avons payé jadis notre exemplaire 40 francs au baron de Chestret.	
1016. Joseph-Clément. Dugniolle, 4824. Exem- plaire d'or, à M. de Witte	175 —
1045. Jeton du comte d'Oultremont, signé JACOBI. Arg., à M. de Witte	32 —
1047. Le même portant I A · F. Arg., au même.	40 —

A part quelques médailles liégeoises, la plupart des autres pièces de la vente provenaient des collections du baron de Sant'-Anna, de Bruxelles, et de M. Vanden Berg, de Malines. Voici les quelques lots dont les prix d'adjudication n'ont pas été inférieurs à 100 francs.

N ^o 530. Snaphan de la seigneurie de Jametz au nom de Jean de la Marck	205 —
--	-------

N ^{os} 664. Ferdinand de Bavière, archevêque de Cologne. Épreuve sur or du thaler d'argent, à M. Hamburger. . . .	410 fr.
686-87. Doublons de Berne des années 1793 et 1796	161 —
868. Le Crucifiement, plaquette par Moderno.	160
880. Le martyr de Saint-Étienne. Plaquette ovale	125 —
888. La Vierge et l'Enfant Jésus. Charmante plaquette, en bronze doré, adjugée à M. Hamburger au prix minime de	125 —

Il se trouvait encore au catalogue certains médaillons de fonte ayant servi de modèles aux matrices des trop fameuses pièces de 5 francs de Mac-Mahon, de Napoléon IV, de Berthier, duc de Neuchâtel, de don Carlos, etc., dont l'origine était restée douteuse, ainsi que quelques autres médaillons réduits ensuite en médailles par la maison de frappe Würden de Bruxelles.

La vente a produit au total fr. 42,183-55, y compris les frais.

II. — *Vente publique de monnaies, médailles et jetons sous la direction de M. F. De Nobele, le samedi 17 décembre 1910, à Bruxelles.* — Catalogue de 439 numéros.

N ^{os} 41. Petite médaille de Philippe de Croy au revers de la ruche. Arg., fonte postérieure	48 fr.
44. Albert et Isabelle. Double souverain d'or pour Bruxelles	60 —
47. Ducaton de poids double des mêmes pour Bruxelles, 1619	26 —

- N^{os} 76. Ducaton de poids double de Charles II,
aux cheveux longs. Bruxelles, 1684. 26 fr.
264. Pièce d'or de 24 livres de l'an II de la
République française. Atelier de Paris. 42 —

Le n^o 86, vendu 52 francs, n'était pas comme l'indique le catalogue, une « Médaille religieuse. Malève-Sainte-Marie-Wastimes. Vue de la Vierge », etc., mais une plaque à l'image de Sainte-Barbe offerte en 1730 par la confraternité de Wastines à son empereur le révérend chanoine « Daubremée de Leuze », qui à ses autres qualités joignait, paraît-il, celle d'être un excellent tireur.

A. DE W.

EXPOSITION A. BONNETAIN. — M. A. Bonnetain a exposé une série de plaquettes et de médailles dans les salons du Cercle artistique et littéraire, du 23 février au 5 mars 1911.

L'art de M. Bonnetain est tout particulièrement intéressant : il travaille directement à grandeur d'exécution, et obtient ses pièces par la fonte. Il a malheureusement été trop souvent trahi par son fondeur qui lui a livré beaucoup d'exemplaires mal venus. Néanmoins, on pouvait parfaitement juger du talent de l'artiste.

Ses médailles relèvent de deux faires différents : les premières présentent des reliefs extrêmement atténués rappelant un peu le flou de Yencesse. A cette catégorie se rattachent : le n^o 30, un buste de jeune fille à la chevelure opulente dont l'artiste a tiré un excellent parti décoratif; 39, le portrait de M^{lle} M. de M.; 40, Anna; 36, une belle fonte d'argent représentant une Hollandaise à la coiffe gracieusement gravée, et 38, une petite Bretonne de Pont-l'Abbé dans une pose roide, qui synthétise bien la Bretagne.

Les médailles de la seconde manière de M. Bonnetain présentent un relief plus accusé et mieux approprié au procédé de la fonte. Citons : 28, un buste à gauche de M. Eug. Boidron aux masses bien étudiées ; 33, une médaille au buste de Vander Stappen, fort ressemblant et très vivant, mais un peu perdu dans un champ trop vaste pour ses dimensions exigües ; 37, un buste de vieux paysan des bords de la Meuse, coiffé d'une casquette, etc.

M. Bonnetain exposait également une série de bas-reliefs qui, outre leur mérite artistique, montrent que l'artiste a un sens net de la différence qui existe entre la sculpture et la médaille. La comparaison entre son bas-relief 16, qui reproduit en sculpture la Hollandaise de la médaille n° 36, est décisive à ce sujet. Parmi les bas-reliefs, je citerai tout particulièrement le n° 14, intitulé Printemps, dans lequel il y a des réminiscences de la Renaissance italienne, bien que l'œuvre soit d'une inspiration vraiment contemporaine.

V. T.

Le Recueil général des monnaies grecques d'Asie mineure commencé par feu W.-H. WADDINGTON, membre de l'Institut, continué et complété par E. BABELON et TH. REINACH, membres de l'Institut, comportera quatre volumes in 4°, formés, chacun, de trois ou quatre fascicules. Le tome I^{er} en aura quatre, le troisième fascicule, qui vient de paraître, est consacré à Nicée et à Nicomédie en Bithynie.

Nicée, aujourd'hui *Isnik*, que ses anciens habitants qualifiaient χρυσέα ou πρώτη πολις, possède un monnayage abondant qui commence par un bronze autonome unique de la collection Waddington, dont la mauvaise conservation ne permet pas de fixer exactement la date ; reprend

avec les bronzes des proconsuls Carbo (62-59) et Pansa (47-46), et se poursuit, avec certaines interruptions, jusqu'à Gallien. Nicée, sous les derniers empereurs, a même des monnaies d'alliance avec Byzance.

Les types des revers, fort variés, sont mythologiques, architecturaux ou agonistiques. Les types architecturaux, assez rares, sont intéressants parce qu'ils nous ont conservé la vue de la basilique de la ville ainsi que celle de ses remparts.

Les pièces décrites sont au nombre de 873.

Nicomédie, naguère Isniknud, aujourd'hui Ismid, au fond du golfe d'Astucos, fut fondée 254 avant J.-C. Le monnayage, exclusivement de bronze, commence avec l'annexion romaine sous les proconsuls Carbo et Pansa qui frappent des pièces aux types de Rome et de Niké.

Depuis Germanicus, Nicomédie prend sur ses monnaies le titre de métropole. Les types mythologiques, fort nombreux, se rapportent surtout au culte de Déméter. Les types agonistiques ne se montrent qu'à dater de Septime Sévère. Les monnaies d'alliance avec d'autres villes sont assez fréquentes.

La description des pièces, qui sera continuée dans le prochain fascicule, s'arrête au n° 421.

Les planches, qui vont du n° LXVI au n° XCVII, sont dues à la phototypie Berthaud; elles sont de tirage soigné, mais elles témoignent que la collection Waddington avait surtout été formée en vue de l'étude, car la conservation des monnaies est en général médiocre.

Ce vaste catalogue, passablement fastidieux à établir, témoigne chez ses auteurs d'un réel dévouement à la science.

LES NOUVELLES MONNAIES BELGES.

ADMINISTRATION DES MONNAIES.

Nouveaux types de monnaies de nickel.

ALBERT, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu les lois du 20 décembre 1860 et du 3 février 1908 sur les monnaies de nickel ;

Vu l'article 2 de la loi monétaire du 30 décembre 1885 ;

Vu l'arrêté royal du 17 février 1908 ;

Voulant régler à nouveau le type des monnaies de nickel ;

Sur la proposition de Notre Ministre des finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article unique. Les monnaies de nickel seront percées au centre d'un trou ayant 3 1/2 millimètres de diamètre pour les pièces de 5 centimes, 4 millimètres de diamètre pour les pièces de 10 centimes et 4 1/2 millimètres pour les pièces de 25 centimes. Elles porteront à l'avert un A surmonté d'une couronne royale et pour légende les mots « Royaume de Belgique » ou « Koninkrijk België » ; au bas, le millésime ; au revers, du côté gauche, une branche de laurier et du côté droit l'indication de la valeur.

Les pièces seront frappées en virole lisse.

Donné à Bruxelles, le 14 mars 1910.

Monnaie de billon.

ALBERT, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'article 11 de la loi du 18 octobre 1908 sur le gouvernement du Congo belge ;

Revu le décret du 15 mars 1909 créant la monnaie de billon spéciale à la Colonie ;

Vu l'avis émis par le conseil colonial en sa séance du 12 février 1910 ;

Sur la proposition de Notre Ministre des colonies,

Nous avons décrété et décrétons :

Article unique. La disposition inscrite à l'article 1^{er}, alinéa 4, du

décret du 15 mars 1909 préqualifié, est modifiée comme suit :

« Elles porteront à l'avers un A surmonté de la couronne royale se répétant cinq fois autour du centre de la pièce et la légende : « Congo belge — Belgisch-Congo »; au revers, l'étoile à cinq rayons des armes de la colonie — le trou de la pièce formant le centre de l'étoile — avec indication de la valeur et du millésime. »

Donné à Bruxelles, le 17 mars 1910.

Nouvelles monnaies divisionnaires d'argent.

ALBERT, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'article 2 de la loi monétaire du 30 décembre 1885 ;

Revu les arrêtés royaux du 11 juin 1904 et du 13 mars 1907 ;

Voulant déterminer le type des monnaies divisionnaires d'argent ;

Sur la proposition de Notre Ministre des finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article unique. Les monnaies divisionnaires d'argent de 2 francs; de 1 franc et de 50 centimes seront frappées à Notre effigie, la tête regardant à gauche; elles porteront à l'avers la légende : « Albert, Roi des Belges » ou « Albert, Koning der Belgen », et, au revers, l'indication de la valeur et le millésime entourés d'une couronne formée d'une branche de chêne et d'une branche d'olivier et au-dessus la devise nationale : « L'union fait la force » ou « Eendracht maakt macht ».

Les pièces seront frappées en virole cannelée.

Donné à Bruxelles, le 30 juin 1910.

On sait que la gravure de ces pièces a été confiée à M. Godefroid Devreese, statuaire-médailleur, qui a fourni des modèles d'un caractère artistique incontestable.

Quant aux monnaies de nickel et aux pièces de billon pour le Congo, elles ont pour auteur M. Alph. Michaux, graveur à la Monnaie de Bruxelles.

C^{te} TH. DE L.-S.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

Réunion du bureau du 13 janvier 1911.

... Sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. Augusto de Souza Lobo, numismate à Rio de Janeiro, Brésil.

Le Secrétaire,

ALPH. DE WITTE.

Le Président,

V^{te} B. DE JONGHE.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4^e TRIMESTRE 1910
ET LE 1^{er} TRIMESTRE 1911.

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés au bibliothécaire de la Société royale de Numismatique, au Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

- Allemagne.** — *Berliner Münzblätter*, nos 105 à 109. — *Zeitschrift für Numismatik*, XXVIII, nos 3-4. — *Blätter für Münzfreunde*, 1910, nos 10 à 12; 1911, n° 1. — *Frankfurter Münzzeitung*, nos 117 à 122. — *Mitteilungen der Bayerischen Numismatischen Gesellschaft*, XXVIII, 1910. — *Numismatisches Literatur-Blatt*, nos 176-179. — *Römisch-Germanisches Korrespondenzblatt*, II, 1909.
- Autriche-Hongrie.** — *Numizmatikai Közlöny*, IX, nos 3 et 4. — *Wiadomosci numizmatyczno-archeologiczne*, 1910, nos 9 à 12; 1911, n° 1. — *Travaux de la section numismatique et archéologique du Musée national de Transylvanie (Kolozvar)*, I, 1 (1910). — *Mitteilungen der Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, VI, nos 7 à 12. — *Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien*, VIII, nos 327 à 329.
- Belgique.** — Académie royale d'archéologie : *Bulletin*, 1910, nos 3-4; *Annales*, 6^e série, II, liv. 3-4. — Institut archéologique du Luxembourg : *Annales*, t. XLV. — Cercle archéologique et historique d'Audenarde : *Annales*, 3^e vol., livr. 1-2. — Société d'émulation de Bruges : *Annales*, t. LX, fasc. 2 à 4. — Académie royale de Belgique : *Bulletin de la classe des Lettres*, etc., 1910, nos 7 à 12; *Tables générales du recueil des bulletins*, 3^e série, (t. XXXI à

- XXXVI); *Mémoires*, in-8°, nouv. série, t. VII, fasc. 3; in-4°, t. V. — Commission royale d'histoire: *Bulletin*, t. LXXIX, liv. 3. — Commissions royales d'art et d'archéologie: *Bulletin*, 48^e année, n° 10. — *Durandal*, 1910, n°s 10, 11, 12. — *La Gazette Numismatique*, 14^e année, n°s 6-7. — *Revue bibliographique belge*, 1910, n°s 10, 11, 12. — Société d'archéologie de Bruxelles: *Annales*, t. XXIV, n°s 1-2. — Cercle historique et archéologique de Courtrai: *Mémoires*, t. III. — Cercle archéologique d'Enghien: *Annales*, t. VII, liv. 2. — *Inventaire archéologique de Gand*, fasc. LII. — Société d'histoire et d'archéologie de Gand: *Bulletin*, 18^e année, n°s 6 à 10. — *L'ancien pays de Looz*: 14^e année, n°s 7 à 11. — *Chronique archéologique du pays de Liège*, 5^e année, n°s 9 à 12. — *Archives belges*, 12^e année, n°s 7 à 11. — Société des bibliophiles liégeois: *Bulletin*, t. IX, fasc. 1. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 3^e série, t. VI, liv. 3. — Société archéologique de Namur: *Annales*, t. XXIX, n° 1. — Société d'archéologie et d'histoire de Verviers: *Bulletin*, 11^e vol., 1^{re} partie.
- Canada.** — *The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal*, Third series, VII, 3.
- États-Unis d'Amérique.** — *American Journal of Numismatics*, XLIV, n°s 3-4. — *Bulletin of the archaeological Institute of America*, I, 3-4; II, 1. — *American Journal of Archaeology*. Second series, XIV, 4. — *The Numismatist*, XXIII, n°s 6 à 9.
- France.** — Société des Antiquaires de Picardie: *Bulletin*, I, 1909. — Société de Borda: *Bulletin*, 35^e année, n° 3. — *Revue du Nord*, I, n°s 2, 3, 4. — *Gazette numismatique française*, 1910, n°s 1, 2. — *Polybiblion*: (partie littéraire), t. LXXII, n°s 2 à 6; (partie technique), t. XXXVI, n°s 8 à 12. — Société nationale des Antiquaires de France: *Bulletin*, 1910, n° 3. — *Bulletin de correspondance hellénique*, 1910, n°s 4-8.
- Grande-Bretagne et Irlande.** — Antiquarian Society of Cambridge: *Proceedings*, 56, 57; *List of the members*, 1910. — *The Numismatic Chronicle*, 1910, part. 2, 3. — *Numismatic Circular*, n°s 214 à 218.
- Italie.** — *Bollettino italiano di Numismatica*, VIII, n°s 8 à 10. — *Rivista italiana di numismatica*, XXIII, n°s 3, 4. — *Bollettino del Museo civico di Padova*, XII, 1909. — *Battaglie di Archeologia*,

VII, nos 6 à 10. — *Rassegna Numismatica*, VII, nos 5-6. — *Rivista d'arte*, VII, nos 3-4.

Luxembourg. — *Ons Hémecht*, 1910, nos 1 à 12.

Pays-Bas. — *Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde*, 18^e année, fasc. 4; 19^e année, fasc. 1. — Provincial Genootschap van kunsten en wetenschappen in Noord-Brabant : *Handelingen*, 1903-1910. — Koninklijk kabinet van munten, penningen en gesneden steenen (La Haye) : *Verslag*, 1909. — Frieksch Genootschap van geschied-, oudheid- en taalkunde : 81^{ste} *Verslag*, 1908-1909.

Suisse. — *Revue suisse de Numismatique*, XVI, nos 1, 2, 3. — Société d'histoire et d'archéologie de Genève : *Mémoires et documents*, t. XXXI, n^o 2; *Bulletin*, III, n^o 4. — Société d'histoire de la Suisse romande : *Mémoires et documents*, 1910.

Ouvrages non périodiques.

— *Corpus Nummorum Italicorum*. T. I, Casa Savoia. Roma, 1910. Grand in-4^o, VIII + 532 pages. XLII planches. (*Don de Sa Majesté le Roi d'Italie.*)

BABELON et REINACH. — *Recueil général des monnaies grecques d'Asie Mineure, commencé par feu Waddington*. T. I, 3^e fascicule. Paris, 1910, in-4^o, pp. 395 à 572. pl. LXV à XCVIII. (*Hommage de M. Babelon.*)

BABUT (A.). — *Une nouvelle œuvre du graveur Jean-Nicolas Branche : le sceau du prince Louis-Joseph de Bourbon-Condé (1736-1818)*. Châlons-sur-Saône, 1910, in-4^o, 6 p. (*Hommage de l'auteur.*)

BLANCHET (ADR.). — *Œuvres d'art du Moyen Age inspirées par la littérature contemporaine*. Paris, 1910. in-8^o, 12 p., 3 grav.

— *Notices extraites de la chronique de la « Revue Numismatique »* (3^e trimestre 1910). Paris, in-8^o, 28 p. (*Hommage de l'auteur.*)

BORDEAUX (PAUL). — *Compte rendu de la « Numismatique Constantiniennne » de M. J. Maurice*. Le Puy-en-Velay, 1909 in 8^o, 4 p.

— *L'édit de l'Empereur Constantin I^{er} rendu à Beauvais en 328 au profit des vétérans de ses armées*. Beauvais-Paris, 1909, in-8^o, 27 p. (*Hommage de l'auteur.*)

CASTELLANE (C^{te} DE). — *Un dénier inédit du Pape Boniface VIII*. Paris, 1910, in-8^o, 6 p., fig.

- *Sou d'or de Gratien frappé à Sirmium en 378*. Paris, 1910, in-8°, 6 p., fig.
- *Le denier messin de Charles le Chauve*. Paris, 1910, in-8°, 9 p., fig. (*Hommage de l'auteur.*)
- DEMOLE (EUGÈNE). — *Émission irrégulière de pièces de six deniers frappées à la monnaie de Genève en 1654*. Genève, 1910, in-8°, 19 p., grav. (*Hommage de l'auteur.*)
- DONNET (FERNAND). — *Les tapisseries du maréchal de Vigny*. Bruxelles, 1910, in-8°, 22 p.
- *Les sceaux anversoïis particuliers aux XIV^e et XV^e siècles*. Bruxelles, 1910, in 8°, 12 p.
- *La vie intime anversoïse sous le régime républicain*. Anvers, 1910, in-8°, 30 p.
- *Les fiches dans la douane au XVIII^e siècle*. Anvers, 1910, in-8°, 24 p. (*Hommage de l'auteur.*)
- GERMAIN DE MAIDY (L.). — *Une inscription devinette de 1516 à Sainte-Maure (Aube)*. Caen, 1908, in-8°, 7 p.
- *Le « Grimé » de Saint-Dié*. Nancy, 1909, in-8°, 25 p., 1 pl. (*Hommage de l'auteur.*)
- GNECCHI (F.). — *Appunti di numismatica romana, XCVI, XCVII, XCVIII*. Milan, 1910. (*Hommage de l'auteur.*)
- HERMANS (CH.). — *Un demi-daldré inédit de Philippe II frappé à Bois-le-Duc*. Bruxelles, 1910, in-8°, 5 p., grav. (*Hommage de l'auteur.*)
- HÜBL (ALBERT). — *Die Münzensammlung des Stiftes Schotten in Wien. I Band. Römische Münzen*. Vienne et Leipzig, 1910, in-4°, XII-344 p. (*Hommage de l'auteur.*)
- JONGHE (Vic^{te} B. DE). — *Les monnaies de Térina au Cabinet royal des médailles de Bruxelles*. Bruxelles, 1911, in 8°, 16 p., pl. (*Hommage de l'auteur.*)
- JUTEN (G.-C.-A.). — *Cartularium van het Begijnhof te Breda*. S. d., XXXV-313 p. (par la « Provinciale Genootschap van Kunsten in Noord-Brabant »). (*Envoi de la Société.*)
- LAMAS. — *Le séjour à Lisbonne de Charles Wiener*. Chalon-sur-Saône, 1910, gr. in-8°, 15 p., 1 pl.
- LENZI (F.). — *Le monete di Mau-Orilius Glabrio relative alla medicina*. Rome, 1910, in-8°, 11 p., grav.

- *La circolazione monetaria romana nelle provincie*. Rome, 1910, in-8°, 9 p. (*Hommage de l'auteur.*)
- PAPADOPOLI (C^{te} NICOLA). — *Imitazione dello zecchio Veneziano fatta da Guglielmo Enrico d'Orange (1650-1702)*. Milan, 1910, gr. in-8°, 10 p., grav. (*Hommage de l'auteur.*)
- RUTTEN (C.). — *La trouvaille de la rue d'Assaut, à Bruxelles*. Bruxelles, 1910, in-8°, 31 p., 1 pl. (*Hommage de l'auteur.*)
- SCHEIBE (WERNER). — *Die baugeschichtliche Entwicklung von Kamenz*. Görlitz, 1909, gr. in-8°, 93 p., 130 grav. et pl. (*Hommage de l'auteur.*)
- SNELLING. — *On the coins of Great Britain, France and Ireland, etc.* Londres, 1823, in-4°, 203 p. (pagination multiple), 80 planches.
- TOURNEUR (VICTOR). — *Les monnaies de Flandre de la trouvaille de Bruxelles*. Bruxelles, 1911, in-8°, 14 p., 1 pl. (*Hommage de l'auteur.*)
- VANDEN BORRE S.-J. — *Catalogue des monnaies belges du Collège Sainte-Barbe pour servir à l'histoire des anciennes provinces de Belgique*. Gand, 1910, in-8°. 98 p. (*Hommage de l'auteur.*)
- WITTE (ALPH. DE J.). — *La médaille en Belgique depuis 1830. Résumé de son histoire*. Bruxelles, 1910, in-8°, 8 p.
- *Les conventions monétaires conclues entre les souverains des anciennes provinces belges jusqu'à la réunion de leurs États sous la Maison de Bourgogne*. Bruxelles, 1910, in-8°, 20 p.
- *La médaille offerte au duc Charles de Lorraine par son antiquaire Dom Mangeart*. Bruxelles, 1910, in-8°, 17 p., grav.
- *Cent ans d'histoire de la médaille en Belgique, 1815-1910*. Résumé de la causerie faite en séance publique de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, le 2 octobre 1910. Anvers, 1910, in-8°, 20 p.
- *Les monnaies brabançonnnes de la trouvaille de la rue d'Assaut*. Bruxelles, 1911, in-8°, 32 p., 1 pl. (*Hommage de l'auteur.*)

Ouvrages anonymes et catalogues.

- Les médailleurs français à l'Exposition internationale de Bruxelles en 1910*. (Publié par les soins du Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts). Paris, in 4°, 15 p., xl pl.
- Numismatische Correspondenz*, 262, 263. — *Numismatisches Offerten-Blatt* (RAPPAFORT), 183. — *Berliner Münzblätter*, 107. — *Sammlung Düning* (ROSENBERG, Hanovre). — *Sammlung Erbstein*,

V. Theil (HESS, Francfort s/M.). — *Verkaufs-Katalog von Münzen und Medaillen der Griechen und Römer*, XV (BRÜDER EGGER, Vienne). — *Collections de MM. Couturier, Santesson, Neyboer, Foster Ely* (SCHULMAN, Amsterdam). — *Collection de feu M. Oscar Salbach, à Hambourg* (SCHULMAN, Amsterdam). — *Catalogo di monete antiche e moderne, serie II, 17* (NICOLO MAJER, Venise). — *Collezioni Dottor Luigi Ratti, I parte : Monete e medaglie Napoleoniche* (RODOLFO RATTO, Milan).

CABINET NUMISMATIQUE.

Acquisitions.

Salomé, plaquette par G. Devreese. — Le prince Léopold de Belgique, plaquette par F. Vermeulen, éditées par la Société hollandaise-belge des amis de la médaille d'art.

Don de M. A. de Witte.

Épreuve sur plomb de la médaille à l'effigie de M. Goldschmid, par G. Devreese. — Pièce de 1 franc à l'effigie du roi Albert, par le même.

Pour le bibliothécaire,

A. DE WITTE.

Dissertation inédite sur une monnaie
d'Auguste, écrite vers 1730, par
M. F.-S. Bally de Montcarra.

Flodoard-Sébastien Bally de Montcarra (1691-1767), conseiller au Parlement de Dauphiné, a réuni, au XVIII^e siècle, une importante collection de monnaies qui, en 1907, a passé par héritage entre les mains de M. le comte Pierre de Viry, à Viry (Haute-Savoie). Ne s'occupant pas de numismatique, M. de Viry a jugé à propos de se défaire de cette collection qui a été vendue du 24 au 26 février 1909, par les soins de MM. Spink et Son, à Londres.

La collection de Montcarra était accompagnée de quelques centaines de lettres adressées jadis à M. Bally de Montcarra par divers numismates de l'époque; on y trouve aussi quelques dissertations restées manuscrites et le catalogue de plusieurs collections.

M. le comte de Viry a bien voulu nous confier cet intéressant dossier, dont il sera rendu compte dans un des prochains fascicules de la *Revue suisse de numismatique*. Nous en détachons aujourd'hui une dissertation anonyme, mais écrite à l'état de minute par M. Bally de Montcarra. Elle était pro-

bablement destinée soit à M. de Mazaugues, conseiller au Parlement de Provence, soit au baron Bimard de la Bastie, soit encore à l'abbé Charles de Rothelin, correspondants assidus de M. Bally de Montcarra.

Explication d'une médaille d'Auguste



La tête d'Auguste, sans légende.

Au revers un capricorne avec un globe. Derrière le capricorne paroît une corne d'abondance. Pour légende *Augustus*.

M. Vaillant a donné l'explication de cette médaille en suivant un guide avec lequel il semble qu'il ne pouvoit s'égarer. Il suppose qu'elle a esté frappée en mémoire de l'heureuse naissance d'Auguste, sous le signe du Capricorne, *ob felices, dit-il, sub Capricorni sidere natales*. Il s'est fondé, sans doute, sur le passage de Suétone où il est rapporté qu'Auguste étant à Apollonie, avant la mort de César (Suétone, *Vie d'Auguste*, p. 225, *ad usum*) et y ayant consulté l'astrologue Théogène pour sçavoir les évènements que le sort luy préparoit ; il conçut une telle opinion de sa destinée, entendant les prédictions de l'astrologue, qu'il publia luy-mesme son horoscope et fit battre de la monnoye d'argent, avec la figure du Capricorne qui étoit le signe sous lequel il étoit né, *tantam mox fiduciam fati Augustus habuit ut thema suum vulgaverit nummum-*

que argenteum nota sideris Capricorni quo natus est, percusserit. Ce sont les paroles de Suétone.

Qui ne croiroit, avec M. Vaillant, que voilà notre médaille découverte et que toute autre recherche seroit superflue.

Cependant l'on sera forcé d'abandonner cette explication et de convenir que Suétone s'est trompé, si l'on fait quelque attention aux paroles mesmes de Suétone sur les commencements de la vie d'Auguste et à ce que tous les historiens ont écrit pareillement du temps de la naissance de ce prince.

Natus est Augustus, dit Suétone, nono calendas Octobris, c'est-à-dire le 23 de septembre.

Dion (Dio. lib. 55, p. 551), dans la vie d'Auguste : *mensem sextilem, Augustum nominavit. Quod nomen quum alii Septembri, quo mense natus esset Augustus, indere vellent, ipse sextilem prætulit; quod eo mense primum consul factus, etc.,* et dans un autre endroit (*Ibid.*, lib. 56, p. 587) : *vixit annos septuaginta quinque, menses decem, dies viginti sex, siquidem natus est nono calendas octobris.*

Voilà donc la naissance d'Auguste établie par Dion et par Suétone mesme dans le mois de septembre. Cependant personne n'ignore que le Soleil n'entre dans le signe du Capricorne que vers le 21 du mois de décembre, pour entrer ensuite dans celui du Verseau au mesme temps du mois suivant. L'explication du commentateur de Suétone qui, pour concilier cet auteur avec luy-mesme, veut entendre du temps de la conception d'Auguste le passage où il est dit qu'il est né sous le signe du Capricorne paroît bien frivole quand on réfléchit sur les paroles de l'auteur qui ne pouvoit exprimer sa pensée plus clairement que par

ces mots : *nummumque argenteum nota sideris Capricorni quo natus est percusserit.*

Tous les symboles d'ailleurs que renferme le type de cette médaille nous conduisent à une explication entièrement conforme à divers traits que l'histoire nous apprend de la vie d'Auguste. On lit dans Dion qu'Auguste, après avoir défait Antoine et Cléopâtre à la bataille d'Actium, après avoir réduit l'Égypte en province et soumis à sa domination tous les peuples de l'Asie, revint à Rome, l'an 725, où ses victoires furent célébrées par trois triomphes consécutifs. (*Ibid.*, lib. 51, p. 458.)

L'année suivante, s'étant affermi dans son autorité par ses soins à procurer l'abondance et la félicité publique, il crut pouvoir hasarder la demande au Sénat d'être déchargé de l'administration des affaires et proposa de rétablir la souveraine puissance entre les mains de la République. Mais le Sénat et le peuple, ainsy qu'Auguste l'avoit prévu, bien loin de consentir qu'il se démit de la suprême autorité, la luy confirma, dans les premiers jours de l'an 727 (*Ibid.*, lib. 53, pp. 502-506), avec tous les titres qui pourroient la relever davantage, et fit en même temps divers règlements pour augmenter son pouvoir. On peut regarder cette année comme un nouveau commencement de règne pour Auguste et l'entier établissement de sa puissance. C'est à cette occasion sans doute qu'il faut rapporter l'inscription de Gruter dans laquelle on lit (Gruter, p. 229), qu'Auguste avoit commencé son empire sur toute la terre le 7^e de janvier. C'est véritablement en ce temps que règne la constellation du Capricorne; c'est donc cet événement qui est marqué par cette médaille. Le globe qui est représenté au devant du Capricorne désigne la souveraine puissance attribuée à Auguste sur tout ce qui obéissoit à

l'empire romain. La corne d'abondance exprime le bonheur et la félicité de l'empire, dus principalement à ses travaux et à ses grands exploits. La légende *Augustus* est encore une nouvelle preuve de l'explication qu'on propose, puisque ce fut sous cette mesme constellation du Capricorne, dix jours seulement après l'arrêt du 7^e janvier, que le Sénat et le peuple lui donnèrent le nom d'Auguste (*Ibid.*, lib. 53, p. 506), comme pour exprimer en luy quelque chose de sacré et de divin qui le distinguoit particulièrement et qui l'élevoit au-dessus des autres hommes.

L'argumentation de M. de Montcarra, semble revenir à ceci : lorsque Suétone indique la naissance d'Auguste (23 septembre), il veut parler de la naissance de l'homme (Caïus Julius Caesar Octavianus), tandis que lorsqu'il parle de la naissance du prince, comme s'étant produite sous le signe du Capricorne, il entend désigner la naissance du dignitaire aux suprêmes honneurs de l'empire, la naissance de l'*Auguste*, événement qui aurait été rappelé par la monnaie ci-dessus.

On pourrait faire observer aussi, et cela à l'avantage de l'hypothèse de M. de Montcarra, que si Suétone avait voulu faire allusion à la conception d'Auguste à côté de sa naissance, il aurait sans doute mentionné le premier de ces événements avant le second, c'est-à-dire qu'en premier lieu il nous aurait dit qu'Auguste était né sous le signe du Capricorne (conception), puis ensuite qu'il était né le 23 septembre (naissance réelle), tandis qu'il a interverti ces deux époques.

Nous avons communiqué la dissertation de M. de Montcarra à M. Imhoof Blumer qui nous a répondu ce qui suit :

« Comme on a établi dernièrement (1) que l'horoscope d'Antiochus I de Commagène se base non sur le jour de naissance du roi, mais sur celui de la conception, il est bien permis de supposer que l'horoscope d'Auguste, né le 23 septembre, se calcule également neuf mois plus tôt, soit décembre-janvier, soit donc sous le signe du Capricorne.

» L'explication proposée dans la dissertation est ingénieuse, nouvelle et serait presque convaincante s'il était possible de dire que Suétone ne faisait que des contes. »

Nous n'avons garde de contredire notre savant ami. Nous nous bornerons seulement à lui faire observer que Suétone, en nous parlant de naissance alors qu'il s'agissait de conception, nous aurait fait en réalité un conte tout aussi... oriental que si par naissance il avait voulu désigner l'avènement de l'empereur à l'ultime puissance exprimée par le mot *Auguste*.

EUG. DEMOLE.

(1) HUMANN & PUCHSTEIN, *Reisen in Kleinasien und Syrie*. Berlin, 1890, p. 333. — GARDTHAUSEN, *Augustus und seine Zeit*. Berlin, 1891, t. II, p. 18, etc.

UN SOU D'OR PSEUDO-IMPÉRIAL

A L'EFFIGIE DE

CONSTANTIN I, LE GRAND

De nombreuses copies de sous et de tiers de sou romains furent frappées par les barbares dans l'Ouest de l'Europe surtout et, cela principalement, au cours des V^e et VI^e siècles. Les plus anciennes de ces monnaies ressemblent beaucoup aux pièces prototypes tandis que les pièces postérieures s'en éloignent de plus en plus, fait qui se constate presque toujours sur les imitations monétaires de cette époque où l'art marche à grands pas vers la décadence qui est complète à la fin de la période mérovingienne. L'art monétaire se relève vers les débuts de l'époque carlovingienne et retombe ensuite dans la barbarie pour n'en sortir définitivement qu'en plein moyen âge.

Le sou d'or pseudo-impérial que nous faisons connaître est à l'effigie de Constantin I^{er} (306-337).

Cette imitation barbare est probablement une des plus anciennes, ce que démontrent la pureté relative de son style et le fait que la plupart des nombreuses copies de sous d'or romains portent

l'effigie d'empereurs bien postérieurs au grand monarque et généralement contemporains de l'époque qui vit naître ces abondantes imitations.

Voici le dessin et la description de cette rare monnaie :



1. *Droit* : Buste lauré à droite de l'empereur.

Légende : ΚΟΝΣΤΑΝΤΙΝΟΥ ΚΑΙΝΟΥ
 Illisible, quoiqu'on puisse y retrouver la plupart des lettres de la légende correcte : CONSTANTINVS · P · F AVG.

Revers : Constantin assis à gauche sur une cuirasse, lauré et en habit militaire, recevant un globe des mains de la Victoire qui vient à lui ; à l'exergue : 'ΙΒΨ'. Deux traits (?) verticaux et parallèles se voient entre les deux figures.

Légende : ΘΙΡΟΑ ΒΟΨ ΒΙΨΓΒ
 Indéchiffrable, bien que l'ensemble des cinq premières lettres offre une vague ressemblance avec le mot GLORIA qui commence la légende du revers de la pièce modèle.

Or.

Poids : 4 gr. 06.

Notre collection.

L'existence d'un assez grand trou au haut de la tête impériale a sensiblement diminué le poids de

notre pièce, ce qui ne permet guère de tirer des conclusions sérieuses quant au poids et au titre des contrefaçons barbares en or de l'époque constantinienne et cela d'autant plus que notre sou d'or paraît être le seul exemplaire connu d'imitations de ce genre.

Le revers de notre sou d'or se voit rarement sur le numéraire de Constantin I^{er}. Il se rencontre sur un précieux petit médaillon en or de cet empereur, du Cabinet impérial des médailles de Vienne, décrit sous le n^o 265, de Constantin le Grand, du VII^e volume de la *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, par feu HENRY COHEN, etc. (deuxième édition).

M. Kubitschek, le savant conservateur du Cabinet impérial des médailles de Vienne, a bien voulu nous envoyer d'excellents plâtres de ce précieux médaillon dont voici le dessin et la description.



2. *Droit*: Buste lauré, drapé et cuirassé à gauche de Constantin qui lève la main droite.

Légende: IMP · CONSTANTINVS P · F · AVG.

Revers: Constantin assis à gauche sur une cuirasse, lauré et en habit militaire, recevant un

globe des mains de la Victoire qui vient à lui; à côté de Constantin, un casque; à l'exergue : SMT.

Légende : GLORIA ROMANORVM.

Or. Poids : 6 gr. 44 (1). Cabinet impérial des médailles
de Vienne.

Ce rare médaillon, nous écrit M. Kubitschek que nous remercions de son obligeance, a été publié par M. Kenner dans le *Fahrbuch der Kunstsammlungen des allerh. Kaiserhauses*, IX (1889), page 151, et par lui-même dans les *Ausgewählte Medaillons* (Vienne, 1909), n° 239.

Il nous paraît fort difficile, sinon impossible, de déterminer l'époque exacte de la frappe et le lieu d'origine de notre sou pseudo-impérial.

La beauté et la pureté du style qui, tout en ayant son caractère propre, rappelle vaguement celui du médaillon prototype, nous font croire qu'il ne doit pas avoir été émis fort longtemps après la pièce dont le revers semble avoir servi de modèle.

La patrie de notre sou d'or, dont nous ignorons le lieu de découverte, nous semble encore plus difficile à déterminer car les trois lettres de l'exergue du revers qui, sur les pièces prototypes, donnent le nom de l'atelier monétaire, n'ont aucune signification sur les copies et ne se prêtent

(1) Constantin avait prescrit de forger 72 sous d'or à la livre d'or pur, ce qui donne pour l'aureus un poids de : 4 gr. 55 environ d'or fin. La pièce de Vienne est donc bien un médaillon.

pas à une lecture quelconque sur notre aureus. Le faire de notre sou d'or ne se rapproche de celui d'aucune des nombreuses pièces barbares connues des Vandales, des Suèves, des Hérules, des Ostrogoths, des Lombards, des Bourguignons, des Wisigoths, des Francs, etc. Tout ce que l'on peut dire avec un semblant de certitude, c'est que le lieu d'origine de notre monnaie doit se chercher plutôt dans le Midi que dans le Nord de la vaste région qui a donné le jour aux imitations barbares du numéraire romain en or.

L'existence de notre sou d'or permet aussi de se demander si le revers du médaillon de Constantin, que nous avons décrit, n'a pas servi également pour des sous d'or du même empereur, lesquels auraient eu un droit semblable à celui de notre aureus, pièces qui seraient encore à retrouver. Il paraît, en effet, peu probable que le graveur des coins de notre sou d'or ait choisi le revers d'un médaillon d'or, pièce peu répandue dans la circulation, pour le copier sur un de ses produits monétaires auquel il aurait donné pour droit celui d'une autre monnaie d'or du même empereur.

V^{te} BAUDOUIN DE JONGHE.

L'ATELIER MONÉTAIRE DE TONGRES

AU XI^e SIÈCLE

Tongres, qui sous l'Empire romain jouit d'une grande prospérité, ainsi que l'attestent les innombrables antiquités qu'on y découvre aujourd'hui, fut détruite de fond en comble vers 385 par les invasions germaniques (1). Elle paraît ne s'être relevée de ses ruines que sous les Carolingiens : son nom ne se rencontre pas dans l'histoire aux temps mérovingiens, et à cette époque, il ne semble pas qu'il y ait été battu monnaie.

Sous Charles le Chauve, on y émit les deniers au monogramme Carolus portant l'inscription TVNIERAS CIVITAS (2). L'un de ceux-ci est tout particulièrement intéressant :

Il offre tout autour du monogramme de Carolus

(1) PERREAU, *Tongres et ses monuments. Annales de l'Académie d'Archéologie d'Anvers*, III, p. 354 et IV, p. 345.

(2) L'attribution de ces deniers à Tongres est très ancienne; elle a déjà été combattue par Ghesquière, à cause du peu d'analogie qui existe à première vue entre *Tunieras* et *Tongres*. PIOT (*Revue belge de Numismatique*, 1848, p. 352) et GABRIEL (*Les monnaies royales de France sous la race carolingienne*. Strasbourg 1883, p. 249) les ont rendus à Tongres, mais M. PROU (*Les monnaies carolingiennes de la Bibliothèque nationale*, Paris, 1896, p. 135, range *Tunieras* parmi les

l'inscription HLVDVVICVS REX; Raymond Serrure a émis l'hypothèse qu'il rappelle le partage de la Lotharingie entre Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique, par le traité de Meerssen, en 870 (1). Si le denier est bien de cette époque, il indiquerait que ces deux rois possédaient la ville en communauté, plutôt qu'il ne rappellerait le morcellement du royaume de Lothaire II.

Pendant le moyen âge, l'atelier de Tongres continua d'exister. Un registre daté de 1322, qui est déposé aux archives de l'hôpital de Tongres, nous apprend qu'une maison dite de toute antiquité *moneta* était située sur le *forum*, (la grand-place), au coin du *vicus crucis* (la rue de la Croix(2)). Avant 1322, elle avait été transformée en halle aux viandes (3), mais, comme on vient de le voir,

ateliers indéterminés. Je pense, pour ma part, qu'il s'agit indiscutablement de Tongres : TVNIERAS est une notation phonétique défectueuse par confusion du G avec le I (yod), pour TVNGERAS; forme théorique dont le nom de Tongres est dérivé.

(1) R. SERRURE. *Dictionnaire géographique de l'histoire monétaire belge*. Bruxelles, 1880, p. 306.

(2) ... *domum sitam in cono vici crucis super forum, que domus dicebatur antiquitus moneta, et nunc venduntur in ea carnes*. CH. M. T. THYS, *Tongres au XIV^e siècle* Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, XI, 1871, p. 156

(3) M. EUG. ULRIX, dans *Les rues de Tongres à travers les siècles*. Tongres, 1904, p. 6, dit : « Derrière le perron, au coin de la rue de la Croix (Kruisstraat), se trouvait avant 1298 une maison appelée de *Munt* dans laquelle on frappait monnaie. Vers cette époque, cet atelier monétaire fut transporté dans la rue qui reçut depuis lors le nom de Muntstraat, et l'ancienne Munt fut changée en maison commu-

le souvenir de l'ancien atelier monétaire n'était pas encore perdu.

Jusqu'ici, on n'a pas encore, que je sache, signalé de produits certains de l'atelier de Tongres au X^e siècle, ni au XI^e. M. Nöbbe vient de publier une pièce (1) qui me paraît en être sortie. C'est un denier du XI^e siècle dont voici la description :



II..OTGERZM ✠ Dans un cercle de grènetis, une croix cantonnée de quatre annelets.

Rev. ✠ M...EYNYS ✠ Dans un quadrilobe, un plus petit quadrilobe renfermant une croix formée de cinq points. Ce dernier est encadré de quatre croisettes.

Poids : 0gr.6,5.

La légende du droit doit être complétée H(enricus) [IM](perator) ou R(ex) OTGERUS M(onetarius).

Celle du revers a été reconstituée par M. Nöbbe

nale et en halle aux viandes. » Je n'ai pu retrouver le document qui a fourni la date de 1298. Je ne crois pas qu'alors l'atelier ait été transporté Muntstraat : il fut simplement supprimé parce qu'il ne servait plus. L'atelier de la Muntstraat a été créé par Jean d'Arckel probablement en 1376. Voy. DE CHESTRET, *Numismatique de la principauté de Liège*. Bruxelles, 1890, p. 54.

(1) *Blätter für Münzfreunde*, Mars 1911, col. 4678.

en S(anctus) M[ATH]ERNVS; cette restitution est certaine; elle est confirmée par un denier de Conrad II dont il sera question plus loin, sur lequel on lit S(an)C(tus) MATIERN(us). Si l'orthographe *Mathernus* pour *Maternus* peut paraître insolite à première vue, elle s'explique par ce fait que le *t* suivi d'une voyelle palatale a une tendance à devenir sifflant, et nous trouvons des graphies analogues dans des noms tels que *Bathildis* à côté de *Baufour*, *Chlothildis* en face de *Clofilde*.

Nous sommes donc en présence d'un denier frappé par le monétaire Otgerus au nom de l'empereur Henri II-le-Saint (1002-1024), dans une localité dont le patron était saint Materne. Or, la seule localité qui présente cette condition, c'est Tongres (1). Ce denier est donc, selon toute vraisemblance, sorti de l'atelier de cette ville. Tout d'ailleurs dans le type de ses caractères indique la région de la Meuse.

L'apparition du nom de saint Materne pour désigner l'atelier monétaire tongrois n'a rien qui doive surprendre. Je citerai pour la même époque le nom de saint Domitien pour désigner Huy, et celui de saint Lambert au lieu de Liège.

(1) Voy. DE CHESTRET, *l. c.*, p. 54. On trouvera tout ce qui regarde saint Materne à Tongres dans J. PAQUAY, *Les origines chrétiennes dans le diocèse de Tongres. Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, XXVII, 1909, pp. 162 et s. Cf. aussi le même *Bulletin*, t. XXII, 1904, pp. 121 et 151.

On pourrait inutilement multiplier les exemples.

Le nom du monétaire Otgerus qui grava ce denier est bien connu : Otgerus a non seulement travaillé à Bruxelles, (1) mais encore dans les environs immédiats de Tongres, à Maestricht. Ch. Piot (2) a publié en 1856 un denier au droit duquel on lit :



H..OTGERVΩ IΩNI ✱ Dans un cercle de grènetis, une croix cantonnée de deux points et de deux croisettes.

Rev. ΘΡΤΙϞΤ ...NON Dans le champ, un temple accosté de deux annelets.

Dans le temple, l'inscription COI'O | NIT.

La fin de l'inscription du droit paraît avoir été mal lue ou être incohérente. La légende doit se compléter [IM]perator ✱ H(enricus) OTGERUS.

Le revers présente l'inscription MON(eta) TRAIЄC(tensis), mais les lettres sont interver-

(1) A. DE WITTE, *Histoire monétaire des ducs de Brabant*, I, Anvers, 1894, pp. 14-19. Le nom de IOTGERVS à côté de OTGERVS me paraît provenir d'un denier plus ancien et inconnu encore, qui portait H. IMP à côté de OTGERVS. Le type de ce denier a subi une immobilisation qui explique la dégénérescence.

(2) CH. PIOT, *Essai sur quelques monnaies inexplicées. Revue belge de Numismatique*, 1856, p. 268 et pl. XI, 5.

ties. Il s'agit donc bien de Maestricht. Ainsi il n'est pas étonnant de voir Otgerus travailler à Tongres, étant donné qu'on le rencontre encore à Maestricht. On remarquera en outre que sur le denier de Maestricht on voit les mêmes croisettes que sur celui de Tongres.

Dannenberg (1), qui a republié ce même denier, lit au droit H... OTGERVΩ IPN ✠, ce qui donne IMP ✠ HENR(icus) OTGERUS, et attribue la pièce à Cologne; il est toutefois bien plus vraisemblable que nous sommes en présence d'une imitation maestrichtoise des monnaies de Cologne dont on a respecté le temple avec l'inscription COLONIA, probablement pour faire accepter plus aisément le numéraire. Il est d'ailleurs à remarquer que tous les ateliers monétaires belges de cette époque ont reproduit les types colonais.

Un troisième denier qui reste énigmatique a été signé par le monétaire Otgerus. C'est encore De Coster qui l'a fait connaître (2) : bien qu'il soit

(1) DANNENBERG, *Die deutschen Münzen der sächsischen und französischen Kaiserzeit*, I, Berlin, 1876, p. 163.

(2) En voici la description :



OTGERV. ✠ Croix cantonnée de deux annelets vides et de deux annelets ornés de rayons.

Rev. . . ISIONI... Bâtiment dans une enceinte.

Revue belge de Numismatique, 1856, p. 269.

belge, selon toute apparence, on n'a pu jusqu'ici déterminer à quel atelier il appartient, par suite de la mutilation de la légende du revers.

Enfin, il paraîtra peut-être extraordinaire de trouver le nom d'un monétaire étalé en toutes lettres à la suite du nom de l'empereur inscrit en abrégé. Ce fait s'explique par l'affaiblissement de l'autorité impériale dans nos provinces. Le cas n'est d'ailleurs pas unique : on connaît les deniers d'Henri II frappés dans le voisinage de Maestricht, sur lesquels un autre monétaire qui s'appelait Henri, comme l'empereur, a inscrit HEINRICVS MONETA et MONETAR ENNRICVS (1).

*
* *

Henri II n'est pas le seul empereur qui ait battu monnaie à Tongres. Dannenberg en a publié une de Conrad II, le Salique (1024-1039, empereur depuis 1027), qu'il attribue à Cologne.



Au droit, on lit CHVOPADΩ II. Dans un cercle de grènetis, une croix cantonnée de quatre globules.

(1) DANNENBERG, o. c., p. 457, n° 1178.

(2) DANNENBERG, o. c., p. 167, 386b.

Rev. 20 MATHER.N . Dans le champ, un temple accosté de deux annelets, surmonté d'une croix, la façade ornée d'une croix plus grande. Au-dessous, une croisette.

Le droit doit être lu *Chunrad(us) imperator*. Le revers *S(an)c(tus) Mathern(us)*, ce qui, après ce que nous avons vu ci-dessus, ne peut que désigner Tongres.

De la sorte, on peut, dès à présent, attribuer à Tongres deux deniers du XI^e siècle. Maintenant que l'attention est appelée sur cet atelier, je ne doute pas qu'il ne surgisse quelque jour de nouvelles pièces qui viendront enrichir la série dont nous passédons à cette heure le rudiment.

Victor TOURNEUR.

LES MONNAIES LILLOISES
DE LA
TROUVAILLE DE LA RUE D'ASSAUT
A BRUXELLES

A la vente des pièces provenant de la trouvaille de la rue d'Assaut, faite en août 1908, je me rendais acquéreur, pour le compte du musée de Lille, du lot de deniers frappés dans cette ville.

Le lot classé sous la rubrique « Lille » comprenait 448 pièces; je crois intéressant d'en donner ici la composition tout en faisant remarquer que, dans le classement d'une trouvaille aussi considérable, un certain nombre de pièces, qui auraient dû rentrer dans ce lot, se sont inévitablement glissées dans d'autres et que ce fait s'est principalement produit pour les deniers dont le type était analogue à celui d'autres localités (je veux parler du type au triangle semblable pour Lille et pour Ypres). Je remarque, en effet, que dans le catalogue de deniers provenant de cette trouvaille mis en vente par M. Dupriez, expert en médailles à Bruxelles, (catalogue, n° 100), figurent, sous les n° 475 à 486 inclus, un certain nombre de deniers de Lille provenant de la trouvaille.

Je signalerai ensuite, qu'à part une variété inédite

d'une pièce connue, variété dont je parlerai tout à l'heure, aucune pièce nouvelle pour Lille ne se rencontre dans la trouvaille.

Voici maintenant la décomposition du lot :

1° Triangle centré d'un globule, anglé de trois annelets et cantonné de trois fleurs de lis.

Rev. L — I — L — A. Croix longue et pattée, cantonnée de quatre globules ou points.

(VAN HENDE, Numismatique lilloise, n^{os} 13 et 14.)
6 exemplaires ayant beaucoup circulé.

2° Fleur de lis au pied nourri entourée d'un grènetis ; dans la bordure deux étoiles, deux croissants et quatre annelets.

Rev. L — I alternant avec des croissants ; croix longue et pattée ; cantonnée de quatre globules.

(V. H., n^o 33.)

183 exemplaires ayant *beaucoup* circulé, assez usés.

37 exemplaires ayant circulé, mais encore en bon état.

1 exemplaire pièce incuse.

3° Lis entouré d'un grènetis. Deux étoiles, deux croissants et quatre annelets.

Rev. L — I alternant avec deux étoiles. Croix longue et pattée, cantonnée de quatre globules.

(V. H., supplément 33B.)

3 exemplaires assez usés.

4° Fleur de lis entourée comme au 2°.

Rev. I — I alternant avec des croissants, le reste comme au 2°.

(V. H., n° 34.)

25 exemplaires ayant circulé plus ou moins.

5° Fleur de lis entourée comme au 2°.

Rev. L (retournée) — I alternant avec des étoiles, le reste semblable.

(V. H., n° 35.)

7 exemplaires ayant pas mal circulé.

6° Lis entouré d'un grènetis. Deux étoiles, deux croissants et quatre annelets.

Rev. L — L alternant avec deux croissants. Croix pattée cantonnée de quatre globules.

(V. H., supplément, 35A.)

7 exemplaires ayant plus ou moins circulé.

7° Fleur de lis. Dans la bordure quatre annelets et quatre croissants.

Rev. L — I alternant avec des croissants. Croix longue et pattée cantonnée de quatre annelets.

(V. H., 36.)

2 exemplaires assez usés.

8° Fleur de lis. Dans la bordure quatre étoiles et quatre annelets.

Rev. L — I alternant avec deux croissants. Croix pattée cantonnée de quatre globules.

(V. H., supplément, 37A.)

2 exemplaires assez usés.

9° Fleur de lis. Dans la bordure quatre annelets et quatre croissants.

Rev. L — I alternant avec des points. Croix longue et pattée, cantonnée de quatre annelets.

Variété de V. H., 37. Deux points au revers

remplacent les deux étoiles. Cette pièce est la seule inédite du lot.

Un exemplaire.

10° Fleur de lis entourée de quatre étoiles et de quatre annelets.

Rev. L — I alternant avec deux étoiles. Croix longue et pattée, cantonnée de quatre annelets.

(V. H., 40.)

7 exemplaires en bon état.

52 exemplaires ayant beaucoup circulé.

11° Fleur de lis. Dans la bordure deux étoiles, deux croissants séparés par quatre annelets.

Rev. L — I — L — A. Croix longue et pattée cantonnée de quatre globules.

(V. H., 42.)

5 exemplaires, bonne conservation.

12° Fleur de lis. Dans la bordure quatre annelets et quatre croissants alternant.

Rev. L — I — L — A. Croix longue et pattée cantonnée de quatre globules.

(V. H., 43.)

5 exemplaires bien conservés.

40 exemplaires ayant beaucoup circulé.

13° Fleur de lis. Dans la bordure huit annelets.

Rev. L — I — L — A. Croix longue et droite cantonnée de quatre globules.

(V. H., 45.)

13 exemplaires dont les deux tiers ayant beaucoup circulé.

14° Fleur de lis de la forme nouvelle dans un losange entre quatre annelets.

(V. H., 47.)

2 exemplaires en bon état.

15° Fleur de lis de la forme nouvelle dans un écu, à chaque côté un anneau.

Rev. L — I — L — A. Croix longue et pattée, cantonnée de quatre annelets.

(V. H., 50.)

35 exemplaires dont la moitié ayant beaucoup circulé.

Un des exemplaires a la croix lignée pour être ensuite coupé en deux.

Le lot contenait en outre 3 exemplaires du denier d'Alost, 1 exemplaire de celui anépigraphe de Gand et 6 au type ordinaire au triangle d'Ypres.

A la même vente, j'ai acquis, également pour le musée de Lille, le lot de deniers coupés en deux pour former des oboles; ce lot n'a pas encore été étudié, mais je puis signaler qu'il contenait, outre les pièces coupées, un certain nombre de débris parmi lesquels j'ai trouvé des morceaux de pièces royales et seigneuriales françaises communes, notamment d'Anjou. J'y ai également rencontré une très jolie obole, un peu ébréchée, de Henri de Gueldre, évêque de Liège (1247-1274) frappée à Dinant, avant la consécration de ce prélat (1259), pièce décrite dans l'ouvrage du baron J. de Chastret de Hanefte sur la numismatique de la Principauté de Liège sous le n° 205.

LOUIS THÉRY.

SOUS TAPÉS ET SOUS MARQUÉS

DE LA

PRINCIPAUTÉ DE DOMBES.

Dans un article que nous avons publié il y a quatorze ans dans cette Revue (1), nous nous sommes expliqué sur ce qu'il fallait entendre par les expressions de *sous tapés* et *sous marqués*, auparavant mal interprétées, et indifféremment appliquées par la plupart des auteurs à des monnaies parfaitement distinctes.

Pour mettre le lecteur immédiatement au courant de la question, disons qu'il s'agissait en l'espèce de pièces portant, tantôt en contremarque, tantôt dans le dessin de leur type, une fleur de lis dans un ovale de grènetis.

En fixant ainsi un point de lexicologie, nous croyons avoir démontré que le *sou tapé* n'était autre chose qu'un douzain dont la contremarque du lis avait augmenté la valeur de trois deniers, et le *sou marqué*, une monnaie d'un coin nouveau, que Louis XIII fit forger à l'image de la première et qui eut cours pour dix-huit deniers.

(1) Année 1897, p. 47.

A l'appui de notre thèse, nous reproduisons le texte de l'édit royal du mois de juin 1640, en vertu duquel le poinçonnage des sous tapés avait été effectué et nous en tirions les déductions que la logique nous dictait. Nous ajoutions aussi que comme l'opération s'était étendue à un copieux numéraire, appartenant à plusieurs règnes antérieurs à celui de Louis XIII, il devait être arrivé que la contremarque du lis fût souvent appliquée à la légère sur des pièces étrangères qui, à cause de leur mauvaise conservation, avaient pu être prises pour celles visées par l'édit, et nous disions l'avoir rencontrée, entre autres, sur un gros de Philippe II d'Espagne, frappé à Dôle en Franche-Comté, gros qu'au surplus nous reproduisons dans notre article.

Ce n'était là, il est vrai, que la constatation d'un fait isolé, dû au hasard, et que des recherches subséquentes devaient nécessairement compléter. En effet, depuis, nous avons encore rencontré la même contremarque sur le douzain ci-dessous,



frappé à Trévoux, par Gaston d'Orléans et Marie de Montpensier (1626-1627), princes de Dombes.

Hâtons-nous de dire que la pièce n'est pas inédite puisqu'elle a été publiée par Poey d'Avant, dans son ouvrage sur les monnaies féodales (1) d'après la notice de Mantellier sur les monnaies de Dombes (2). Mais il est à remarquer que Poey d'Avant ne donne aucune explication de la contremarque qu'elle porte et que Mantellier, à la page 65 de son travail, ne craint pas d'écrire ce qui suit relativement à celle-ci : « La fleur de lis, dont le revers est poinçonné, a été marquée après coup dans un hôtel français. Il arrivait de temps à autre, en France, qu'on décriait certaines espèces altérées, mais dans le nombre se trouvaient des pièces fabriquées à bon titre, dont le cours était maintenu, et qu'on distinguait des autres en les poinçonnant d'une fleur de lis. Les douzains de Dombes, qui avaient cours dans le royaume (3), étaient souvent mêlés aux pièces françaises et reçus sur le même pied dans les caisses de l'État, de là vient le poinçonnage remarqué sur celui-ci ». Ce qui prouve que cet auteur, pas plus que ses

(1) POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, t. III, pl. CXVII, 6.

(2) MANTELLIER, *Notice sur la monnaie de Trévoux et de Dombes*, pl. VIII, 1.

(3) L'introduction et la circulation dans les provinces françaises de la monnaie de Dombes, principauté souveraine isolée, furent exceptionnellement tolérées par Henri III, malgré les prohibitions si souvent renouvelées par les édits royaux frappant les espèces étrangères, et les privilèges qu'il avait accordés à Messieurs de Montpensier furent confirmés à chaque règne, par ses successeurs (MANTELLIER, *o. c.*, p. 47).

devanciers, ne savait exactement pour quelles raisons ni dans quelles conditions le poinçonnage susdit avait été effectué.

Mais tout ceci n'aurait, à la vérité, d'autre importance que celle que l'on peut attacher à un nouvel exemple, venant surabondamment confirmer une thèse, déjà acceptée, si la voie dans laquelle nos investigations nous avaient conduit ne nous avait permis de faire d'autres constatations que nous jugeons plus intéressantes.

Nous avons pu constater, en effet, que la vogue des *sous tapés*, émis d'ailleurs en quantités d'autant plus considérables qu'ils ne nécessitaient que très peu de frais de fabrication, et peut-être aussi le bénéfice que leur poinçonnage rapportait au roi, avaient incité certains seigneurs sinon à les contrefaire du moins à les imiter du mieux qu'ils le pouvaient, et que ce fut le cas notamment pour Gaston d'Orléans, prince usufuitier de Dombes (1627-1650), lequel fit tout bonnement inscrire l'ovale à la fleur de lis dans le coin même des pièces de six blancs qu'il émit en 1645. Voici, pour que l'on puisse mieux se rendre compte de la chose, la reproduction d'une de ces pièces, que nous empruntons encore aux ouvrages de Poey d'Avant (1) et de Mantellier (2).

Nous ferons observer que, pas plus que pour la monnaie dont il a été question plus haut, Poey

(1) *Ouvr. cit.*, t. III, pl. CXVII.

(2) *Ouvr. cit.*, pl. IX, 2.



d'Avant ne dit mot de la contremarque qu'on voit sur celle ci, tandis que Mantellier (1) nous apprend que « la fleur de lis placée dans l'un des cantons de la croix, n'a pas été imprimée après coup sur la pièce ici reproduite, elle était gravée dans le coin, écrit-il; singularité qui indique une distraction (!) du graveur de Trévoux, si elle n'est une preuve nouvelle du soin qu'on prenait d'imiter servilement la monnaie française ».

« Depuis Henri III, ajoute-t-il, la fabrication des gros de Nesles ou pièces de six blancs avait cessé en France; mais sous Henri IV (!) on avait poiçonné plusieurs de ces pièces au nom de Henri II et de Henri III, jugées bonnes à être remises en circulation. Dans le coin de celle de Trévoux, on copia non seulement le type primitif mais encore la fleur de lis du poinçon ». Nous ne croyons pas devoir insister sur cette assertion de l'auteur, rapportant au règne d'Henri IV un poinçonnage qui eut lieu sous Louis XIII. Le lecteur pourra lui-même en corriger l'inexactitude en se référant à notre premier article.

Mais il nous reste à faire connaître la dernière

(1) *Ouvr. cit.*, p. 71 et 72.

constatation que nous avons pu faire : c'est que le *sou tapé* ayant, comme nous l'avons dit ailleurs, donné naissance, en 1641, au *sou marqué*, monnaie d'un coin nouveau, celui-ci fut encore servilement imité à Dombes, par le même Gaston d'Orléans, ainsi que le montre la gravure ci-dessous.



Le fait, on en conviendra, méritait d'être mis en lumière autrement que ne le firent Mantellier et Poey d'Avant, qui se contentent de décrire la pièce sans faire aucune remarque à son sujet. Toutefois, il n'aura en lui-même rien qui devra étonner quand nous aurons dit que les seigneurs de Dombes, dès l'avènement de la maison de Bourbon, sous Jean I^{er} (1411), fils de Louis II, avaient adopté le système de la monnaie royale française et que, depuis lors, celui-ci fut toujours suivi par eux (1).

FRED. ALVIN.

(1) Les espèces se composèrent d'abord, comme en France, d'écus d'or, de blancs et de deniers, puis de testons, dont le type avait été importé d'Italie en France par Louis XII, et enfin de douzains, etc.

LES JETONS DE L'ADMINISTRATION
 DU
 CANAL DE BRUXELLES
 AUX
 XVI^e ET XVII^e SIÈCLES.

(Suite (1).)

PLANCHES VIII ET IX.

Le 16 juin 1650, on fêta, à Bruxelles, le centenaire du commencement des travaux du canal. Le soir, tous les quais, principalement ceux s'étendant de la Maison des barques à la grue du bassin Sainte-Catherine, étincelèrent de feux de joie; on courut les bagues; on promena des monstres marins qui lançaient des pièces d'artifices; on fit danser les géants sur un navire (2).

Le souvenir de cet anniversaire a été conservé par le jeton que la Monnaie de Bruxelles frappa, la même année, pour l'*écuyer Jean van den Hecke*, 36^e intendant du canal :


(1) Voir *Revue*, 1911, pp. 61, 169

(2) STROOBANT, *Brusselsche eertriumphen*, p. 71.

29. — 1650. — Planche VIII, n° 29.

Droit : 16 — 50 . FACERE . PATIQUE . FORTIA

Les armes de Jean van den Hecke : *écartelé : aux 1 et 4, de gueules à trois tours d'argent ajourées chacune de deux pièces d'azur, ouvert du même; aux 2 et 3, cinq points d'or équipollés à quatre de sable. Cimier : une tour d'argent entre un vol banneret de gueules.*

Revers :  . HÆC . E. (Hecke) IVBILANTE . LIGONE.

La grue du bassin Sainte-Catherine déchargeant un bateau (1).

Dugniolle, 4034.

Gravé dans Van Loon, F., t. II, p. 328.

Le cabinet des médailles de l'État possède un exemplaire en argent de ce jeton.

Jean van den Hecke, fils d'Emmanuel, échevin de Bruxelles, et de Catherine d'Albora, fut bourgmestre en 1665 et en 1666. Son nom se rencontre aussi plusieurs fois sur les listes des échevins et des trésoriers. Il fut intendant du canal du 12 septembre 1650 au 22 septembre 1652.

Le *chevalier Léonard van der Noot* qui remplaça Jean van den Hecke, ne fit pas frapper de jeton comme 37^e intendant.

Le *chevalier Frédéric de Marselaer* prit pour la

(1) Cette grue fut élevée en 1573, à l'extrémité du bassin Sainte-Catherine, vers la rue de Laeken.

dernière fois en mains la direction du canal le 9 juillet 1653. Nous ne connaissons pas de jeton daté rappelant sa sortie de charge, le 4 juillet 1654, mais nous croyons que les deux pièces sans millésime décrites ci-après, doivent être classées à cet exercice :

30. — *Sans millésime.* — Planche VIII, n° 30.

Droit : RECTIS CORDE LÆTITIA.

Le blason de Frédéric de Marselaer. Sous l'écu, un listel porte la devise : MARS . E . LARE.

Revers : QVI ÆQVORIS ÆQVE ORBIS
D(omi)N(u)S.

Saint Michel, en robe talaire, les ailes éployées, tient de la main droite une longue croix et de la gauche le cordage d'une ancre qui plonge dans le canal. Aux pieds de l'archange, une corne d'abondance laisse échapper des fleurs et des fruits. Dans le lointain, Mercure suit, à la nage, un navire qui s'éloigne.

Dugniolle, 3925 (1).

31. — *Sans millésime.* — Planche VIII, n° 31.

Variété du jeton précédent : La légende du *droit* contient une faute : RICTIS. Au *revers* Mercure vole derrière le navire.

On remarquera que les deux jetons que nous venons de décrire ne portent pas le différent de la Monnaie de Bruxelles; leur facture ne rappelle

(1) Nous ne connaissons pas le jeton décrit sous le numéro 3926.

pas celle des pièces frappées dans cet établissement monétaire au milieu du XVII^e siècle.

Le *chevalier Charles de Locquenghien*, seigneur de Melsbroeck, entra en fonctions comme 39^e intendant du canal le 23 juin 1654; il resta en place pendant trois années.

Fils d'Antoine de Locquenghien dont nous avons parlé, il eut, lui aussi, de l'influence à l'Hôtel de ville de Bruxelles où il siégea, pendant près de vingt ans, comme bourgmestre, échevin et trésorier.

Il succéda à son père dans le grade de sergent-major de la ville. Nous le voyons en cette qualité recevoir, à la tête des milices bourgeoises, la reine Marie de Médicis, lorsque cette princesse, exilée de France, vint, en 1631, chercher un asile à la cour de l'archiduchesse Isabelle (1).

L'année suivante, Charles de Locquenghien fut élevé à la dignité de bourgmestre. Son ennemi, Frédéric de Marselaer, tenta en vain de faire annuler cette nomination en objectant que le sergent-major, qui tenait sa place du gouvernement, ne pouvait devenir bourgmestre sans contrevenir aux privilèges de la commune.

Plus tard, le seigneur de Melsbroeck joua un rôle assez curieux dans un épisode de la guerre de Trente ans :

Au moment de faire envahir la Belgique par ses troupes, en 1636, Louis XIII chargea son

(1) HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 48.

héraut d'armes, Jean Gratiolet, de porter une déclaration de guerre à l'infant Ferdinand, gouverneur général des Pays-Bas. L'envoyé du roi de France arriva le 19 mai, à Bruxelles, devant la porte de Hal. Vêtu de sa cotte violette, semée de fleurs de lis d'or, aux armes de France et de Navarre, il fit sonner les chamades par ses trompettes. On lui ouvrit la porte et on le mena au Sablon, chez le sergent-major de Locquenghien. Comme l'infant Ferdinand était absent, Gratiolet voulut remettre sa déclaration à cet officier; celui-ci la refusa disant qu'il n'avait pas charge de la recevoir. Alors le héraut jeta sa commission aux pieds du sergent-major, remonta à cheval et partit au galop (1).

C'est la dernière fois que la guerre fut déclarée avec cet antique cérémonial.

Charles de Locquenghien épousa, en premières noces, Gisberte van Loon. De son second mariage avec Marie de Myddleton, fille d'un colonel anglais, il eut un fils, Jean-Philibert, qui fut aussi sergent-major de la ville et qui mourut en 1659.

Charles descendit au tombeau le 14 octobre 1670; il fut enterré dans l'église des Brigittines, à Bruxelles.

La numismatique ne lui doit qu'un seul jeton :

32. — 1655. — Planche VIII, n° 32.

Droit : Les armes de Charles de Locquenghien :

(1) HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 60.

écartelé : aux 1 et 4, d'or semé de mouchetures d'hermine de sable, au lion de sinople armé et lampassé de gueules (Locquenghien); aux 2 et 3, d'argent au chevron de gueules accompagné de trois merlettes de sable (van der Gracht). Sur le tout, écartelé : aux 1 et 4, de gueules à l'aigle d'argent becquée et membrée d'or (Blondel de Joigny); aux 2 et 3, d'or à trois fascés de gueules (Pamele). Timbre : deux casques couronnés affrontés, sommés, celui à dextre d'une tête et d'un col de cerf d'or entre un vol d'or semé de mouchetures d'hermine de sable, celui à sénestre, d'une aigle issante d'argent. Tenants : deux sauvages de carnation, homme et femme, tenant chacun une massue et une bannière aux armes de l'écu.

Exergue : 1655.

Revers : INVENTAS TVTA PER VNDAS.

La main du Seigneur sortant de la nue, explore la rivière, à la sonde et au compas, devant la proue du *heu*.

Exergue : 1550, date du commencement des travaux du canal sous la direction de Jean de Locquenghien.


Dugniolle, 4081.

Du 23 juin 1657 au 26 juillet 1663, l'administration du canal fut de nouveau confiée au *chevalier Jacques-Philippe de Dongelberg*. Pendant cette période de six ans, ce gentilhomme ne fit frapper qu'un seul jeton. Il est allusif à la paix des Pyrénées qui fut proclamée à Bruxelles le 18 mai 1660, au milieu des fêtes publiques.

33. — 1660. — Planche VIII, n° 33.

Droit : 16 - 60 . FORTITVDINE . ET . TEMPERANTIA.

Les armes de Jacques-Philippe de Dongelberg.

Revers :  . FVGAT · NVBES · SOLEMQVE REDVCIT.

Une barque vogue sur une eau tranquille. Dans le ciel, un P (*Philippe*) entouré d'une guirlande et surmonté d'une couronne royale, attire les rayons du soleil au travers des nuages qui se dissipent.

Dugniolle, 4162.

Gravé dans Van Loon, F. t. II, p. 446.

Le 4^e intendant, le *chevalier Léonard van der Noot*, ne laissa pas de jeton rappelant sa gestion du 26 juillet 1663 au 24 juin 1665.

Son successeur, *Henri van Esbeke dit Van der Haeghen*, resta en fonctions pendant deux ans et émit, en sortant de charge, le jeton suivant :

34. — 1667. — Planche VIII, n° 34.

Droit : Les armes d'Henri van Esbeke dit van der Haeghen : *gironné de sable et d'argent, chaque giron de sable chargé de trois mouchetures d'hermine d'argent, 2 et 1. Casque couronné Cimier : un griffon issant d'or, armé et lampassé de gueules.*

L'écu est accosté du millésime 16 - 67.

Revers (1) : FAVSTVS . AB . HESPERIA . MIHI . SEMPER . CAROLVS.

(1) On connaît deux variétés de revers.

Le *veer* sur le canal. Au-dessus de la barque, le doux Zéphyr souffle sous un C couronné (*Charles*).

Dugniolle, 4244.

Antoine-Ferdinand de Brouckhoven, seigneur de Rithoven, baron de Putte, devint intendant du canal le 22 juin 1667. Il resta en place pendant deux ans.

Les de Brouckhoven semblent originaires du village de Saint-Aedenrode, dans le Brabant septentrional, où l'on constate leur existence au XIV^e siècle. Ils se fixèrent à Bois-le-Duc au siècle suivant et ne tardèrent pas à remplir des fonctions au sein du magistrat de cette ville. Au XVII^e siècle, une branche de la famille se transporta à Anvers et y gagna de l'influence; une autre alla habiter Bruxelles où Gérard de Brouckhoven, seigneur de Bergeyck, épousa Catherine Maes, fille d'un avocat fiscal du Conseil de Brabant.

Gérard qui décéda le 7 février 1638, à l'âge de 58 ans, laissa deux fils, Jean-Baptiste et Antoine-Ferdinand.

Jean-Baptiste s'unit à Hélène Fourment, la veuve de Pierre-Paul Rubens. Il rendit des services signalés au gouvernement espagnol comme envoyé extraordinaire à Londres et ambassadeur à la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1668. Le roi d'Espagne le créa successivement baron, puis comte de Bergeyck.

Jean, fils de Jean-Baptiste et d'Hélène Four-

ment, fut un homme politique de haute importance; il devint surintendant des finances des Pays-Bas, ministre de la guerre, conseiller d'État, ambassadeur d'Espagne au congrès d'Utrecht. Il mourut vers 1714.

Antoine-Ferdinand de Brouckhoven, deuxième fils de Gérard, épousa Marie de Calwart. Il acquit, en 1660, la seigneurie de Putte que Philippe IV érigea en baronnie, le 4 avril 1664. Antoine-Ferdinand fut plusieurs fois bourgmestre de Bruxelles.

Voici le jeton qu'il émit en qualité d'intendant du canal :

35. — 1668. — Planche VIII, n° 35.

Droit : Les armes d'Antoine-Ferdinand de Brouckhoven : d'azur à trois fers de moulin d'or, à la bordure dentelée du même. Couronne de baron. *Supports* : deux léopards lionnés d'or, tenant chacun une bannière, celle à dextre aux armes de Brouckhoven, celle à sénestre aux armes de la seigneurie de Putte qui sont : d'argent à trois pals de gueules et une bande d'azur brochant sur les pals et chargée de trois coquilles d'or posées dans le sens de la bande.

Revers, (1) : PROTECTIO . MEA . DE . CÆLO .
1668.

Saint Michel terrassant le démon sur la rive du canal Au bas, un navire à trois mâts.

Dugniolle, 4263.

(1) Il existe deux légères variétés du revers.

Un exemplaire en argent de ce jeton existe au cabinet des médailles de l'État.

L'écuyer Pierre-Josse d'Armstorff (1), seigneur de Woluwe-Saint-Pierre et de Woluwe-Saint-Lambert, exerça l'intendance du canal du 23 juin 1669 au 23 juin de l'année suivante.

Sa famille, d'origine alsacienne, paraît s'être implantée en Belgique sous le règne de Charles-Quint. Le chevalier Paul d'Armstorff, commandeur d'Ocana, fut sommelier du corps de l'empereur. Il épousa Anne Poytiers, dont il eut un fils, Charles, qui s'unit à Françoise van der Aa, héritière des seigneuries des Woluwe, et qui mourut en 1566.

Nous lisons fréquemment le nom de Pierre-Josse d'Armstorff sur les listes des membres du Magistrat de Bruxelles, entre 1659 et 1688. On l'y trouve comme bourgmestre en 1675 et en 1678; le seigneur des Woluwe occupait encore cette charge importante à l'époque de sa mort, survenue le 12 février 1688.

Pierre-Josse d'Armstorff fut trois fois intendant du canal.

A sa première gestion se rapporte, selon nous, ce jeton anépigraphe :

36. — *Sans millésime.* — Planche VIII, n° 36.

Droit : Les armes de Pierre-Josse d'Armstorff :

(1) M. Vanden Broeck a publié dans la *Revue belge de Numismatique*, année 1898, une *Étude sur les jetons de Pierre-Josse d'Armstorff*.

écartelé : aux 1 et 4, de gueules, bordé d'or, à un buste d'homme habillé de sable; aux 2 et 3, de sable à la fasce d'or; sur le tout, d'azur à six besans d'or 3, 2 et 1, au chef du même. Casque couronné. Cimier : Un buste d'évêque chapé et mitré tenant un marteau dans la dextre. Tenants : deux sauvages de carnation portant une bannière aux armes de l'écu et une massue de sable.

Revers : Sous un ciel couvert de nuages, une barque sans pilote vogue à la merci d'une mer démontée.

Dugniolle, 4317.

Gravé dans la *Revue belge de Numismatique*, année 1898.

Ce bateau errant au gré des flots est l'image de l'effroyable désordre qui régnait alors dans l'administration des Pays-Bas :

En 1669, la cour de Madrid avait confié le gouvernement de nos provinces au connétable de Castille, don Inigo de Velasco. Il fallait vraiment que les ministres de Charles II fussent pris de vertige pour faire un pareil choix.

D'une nullité absolue, le nouveau gouverneur était, en outre, atteint d'aliénation mentale; il criait qu'on voulait le tuer dès qu'on lui parlait d'affaires; il n'aimait d'autre société que celle de ses nains et de ses mignons et passait son temps à toucher du clavecin (1).

(1) DE NÉNY, *Mémoires sur l'état politique des Pays-Bas autrichiens*, t. I, p. 119.

Une profonde irritation se manifesta partout. Les Belges accablés de maux, se vengeaient de leurs oppresseurs par des satires, souvent même par des meurtres : il n'y avait presque pas de nuit qu'on ne trouvât dans les rues des Espagnols assassinés. Les campagnes étaient désolées par des bandes de brigands et le gouvernement était impuissant à défendre les villageois.

Les soldats espagnols qui n'étaient pas payés régulièrement, se livraient à la maraude et au pillage; ils allèrent jusqu'à tuer des bourgeois qui réclamaient le paiement de leurs dettes.

Le trésor était vide; Velasco, pour se créer des ressources, rétablit à Bruxelles des droits de tonlieu dont les habitants étaient exempts depuis 1627.

L'émeute éclata aussitôt; la populace saccagea les bureaux des fermiers du tonlieu; les Nations assemblées à l'hôtel de ville refusèrent de donner leur consentement aux impôts ordinaires (1).

L'ineptie du connétable de Castille était trop flagrante pour que le cabinet de Madrid pût le conserver plus longtemps en fonctions. Ce singulier gouverneur fut rappelé en Espagne après avoir jeté le désarroi dans les Pays-Bas pendant un an et demi. Il fut remplacé, le 17 juillet 1670, par le comte Monterey, homme de cœur et de mérite, qui débarrassa immédiatement Bruxelles de sa turbu-

(1) HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 91.

lente garnison. Les impôts furent votés et l'ordre se rétablit.

Le 45^e intendant du canal fut *Jacques Pipenpoy*, licencié en droit.

Les généalogistes font remonter l'origine des Pipenpoy aux comtes d'Aerschot qui descendaient eux-mêmes des comtes de Louvain, ancêtres des ducs de Brabant.

Un Walter Pipenpoy, fils d'Arnould, comte d'Aerschot, se serait trouvé, en 1202, à la bataille de Pedel, où Henri I de Brabant fit prisonnier les comtes de Hainaut et de Gueldre.

Toutefois, le premier Pipenpoy dont on constate authentiquement l'existence est Guillaume qui fut échevin de Bruxelles et vivait en 1238.

A partir de cette date, le nom des Pipenpoy est écrit presque à chaque page des annales médiévales de Bruxelles. Nous citons ici quelques personnages marquants de la lignée :

Guillaume, bailli de Gaesbeek, déploya à Wœringen la bannière de Jean de Louvain.

Gérard porta le premier le titre de bourgmestre de Bruxelles, lorsque cette charge fut créée, en 1421.

Pierre fut aussi bourgmestre. Il encourut la haine du peuple qui l'accusa d'avoir dilapidé le trésor communal. Lors de l'insurrection des Mé-tiers, en 1476, il fut arrêté, torturé en présence des députés des Nations et décapité sur la Grand'-Place, le 14 mars 1477.

Jacques Pipenpoy, qui nous intéresse comme intendant du canal, fut avocat du Conseil de Brabant et échevin de Bruxelles en 1672, 1674 et 1681. Il administra le canal du 23 juin 1670 au 23 juin 1672 et, à sa sortie de charge, fit frapper un jeton gravé par Jean-Pierre van Hattem (1) :

37. — 1672. — Planche VIII, n° 37.

Droit : Les armes de Jacques Pipenpoy : d'azur à trois fleurs de lis au pied coupé d'argent. Casque couronné Cimier : un chapeau pointu entre un vol à l'antique, le tout d'argent. Tenants : deux anges habillés de robes d'azur.

Sous l'écu, la signature du graveur :

J(ean) V(an) HATTEM F(ecit).

Revers : Deux mariniers conduisent une barque vers Bruxelles dont on aperçoit l'hôtel de ville dans le lointain. Au bord de l'eau, le génie du canal s'appuie sur une urne et tient dans le bras droit une corne d'abondance. Au bas la date : 72.

Dugniolle, 4304.

Une variété du revers ne porte pas de date (4305).

Le jeton suivant fut émis par *Pierre-Josse d'Armstorff* comme 46^e intendant, en 1673 :

38. — 1673. — Planche IX, n° 38.

Droit : Les armes de Pierre-Josse d'Armstorff. Sous l'écu, la date : 1673.

(1) Jean-Pierre van Hattem fut commissionné graveur général de la Monnaie de Bruxelles le 19 mai 1672.

Revers : Une barque conduite par deux marins. Au bord de l'eau, le génie du canal appuyé sur une urne, tient une corne d'abondance dans le bras droit.

Dugniolle, 4330 (1).

Gravé dans la *Revue belge de Numismatique*, année 1898.

Le 47^e intendant, *Ferdinand de San-Victor*, était le petit-fils d'un capitaine espagnol au service de Philippe II, dans les Pays-Bas. Cet officier épousa une belge, Marie van Steenlandt. Il était gouverneur de Smol et de Meurs à l'époque de sa mort, le 18 octobre 1596.

Son fils François devint bourgmestre de Louvain ; il s'unit à Louise van der Eycken qui donna le jour à Ferdinand de San-Victor.

Celui-ci se fixa à Bruxelles où il remplit les fonctions d'échevin de 1663 à 1666 et fut élevé à la dignité de bourgmestre en 1674 et en 1678.

Il décéda au cours de cette dernière année.

Ferdinand de San-Victor fut intendant du canal du 23 juin 1673 au 23 juin 1674 ; il ne fit toutefois frapper ses jetons qu'en 1675 :

39. — 1675. — Planche IX, n° 39.

Droit : QVI . SE : NON . QVI . CASTRA (2) .
ET . VICTOR . ET . SANTVS (3) . EST.


Les armes de Ferdinand de San-Victor : *écartelé* : aux 1 et 4, d'azur à la tour d'argent donjonnée

(1) Le docteur Dugniolle place, par erreur, ce jeton à la date 1674.

(2) *Vincit*, sous-entendu.

(3) Pour *sanctus*.

d'une petite tour du même, à la bordure componnée de douze pièces d'argent et de gueules (San-Victor); aux 2 et 3, de gueules à la fasce d'argent frettée d'azur (van Steenlandt); sur le tout, de gueules au lion d'argent armé, lampassé et couronné d'or, chargé sur l'épaule d'un écusson d'or, au chef échiqueté d'argent et de sable (t' Serclaes de Bygaerden). Cimier : cinq plumes d'autruche, celle du milieu de gueules, les deux extrêmes d'azur, les deux autres d'argent; le tout devant deux branches d'olivier de sinople.

Revers : 16  75. HAC . TVTA . SVB . ARCE.

Vue perspective du canal bordé d'arbres. Au premier plan, le *veer*. Dans le lointain, une forteresse figurée par la tour de San-Victor portant un fanal.

Dugniolle, 435o.

Le revers de cette pièce fait allusion, croyons-nous, aux travaux de fortification qui furent exécutés à Bruxelles entre 1673 et 1675, pour mettre la ville à l'abri d'un coup de main des Français. On éleva notamment des ouvrages aux environs de la porte du Canal pour protéger l'écluse du Chien (1).

Voici une variété du jeton précédent :

40. — 1675. — Planche IX, n^o 39 et 40.

Droit du jeton 39.

Revers du même mais le *veer* est vu obliquement.


Dugniolle, 435o bis.

(1) HENNE et WALTERS, *Histoire de Bruxelles*. t. II, p. 96

L'écuyer Pierre-Josse d'Armstorff revint, pour la troisième fois, à la tête de l'administration du canal le 5 septembre 1674. Il y resta jusqu'au 2 août 1675, date à laquelle il fut nommé premier bourgmestre de Bruxelles. Il émit deux jetons :

41. — 1675. — Planche IX, n° 41.

Droit : Les armes de Pierre-Josse d'Armstorff.

Revers (1) :  . VRBS FLORET BRVXELLA PER VNDAM. (Chronogramme de 1675.)

Une barque conduite par deux mariniers vogue, à pleines voiles, vers Bruxelles dont on voit, au loin, l'hôtel de ville.

Dugniolle 4343.

Arg. Catalogue De Coster, 538.

Gravé dans van Loon F. t. III, p. 166 et dans la *Revue belge de Numismatique*, année 1898.

42. — 1675. — Planche IX, n° 42.

Droit : Les armes de Pierre-Josse d'Armstorff.

Revers : 16  75 . FLORET BRVXELLA PER VNDAS.

Une barque, menée par deux mariniers, vogue vers Bruxelles dont on aperçoit, au loin, l'hôtel de ville et le beffroi (2).

Dugniolle, 4345 (3).

Gravé dans la *Revue belge de Numismatique*, année 1898.

(1) Il existe une variété du revers.

(2) C'était la tour de l'église Saint-Nicolas, située derrière la Bourse. Le Beffroi s'écroula le 25 juillet 1714.


(3) Le jeton décrit par le docteur Dugniolle sous le n° 4344 n'est pas connu.

Nous avons vu que *Léonard van der Noot*, baron de Kieseghem, n'avait pas fait frapper de jeton comme 37° et 41° intendant. Il en laissa cinq pour les trois années qu'il passa à l'administration du canal comme 49° intendant, du 2 août 1675 au 23 juin 1678.

43. — 1676. — Planche IX, n° 43.

Droit (1) : VAERT — VRY — VAN DER — NOOT. (*Vogue exempt du danger*)

Les armes du baron de Kieseghem : *d'or à cinq coquilles de sable en croix. Couronne de baron. Supports : deux griffons d'or tenant une bannière, celle à dextre aux armes des van der Noot, celle à sénestre aux armes du lignage des T'Serhuyghs : d'azur à trois fleurs de lis d'argent.*

Revers : 16  76 A NECESSITATE. LIBERTAS. La date est accostée de quatre fleurs et de deux quintefeuilles.

Une colonne-fontaine (probablement celle des Trois-fontaines, près de Vilvorde), lance son eau dans deux vasques.

Au-dessous, le *veer*.


Dugniolle, 4367.

44. — 1676. — Planche IX, n° 44.

Droit : VAERT — VRY — VAN . DER — NOOT.

Les armes du baron de Kieseghem.

(1) On connaît de légères variétés du droit.

Revers : 16  76. LAET HEM VRY VAREN
(*Laissez-le voguer librement*). La date est accostée
de deux coquilles.


Le *veer* sous un ciel nuageux.

Dugniolle, 4368 (1).

Gravé dans la *Revue belge de Numisma-
tique*, année 1889.

45. — 1676. — Planche IX, n^o 44 et 45.

Droit du jeton 44

Revers : 16  76. LAET HEM WEL VAREN
(*Laissez-le bien naviguer*).

La date est accostée de deux fleurs de lis.

Le *veer* sous un ciel nuageux.

Gravé dans la *Revue belge de Numisma-
tique*, année 1889.

46. — 1678. — Planche IX, n^o 46.

Droit : Le *heu* lutte contre le vent contraire.
Dans le champ : DOMINE SALVA NOS et deux
écus, l'un aux armes des van der Noot, est sommé
d'une couronne de baron, l'autre porte des armoi-
ries inconnues et est surmonté d'un lacs d'amour.

Revers : En quatre lignes, le chronogramme
flamand de 1678 :

GO^DT — WIL^c. DI^T. S CH^IP — BE WAEREN. —
VAN DER NOOT (*Dieu préserve ce bateau du danger*).

Dugniolle, 4392.

Gravé dans van Loon, F. t. III. p. 228,
et dans la *Revue belge de Numismatique*,
année 1889.

(1) Le n^o 4369 est inconnu.

Une variété du revers du jeton précédent porte le mot DIT. Le graveur a fait entrer, par erreur, la lettre T dans le chronogramme.

Dugniolle, 4393.

47. — 1678. — Planche IX, n^{os} 46 et 47.

Droit du jeton 46.

Revers : En six lignes, le chronogramme latin de 1678 :

DOMINE — SALVA SERVOS TVOS — QVI —
INVOCANT — TE.

Dugniolle, 4394.

Gravé dans van Loon, F. t. III. p. 228 et
dans la *Revue belge de Numismatique*, année
1889.

Les invocations de van der Noot n'étaient que trop motivées :

Pendant les guerres du temps de Louis XIV, les troupes françaises tentèrent à plusieurs reprises d'entraver la navigation sur le canal, soit en s'emparant des barques publiques, soit en détruisant les ouvrages d'art.

En décembre 1667, un parti de cavaliers français essaya de surprendre le coche d'eau allant de Bruxelles à Willebroeck. Il fut mis en déroute par un détachement espagnol et les fuyards qui s'étaient réfugiés dans l'abbaye de Grimberghe, au nombre d'une cinquantaine, furent faits prisonniers (1).

Le 25 février 1677, une division française de

(1) WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, p. 226.

4,000 hommes, commandée par le comte de Nancre, attaqua le fort des Trois-Trous, qui gardait le siphon par où un affluent de la Senne passait sous le canal, à une lieue de Bruxelles. Après avoir canonné le fort pendant quatre heures, les Français tentèrent l'assaut, mais la garnison, forte de 200 hommes seulement, les repoussa avec perte.

Au mois de septembre suivant, le maréchal de Luxembourg, lui-même, renouvela l'attaque avec un corps de 8 à 10,000 hommes. Il n'y avait dans le fort que 260 fantassins commandés par un gentilhomme anglais nommé Carpenter. Le 10, les Français dressèrent leurs batteries, jetèrent des ponts sur le canal et firent passer 700 grenadiers sur la rive orientale. L'assaut fut long et terrible. Le duc de Luxembourg à qui les trophées de brillantes victoires valurent le surnom de « tapisier de Notre-Dame », échoua devant le petit fort du canal. Il se retira laissant plus de 400 morts au pied des remparts des Trois-Trous (1).

Command^t JULES DUGNIOLLE.

(*A continuer.*)

(1) WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, p. 405.

NÉCROLOGIE.

LE COMTE THIERRY DE LIMBURG-STIRUM.

Le 6 mars 1911 est décédé à Bruxelles, après une courte maladie, le Comte Thierry de Limburg-Stirum, vice-président de la *Société Royale de Numismatique de Belgique* et l'un des directeurs de la *Revue belge de Numismatique et de Sigillographie*.

Le regretté défunt fut élu correspondant regnicoles de notre société, le 2 juillet 1865 et membre effectif, le 7 juillet 1867. Il fut nommé vice-président de la *Société*, le 6 juillet 1890 et directeur de la *Revue*, le 19 juillet 1896. Il remplit ces deux fonctions avec le plus grand zèle jusqu'au jour de sa mort.

Héraldiste de valeur, tout ce qui était du vaste domaine de l'archéologie intéressait vivement notre savant confrère. Il s'occupa de bonne heure de la science numismatique et collabora fréquemment à notre *Revue* dans laquelle il publia de nombreux articles, dont quelques-uns d'un très grand intérêt. Voici la liste de ses principaux travaux numismatiques et sigillographiques :

1864. *Lettre à M. R. Chalon sur les jetons bruxellois*
(*Revue belge de Numismatique*, pp. 243-244, vignettes).

1867. *Desiderata en fait de jetons* (Revue belge de Numismatique, pp. 433-436).
1870. *Médaille de Saint-Gommaire de Lierre* (Revue belge de Numismatique, pp. 444-448, 1 pl.)
1891. *Les sceaux de la famille de Gavre* (Procès-verbaux et mémoires du Congrès international de Numismatique de Bruxelles de 1891, pp. 225-250, 9 pl.).
- 1896-97. *Les monnaies des comtes de Limburg-sur-la-Lenne* (Revue belge de Numismatique, 1896, 265-290, 414-432, 1897, pp. 25-46, 5 pl.).
1898. *Monnaies d'Anne de Limburg, abbesse d'Herford, 1520 à 1565* (Revue belge de Numismatique, pp. 19-43, 2 pl.).
1899. *Monnaies du Comte Auguste de Limburg-Stirum, prince-évêque de Spire, 1770-1797. Médailles qui le concernent* (Revue belge de Numismatique, pp. 19-43, 2 pl.).
1900. *Jeton du seigneur de la Vichte, maréchal de Flandre* (Revue belge de Numismatique, pp. 336-347, 2 vig.).
1907. *Les insignes des chanoinesses de Belgique* (Revue belge de Numismatique, pp. 49-60, 220-231, 336-350, 455-462, 1 pl.).
1909. *Monnaies des comtes de Limburg-sur-la-Lenne (complément)* (Revue belge de Numismatique, pp. 143-155, 1 pl.).
1910. *Sceaux communaux du moyen âge et monuments contemporains* (Procès-verbaux et

mémoires du Congrès international de Numismatique et d'art de la médaille contemporaine, tenu à Bruxelles en 1910, pp. 555-560, 6 pl.).

Il ne nous appartient pas de parler ici des travaux historiques du comte Thierry de Limburg-Stirum, dont plusieurs sont de la plus grande valeur.

Travailleur infatigable, notre cher et regretté vice-président était, en outre, un confrère des plus obligeants et des plus affables. Sa grande simplicité, son charmant caractère, sa constante bonhomie l'avaient rendu cher à tous les membres de notre société, qui lui portaient une vive affection et qui garderont de lui le souvenir d'un homme aussi érudit que modeste.

V^{te} B. DE J.

ÉMILE-JEAN-LOUIS CARON.

M. Émile Caron qui vient de s'éteindre à Paris le 1^{er} mars 1911, vaincu par l'âge bien plus que par la maladie, avait eu une carrière des mieux remplies et des plus dignes.

Né à Saint-Quentin le 9 juillet 1823, il fut tour à tour, après de brillantes études, avoué de première instance à Paris de 1852 à 1874, adjoint au maire du IX^e arrondissement, secrétaire de la commission de surveillance des aliénés pendant

plus de trente ans et, malgré ces multiples fonctions, il trouva encore moyen de publier d'importants travaux numismatiques et de réunir, dit-on, une des plus belles collections de monnaies féodales françaises qui soient ; tant il est vrai qu'un homme occupé a toujours le temps de faire davantage.

Caron, qui fut un des fondateurs de la Société française de numismatique, dont il devint le président honoraire, était le dernier représentant de cette pléiade d'érudits qui mirent à la mode en France, à la suite de Lelewel, l'étude des monnaies du moyen âge. Mais, esprit précis et méthodique, il se montra toujours, avec raison, l'adversaire acharné des théories quelque peu romantiques, un moment par trop en faveur parmi les numismates français qui voulaient trouver au moindre signe inscrit sur une monnaie une allusion religieuse ou politique. Sa polémique avec M. Lecoq-Kerneven, auteur du *Traité de la composition et de la lecture de toutes les inscriptions monétaires, monogrammes, symboles et emblèmes depuis l'époque mérovingienne jusqu'à l'apparition des armoiries*, paru en 1869, et à laquelle fut mêlé le vicomte de Ponton d'Amécourt, est suggestive à cet égard et prouve combien Caron avait raison de combattre ces fatales tendances.

Depuis 1863, Émile Caron collabora activement à diverses revues savantes et tout particulièrement à la *Revue de numismatique* et à l'*Annuaire* de la Société française de numismatique, mais son

principal titre à l'estime de ses collègues est, sans contredit, son ouvrage sur les *Monnaies féodales françaises* (1882-1884), supplément aux *Recherches* de M. Poey d'Avant sur le même objet, et qui en fit un des maîtres incontestés de la numismatique française à la fin du siècle dernier.

C'est en 1886 qu'Émile Caron fut nommé chevalier de la Légion d'honneur et c'est le 1^{er} juillet 1888 qu'il fut élu, d'emblée, membre honoraire de la Société royale de numismatique de Belgique.

Sa participation à nos travaux se borne, malheureusement, à une intéressante notice sur *La Monnaie d'Audenarde*, présentée au Congrès international de numismatique de Bruxelles de 1891, auquel il assista, à une *Note de voyage* sur un poids en pierre trouvé près de Jérusalem attribué au sicle de David, et en un article sur *Une plaque d'Édouard II, comte de Bar, aux armes de Bar et de Flandre*.

Enfin, c'est pour lui témoigner la haute estime en laquelle ils le tenaient, que les membres du comité organisateur du Congrès international de numismatique et d'art de la médaille, réuni à Bruxelles en 1910, le nommèrent membre honoraire du Comité français de patronage.

_____ A. DE WITTE.

L.-O. ROTY.

Le 23 mars 1911, est mort à Paris, M. Louis-Oscar Roty, membre de l'Institut, le maître de l'école

française moderne de la médaille. Né à Paris, le 11 juin 1846, L.-O. Roty étudia d'abord la peinture sous la direction de Lecoq de Boisbaudran. Plus tard, il entra dans l'atelier du statuaire Augustin Dumont. Il concourut pour le prix de Rome et obtint le 2^e grand prix en 1872. En 1875, la maquette en cire représentant : *Un berger cherchant à lire l'inscription gravée sur un rocher du passage des Thermopyles*, valut à l'artiste le premier grand prix. Pendant le séjour de trois années qu'il fit à Rome, il exécuta plusieurs modèles, *Vénus et l'Amour*, *La Jeunesse*, *Faune dansant avec une Faunesse*, *La Peinture*, *l'Art appliqué à l'Industrie*, sujets qui furent dans la suite réduits en plaquettes et en médailles.

On sait que le créateur de l'école contemporaine sut s'inspirer des données de Chapu, de Degeorge et surtout de Ponscarne, pour transformer radicalement un art soumis à d'anciennes traditions et provoquer une admirable renaissance.

Au premier Salon International de la Médaille, l'artiste, qui semblait prévoir sa fin prochaine, avait voulu réunir la plus importante collection de ses œuvres qui ait été exposée jusqu'alors et c'est ainsi que le public a pu voir, l'année dernière, à Bruxelles, au Palais du Cinquanteaire, dans les salles de la médaille, organisées grâce à l'initiative de hautes personnalités scientifiques et artistiques de Belgique, six cadres montrant en quelque sorte toutes les étapes d'une laborieuse

vie d'artiste et une série de dessins et d'esquisses permettant de suivre les diverses phases de l'exécution de tant d'œuvres magistrales.

La carrière de M. L.-O. Roty est un admirable exemple d'une existence toute de travail et de conscience.

Ses œuvres, si nombreuses, attestent quelle probité scrupuleuse l'artiste apportait dans son métier; ses plaquettes et médailles : *Chevreul, C^{ie} des chemins de fer algériens, D^r L. Gosselin, G.-A. Hirn, le Club Alpin, In labore quies, L. Pasteur, H. Lozé, Maternité, la Vierge, les Funérailles de Carnot*, et combien d'autres (1), en sont la preuve indiscutable.

La gloire avait d'ailleurs récompensé le merveilleux talent du médailleur. Universellement connu, chef incontesté de notre école actuelle, il avait été nommé, en 1888, membre de l'Académie des Beaux-Arts, sur l'initiative de son collègue J.-C. Chaplain, qui fit rétablir, en sa faveur, une place autrefois supprimée. Il était commandeur de la Légion d'Honneur.

Des liens déjà anciens rattachaient L.-O. Roty à la Belgique.

En 1885, il avait exécuté pour la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles une médaille fondue

(1) Voir le catalogue des œuvres de L.-O. Roty, dans la *Gazette numismatique française*, 1897 et suiv., dans l'album de la section française et dans le catalogue général du Premier salon international de la Médaille (1910).

à l'effigie de M^e Edmond Picard, qui fut offerte au célèbre avocat en souvenir du 25^e anniversaire de son entrée au barreau (1).

Son grand talent, joint à une rare cordialité et à un accueil affable pour tous, lui avaient créé à Bruxelles de nombreuses relations et de précieuses amitiés.

Le 6 juillet 1902, il avait été nommé membre honoraire de la Société belge de numismatique et il n'avait cessé depuis de s'intéresser à ses travaux.

Il était également membre correspondant de l'Académie Royale des Beaux-Arts de Belgique.

Frappé par la maladie, en pleine maturité, l'artiste avait dû, depuis plusieurs années, s'arrêter dans son travail. Mais si les forces l'avaient abandonné, il avait toujours conservé le culte de l'amitié et du souvenir; il espérait, l'année dernière, qu'une amélioration dans son état de santé lui permettrait de retourner encore une fois dans la ville de Bruxelles, qui lui était si chère, et de venir consacrer par sa présence l'heureuse et brillante initiative du *Premier Salon International de la médaille*, où son œuvre, si remarquable, était une véritable glorification de l'art français.

S'il n'a pu mettre son projet à exécution, il a su au moins quelle admiration avait provoquée cette réunion de ses médailles, qui fut sa dernière par-

(1) Pl. xviii de la *Revue belge de numismatique*, 1885.

participation à une exposition et incontestablement la plus brillante.

F. MAZEROLLE

LE JONKHEER MATHIEU-ADRIEN SNOECK.

Depuis quelques mois, la mort décime, d'une façon vraiment par trop cruelle, les rangs des membres honoraires de notre Compagnie.

Après MM. de Dompierre de Chauffepié, Caron, Roty, voici M. le Jhr. Matthias-Adriaan Snoeck qui disparaît à son tour, enlevé à la suite d'une longue et pénible maladie, le 2 avril 1911, âgé de près de 73 ans.

M. le Jhr. Snoeck, fils d'un capitaine-ingénieur, était né à Hintham, le 25 avril. 1838. Chambellan de feu S. M. Guillaume III et de S. M. la Reine Wilhelmine, lieutenant colonel de la « schuttery », membre de l'ordre équestre du Noord-Brabant, notre confrère avait été nommé chevalier du Lion néerlandais à l'occasion du couronnement de la jeune Reine.

Comme numismate, M. le Jhr. Snoeck, qui fut l'un des membres fondateurs de la Société royale néerlandaise de numismatique, s'est acquis une certaine réputation par ses études sur la numismatique de la province de Brabant septentrional et, surtout, par son mémoire, fort documenté, sur les jetons municipaux de Bois-le-Duc, qui eut les honneurs de deux éditions.

Nommé membre correspondant étranger de la Société royale de numismatique de Belgique, le 3 novembre 1874, son assiduité aux séances de cette Compagnie lui valut d'être élu membre honoraire, le 19 juillet 1896.

Son activité scientifique s'est surtout dépensée dans la *Tijdschrift van het Koninklijk nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde* ; parmi les articles parus dans la *Revue belge de numismatique*, nous ne voyons à citer de lui que :

Médaille ronde, uniface et coulé du docteur Jean Ingenhausz, médecin en chef et conseiller de la cour impériale autrichienne (1779). Revue, 1895, pp. 235-237, et

Méreau gravé de la vieille gilde des arbalétriers de Bois-le-Duc (1680). Revue, 1896, pp. 211-215.

Le Jhr. M.-A. Snoeck laissera, parmi ses confrères belges, le souvenir d'un homme d'une affabilité exquise et d'un caractère extrêmement sympathique.

A. DE W.

MÉLANGES.

Historia numorum, a manual of greek numismatics. New and enlarged edition, by BARCLAY V. HEAD, assisted by G.-F. HILL, GEORGE MACDONALD, and W. WROTH. Grand in-8°, pp. LXXXVIII + 968, 5 planches d'alphabets et 396 vignettes. Oxford, at the Clarendon press, 1911. Prix avec reliure en toile, £ 2, 2 sh.; avec reliure en toile et dos en maroquin, £ 2, 6 sh.

La deuxième édition du magistral ouvrage du célèbre numismate anglais, si impatiemment attendue du monde savant, vient enfin de paraître.

Ce beau livre est conçu sur le même plan que son devancier. M. Barclay V. Head, comme il le dit dans sa préface, a minutieusement revu son grand travail de 1887, y introduisant toutes les modifications nécessitées par les immenses progrès réalisés par la science numismatique grecque au cours des vingt-trois années écoulées entre la publication des deux éditions. De nombreux et importants ouvrages sur les monnaies grecques ont vu le jour pendant ce long espace de temps. Tous ont été scrupuleusement examinés et étudiés par l'érudit numismate anglais, dont le nouveau livre comprend ainsi 160 pages de plus que son devancier sans compter les fréquents changements survenus à l'ancien texte. Non content de ce travail considérable, M. Barclay V. Head a voulu s'assurer le concours de MM. G.-F. Hill, George Macdonald et W. Wroth, trois maîtres en la science des monnaies grecques, qui ont

revu diverses parties de la première édition. D'autres numismates de haute valeur, tels que les Professeurs E.-J. Rapsion et R.-S. Conway, ont aussi contribué à mettre au point le beau livre dont nous parlons, qui a encore bénéficié, nous dit l'auteur, des travaux remarquables de numismates tels que Babelon, Th. Reinach, Fr. Imhoof-Blumer, H. Gaebler, B. Pick, K. Regling, Lehmann, Svoronos, etc.

Ainsi revue et complétée, la *Historia numorum* constitue l'ouvrage indispensable à tous ceux qui s'occupent de la numismatique grecque. Qu'il nous soit seulement permis de regretter que des considérations d'ordre économique aient décidé l'auteur à ne pas augmenter le nombre des vignettes, vraiment trop restreint.

V^{te} B. DE J.

Au cours de leur voyage en Égypte de cette année, le Roi et la Reine des Belges ont présidé, le 13 avril, à la pose de la première pierre de la basilique d'Héliopolis. Dans la cassette contenant le procès-verbal de la cérémonie placée sous la pierre, on a ajouté la série complète des monnaies belges et égyptiennes et trois ou quatre médailles d'argent, entre autres celle aux effigies conjuguées de nos souverains, commandée à M. G. Devreese par M. Warocqué, et la plaquette au buste du jeune Prince Léopold, modelée par M. Vermeulen pour la Société hollandaise-belge des Amis de la médaille d'art.

A. DE W.

D^r A. LUSCHIN VON EBENGREUTH. *Der Denar der Lex salica*. Vienne 1910 (Sitzungsberichte der Kais. Aka-

demie der Wissenschaften in Wien. Philosophisch-historische Klasse, Tome 163, 4^e Mémoire.)

Depuis quelques années, la question de l'âge de la Loi salique a été soulevée de nouveau. Jusqu'ici, on croyait vulgairement qu'elle avait été créée sous le règne de Clovis, par conséquent entre les années 481 et 511. M. Benno Hilliger, dans une série de travaux remarquables, s'est attaché à montrer qu'elle n'est pas antérieure à Clotaire II.

Ces vues nouvelles ont soulevé de vives polémiques; MM. Heinrich Brunner et Mario Krammer se sont efforcés de défendre l'opinion traditionnelle, et M. Hilliger a riposté énergiquement.

Dans cette controverse, c'est la numismatique qui est appelée à fournir les éléments de la solution du problème : on sait que dans la Loi salique, les amendes sont indiquées en deux numéraires, en sous et en deniers. Le sou vaut 40 deniers d'argent. Fixer l'âge du denier franc, ce serait par conséquent établir le terminus post quem la Loi salique a été rédigée. C'est pourquoi M. Luschin von Ebengreuth, dans un travail aussi bien documenté que prudemment réfléchi, s'est efforcé de retracer l'histoire du monnayage franc, qu'avec son aide, je vais essayer d'exposer.

Alors que les Gaulois ont battu monnaie pendant environ deux siècles avant de succomber devant les légions de César, les peuplades germaniques n'ont pas possédé de monnaie propre avant leur arrivée en terre romaine. Cependant le numéraire ne leur était pas inconnu; déjà au temps de la République, les deniers d'argent avaient pénétré jusqu'en Germanie où ils étaient accueillis avec faveur; importés par le commerce, ils y restèrent longtemps en circulation; à la fin du premier siècle de notre ère, Tacite

signale la préférence que les Germains accordaient encore aux *serrati* et aux *bigati*.

Les trouvailles de monnaies romaines faites en Allemagne montrent que le denier romain continua à pénétrer en Germanie aussi longtemps qu'il resta de bon aloi. Les dépôts les plus importants, ceux de Neuhaus sur Oste et d'Osterode (Prusse orientale) ne renfermaient aucun denier postérieur à Alexandre Sévère. On trouve ensuite des trésors de monnaies d'or romaines du IV^e siècle, tandis que les monnaies d'argent et le billon du III^e siècle n'apparaissent qu'exceptionnellement.

Il résulte de ces constatations que les Germains n'acceptèrent que la monnaie romaine possédant une réelle valeur intrinsèque; déjà sous Alexandre Sévère, dont les monnaies d'argent avaient eu leur aloi abaissé d'un tiers environ, on leur voit réclamer de l'or en échange de la paix. Pour les temps postérieurs, les trouvailles révèlent des dépôts d'or, telle, par exemple, celle de Dortmund récemment décrite par M. Kurt Regling. L'or romain passait en grande quantité en Germanie, ce qui explique l'ordonnance des empereurs Gratien, Valentinien II et Théodose (379-383) restée en vigueur jusqu'à l'époque de Justinien, dans le *Codex* duquel elle figure : il était défendu sous peine de mort de faire des paiements en or dans le commerce avec les barbares; bien plus, il fallait tâcher de leur soustraire de l'or par ruse, pour le remettre dans la circulation de l'Empire.

On peut se faire une idée de la monnaie qui circulait chez les Francs peu avant la conquête de la Gaule, en examinant le contenu du tombeau du roi Childéric († 481), découvert à Tournai en 1653. On y trouva les débris d'une bourse qui renfermait plus de cent pièces d'or, et les restes

d'un coffret en bois dans lequel avait été déposées au delà de deux cents pièces d'argent. Les monnaies d'or avaient été frappées entre 438 et 480. Elles appartenait à neuf empereurs ; 58 pièces étaient au nom de l'empereur Léon I (457-474) et 15 à celui de l'empereur Zénon (476-491).

42 pièces seulement d'entre les monnaies d'argent nous sont connues. Parmi celles-ci, il y avait un denier de la République. 40 appartenait à l'Empire, jusqu'au règne de Caracalla († 217), et la 49^e était de Constantius Gallus (351-354).

Grâce à cette découverte, on peut affirmer que les Francs du royaume de Dispargum utilisaient surtout comme monnaie d'or le sou de l'Empire d'Orient et les deniers romains de l'époque des Antonins. Ils ne semblent pas avoir accepté le billon impérial du III^e siècle. Comme les deniers renfermaient environ 2 gr. 56 d'argent fin, M. Luschin von Ebengreuth suppose qu'ils étaient équivalents à la silique d'or, c'est-à-dire qu'on comptait 24 deniers au sou. En tout cas, à ce moment, les Francs n'avaient pas de monnaie nationale.

La Gaule que conquiert Clovis avait comme numéraire la monnaie d'or taillée d'après le système constantinien de 72 sous à la livre. La monnaie d'argent romaine était rare ; elle se composait de siliques et de demi-siliques. La silique, théoriquement, devait renfermer 2 gr. 73 d'argent fin ; mais elle n'était qu'une monnaie divisionnaire, et était loin d'atteindre ce poids ; enfin, en fait de menue monnaie, il y avait des deniers de cuivre dont il fallait environ 6000 pour faire un sou. A ce moment, les Francs n'ont pas encore de monnaie à eux ; le denier d'argent dont on comptait dans la Loi salique 40 au sou d'or, n'avait pas encore fait son apparition.

Le monnayage de l'or par les Francs se rattache d'abord au système constantinien. Les Francs imitent les sous d'or romains. Theodebert (544-548), le premier, met son nom sur les monnaies. Le sou continue à valoir 24 siliques, mais son poids réel reste bien en dessous des 4 gr. 55 qu'il devrait avoir. De même, le triens est inférieur à 1 gr. 52. Après 580, dans le sud de la France, on constate un abaissement de la valeur du sou. De 24, il passe à 22 $\frac{1}{2}$, puis à 21 siliques. Enfin, dans les premières années du VII^e siècle, sous le règne de Clotaire II (613-629), le sou franc descendit à 20 siliques (théoriquement : 3 gr. 78). A ce moment donc, la circulation monétaire se trouva fort embrouillée par la présence de sous de valeurs fort différentes.

Le monnayage de l'argent commença chez les Francs par des imitations serviles de deniers romains. Au VI^e et au VII^e siècles, les différences considérables de poids qui sont constatées ne permettent pas de déterminer le système d'après lequel les pièces ont été émises. Au VI^e siècle, quelques pièces portent des noms de rois qui vont jusqu'à Sigebert I (561-570). Elles pèsent de 0 gr. 10 à 0 gr. 55.

Au VII^e siècle et au VIII^e, on trouve des monnaies d'argent plus lourdes. Elles se donnent à elles-mêmes le nom de *Dinarius* ou *Denarius*. La plus ancienne porte le nom du roi Charibert II (626-631) et pèse 1 gr. 16.

Cette monnaie d'argent, par suite de l'abaissement du sou à 20 siliques sous Clotaire II (613-629), se trouve valoir $\frac{1}{40}$ ^e de sou, c'est-à-dire être équivalente à $\frac{1}{2}$ silique.

Il en résulte que les évaluations des amendes en deniers de $\frac{1}{40}$ ^e de sou qui se trouvent dans la Loi salique ne peuvent remonter à l'époque de Clovis. Cela ne veut pas dire que la Loi salique ne date pas de celui-ci : elles ont pu y être introduites postérieurement au règne de ce roi. Il

est possible qu'ultérieurement, on ait éprouvé le besoin de réduire en monnaie contemporaine les amendes fixées en sous du système constantinien à l'époque de Clovis. Il faudra donc examiner tous les passages où il est question de sous et de deniers à la lumière d'une critique sévère et éclairée, pour pouvoir retracer l'histoire de la Loi salique, mais ce sera, à mon avis, pour M. Luschin von Ebengreuth un nouveau titre à la reconnaissance des historiens, d'avoir posé la question de l'histoire du monnayage franc sur son véritable terrain (1).

VICTOR TOURNEUR.

Carat métrique. — Le carat, ancienne mesure du poids des pierres précieuses (joaillerie), qu'il importe de ne pas confondre avec l'unité servant à indiquer le rapport du métal précieux au métal qui lui est allié (orfèvrerie), vient d'être l'objet, en France, d'une série de prescriptions légales.

Nous lisons dans le n° 50 du *Larousse mensuel illustré*, sous la signature de M. M. Molinié : « La loi du 22 juin 1909 substitue à l'ancien carat de 205 milligrammes une nouvelle unité rattachée au système métrique en lui attribuant la valeur du double décigramme, sous le nom de *carat métrique* (en abréviation CM); l'emploi du nom de « carat » pour tout autre poids est prohibé.

Ces dispositions de la loi, complétées par les décrets des

(1) J'aurais toutefois une critique à formuler. M. Luschin von Ebengreuth se réfère sans cesse au *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale* de M. Prou. Je me demande pourquoi il n'a pas travaillé d'après le répertoire de DE BELFORT, *Description générale des monnaies mérovingiennes*. Paris, 1892, qui est beaucoup plus complet et qui est fait avec beaucoup de soin.

7 juillet et 13 décembre 1910 et l'arrêté du 14 décembre 1910 sont applicables depuis le 1^{er} janvier 1911 et obligatoires à partir du 1^{er} avril prochain (1).

Par ces décrets, les poids-carats et les balances nécessaires sont soumis à diverses conditions de fabrication et assujettis au contrôle périodique de l'État.

La série complète à partir de 500 CM comprend les poids de :

500 carats ou 100 grammes.	1 carat ou ogr.,2.
250 — 50 —	0,5 — ogr.,1.
100 — 20 —	0,25 — ogr.,05.
50 — 10 —	0,10 — ogr.,02.
25 — 5 —	0,05 — ogr.,01.
5 — 1 —	0,01 — ogr.,002.

Les poids supérieurs à 5 CM (1 gr.) en platine, billon, maillechort ou nickel-chrome ont la forme d'un tronc de pyramide quadrangulaire ou d'un cylindre muni d'une tête-bouton; les poids inférieurs au 5 CM peuvent être en lamelles carrées, faites des métaux ci-dessus indiqués, auxquels il convient d'ajouter l'aluminium. Ces poids portent leur dénomination en grammes sur la face inférieure et en carats métriques sur la face supérieure; cette dernière indication est suivie de la notation CM. La boîte qui les contient, doit porter, apparents, le nombre des poids de la série, ainsi que la valeur des extrêmes, ceci pour faciliter les vérifications... »

L'article contient d'autres détails, notamment sur la tolérance des poids, les balances. Nous y renvoyons nos confrères qui s'intéressent à la métrologie.

CH. G.

(1) 1911.

Le nouveau Musée d'art et d'histoire dans lequel la ville de Genève a réuni toutes ses collections vient d'être ouvert au public. Le Cabinet de numismatique, dont notre confrère le Dr Demole a la haute direction, y occupe une galerie de 24 mètres de long sur 6 de large; ce qui en dit *long* sur son importance.

A. DE W.

On se souvient du *Salon international de la Médaille contemporaine*, à l'Exposition internationale des Beaux-Arts de l'an dernier. Les artistes allemands y avaient fait de nombreux envois par l'intermédiaire du Commissariat général allemand (voy. *Catalogue du Salon international de la Médaille contemporaine*, pp. 17-32). L'ensemble des médailles allemandes qui ont figuré à l'Exposition de Bruxelles a été exposé au Kaiser Friedrich Museum, à Berlin, en février et mars de cette année.

M. J. MÉNADIER, le savant conservateur du Cabinet des Médailles de Berlin, a publié le catalogue de cette exposition temporaire avec quelque mots d'introduction sur la médaille allemande contemporaine. (*Die deutschen Medaillen auf der Weltausstellung in Brüssel 1910*. — Berlin, Imprimerie impériale, 1911.)

V. T.

L'atelier monétaire de Beziens sous Henri III, par ÉMILF BONNET, Montpellier, 1911, in-8°, 18 pages.

Les ateliers monétaires temporaires installés en France à l'époque de la Ligue ont donné lieu, en ces dernières années, à d'intéressants travaux qui sont venus jeter un jour nouveau sur le monnayage de ces temps troublés.

L'existence d'un atelier à Beziers, créé non par un acte de l'autorité royale, mais de par la seule volonté du duc de Montmorency, avait déjà été signalée à diverses reprises ; mais tous les renseignements fournis à son égard fourmillaient d'inexactitudes. Grâce à la découverte de documents officiels, M. Bonnet a pu établir d'une façon définitive que cet atelier, ouvert le 20 mai 1586 sous la direction d'un nommé Barselon, de Montpellier, fut fermé dès le mois de septembre suivant, et qu'on n'y fabriqua que des pièces de six blancs, en tout semblables à celles émises la même année à Montpellier.

En 1593, les États généraux de la province proposèrent de rouvrir l'atelier de Beziers ; mais à la suite de l'opposition du général maître en la cour des monnaies, M. de Coquerel, cette proposition resta sans suite.

A. DE W.

La Società di Minerva de Trieste fut fondée, le 1^{er} janvier 1810, par l'historien et littérateur Domenico Rossetti, dans le but de réunir les intellectuels de la ville pour coopérer à maintenir à leur hauteur dans le pays, les traditions de culture littéraire et scientifique.

Un comité composé de notabilités de Trieste avait été constitué pour fêter dignement, l'année dernière, le centenaire glorieux de la Società di Minerva. Par ses soins fut frappée une belle médaille destinée à commémorer cet événement. Elle représente, au droit, Minerve assise recevant de Napoléon I^{er} les statuts de la Société à qui la déesse donna son nom. Derrière le grand empereur, se voient Murat, roi de Naples, Bessières, duc d'Istrie et Duroc, duc de Frioul, les deux derniers portant le titre de terres par-

ticulièrement chères aux Triestins. Dans le fond de la médaille s'aperçoit la villa historique Murat, de style impérial, de Trieste, où Caroline Murat passa son triste veuvage jusqu'en 1827 et où mourut, en 1820, Élisabeth Bacciochi, sa compagne d'exil.

Le revers de la médaille, qui a beaucoup de noblesse, représente une grande couronne de laurier tenue par quatre aigles aux ailes éployées placés aux extrémités de deux diamètres fictifs qui se couperaient à angles droits. Il porte, au centre, la dédicace composée par Attilio Hortis, le nom de la ville et la date 1810. Les quatre légendes circulaires séparées par les aigles tenant la couronne, rappellent une partie des bienfaits les plus importants dus au libéral et court gouvernement français, parmi lesquels le principal est la reconnaissance de la nationalité italienne par l'établissement spontané de nombreuses écoles italiennes.

La médaille dont nous parlons, fait honneur au talent du Cav. Giovanni Marin qui l'a exécutée. Frappée par les soins de la maison E. Johnson, de Milan, elle rappellera aux générations futures un événement qui a exercé la plus heureuse influence sur le développement intellectuel de la ville de Trieste.

Notre société doit la possession de la belle médaille qui nous occupe, à l'amabilité du comte Francesco Sordina, l'un des membres les plus en vue du comité qui en a été le promoteur. Nous lui adressons ici les remerciements les plus vifs de tous nos confrères.

V^{te} B. DE J.

Dans le *Bulletin de Correspondance hellénique*, XXXV, 1911, p. 108-119, M. P. PERDRIZET consacre une étude à *Géta, roi des Édones*. Géta n'est connu par aucun texte

historique; seules cinq grosses pièces d'argent portent son nom. M. P. en se basant sur l'étude des caractères de la religion des Edones et des peuplades thraces voisines, ainsi que sur le nom du personnage, tente de prouver que Géta était non pas un Edone, mais un Gète régnant sur les Edones. Cette hypothèse est très plausible, mais dans l'état actuel de nos connaissances, ne peut être vérifiée.

V. T.

Étude des monuments pondéraux de Suse, par MICHEL SOUTZO, de l'Académie roumaine Paris, Leroux, 1911, grand in-8°, 50 pages et 24 vignettes dans le texte.

Les monuments pondéraux étudiés par M. Soutzo, proviennent des fouilles faites à Suse, sous la direction de M. de Morgan. Ils viennent heureusement compléter les renseignements fournis déjà par les poids de Ninive, découverts par Layard.

Le travail de M. Soutzo comprend la description et la pesée des poids de Suse, rangés par type et par matière et divisés en deux grandes classes suivant qu'ils portent ou non des inscriptions ou des indications de valeurs. Ces poids sont au nombre de 160 et leurs pesées démontrent que la mine assyro-chaldéenne légère était l'unité principale des Susiens, car 125 des monuments découverts s'y rattachent. Quelques autres appartiennent à d'autres systèmes pondéraux que M. Soutzo cherche à déterminer avec beaucoup de sagacité.

L'étude de notre éminent confrère roumain se complète par un tableau des poids assyro-chaldéens étrangers aux fouilles de Suse et conservés au musée du Louvre, par un

deuxième tableau des monuments pondéraux assyro-chaldéens du musée de Constantinople, par un troisième tableau des poids assyro-chaldéens du British Museum et par un quatrième tableau de poids de provenances diverses.

Enfin, M. Soutzo termine son mémoire par un chapitre consacré à la détermination du poids normal des unités pondérales assyro-chaldéennes; à la recherche de l'origine de ces poids, à une étude du grand osselet de bronze de Suse et à un essai de classement général des poids assyro-chaldéens.

A. DE W.

G. MARTIN et L. DADRE. *Carte numismatique oro-hydrographique de la Gaule à l'arrivée de J. César.*
Paris, Feuardent, s. d.

A l'instar de la carte de la Numismatique gauloise installée au Cabinet de France par H. de la Tour, MM. Martin et Dadre viennent de nous donner une carte physique de la France sur laquelle ils ont reporté des exemplaires des monnaies typiques des différents peuples. L'idée est excellente; le carte permet d'embrasser d'un seul coup d'œil la répartition des différentes monnaies sur le sol de la Gaule, et, à ce point de vue, elle rendra des services surtout dans l'enseignement et dans les Musées.

Le titre n'est peut-être pas tout à fait exact; il aurait fallu supprimer à *l'arrivée de J. César*. Les auteurs, en effet, ont reproduit des monnaies gauloises postérieures à la conquête, tels, par exemple, les nos 128, 144, 150, 151, etc.

V. T.

Modern copper coins of the Muhammadan States, by W.-H. VALENTINE. Spink and Son, 17-18, Piccadilly, London, 1911, in-8°, 202 pages, cartes géographiques et planches.

Les Anglais affectionnent étudier les monnaies groupées d'après le métal qui les constituent ; M. Valentine a, une fois de plus, mis en pratique cette méthode, que nous n'aimons guère, parce qu'elle détruit l'esprit d'ensemble du système monétaire d'un pays sans compenser ce grave défaut par aucun autre avantage.

Le catalogue des monnaies modernes de cuivre des États mahométans que M. Valentine présente aujourd'hui aux collectionneurs-numismates, bien plus qu'aux érudits, nous paraît heureusement conçu. Il traite des monnaies de la Turquie, de l'Égypte, de la Tunisie, de l'Algérie, de la Tripolitaine, du Maroc, de l'Est Afrique et de l'Arabie, des États mahométans de la Russie, de la Perse, de l'Afghanistan et d'autres petits États des confins de l'Inde, enfin de la Russie d'Asie et du Turquestan chinois, dont il fait connaître les types principaux par la gravure. De brefs aperçus historiques, artistiques et même économiques précèdent la description des espèces rangées chronologiquement par règnes et souvent aussi par ateliers. Quelques cartes géographiques viennent faciliter la consultation de cet ouvrage de vulgarisation scientifique, dont on ne peut que féliciter l'auteur et les éditeurs.

A. DE W.

Les deniers ostendais. — En 1909, en étudiant le denier attribué à Ostende par Deschamp de Pas, après avoir dressé la liste des exemplaires connus, et signalé qu'il s'en

trouvait plusieurs dans la trouvaille faite à Bruxelles quelque temps auparavant, j'écrivais qu' « il serait intéressant de faire le relevé de toutes les pièces encore ignorées » et que « peut-être découvrirait-on quelque denier nouveau ».

Il est venu, ce denier nouveau; c'est M. Rutten (voy. plus haut, p. 158 et s.) qui vient d'ajouter une troisième variété aux deux que j'ai signalées antérieurement; elle se trouvait avec deux pièces déjà connues, dans l'énorme quantité de deniers trouvés rue d'Assaut. Je ne reviendrai pas sur la date de cette trouvaille; j'ai dit, plus haut, p. 55, n° 3, tout ce que j'en pensais, et je n'ai rien à modifier à ce que j'ai écrit

Le nouveau denier d'Ostende décrit par M. Rutten, dont l'amabilité m'a permis de donner ici une reproduction en simili gravure, diffère de ceux qui étaient connus jusqu'ici



par une particularité : la lettre S de la légende OSTD est accompagnée d'une ligature. M. Rutten a cru voir un tilde au-dessus du T, mais, après avoir examiné scrupuleusement l'original, je pense que c'est un plissement ou une rupture du métal qui en donne l'illusion.

M. Rutten voudrait lire S/ \overline{T} DO(natus) ou DO(mitianus). Mais la chose est impossible sur un denier du milieu du XII^e siècle. Depuis cent ans, on avait abandonné l'habitude de désigner parfois l'atelier monétaire par le nom du patron. Tous les noms qui figurent sur les deniers du système artésien de l'époque du nôtre, sont exclusivement

des noms de villes. Il faut donc renoncer à cette interprétation.

La question se ramène à rechercher quelle est la valeur de la ligature de l'S. A-t-elle force d'abréviation, ou est-ce simplement une fioriture peut-être accidentelle?

Si elle est un signe d'abréviation, l'S représente *Sanctus*, et alors le nom du Saint doit se retrouver dans les lettres TRVDO. Le seul nom de saint qui conviendrait, serait celui de TRVDO, mais il ne peut être accepté pour trois raisons : 1° le revers du denier est à un type nettement flamand ; 2° TRVDO ne s'abrégerait pas en TDO ; 3° au XII^e siècle, Saint-Trond était au pouvoir des évêques de Metz qui y émirent des deniers marqués tantôt du nom de la ville, SCS TRVDO, tantôt de celui du patron de l'évêché de Metz, STEPHAN.

Pour ces raisons, je pense que la ligature dont l'S est ornée est purement accidentelle et qu'il n'y a pas lieu d'en tenir compte. Le denier est bien d'Ostende.

Nous ne savons pas exactement quand on a battu monnaie dans cette ville ; la faculté de vérifier la monnaie du comte en y plaçant leur nom ou leurs armoiries constituait pour les villes une preuve de leur qualité. Ostende a été élevée à ce rang avant 1267. Le document relatif à la création du marché, ne nous permet pas de déterminer la date de l'affranchissement de la cité. Nous ne savons pas si un an, cinq ans ou dix ans s'étaient écoulés depuis qu'Ostende avait échappé à la juridiction de Bruges, et il n'est pas plus extraordinaire de trouver à Ostende un atelier monétaire que de constater l'existence de deniers frappés à Dixmude.

V. T.

Notre confrère, M. Charles Gilleman, nous communique l'extrait suivant de *La Flandre libérale* du 29 avril dernier :

« *Cabinet des médailles de la ville de Gand.*

» L'importance de notre cabinet des médailles s'accroît de jour en jour, grâce à l'activité de son zélé conservateur et aux nombreux dons et dépôts faits par des amateurs gantois.

» Les héritiers de M. Charles Nolet viennent, notamment, de déposer la médaille d'or offerte, en 1854, par la ville de Gand, à l'inventeur des horloges électriques. Ce souvenir est d'autant plus important, que les Français prétendent encore que le premier cadran électrique fut placé, par Bréguet, en 1856, sur le Pont-Neuf, à Paris. Notre concitoyen Nolet l'avait devancé, car sa première horloge date de 1852.

» Comme suite à ses dons antérieurs, M. le professeur Fredericq vient encore d'offrir une superbe plaquette, frappée à l'occasion du jubilé de l'Université de Genève.

» Par l'intermédiaire de M. Carl Wibier, le cabinet a reçu de M. Goldschmid, directeur-gérant des ateliers de Haine-Saint-Pierre, la médaille que le conseil d'administration lui a offerte à l'occasion de la construction de la millième locomotive sortie de ces usines. Cette œuvre, de Godefroid De Vreese, est d'un grand mérite.

» Espérons que l'exemple de ces généreux donateurs sera suivi et que tous les Gantois auront à cœur de contribuer à l'extension de la collection numismatique de la ville. »

Rappelons que le conservateur du Cabinet des médailles de Gand est M. Brunin, membre de notre Société.

A. DE W.

Rapport du Commissaire des Monnaies au Ministre des Finances. Onzième année, 1910. Bruxelles, 1911, 124 pp. in 8°.

M. CH. LE GRELLE vient de faire paraître le XI^e rapport annuel sur l'activité de la monnaie de Bruxelles. En 1910, il a été frappé 1,600,000 francs en pièces de 2 francs, 4,940,000 francs en pièces de 1 franc et 1,900,000 francs en pièces de 0 fr. 50. Ces monnaies sont à l'effigie du roi Albert et dues à M. G. Devreese. Pour cette fabrication, on a utilisé d'anciens écus pour une valeur de 7,520,435 fr. et 345,000 francs de monnaies de l'Etat indépendant du Congo. Le bénéfice net de la frappe s'est élevé à 467,680 francs qui ont été versés au fonds de prévision monétaire dont l'actif se monte aujourd'hui à 10,259,500 francs.

En outre, on a frappé 501,600 francs en pièces de 25 centimes, et 802,200 francs en pièces de 5 centimes. Les coins de ces monnaies ont été gravés par M. A. Michaux.

Enfin, il a été fabriqué des pièces de 0 fr. 02 en cuivre pour 25,000 francs environ. M. A. Michaux a substitué l'initiale A au monogramme composé de deux L enlacés qui se trouvait sur l'ancienne pièce gravée par Braemt.

Enfin, pour notre colonie du Congo, il a été frappé des monnaies spéciales en nickel de 20, 10 et 5 centimes pour 1,000,000 francs, et des pièces de cuivre de 0 fr. 02 et 0 fr. 01 pour 50,000 francs. Le bénéfice net de la frappe du nickel, 850,000 francs et celui de la frappe du cuivre, 21,000 francs ont été attribués au budget de la Colonie.

La monnaie a travaillé aussi pour trois pays étrangers: la Roumanie, le Siam et la Perse. A la première, elle a fourni 5,000,000 de lei en coupures de 2 lei, 1 leu et 50 bani; le Siam a reçu 9,000,000 de pièces de nickel pur

de 5 et de 10 stangs, d'un poids de plus de 25,000 kilos et 38,000,000 de pièces de bronze de 1 stang d'un poids de 190,000 kilos; enfin la Perse a fait exécuter 2,000,000 de pièces d'alliage de nickel d'un poids de 6,000 kilos. La gravure de toutes ces monnaies, sauf de celles de Roumanie, dues à M. P. Tasset, a été confiée à M. A. Michaux.

Le rapport annonce en outre que le classement du Musée des coins et matrices de monnaies et de médailles confié à M. A. de Witte par arrêté ministériel du 15 janvier 1908, vient d'être terminé. On constate avec plaisir que nos médailleurs prennent de plus en plus l'habitude de déposer au Musée les coins de leurs œuvres.

Dans le rapport, on retrouve en outre, remis à jour, les tableaux habituels relatifs à l'activité de l'Hôtel des Monnaies depuis 1832, au cours des métaux monétaires et au change.

De plus, M. MAURICE DRAPIER a consacré quelques pages à *la solubilité dans l'acide nitrique du platine allié à l'argent*.

Il y a enfin deux annexes; la seconde renferme les documents parlementaires de 1910 relatifs aux monnaies. La première est un travail de M. CH. LE GRELLE consacré à un *Exposé de la législation monétaire de la Belgique 1830-1910*. Le sujet est traité d'une manière assez sommaire, et exclusivement au point de vue économique.

Il serait intéressant de le reprendre au point de vue des espèces qui ont été frappées, avec reproductions des monnaies à l'appui. Cela rendrait de grands services à tous ceux qui s'intéressent à la numismatique belge. Espérons que M. Ch. Le Grelle, mieux à même que personne non seulement par les fonctions qu'il occupe, mais encore de par ses connaissances numismatiques, de conduire à bien

cette étude, nous l'offrira dans un de ses rapports ultérieurs.

Pour terminer, je regretterai que le *Rapport* soit illustré au moyen de planches en simili gravure. C'est le plus mauvais des procédés de reproduction pour les médailles et monnaies, parce qu'il ne permet pas l'examen à la loupe. Il doit être absolument proscrit, sauf en cas d'absolue nécessité, par exemple pour les gravures qui doivent être intercalées dans le texte. Le seul procédé à employer pour les planches hors texte est la phototypie.

V. T.

On sait qu'aux îles Canaries la monnaie espagnole a seule cours légal; mais ce qu'on sait moins, c'est que la population insulaire a conservé l'usage de certains termes monétaires anciens ou particuliers. C'est ainsi qu'une somme de 25 centimes s'appelle un *real vellón*; une somme de 60 centimes un *real fuerte*; une somme de 30 centimes *una fisca*; une somme de 1 1/4 peseta un *toston*. Enfin, la pièce de 5 centimes se nomme *perra chica* et celle de 10 centimes *perra guarda*.

A. DE W

Le numéro d'avril 1911 d'*Art et Décoration* renferme un article nécrologique consacré à *O. Roty* par M. LÉONCE BÉNÉDITE.

L'érudit conservateur du Musée du Luxembourg y dépeint l'homme admirable que fut le grand médailleur défunt, beaucoup plus qu'il n'en étudie l'art subtil. Mais à lire ces pages émues, on comprend peut-être mieux la sensibilité que l'incomparable artiste a su incorporer dans le métal.

V. T.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Assemblée générale du 12 mars 1911, au Palais des Académies, à Bruxelles.

La séance est ouverte à 11 heures 10.

Sont présents : MM. le vicomte B. DE JONGHE, *président*; AM. DE ROISSART, *trésorier*; ÉD. VANDEN BROECK, *contrôleur*; ALPH. DE WITTE, *secrétaire*; EDM. PENY, V. DE MUNTER, G. DE SCHODT, ÉM. SEELDRAYERS, ALB. VISART DE BOCARMÉ, le vicomte DE GHELLINCK-VAERNEWYCK, FRÉD. ALVIN, EDM. LOMBAERTS, FR. VERMEYLEN, CH. HERMANS, AUG. MOYAU, P. FISCH, le baron P. PRISSE et V. TOURNEUR, *membres effectifs*; MM. ALPH. MICHAUX, CH. LE GRELLE, GOD. DEVREESE, le commandant J. DUGNIOLLE, H. LE ROY, J.-B. COPPIETERS 'T WALLANT, G. BRUNIN, R. VAN DE VYVERE-COLENS, AD. HAMBYE, CH. RUTTEN, J. JUSTICE, ARM. HECKING, ALF. MAHIEU et JOS. RATINCKX, *membres correspondants regnicoles*; MM. EDG. DE KNEVETT, L. THÉRY, P. DECROIX et C. BEGEER, *membres correspondants étrangers* (1).

(1) *Sesontexcusés*: MM. L. Naveau, J. Moens, Éd. Laloire, F. Donnet, J. Simonis, G. Bigwood, le vicomte Eug. de Jonghe, *membres effectifs*;

M. le Président, après avoir fait distribuer le jeton de présence à l'effigie de M. Gaillard, auteur des *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, modelé par M. G. Devreese qu'il complimente sur son œuvre, remercie les membres d'être venus aussi nombreux à la réunion.

Il rend ensuite un juste hommage à la mémoire des membres de la Société morts depuis la dernière assemblée de mars 1910 et qui sont MM. le vice-président, comte Th. de Limburg-Stirum et le général Tinne, membres effectifs; MM. le Dr de Dompierre de Chauffepié et Caron, membres honoraires, et, enfin, MM. Antoine Begeer et le Jhr. de Grez, membres associés étrangers.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observation, puis le Trésorier, M. A. de Roissart, rend compte, aux applaudissements de l'assemblée, de la très bonne situation financière de la Compagnie.

M. le Président le félicite, après quoi M. A. de Witte, secrétaire, donne lecture du rapport suivant :

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

L'année 1910 marquera d'une façon brillante dans les fastes de la numismatique en Belgique et dans celles de notre Compagnie.

MM. Ch. Gilleman, J. Hamal-Mouton, A. Cloudt, Ém. de Breyne, A. Beeckman de Crayloo, L. Losseau, Alph. Van Iseghem, H. Drion, P. Huybrechts, le baron L. de Bethune, *membres correspondants regnicoles*; J.-A. Blanchet, P. Bordeaux, F. Mazerolle, *membres honoraires*; le Jhr. M.-W. Snoeck, le comte de Geloës d'Eysden, le commandant Babut et E.-J. Seltman, *membres correspondants étrangers*.

Le succès sans précédent du Congrès international de Numismatique et d'Art de la médaille contemporaine réuni à Bruxelles les 26, 27, 28 et 29 juin dernier, y aura contribué pour une bonne part.

Organisé par les soins de la Société royale de Numismatique de Belgique et de la Société hollandaise-belge des Amis de la médaille d'art, sans aucun subside officiel, ce congrès présentait cette particularité d'être le premier auquel les artistes médailleurs étaient conviés à participer d'une façon effective.

C'est certainement à cette heureuse innovation que le Congrès de Bruxelles doit d'avoir réuni exactement 505 adhésions et d'avoir vu la Bavière, la Bulgarie, le Danemark, l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Roumanie, la Russie et le duché de Saxe-Cobourg et Gotha s'y faire *officiellement* représenter par une douzaine de délégués du plus haut mérite.

Les travaux en sections y furent des plus variés et des plus fructueux. Le volume des mémoires du Congrès, qui renferme aussi de brefs procès-verbaux des séances, ne comporte pas moins de mille pages, de 37 planches d'illustrations et d'une cinquantaine de vignettes. Il traite des questions les plus diverses et les savants les plus en vue de tous les pays y ont collaboré. Grâce à l'activité de M. V. Tourneur, chargé d'en surveiller l'impression, ce beau volume a pu être expédié aux souscripteurs dès le 6 mars, c'est-à-dire huit mois après la clôture du congrès, ce qui, quoi qu'on puisse dire, est un record en l'occurrence.

Une médaille commémorative, œuvre appréciée de M. Jules Jourdain, a vu le jour à l'occasion du Congrès de Bruxelles et a été mise en distribution dès le jour de l'ouverture. La Commission organisatrice a tenu ainsi tous ses engagements.

Qu'on nous permette encore, avant de passer à un autre sujet, de présenter aux noms des Sociétés de numismatique et d'art de la médaille, leurs respectueux remerciements au Roi Albert Qui a daigné accorder à leur entreprise Son précieux patronage, et à S. A. R. Mgr le Prince Philippe de Saxe-Cobourg et Gotha, duc de Saxe, Qui a bien voulu accepter le titre de Haut Protecteur du Congrès.

Le Salon international de la médaille, installé à l'Exposition des Beaux-Arts, au Palais du Cinquanteaire, obtint, lui aussi, un succès qui dépassa toutes les espérances de ses promoteurs MM. Buls et A. de Witte. Ce furent ces messieurs qui furent chargés de l'organiser et M. V. Tourneur, à leur demande, leur fut adjoint par le Ministre des sciences et des arts en qualité de secrétaire.

Grâce à leurs efforts et au concours qu'ils rencontrèrent chez tous et particulièrement chez M. le directeur aux Beaux-Arts Paul Lambotte ainsi qu'auprès des commissaires français, italien, allemand et hollandais, le Salon réunit près de 4,000 médailles envoyées par 250 exposants d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche, de Belgique, de Danemark, d'Espagne, des États-Unis, de France, — ces derniers recrutés par M. F. Mazerolle, — de Hongrie, d'Italie, du Japon, de Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne autrichienne, de la Pologne russe, du Portugal, de la Suède et de la Suisse.

Le Salon international de la médaille, pour lequel le Roi daigna nous féliciter lors de l'inauguration de l'Exposition des Beaux-Arts, marque, comme le dit justement M. Tourneur dans le catalogue qu'il en a dressé, « la reconnaissance officielle de l'art de la médaille contemporaine » comme branche particulière de la plastique ». C'est la libération que, depuis dix ans, nous réclamions pour lui de la néfaste tutelle de la sculpture qui, dans toutes les expo-

sitions, lui est toujours imposée. Cette libération, il nous plaît à le reconnaître, il la devra, pour une bonne part, à l'intervention du Ministre des sciences et des arts d'alors, M. le baron Descamps, qui fit siennes nos propositions et permit qu'elles fussent suivies d'exécution.

L'Exposition de l'art belge au XVII^e siècle, qui fut un triomphe pour ses promoteurs, comprenait une section numismatique assez importante dont l'organisation avait été confiée au secrétaire de la Société royale de numismatique et à M.V. Tourneur, attaché au Cabinet des médailles de l'État.

Enfin, la médaille et la numismatique furent très honorablement représentées à l'Exposition universelle et internationale installée au Solbosch. Nous n'en voulons pour preuve que la vogue qu'obtinrent le beau stand de l'administration des Monnaies, établi par les soins de M. Le Grelle, commissaire des monnaies, les superbes vitrines de monnaies et médailles de la maison Bourgey de Paris, ainsi que les étalages des maisons de frappe allemandes, italiennes, françaises et belges.

Après ce glorieux préambule, reprenons, chers Confrères, notre tâche coutumière et examinons ensemble les travaux des membres de notre Société, ainsi que l'exigent les statuts.

Le tome LXVI de la *Revue belge de numismatique et de sigillographie* débute par un respectueux hommage à la mémoire du grand Souverain que la Belgique a eu le malheur de perdre le 17 décembre 1909. Cet hommage à S. M. Léopold II, dû à l'initiative de votre bureau, aura, nous en avons la conviction, recueilli votre approbation unanime.

La partie consacrée à la numismatique antique comprend cette fois la fin des magistrales *Leçons numismatiques sur*

les premières monnaies de M. J. SVORONOS; une courte mais érudite note de M. C. SOUTZO sur l'*as et la libella de Volusius Mæcianus* et quelques pages de M. le vicomte B. DE JONGHE touchant les *Déformations successives de la tête d'Apollon et du bige sur les statères d'or atrébates*, qu'une planche intelligemment établie vient mettre en bonne lumière.

Faute d'une collaboration suffisante de nos confrères étrangers, les numismates belges ont dû, cette fois, se montrer particulièrement actifs et c'est à leurs recherches que sont dus presque tous les articles concernant le moyen âge et la période moderne, aussi le tome LXVI de la *Revue* y perd-il fatalement quelque peu de l'éclectisme qui faisait l'une des qualités primordiales de la plupart des volumes précédents.

Le colossal trésor de la rue d'Assaut, composé presque uniquement de deniers belges et d'esterlins anglais, a fourni à notre PRÉSIDENT matière à une notice sur *Deux deniers lossains frappés à Hasselt* et à M. RUTTEN celle d'une *Note sur quelques monnaies anglaises* et d'un mémoire intitulé *La trouvaille de la rue d'Assaut à Bruxelles*. Ces deux derniers articles, qui constituent pour M. Rutten ses débuts d'écrivain numismate, sont clairs, bien ordonnés et dénotent chez leur auteur un sens critique des plus judicieux.

Le *denier noir inédit de Jean de Heinsberg, évêque de Liège (1419-1456)*, que nous fait connaître M. ALVIN, le distingué conservateur du Cabinet des médailles de l'État, est au type de Saint-Lambert de face. C'est une unité de plus à ajouter à la liste déjà si longue des billons noirs rappés par ce prince de l'Église.

Les *Monnaies ardennaises inédites* et les *Esterlins*

ardennais inédits publiés par M. BERNAYS, viennent enrichir, dans une large mesure, le monnayage connu du sud-est de la Belgique. Voici d'ailleurs la nomenclature de ces rares monnaies, pour la plupart uniques : gros tournois de Guillaume I, comte de Namur, pièce de tout premier ordre ; quart de plaque d'association monétaire de Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg, et de Henri IV, comte de Bar ; deux superbes thalers variés pour les années 1624 et 1625 de Jean-Théodore, comte de Löwenstein-Wertheim-Rochefort, seigneur de Cugnon ; denier tournois à l'effigie de Ferdinand-Charles de Löwenstein-Wertheim, aussi seigneur de Cugnon, au millésime de 1649. La série des esterlins comprend : un esterlin frappé par Henri VII, de Luxembourg, à Thionville ; un esterlin émis par Jean l'Aveugle, et enfin un demi-esterlin, fraction rarissime, de Guillaume I de Namur, sortant de l'atelier de Vieuxville ou de la Neuveville, l'état de conservation de la légende ne permettant pas de préciser davantage.

M. Bernays est un chercheur aussi infatigable qu'heureux, auquel la numismatique du Luxembourg et celle du comté de Namur doivent déjà maintes précieuses découvertes ; nous en trouvons une preuve nouvelle dans la publication d'un troisième article intitulé : *Demi-plaques luxembourgeoises inédites. — Damvillers, Saint-Mihiel, Luxembourg, Saint-Vith et quelques mots de rectification à propos de l'histoire de Marville.*

Si tous les jours sortent de terre des pièces inconnues pour les pays de l'est de la Belgique, il est loin d'en être de même pour les contrées de l'ouest ou même pour celles du centre. Aussi devons-nous remercier doublement M. THÉRY d'avoir choisi notre *Revue* pour publier son excellent travail, si détaillé, sur *Le Lion d'or de Jean sans Peur*,

comte de Flandre et M. HERMANS pour sa note concernant *Un demi-daldré inédit de Philippe II frappé à Bois-le-Duc*.

Enfin, notre aimable confrère français, M. PAUL BORDEAUX, a profité de la découverte, dans la collection de M. Vanden Broeck, d'une médaille frappée en l'honneur de Pierre Lair, chef du génie maritime du port d'Anvers, lors du blocus de cette ville par les troupes alliées, en 1814, pour étudier, dans ses plus minutieux détails, la fabrication des pièces de cuivre obsidionales forgées dans cette ville, en ces circonstances difficiles, par ordre de Carnot, gouverneur de la place, et sous la surveillance de Pierre Lair.

En 1910, MM. GILLEMAN et VAN WERVEKE ont terminé leur histoire des *Jetons scabinaux gantois au XVII^e et au XVIII^e siècles* et nous avons consacré quelques pages à un curieux *Jeton de mariage de Joseph de Baenst et de Josine Le Fevre*.

Nous avons encore fait connaître *Une médaille religieuse de Notre-Dame d'Alseberg* et fourni quelques renseignements sur *La médaille offerte en 1754 au duc Charles de Lorraine par son antiquaire Dom Mangeart*. Enfin, M. DONNET s'est occupé, avec sa compétence habituelle, des *Sceaux anversois particuliers aux XIV^e et XV^e siècles et de leurs modifications*.

La CORRESPONDANCE ne comprend, cette fois, qu'une seule lettre adressée à votre secrétaire par M. BRUNIN, donnant le détail d'une trouvaille faite, le 13 mai 1910, près de Zoersel. Ce petit trésor de 168 pièces d'argent présente cette particularité de se composer de monnaies allant du XI^e au XIV^e siècle, fait assez singulier, que nous aurions voulu voir expliquer par notre correspondant.

La mort, Messieurs, a été cruelle l'an dernier pour notre

Société. La rubrique NÉCROLOGIE est tristement suggestive à cet égard, car elle comporte des articles consacrés à la mémoire de notre savant ami le baron de Chestret de Haneffe, par M. L. Naveau ; de M. Camille Picqué, l'ancien conservateur du Cabinet numismatique de l'État, par son successeur M. Fréd. Alvin ; de MM. Émile Lalanne et Anthon Begeer par M. le V^{te} B. de Jonghe et de M. Georges Lejeune par M. Alph. de Witte.

Les MÉLANGES ont été assez variés et abondants. Ils n'occupent pas moins de 95 pages et sont l'œuvre de MM. le V^{te} B. de Jonghe, V. Tourneur, C. Rutten, G. Bigwood, E. Bernays, A. Visart de Bocarmé, E. de Knewett, vande Vyvere-Colens et A. de Witte.

Nous regrettons de n'y voir figurer qu'un seul nom de correspondant étranger. Nous leur serions reconnaissants, cependant, s'ils voulaient nous tenir au courant du mouvement et des menus faits numismatiques des pays qu'ils habitent car les mélanges n'en seraient que plus instructifs pour les lecteurs.

M. TOURNEUR a donné une vie nouvelle à la publication des *Médailles historiques de Belgique*, qu'il dirige avec beaucoup de compétence. Les médailles reproduites sont au nombre de 37, gravées par MM. P. Braecke, G. Devreese, L. Dupuis, P. Du Bois, J. Jourdain. L. Sagehomme, J. Le Croart, J. Marin, Ch. Samuel, F. Vermeulen ou éditées par les maisons de frappe Jos. Fisch, P. Fisch, Fonson frères et Michel.

En dehors des publications de notre Société, M. Moyaux a donné un important supplément à son bel ouvrage sur les *Médailles des chemins de fer*, et nous ne pouvons mieux terminer ce rapport qu'en présentant nos plus chaleureuses félicitations à MM. Éd. Bernays et Jules Van-

nérés pour leur superbe *Histoire numismatique du Luxembourg* qui fait honneur à notre Compagnie, dont ils sont membres, à l'Académie royale qui l'a publiée, et à la science belge tout entière.

M. le Président remercie M. de Witte des soins qu'il apporte toujours à la rédaction des rapports que ses fonctions de secrétaire lui imposent. (*Applaudissements.*)

Il est donné ensuite communication de la lettre suivante de M. Bigwood, bibliothécaire démissionnaire, qui n'a pu assister à la séance.

MESSIEURS,

Au cours de l'année 1910, la bibliothèque et les collections se sont accrues d'une façon normale. A l'occasion du Congrès de Numismatique qui s'est tenu à Bruxelles l'an dernier, votre Compagnie a reçu en don quelques remarquables ouvrages qui ont particulièrement enrichi votre bibliothèque.

Indépendamment des publications périodiques, des ouvrages anonymes et des catalogues — dont plusieurs, grâce à leurs planches nombreuses, sont de véritables ouvrages à consulter —, il est entré 61 volumes ou brochures, 14 médailles, 2 jetons, 5 monnaies et 1 plâtre.

Mes occupations professionnelles et scientifiques qui m'absorbent de plus en plus, et d'autre part l'accès de notre local n'étant possible qu'à de certains moments, il me devenait de plus en plus difficile de remplir consciencieusement les fonctions dont vous aviez bien voulu me charger. Aussi au mois de juillet dernier, j'ai prévenu le bureau de la Société que je ne solliciterais plus le renouvellement de

mon mandat et que je me tenais à la disposition de celui de mes collègues qui désirerait me succéder aux fins de le mettre au courant des divers services.

Je terminerai ce dernier rapport en remerciant la Société de Numismatique de l'honneur qu'elle m'a fait en m'appelant aux fonctions de bibliothécaire.

L'Assemblée décide qu'il sera adressé à M. Bigwood une lettre lui exprimant tous les regrets de la Compagnie au sujet de sa retraite.

M. A. de Witte fait circuler des bulletins d'adhésion au Congrès artistique international qui aura lieu à Rome au mois d'avril, huit jours après l'ouverture de l'Exposition d'art. Il communique aussi le prospectus du *Corpus numorum italicorum*, publié par Sa Majesté le Roi d'Italie et vendue par la maison Hoepli, de Milan, au bénéfice d'une œuvre de bienfaisance et de la Société italienne de numismatique; enfin il propose à la Société de participer à la manifestation qui se prépare en Autriche en l'honneur de M. le professeur docteur Chevalier Luschin von Ebengreuth en souscrivant à une médaille de bronze modelée à l'effigie de ce savant numismate, membre honoraire de la Société royale de numismatique de Belgique.

Cette proposition est adoptée et l'assemblée procède aux élections aux places vacantes de membres honoraires, effectifs et correspondants regnicoles.

Sont élus, à l'unanimité, *membres honoraires* : MM. le docteur J. Haeberlin, conseiller de justice

à Francfort et le professeur Dr J. Menadier, conservateur du cabinet royal de numismatique de Berlin; *membres effectifs* : MM. Alph. Michaux, graveur à la Monnaie de Bruxelles et Charles Le Grelle, commissaire des Monnaies; *membres correspondants regnicoles* : MM. H. Obreen, docteur en histoire, à Bruxelles et le baron de Vinck de Deux-Orp, au château de Wilder, par Campenhout.

M. le vicomte de Jonghe félicite les membres présents de leur élection.

M. le Président annonce ensuite que M. Vanden Broeck lui a fait part de son désir de ne pas voir renouveler, à cause de son grand âge, son mandat de contrôleur. M. Vanden Broeck a plus de quatre-vingt-dix ans, ajoute M. de Jonghe, et il serait vraiment indiscret d'insister, surtout après les grands services qu'il a rendus à la société tant comme trésorier que comme contrôleur pendant près d'un demi-siècle.

Sont ensuite élus pour la période triennale 1912-1914, par acclamation :

Président : M. le vicomte B. de Jonghe;

Vice-président : M. Alphonse de Witte

et à l'unanimité des voix;

Secrétaire-bibliothécaire : M. Victor Tourneur;

Trésorier : M. Amédée de Roissart;

Contrôleur : M. Albert Visart de Bocarmé.

La Commission directrice de la *Revue*, dont le président fait de droit partie, est complété, pour la

même période, par l'élection, par acclamation, de MM. Alphonse de Witte et Frédéric Alvin.

MM. Alvin, Visart de Bocarmé et Tourneur remercient de leur élection et assurent la société de leur dévouement; MM. le V^{te} B. de Jonghe et A. de Witte en agissent de même.

L'Assemblée décide, ensuite, que le jeton de présence pour les années 1912, 1913 et 1914 sera frappé à l'effigie de M. le baron Jules de Chestret de Hanefte, auteur de l'*Histoire numismatique de la Principauté de Liège* et que la gravure en sera confiée à M. H. Le Roy, statuaire-médailleur à Gand et membre de la Société.

M. le Président donne quelques renseignements sur la bibliothèque, dont M. Leuridan, attaché à l'administration de l'Académie royale de Belgique, s'occupera désormais, moyennant une indemnité, sous la direction de M. V. Tourneur, après quoi M. Albert Visart de Bocarmé expose ses idées touchant sa proposition d'établissement de fiches pour la confection d'un catalogue des jetons des dix-sept provinces des Pays-Bas travail qui prendra, d'après lui, une quinzaine d'années d'études et de recherches. Il fait circuler parmi les membres quelques modèles de fiches qui ne soulèvent aucune critique.

M. de Witte propose de s'en tenir aux seuls jetons belges, ce qui diminuerait la longueur du travail et les frais de publication d'un bon tiers. Il conseille de nommer une commission chargée

d'élaborer un plan complet et de confectionner à titre d'essai, cent ou deux cents fiches qui seraient soumises à l'assemblée générale de mars 1912, laquelle déciderait alors en pleine connaissance de cause.

Cette proposition, à laquelle se rallie M. Visart et que la Société fait sienne, est admise à l'unanimité et l'assemblée désigne pour faire partie du *Comité du Jeton* : MM. Visart de Bocarmé, De Munter, Alvin, Gilleman, Tourneur, le commandant Dugniolle et de Witte.

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

M. A. de Witte fait circuler quelques médailles ouvrées par M. G. Devroese ainsi qu'une médaille hollandaise du XVIII^e siècle dont M. Paul Fisch a reconstitué admirablement les matrices à l'aide de coins brisés.

M. C. Begeer soumet ensuite à l'appréciation de ses confrères cinq médailles fort artistiques dues à MM. Toone Dupuis, Van Goor et Wienecke, récemment frappées dans ses ateliers d'Utrecht.

A propos des monnaies anciennes mâchées qui ont fait l'objet d'un mémoire lu au dernier Congrès par M. de Zakrzewski, M. Théry, membre associé étranger, communique deux pièces d'or (un écu de Philippe VI et un autre de Charles VI, rois de France) fausses du temps, formées d'une rondelle de plomb très mince recouverte d'une feuille d'or ou de cuivre doré et signale que l'habi-

tude, que beaucoup de gens avaient prise à cette époque de mâcher les pièces, avait pour objet de se rendre compte si elles étaient vraies ou fausses.

En mâchant une pièce du genre de celles qui sont produites, on devait fatalement amener la dislocation des parties superposées.

Il ne faut pas oublier non plus qu'il circulait aux XIV^e et XV^e siècles nombre de jetons de cuivre au type de la monnaie, que ces jetons pouvaient être dorés par des gens peu scrupuleux et donnés ensuite en paiement à des personnes incapables d'en lire la légende. En mâchant la pièce, celles-ci pouvaient facilement se rendre compte de la supercherie, l'or étant beaucoup plus malléable que le cuivre.

La trouvaille qui a fourni les trois exemplaires du Lion d'or de Jean sans Peur contenait un noble de Richard II, roi d'Angleterre, d'une fabrication analogue aux deux pièces produites, seulement les deux feuilles qui recouvraient le plomb étaient d'argent doré.

Enfin, la trouvaille du XVI^e siècle, faite il y a quelques années dans le cimetière de Bourbourg (Nord), contenait un grand nombre de florins presque tous mâchés.

M. Théry donne ensuite lecture d'une intéressante note sur les pièces lilloises de la trouvaille de la rue d'Assaut à Bruxelles (voir *Revue*, p. 256), et fournit encore quelques brefs renseignements sur une trouvaille de monnaies faite à Bergues, il

y a quelques mois, et qui fera l'objet d'une étude spéciale de sa part. (*Applaudissements.*)

M. ALVIN, membre effectif, montre un curieux médaillon de bronze de Caracalla, au revers duquel la ville de Pergame offre un buffle en sacrifice à la statue de l'Empereur et une superbe médaille d'argent du XVII^e siècle représentant la Domus Isabellæ, nouvelle chambre du serment des arbalétriers de Bruxelles, sise anciennement rue d'Isabelle.

Le savant conservateur du Cabinet des médailles fournit au sujet de ces pièces, qu'il se réserve de publier dans la *Revue*, des renseignements qui intéressent vivement l'auditoire. (*Applaudissements.*)

M. RUTTEN, membre correspondant regnicole, fait circuler un denier généralement attribué à Ostende de la trouvaille de Bruxelles qui lui paraît présenter un signe d'abréviation après la lettre S de l'inscription O — S — T — D qui cantonne la croix du revers. Ceci viendrait renverser l'attribution de cette petite monnaie à Ostende, puisque dans ce cas la lecture de l'inscription exigerait le signe d'abréviation après ou sur le T.

Il expose encore d'autres considérations en faveur de son opinion qu'il a d'ailleurs développée dans une note envoyée à la *Revue* et en ce moment sous presse. (Voir pp. 158-165.)

M. Tourneur reconnaît que si le signe signalé par M. Rutten est bien un signe d'abréviation et s'il ne provient pas d'un défaut dans la gravure

du coin ou dans la fabrication de la monnaie, l'attribution à Ostende est impossible, mais avant de prendre parti il devrait pouvoir étudier à loisir le denier de M. Rutten qui consent obligeamment à le mettre à sa disposition.

Enfin, M. le vicomte de Ghellinck-Vaernewyk fait voir un aureus, quelque peu usé, de Trajan, découvert à Orbais, près de Wavre, en Brabant.

Le président annonce que, vue l'heure avancée, les communications que M. de Witte et lui comptaient faire seront remises à l'une des prochaines réunions de la Société. Il propose de faire représenter la Compagnie au Congrès archéologique de France à Reims par M. le vicomte de Ghellinck et au Congrès de la Fédération des Sociétés archéologiques de Belgique à Malines par M. V. Tourneur, ce qui est adopté.

La séance est levée à midi trois quarts.

<i>Le Secrétaire,</i>	<i>Le Président,</i>
ALPHONSE DE WITTE.	V ^{te} B. DE JONGHE.

Réunion du bureau du 15 avril 1911.

... Sur la proposition de MM. Albert Visart de Bocarmé et Alphonse de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. Kirsch, conseiller intime de Justice, membre du Reichstag et de la Chambre des députés, numismate, à Düsseldorf, Prusse.

<i>Le Secrétaire,</i>	<i>Le Président,</i>
ALPH. DE WITTE.	V ^{te} B. DE JONGHE.

Réunion du bureau du 18 avril 1911.

... Sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. Archer-W. Huntington, président de la Société américaine de numismatique, à New-York, États-Unis.

Le Secrétaire,

Le Président,

ALPH. DE WITTE.

V^{te} B. DE JONGHE.

Réunion du bureau du 12 mai 1911.

... A la demande de M. P. Bordeaux et sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. Félix Collombier, numismate, à Amiens.

Le Secrétaire,

Le Président,

ALPH. DE WITTE.

V^{te} B. DE JONGHE.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 2^e TRIMESTRE 1911.

—
—

Avis : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M Victor TOURNEUR, bibliothécaire de la Société royale de Numismatique, au Palais des Académies, à Bruxelles.

—
—

Ouvrages périodiques.

- Allemagne.** — *Berliner Münzblätter*, nos 110 à 114. — *Sitzungsberichte der numismatischen Gesellschaft zu Berlin*, 1910 — *Blätter für Münzfreunde*, 1911, n^o 2. — *Frankfurter Münzzeitung*, nos 123 à 125. — Königl. Sachs. Gesellschaft der Wissenschaften (Leipzig). *Abhandlungen der philologisch historische Klasse*, XXVIII, n^o 3; *Berichte* 62, Heft. 6, 7. — *Numismatisches Literatur-Blatt*, nos 180-181. — Gesellschaft für nützliche Forschungen. *Jahresberichte*, II, 1909. — *Römisch-Germanisches Korrespondenzblatt*, III, 1910
- Autriche-Hongrie.** — *Numizmatikai Közlöny*, X, nos 1, 2. — *Wia-domosei numizmatyczno-archeologiczne*. 1911, nos 2 à 5. — *Travaux de la section numismatique et archéologique du Musée national de Transylvanie (Kolozvar)*, II, 1911. — *Mitteilungen der Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, VII, nos 1 à 4. — *Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien*, VIII, nos 330 à 333. — *Numismatische Zeitschrift*, N. F., III, 1910.
- Belgique.** — Académie royale d'archéologie : *Bulletin*, 1911, n^o 1 ; *Annales*, 6^e série, III, 1. — Société d'émulation de Bruges : *Annales*, LXI, 1. — Académie royale de Belgique : *Bulletin de la classe des Lettres*, etc., 1911, nos 1 à 4 ; *Mémoires*, in-4^o, nouv. série, t. , fasc. ; *Annuaire*, 1911. — Commission royale d'histoire : *Bulletin*, 1910, 4, 1911, 1. — Commissions royales d'art et d'archéologie : *Bulletin*, 48^e année, nos 11-12 ; 49^e année, nos 1-2. — *Durendal*, 1911, n^o 1 à 4. — *La Gazette Numismatique*, 1910, nos 8-10 : 1911, n^o 1. — *Revue bibliographique belge*, 1911, n^o 1 à 3 — Société d'archéo-

- logie de Bruxelles : *Annales*, XXIV, n^{os} 3-4. — *Inventaire archéologique de Gand*, fasc. LIII, LIV. — Société d'histoire et d'archéologie de Gand : *Bulletin*, 1911, n^{os} 1 à 3. — *L'ancien pays de Looz*, 1910, n^o 12; 1911, n^{os} 1-2. — *Chronique archéologique du pays de Liège*, 1911, n^{os} 1 à 4. — *Archives belges*, 13^e année, n^o 1. — *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1911, n^o 1. — Université catholique de Louvain : *Annuaire*, 1911. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 3^e série, t. VI, liv. 4; VII, 1. — Cercle archéologique de Malines : *Bulletin*, XX, 1910. — Société archéologique de Namur : *Annales*, t. XXIX, n^o 2. — Société scientifique et littéraire du Limbourg : *Bulletin*, XXVIII, 1910.
- Canada.** — *The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal*, Third series, VII, 4; VIII, 1.
- États-Unis d'Amérique.** — *American Journal of Numismatics*, XLV, 1. — *Bulletin of the archaeological Institute of America*, II, 2. — *American Journal of Archaeology*. Second series, XV, 1. — *The Numismatist*, XXIV, 1 à 4.
- France.** — Société des Antiquaires de Picardie : *Bulletin*, 1910, 1 à 3. — Société de Borda : *Bulletin*, 35^e année, n^o 4; 36^e année, n^o 1. — *Revue du Nord*, II, 1. — *Gazette numismatique française*, 1910, 3. — *Polybiblion* : (partie littéraire), LXXIII, 1 à 4; (partie technique), XXXVII, 1 à 4. — *Bulletin de correspondance hellénique*, 1911, I à IV. — Société archéologique et historique de l'Orléanais : *Bulletin*, XV, 195, 196. — *Revue Numismatique*, 1910, 4; 1911, 1. — Société d'Émulation de Roubaix : *Mémoires*, 4^e série, t. VII, 1909.
- Grande-Bretagne et Irlande.** — Antiquarian Society of Cambridge : *Proceedings*, 58. — *The Numismatic Chronicle*, 1910, 4; 1911, 1. — *Numismatic Circular*, n^{os} 219 à 222.
- Italie.** — *Bollettino italiano di Numismatica*, VIII, 11, 12; IX, 1. — *Rivista italiana di numismatica*, 1911, 1. — *Battaglie di Archeologia*, VIII, 1 2. — *Rassegna Numismatica*, VIII, 1. — *Rivista d'arte*, VII, 5-6.
- Pays-Bas.** — *Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde*, 19^e année, 2^e fasc.
- Suisse.** — Société d'histoire et d'archéologie de Genève : *Bulletin*, III, 5. — Société d'histoire de la Suisse romande : *Mémoires et Documents*, 2^e série, IX.

Ouvrages non périodiques.

(Hommages des auteurs.)

- ALVIN (FRÉDÉRIC). — *Le monnayage des premiers comtes de Namur*. Bruxelles 1910, in-8° (pp. 519-531, 2 pl.).
- BABUT (A.). — *Le cachet, le timbre et le coin du jeton des postulances de l'Ordre du Temp'le*. Bruxelles, 1910, in-8° (pp. 507-517, grav.).
- BIGWOOD (GEORGES). — *Essai économique sur les mutations des monnaies dans l'ancienne France de Philippe le Bel à Charles VII, par Adolph Landry*. Bruxelles, 1911, in-8° (7 p.).
- BLANCHET (ADRIEN). — *Empereurs gaulois. Les monnaies barbares aux noms et types des Tetricus*. Bruxelles, 1910, in-8° (pp. 597-611, 1 pl.).
- BORDEAUX (PAUL). — *Les boîtes à tabac pourvues de barèmes servant à calculer la rapidité des navires*. Bruxelles, 1911, in-8° (24 p., grav.).
- *Les ateliers temporaires établis en 1642 et années suivantes à Fleurs, Lay, Valence, Vienne, Roquemaure, Corbeil, etc.* Paris, 1910, in-8° (96 p.).
- BORMANS (STAN.). — *Notice sur le baron Jean-Remi-Marie-Jules de Chestret de Haneffe*. Bruxelles, 1911, in-8° (96 p., portrait).
- CHEYLARD (VALENTIN DU). — *Mélanges de numismatique (XVII^e siècle)*. Bruxelles, 1911, in-8° (28 p.).
- DE GHELLINCK-VAERNEWYCK (VICOMTE). — *Rapport sur le Congrès archéologique d'Avignon*. Anvers, 1911, in-8° (76 p., grav.).
- DE JONGHE (VICOMTE BAUDOÛIN). — *Les types monétaires anglais sur le numéraire des Pays-Bas*. Bruxelles, 1909, in-8° (pp. 69-76).
- DE MAN (MARIE). — *Les jetons de la seigneurie des États de Walcheren*. Bruxelles, 1910, in 8° (pp. 477-492, 2 pl.).
- *Een merkwaardige historieprent*. Amsterdam, 1911, in-8° (25 p., 1 pl.).
- DE MICHELI (LUDOVICO). — *Origini, storiche e risoluzioni del problema aeronautico*. Milan, 1910, in-8° (52 p.).
- GNECCHI (FRANCESCO). — *Appunti di numismatica romana. XCIX. La medaglia presso i romani*. Milan, 1911, in-8° (8 p., 2 pl.).
- LENZI (FURIO). — « *Corpus nummorum italicorum*. » Il primo volume. Rome, 1911, in 8° (11 p.).
- M^e LACHLAN (R.-W.). — *The canadian cord money*. Montréal, 1911, in-16 (32 p., 1 tableau, 1 planche).

- MAZEROLLE (F.). — *La renaissance de la médaille en France. Essai bibliographique*. Bruxelles, 1911, in-8° (pp. 749-771).
- ORLIAC (GEORGES-ANTOINE). — *Hubert Ponscarme et l'évolution de la médaille au XIX^e siècle*. Paris, 1907, petit in-8° carré (66 ix p., planches). (Don de M. de Witte.)
- PAPADOPOLI ALDOBRANDINI (NICOLÓ). — *I primi zecchini dei gran maestri dell' ordine di San Giovanni di Gerusalemme*. Bruxelles, 1910, in-8° (pp. 349-358, 1 pl.).
- *Imitazione dello zecchino veneziano fatto da Guglielmo Enrico d'Orange (1650-1702)*. Milan, 1910, in-8° (10 p., pl.).
- PETY DE THOZÉE. — *Une religieuse numismate*. Bruxelles, 1911, in-8° (3 p.).
- ROPS (PAUL). — *Notes et rectifications généalogiques*. Namur, 1909, in-8° (63 p.).
- RUTTEN (C.). — *De la date de l'enfouissement de la trouvaille de Bruxelles et de celle de l'émission des deniers attribués à Ostende*. Bruxelles, 1911, in-8° (8 p.).
- TOURNEUR (VICTOR). — *La médaille en Belgique en 1910*. Bruxelles, 1911, in-8° (41 p., planches).
- VILLENOISY (F. DE). — *Les médailleurs belges et surtout liégeois ayant travaillé pour la France*. Liège, 1909, in-8° (39 p., grav.)
- WITTE (ALPH. DE). — *Un réal d'or inédit de la seconde période du règne de Philippe II, duc de Brabant*. Bruxelles, 1911, in-8° (5 p. grav.).
- *Henri-Jean de Dompierre de Chauffepié*. Bruxelles, 1911, in-8° (6 p., 1 pl.).
- *Un sceau inédit de Termonde*. Termonde, 1911, in-8° (8 p., grav.).

Ouvrages anonymes et catalogues.

- PARIS. Administration des monnaies et des médailles. Rapport au Ministre des finances, 15^e année, 1910. Paris, in-8° (XLIV-330 p. et pl.).
- Sammlung des † Freiherrn Adalbert von Lanna Prag. Dritter Teil. Medaillen und Münzen. Katalog mit 56 Tafeln. (RUDOLPH LEPKE, Berlin), in-fol., relié. — *Verzeichnis verkäuflicher Münzen und Medaillen* (ROBERT BALL, Berlin). — *Münz-Auction*, avril 1911 (RAPAPORT, Berlin). — *Periodisch erscheinender Katalog verkäuflicher Münzen und Medaillen* (ADOLF E. CAHN, Francfort s/M.) — *Doubletten des K. Münzcab. nets der Eremitage in St Petersburg* (HESS NACHFOLGER, Francfort s/M.). — *Numismatik, Katalog 357* (HIER-

SEMAN, Leipzig). — *Auktions-Katalog* (HELBING NACHF, Munich). — *Griechische und Römische Münzen aus dem Besitze des Rev. Percy Barron* (HIRSCH, Munich). — *Monnaies antiques*, etc. (Vente des 21, 22 mars, HÔTEL DROUOT, Paris). — *Monete Greche imperiali romane. Collezioni Cavedoni. Tourot* (R. RATTO, Milan). — *Collezioni de Wall Bake, Aurell, etc.* (SCHULMAN, Amsterdam). — *Monnaies, médailles et jetons* (vente des 8-9 juin, FULDAUER, Amsterdam).

CABINET NUMISMATIQUE.

Grande fonte du modèle du jeton de présence à l'effigie de R. Chalon par A. MICHAUX. — Grande fonte du modèle du jeton de présence à l'effigie de Gaillard par G. DEVREESE. Grande fonte de la médaille à l'effigie de M. Babelon par G. DEVREESE.

Dons de M. A. de Witte.

Albert et Isabelle. Escalin au paon, frappé à Anvers. — Huitième de florin. Année 1600, frappé à Anvers. — Réal d'argent, frappé à Anvers. — G. DEVREESE. Médaille de l'Exposition de Bruxelles 1910. — Pièce de 2 centimes de Belgique, 1910. — G. DEVREESE. Médaille pour les exposants de l'Exposition universelle de Bruxelles 1910. — A. MICHAUX. Jeton frappé au stand de la Monnaie à l'Exposition de Bruxelles 1910. — Jetons de cuivre à l'effigie de Charles de Lorraine et aux armes de Namur pour 1755 et 1756. — G. DEVREESE. Médaille à l'effigie du Roi et de la Reine pour l'Œuvre des tuberculeux.

Don de M. Lombaerts.

2 deniers brabançons au cavalier dont l'un avec la légende DVX.

Acquisitions.

DEVREESE et BOSSELT. Médaille de Ern. Babelon de l'Institut. — J. JOURDAIN. Médaille du Congrès de Numismatique de Bruxelles 1910.

Don de M. A. Michaux.

J. JOURDAIN. Médaille du 500^e anniversaire de N.-D. de Hal. — P. THEUNIS. Plaquette du XV^e anniversaire de l'École d'horlogerie de Bruxelles.

Don de M. le colonel O. Allard.

E. DE BREMAEKER. Plaquette offerte au colonel O. Allard par la Fédération royale des officiers de la Garde civique.

Don de M. le comte Sordina (Trieste)

G. MARIN. Médaille du centenaire de la Société Minerva de Trieste.

Portraits.

M. A. de Souza Lobo (Rio de Janeiro). — F. Collombier (Amiens).

Le bibliothécaire,

VICTOR TOURNEUR.

Bruxelles, le 15 mai 1911.

TRIENS MÉROVINGIENS

D'ATELIERS INCERTAINS

Parmi les monnaies entrées au Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale de Belgique, en ces dernières années, et mises en réserve parce qu'elles n'avaient pu être complètement déterminées, figurent les deux mérovingiennes que nous reproduisons et décrivons ci-dessous et dont nous livrons l'essai d'interprétation à l'appréciation de nos confrères.



LINNIO autour d'une tête très barbare, tournée à droite, dont les cheveux hérissés sont simplement indiqués par de gros traits, le diadème, le front et le nez par des lignes droites formant angles à leurs extrémités et la bouche par deux points.

Rev. ✠ GVNDOALDO autour d'une croisette, inscrite dans un cercle irrégulier.

Or pâle. Poids : 1 gr. 13.

Le vocable *Linnio* qui se lit sur ce tiers de sol fait immédiatement penser aux localités belges et

françaises du nom de Ligne et de Ligny, savoir : Ligne, commune rurale de Belgique sur la Dendre, province de Hainaut, arrondissement de Tournai (1); Ligny, commune de l'arrondissement de Namur; Ligny, chef-lieu de canton du département de la Meuse; et Ligny-le-Château dans l'Yonne.

Mais outre qu'aucune de ces localités ne se trouve citée dans aucune géographie ou itinéraire anciens, ni ne paraisse remonter au delà du dixième siècle, la terminaison du nom actuel de plusieurs d'entre elles semble virtuellement s'opposer à toute tentative d'identification. En effet, à la rigueur, on peut encore admettre que *Liniium* ait donné *Lignum*, forme latine du nom de Ligne au moyen âge, tandis qu'on ne peut vraisemblablement accorder au nom latin de *Ligny* qu'une finale en *iacum*.

Cependant, si nous n'avons pu, malgré nos efforts, réussir à localiser notre pièce, ni à la rattacher à un groupe de monnaies connues, certains indices nous portent à la classer dans la première ou la seconde Germanie. C'est d'abord son style qui nous paraît bien appartenir au nord de la Gaule,

(1) On a découvert à Ligne des antiquités de l'âge du fer, des vestiges de voie romaine, des médailles, des monnaies romaines, des amphores, des vases, etc.

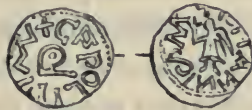
En 1180, la seigneurie de Ligne était déjà citée comme baronnie; mais on paraît ignorer à quelle époque il faut faire remonter l'origine de la localité. (Voy. TH. BERNIER, *Dictionnaire géographique, historique, archéologique, biographique et bibliographique du Hainaut*, p. 393.)

ensuite le nom de son monétaire Gundwaldus, d'origine germanique, enfin sa provenance des environs de Waremme, province de Liège.

Or, il se fait qu'il existe précisément, non loin de Waremme, un endroit appelé Ligney, situé près d'une chaussée romaine et où se voit même encore un tumulus romain (1).

Ne faut-il considérer dans le fait de ce voisinage qu'une simple concordance fortuite, ou bien la terre de Ligney, dont le nom passa à une famille noble, à l'époque féodale (2), a-t-elle emprunté celui-ci à une ancienne station d'abord romaine et ensuite franque? Ce sont là des questions auxquelles il est impossible de répondre (3).

II.



✠ CADOLIDI \overline{w} . Objet ou animal indéfinissable, affectant la forme d'un colimaçon. Grènetis extérieur.

Rev. ✠ IOHANNIΩM. Victoire de profil, à

(1) Voy. DEL VAUX DE FOURON, *Dictionnaire géographique de la province de Liège*, Liège, 1842, 2^e partie, p. 292.

(2) Ligney se disait en patois *Lingny* et ce nom est également le titre d'une ancienne famille noble. (DEL VAUX, *o. c.*, 293.)

(3) Il ne paraît pas dans tous les cas que des antiquités franques aient été découvertes dans la localité ou aux environs.

gauche, levant la main gauche et paraissant tenir une palme ou une croix. Grènetis au pourtour.

Or. Poids : 1 gr. 45.

On connaissait, depuis longtemps, deux triens variés portant les mêmes noms de lieu et de monétaire que la pièce que nous venons de décrire, mais présentant au droit un buste et, au revers, une croix avec traverse munie de deux pendants (1), triens pour lesquels les auteurs qui les ont publiés ont proposé diverses identifications, suivant qu'ils ont lu différemment leur légende (2), et que M. Prou (3), avec raison d'ailleurs, a classés parmi les produits d'ateliers indéterminés.

Il est à présumer que si l'on n'est pas parvenu encore à fixer leur lieu d'origine, ni à les classer dans une circonscription bien déterminée, c'est que l'on a, jusqu'ici, manqué des données et des éléments de critique indispensables.

Or, nous allons essayer de montrer que la question de leur localisation peut se poser à nouveau,

(1) PROU, *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale*, nos 2513 et 2514; et DE BELFORT, *Description générale des monnaies mérovingiennes*, nos 1395 et 1396.

(2) COMBROUSE, *Monnaies de France, mérov.*, nos 839 et 1039, a lu au revers *Vadoviri* (le grand Vey); GUILLEMOT, *Catal. des légendes des monn. mérov. Capofidi*; PONTON D'AMÉCOURT, *Cenomannicum*, p. 128, n° 69, *Vadolidi*; BARTHÉLEMY, *Compte rendu de l'ouvrage précédent*, dans la *Revue numismatique*. 1883, p. 483, a corrigé *Cadolidi*; enfin DE BELFORT, *Description générale des monnaies mérovingiennes*, n° 1399, *Capolidi*.

(3) *Ouvr. cit.*, p. 518.

aujourd'hui, et même à peu près se résoudre, grâce à la pièce que nous venons de faire connaître.

En effet, nous ferons observer, d'abord, que le nom du monétaire Johannes n'est pas très répandu dans la numismatique mérovingienne, étant donné qu'il se rencontre sur une quinzaine de triens à peine; ensuite, que presque toutes les pièces signées de ce nom sont à peu près du même style et appartiennent à des localités situées dans une même région qui comprend les cités limitrophes de Nantes et de Poitiers et les ateliers de Teodeberciacus (Thiverzay) (1), Tidiriciacum (Trizay-sur-le-Lay) (2), Bedas-Portus (Vaas) (3), Viriliacum (Vrillé) (4) et Namnetis (Nantes) (5) : ce qui tenderait à prouver que l'activité de ce monétaire s'est exercée exclusivement en Poitou et dans la haute Bretagne, où il n'eut vraisemblablement pas d'homonyme (6).

Nous ferons remarquer en outre : 1° que la Victoire qui orne l'un des côtés de notre pièce ressemble énormément à celle que l'on voit levant la main et tenant une croix sur certains triens frap-

(1) DE BELFORT, *o. c.*, 4251-4255.

(2) *Ibid.*, 4282.

(3) *Ibid.*, 807.

(4) *Ibid.*, 4903.

(5) *Ibid.*, 3105-3106.

(6) Un seul autre monétaire du même nom est connu et a monnayé à *Cristoialo*, que l'on a identifié d'abord avec Créteil (Seine), puis avec Cristeuil-la-Madeleine (Charente). M. Prou admet Créteil, dans la cité de Paris, donc très loin de celle de Poitiers.

pés, par un monétaire du nom de Francio, à Campbon (Cambidonno) dans la cité de Nantes (1) ; 2° qu'elle se retrouve dans la même attitude sur un tiers de sou frappé à Nantes même (2) par le monétaire Johannes ; 3° enfin que le revers de notre pièce offre une figure incertaine, à peu près comme un autre triens, également de Nantes et du même Johannes, nous en montre une, dans laquelle on a voulu voir un oiseau sur un rocher (3).

D'où il nous paraît résulter à toute évidence que les triens à la légende *Cadolidi* doivent avoir pour patrie l'une des cités des Namnètes ou des Pictaves et que c'est entre Poitiers et Nantes et même plutôt aux environs de cette dernière ville qu'il faut placer la localité, probablement disparue (?), dans laquelle ils furent frappés.

FRÉD. ALVIN.

(1) PROU, *o. c.*, nos 548-550 et pl. X, 10 et 11.

(2) DE BELFORT, *o. c.*, 3105.

(3) DE BELFORT, *o. c.*, 3106.

L'ATELIER MONÉTAIRE DE BRUGES

SOUS

LE RÈGNE DE LA MAISON D'AUTRICHE

1709-1786

I.

LE MONNAYAGE AU NOM DE CHARLES III EN 1709.

A la mort de Charles II, survenue à Madrid le 1^{er} novembre 1700, le duc d'Anjou, désigné par le monarque défunt comme son héritier, se vit reconnaître d'emblée la qualité de souverain légitime des Pays-Bas : les États de Brabant et de Flandre écrivirent immédiatement à la reine douairière d'Espagne des lettres de condoléances, en lui donnant l'assurance de leurs sentiments les plus soumis et les plus respectueux à l'égard de Philippe V (1).

Pendant les premiers mois, la vie administrative continua dans le pays telle qu'elle était autrefois. Mais Philippe V, en partant pour l'Espagne, le 4 décembre 1700, avait confié à Louis XIV, son aïeul, le pouvoir de prendre aux Pays-Bas toutes

(1) M. GACHARD, *Histoire de la Belgique au commencement du XVIII^e siècle*. Bruxelles, 1880, p. 20.

les mesures profitables aux deux couronnes. De fait, le roi de France se trouva être le véritable souverain de nos provinces.

Son premier soin fut de faire occuper par les troupes françaises les villes belges dans lesquelles les Hollandais tenaient garnison ; il voulut ensuite procéder à une série de réformes qui allaient à l'encontre des libertés des provinces ; la première de ces mesures impopulaires fut l'instauration du recrutement forcé ; elle fut suivie de la modification de la constitution des Pays-Bas : en 1702, les trois conseils collatéraux furent remplacés par un conseil unique, le Conseil d'État, et les deux chambres des finances furent fondues en une seule. On tentait de centraliser tous les pouvoirs entre les mains du gouverneur. Ces mesures et mille vexations financières créèrent à Philippe V une complète impopularité.

Sur ces entrefaites, les Provinces-Unies et l'Angleterre, qui avaient de prime abord reconnu Philippe V comme successeur de Charles II, lorsque l'empereur Léopold se fut résolu à revendiquer par les armes le trône d'Espagne et les Pays-Bas, conclurent avec lui le traité dit *La grande Alliance* (7 septembre 1701), et la guerre éclata entre la France et les Alliés.

Les hostilités furent bientôt générales aux Pays-Bas.

Le 12 septembre 1703, l'empereur Léopold renonça à ses droits à la succession d'Espagne en

faveur de son second fils, l'archiduc Charles, qui prit le titre de Charles III et partit pour l'Espagne.

Ce ne fut qu'en 1706 que la situation s'éclaircit : le 23 mai, le maréchal de Villeroy fut vaincu à Ramillies par Marlborough. Les Alliés étaient maîtres du Brabant et de la Flandre. Le 5 juin, les États de Brabant (1) reconnurent Charles III pour leur souverain seigneur et duc, et le 6 les États de Flandre (2) procédèrent au même acte de soumission.

Le premier soin des Alliés fut de reconstituer l'administration des Pays-Bas. Ils installèrent un nouveau Conseil d'État au nom de la reine de la Grande-Bretagne et des États-Généraux des Provinces-Unies, par acte du 21 juillet 1706; le 30 juillet le Conseil des finances fut rétabli, et le 14 août il en fut de même de la Chambre des comptes du Roi ou de Flandre. Ainsi, seul des trois conseils collatéraux, le Conseil privé restait supprimé et ses attributions passèrent au Conseil d'État.

Cependant la conquête du pays n'était pas assurée. Les armées tenaient encore la campagne; en juillet 1708, les Français surprirent Gand et Bruges et les occupèrent sans coup férir. Cependant après la prise de Lille par les Alliés le 8 décembre 1708, Gand et Bruges furent enlevés aux

1) L.-P. GACHARD, *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique*. Bruxelles, 1835, t. III, p. 230.

2) *Ibidem*, p. 235.

Français (1), et la bataille de Malplaquet, le 11 décembre 1709, consacra la retraite des armées de Louis XIV.

L'occupation de Gand et de Bruges par les troupes françaises avait duré près de six mois. Elle avait eu pour conséquence d'inonder ces deux villes d'espèces françaises qui avaient cours pour un prix supérieur à leur valeur intrinsèque. C'étaient en majeure partie des monnaies frappées à Metz et à Strasbourg. Une ordonnance du Conseil d'État au nom de Charles III, du 9 février 1709 (2), les déclara billon, et ordonna, sous peine de confiscation, de les porter aux changeurs officiels ou aux maîtres des monnaies. Pour retirer plus rapidement ce numéraire, des changeurs extraordinaires furent établis dans les villes de Gand et de Bruges, et on enjoignit aux gardes des monnaies de leur fournir l'argent coursable dont ils auraient besoin.

Le placard fut imprimé par ordre du Roi; il fut enjoint aux changeurs de l'afficher dans leurs comptoirs et à leur porte, bien en vue : les espèces prohibées y étaient reproduites en gravure.

C'étaient : la pièce de 33 sols frappée à Strasbourg (HOFFMANN, 286); la pièce de 20 sols (HOFFMANN, 172); la pièce de 10 sols tournois, frappée à

(1) GACHARD, *Histoire de la Belgique au commencement du XVIII^e siècle*, pp. 157, 158.

(2) GACHARD, *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas autrichiens*. III^e série, 1700-1794. T. II, pp. 196-199.

Metz (HOFFMANN, 169); la pièce de 10 sols (HOFFMANN, 172); la pièce de 5 sols frappée à Strasbourg (HOFFMANN, 173); et deux pièces de 4 sols (HOFFMANN, 106 et 138).

Les pièces de 10 sols avaient eu cours pour 6 sols et un liard argent courant (escalin de 7 sols), alors qu'elles ne valaient que 5 patards, 2 liards et un gigot. En argent fort, étant donnés leur poids et leur titre, elles revenaient à 4 sols, 3 liards et un gigot.

Il fut ordonné que les changeurs recevraient les pièces françaises de 10 sols pour 5 patards, 2 liards et un gigot; celles de 5 et 4 sols pour la moitié; celles de 20 sols pour 11 patards et un liard et celles de 33 sols pour 16 patards, 3 liards un gigot.

Il leur fut interdit de retenir le quarantième denier ainsi qu'ils y avaient été autorisés par un placard du 3 janvier 1698, mais ils avaient un bénéfice de 8 sols au marc.

En effet, ils étaient tenus d'accepter les espèces billonnées d'après le tarif suivant établi en monnaies fortes :

- pour le marc, 19 escalins, 6 patards;
- pour l'once, 2 escalins, 8 patards, 1 liard;
- pour l'esterlin, 2 patards, 1 liard, 1 gigot, 1 mite
4/5;
- pour l'as, 3 mites 1/2.

Par contre, ils purent les remettre aux hôtels des monnaies d'après le tarif suivant qui fut appli-

qué également aux particuliers s'adressant directement aux maîtres des monnaies :

pour le marc, 19 escalins, 14 patards;
 pour l'once, 2 escalins, 9 patards, 1 liard;
 pour l'esterlin, 2 patards, 1 liard, 1 gigot, 4
 mites $1/5$;
 pour l'as, 3 mites $11/16$.

En promulguant cette ordonnance, le Conseil d'État poursuivait un double but : le premier était d'éviter aux nationaux les pertes que leur causait la circulation de monnaies étrangères acceptées à un taux supérieur à leur valeur intrinsèque; il allait par là même pourvoir de matières d'argent la Monnaie de Bruges, en laquelle il se proposait de faire battre monnaie au nom de Charles III.

En effet, une ordonnance du Conseil des finances en date du 6 février 1709 (1) prescrivit à Augustin-

(1) Cette ordonnance est perdue. On la connaît par les allusions qui y sont faites dans le compte du monnayage de 1709 contenu dans le *Registre de la Chambre des comptes*, 18191, fol. 2, aux *Archives générales du Royaume*.

« Compte que fait et rend à Messeigneurs les Président et Gens de la Chambre des Comptes de Sa Majesté impériale et catholique Augustin Charles Wautier, conseiller et maître général des monnoyes de Sa dite Majesté, de sa boîte de la monnoye de Bruges comprenant tous les ouvrages d'argent qu'il a ordonné d'ouvrir et monnoyer dans la dite monnoye de Bruges par Marcus T'Serstevens en conformité d'une ordonnance du Conseil des finances en date du 6 février 1709, laquelle fabrique a commencé le 1^{er} de Mars de la dite année 1709 jusques le 23 may de la même année lorsque la dite boîte a été serrée et par ordre de Messeigneurs les President et Gens de compte de Sa Majesté impé-

Charles Wautier, conseiller et maître général des monnaies, de transformer en monnaie d'argent, aux coins du Roi, les monnaies françaises frappées à Metz et à Strasbourg qui avaient été déclarées billon.

La Monnaie de Bruges était inactive depuis le 30 octobre 1705, date à laquelle Pierre de Cantere avait renoncé à l'administration ultérieure de cet atelier (1). Il fallut faire exécuter des réparations aux bâtiments; le maître maçon Pierre De Smedt et le maître ferronnier Balthasar de Clercq y procédèrent; la Monnaie était déserte et sans instruments; l'ajusteur de balances Jean Somers fut appelé à prêter ses services (2).

riale et catholique transportée en cette chambre le 20 d'août 1715 et dont l'ouverture et examination a été commencée le 27^e octobre de cette année 1716 et continuée jusques le 10^e novembre ensuivant, le tout en présence de Henry de Voorhout, baron de Sevenhuysse, conseiller et maître ordinaire de la dite Chambre des comptes commissaire à ce député, et comme le conseiller et maître général des monnoyes Charles Joseph Thomas Chamvez de Bruyant n'a point paru, nonobstant qu'il a été prié par ses confrères tant de bouche que par lettres, en son absence on a fait la dite examination en présence de Jean Charles Vander Borgh, et Jaques Henry Claessens, conseillers et maîtres généraux des monnoyes de Sa dite Majesté es pays par deça, Marcus Rimbout, essayeur général des dites monnoyes, Charles de Geldere, garde de la dite monnoye de Bruges et du conseiller et maître général des monnoyes Augustin Charles Wautier, comme rendant étant ledit compte dressé en florins, patars et mites de vingt patars chacun florin et de quarante huit mites le patar monnoye de change de Flandre ».

(1) *Archives générales du Royaume. Chambre des comptes.* Registre 18190.

(2) *Archives générales du Royaume. Chambre des comptes.* Registre 18191, fol. 8, 11 et 12.

Marcus 't Serstevens fut l'entrepreneur de la fabrication.

La réouverture de la Monnaie de Bruges fut fêtée solennellement. La frappe des premiers coins gravés au nom de Charles III fut annoncée par des décharges de boîtes, puis un grand banquet fut donné aux officiers de la Monnaie ainsi qu'aux monnayeurs (1).

Le monnayage commença le 1^{er} mars 1709 et se poursuivit jusqu'au 23 mai de la même année.

On fabriqua des patacons et des demi-patacons. Deux exemplaires de chacune des espèces furent envoyés par la poste au Conseil des finances dès le 25 mars (2).

Les patacons devaient être au titre de 10 deniers, 11 1/2 grains d'argent fin (873 millièmes), et être taillés à raison de 8 29192/41151 pièces au marc de Troyes, c'est-à-dire peser 28 gr.,041, avec une tolérance d'un grain d'argent fin en aloi, et d'un esterlin au poids sur chaque marc ouvré.

(1) « Item, comme la Chambre des comptes a accordé aux maîtres de la monnoye à Anvers pour la cérémonie et récréation aux premiers coins frappés de Sa Majesté impériale et catholique la somme de dix huit patacons le rendant a fait la même cérémonie à Bruges, a fait tirer les boëttes et donné un grand repas aux officiers et monnoyeurs et traité les officiers de la dite monnoye, lui vient la somme déboursée de dix huit patacons ». (*Archives générales du Royaume. Chambre des comptes*, 18191, fol. 10.)

(2) « Deux pattacons et deux demy pattacons furent envoyés par la poste au Conseil des finances le 25 mars 1709 ». (*Archives générales du Royaume. Chambre des comptes. Registre* 18191, fol. 8.)

La Monnaie mit en œuvre 8,272 marcs, 7 onces, 9 esterlins et 16 as d'argent; 186 marcs, 2 onces furent cisailés; 4 marcs furent réservés pour l'essai général et l'on déposa dans la boîte de la Monnaie 274 pièces.

La frappe nette porta donc sur 8,082 marcs, 5 onces, 9 esterlins, 16 as, soit 2,249 kgs, 201, ce qui représente une quantité d'environ 80,210 patacons (1).

Cette pièce, qui a pourtant été fabriquée en grand nombre, est aujourd'hui extrêmement rare. M. le V^e B. de Jonghe en possède dans sa collection deux variétés qu'il a bien voulu me permettre de faire connaître. Toutes deux proviennent des mêmes coins, mais l'une a été frappée sur flan libre tandis que l'autre l'a été en virole. Voici la

(1) *Souverains d'argent dits patacons de quarante huit patars la pièce.* « Premièrement le dit rendant a fait ouvrer et monnoyer pendant le cours de la dite boîte es dits patacons de dix deniers onze et demy grains d'argent fin en aloy et les huit pièces avec vingte neuf mille cent nonante deux = quarante un mille cent cinquante unièmes parties d'une pièce en taille au dit marc poid de Troye, aux remèdes d'un grain d'argent fin en aloy et d'un eterlin en poid sur chaque marc d'œuvre, la quantité de huit mille deux cent septante deux marc sept onces neuf eterlins seize as desquels ont été scisaillez cent quatre vingt six marcs deux onces, et dans la boîte deux cent septante quatre pièces, les quelles scizailles deduites et quatre marcs pour le fait de l'essay générale rest netto huit mille quatre vingt deux marcs cinq onces neuf eterlins seize as qui font argent fin sept mille cinquante huit marcs trois deniers dix neuf grains et à l'advent d'un patar le marc le marc fin pour droit seigneurial vient ici la somme de + iii^e LII £, xviii pattars xv mites ». (*Archives générales du Royaume. Chambre des comptes. Registre 18191, fol. 3.*)

reproduction (Fig. 1) et la description de ces patacons :



Fig. 1.

1. PATACON. — Dans un cercle de grènetis, CAROLUS III · D(ei) · G(ratia) · HISP(aniarum) · ET INDIARUM REX ☙ Croix de Bourgogne portant en cœur le briquet de la Toison d'or auquel est appendu le bijou de l'Ordre. Dans le canton supérieur de la croix, une couronne royale; dans les cantons latéraux, monogramme couronné composé de trois C enlacés.

Rev. Dans un cercle de grènetis, ARCHID(ux) · AUST(riæ) · DUX BURG(undiae) · C(omes) · FLAND(riæ) Z^c. Écu surmonté d'une couronne royale et entouré du collier de l'Ordre de la Toison d'or. A gauche et à droite de la couronne, 17 | 09.

Collection de M. le V^{te} B. de Jonghe (Fig. 1).

Diamètre : 42 mm. Poids : 28 gr. 10.

2. PATACON. — Variété frappée en virole.

Collection de M. le V^{te} B. de Jonghe.

Diamètre : 39 mm. Poids : 28 gr. 01.

La frappe des demi-patacons nécessita une quan-

tité d'argent beaucoup moins considérable. Ils furent fabriqués aux mêmes conditions que les patacons.

On mit en œuvre 403 marcs, 11 esterlins; 11 marcs furent cisailés, 20 pièces furent déposées dans la boîte de la Monnaie et 1 marc réservé pour l'essai général.

La fabrication nette fut de 391 marcs, 6 deniers, 17,5 grains d'argent (95 kgs, 706), ce qui représente un nombre d'environ 6,825 pièces (1). C'est la monnaie dont voici la reproduction (Fig. 2) :

3. DEMI-PATACON.



Fig. 2.

Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale de Belgique, etc.

Diamètre : 34 mm. Poids : 13 gr. 90.

(1) « *Demy patacons de xxiiii patars la pièce. Le dit rendant a encor fait ouvrer et monnoyer es dits demy patacons du même poid et aloy a l'advenant et aux mêmes remèdes que les entiers la quantité de quatre cent trois marcs un onze un eterlen desquels ont été scizailéz onze marcs et dans la boîte vingt pièces, icelles scizailles déduites et nu marc pour le fait de l'essaye générale, rest netto trois cent nonante un marcs six deniers dix sept grains et demy et à l'advenant d'un patar le marc fin pour droit seigneurial vient ici la somme de + xxvii fls 1 patars xxvi mites* ». (*Archives générales du Royaume. Chambre des comptes. Registre 18191, fol. 4 v^o.*)

Le demi-patacon est exactement semblable au patacon ; il en diffère par le seul diamètre. Il en existe plusieurs légères variétés de coin qui toutes — du moins celles que j'ai vues — sont frappées en virole.

Il a été impossible de trouver quel fut l'auteur des coins qui ont été utilisés pour la frappe. Étant donné que les poinçons qui servaient à la confection des matrices dans tous les ateliers étaient fournis à cette époque par le graveur général, il est probable que les poinçons utilisés à Bruges ont été l'œuvre de Philippe Roettiers (1). Quoi qu'il en soit, les coins furent brisés par ordonnance du 30 mai 1709 (2).

Bien que l'ordonnance du 9 février 1709 eût été renouvelée le 28 mai de la même année (3), la Monnaie de Bruges ne poursuivit pas sa fabrication ; elle devait chômer jusqu'en 1712.

L'essai général des monnaies fabriquées en 1709

(1) Au sujet de l'obligation qu'avaient les maîtres des monnaies de n'employer que des coins du graveur général, voyez un incident qui eut lieu à la Monnaie d'Anvers précisément en 1709. A. DE WITTE, *Histoire monétaire du Brabant*. Anvers, 1899, t. III, p. 253.

(2) Cassation des coins par ordonnance du 30 mai 1705, d'après le registre. Mais il semble bien que cette date soit une erreur pour 1709, étant donné que tout le compte dans lequel se trouve cette mention est relatif à la fabrication de 1709. On ne voit donc pas ce que une ordonnance de 1705 viendrait faire ici. (*Archives générales du Royaume. Chambre des comptes. Registre 18191, fol. 6 v°.*)

(3) GACHARD, *l'ecueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, II, p. 225.

eut lieu du 21 octobre 1716 au 10 novembre suivant. La boîte de 1709 avait été transportée en la Chambre des comptes à Bruxelles le 20 août 1715. Elle fut ouverte en présence de Henry de Voorhout, baron de Sevenhuyse, conseiller et maître général de la Chambre des comptes, de Jean-Charles Vander Borgh et de Jacques-Henri Claessens, conseillers et maîtres généraux des monnaies, de Marcus Rimbout, essayeur général des monnaies, de Charles de Geldere, garde de la Monnaie de Bruges, et du conseiller et maître général des monnaies Augustin-Charles Wautier, auquel la reddition du compte incombait.

Les patacons (1) et demi-patacons (2) furent

(1) « Des dits patacons ont été pesé quatre marcs a chaque côté de la balance deux marcs, et sont trouvé trop légers huit as et trois quarts d'un as sur le marc, ce qui fait sur la nette quantité treize marcs six onces dix eterlins trois as et demy et a l'advenant de vingt florins dix huit patars deux et demy mites le marc d'œuvre vient ici la somme de + ⁱⁱ Lxxxviii £ xiiii pat^{rs} xxx mites.

» Les dits pattacons ont été trouvé par l'essayeur général écars en aloy trois quarts d'un grain ce qui fait sur la dite nette quantité vingt un marcs et quatorze grains et à l'advenant de vingt trois florins treize patars le marc fin vient icy la somme de + ⁱⁱⁱⁱ Lxxxxvii £ xx pat^{rs} xlvii mites ». (*Archives générales du Royaume. Chambre des comptes. Registre 18101, fol. 4.*)

(2) « Les dits demy pattacons ont pesé un marc et c'est trouvé leger dix huit as et demy sur le marc ce qui fait sur la dite nette quantité un marc trois onces six eterlins trois as et sept huitièmes d'un as et à l'advenant de vingt florins dix huit patars deux mites et demy le marc d'œuvre vient ici la somme + xxix £ x patars xxxix mites.

» Les dits demy pattacons ont été trouvez par l'essayeur général trop écars en aloy cinc seizièmes d'un grain, ce qui fait sur la dite nette quan-

trouvés en-dessous de la tolérance tant en poids qu'en aloi.

VICTOR TOURNEUR.

(*A suivre.*)

tité cinq deniers deux grains et un cinquième d'un grain et à l'advenant de vingt trois florins treize patars le marc d'argent fin, vient ici la somme de + x £ xxiii mites ». (*Archives générales du Royaume. Chambre des comptes. Registre 18191, fol. 4 v° et fol. 5*)

LES JETONS DE L'ADMINISTRATION
DU
CANAL DE BRUXELLES
AUX
XVI^e ET XVII^e SIÈCLES.

(Suite et fin (1).)

PLANCHES X ET XI.

L'*écuyer Jacques-Louis Madoets*, seigneur de Boetsvaert, 50^e intendant du canal, du 23 juin 1678 au 23 juin 1679, était le deuxième fils de Pierre Madoets, seigneur-haut justicier de Haeren, et d'Anne de Facuwez.

Il embrassa d'abord la carrière des armes, fut capitaine d'infanterie, puis s'occupa des affaires de la commune et devint neuf fois échevin, deux fois trésorier de Bruxelles.

Charles II le nomma, en 1680, lieutenant du grand veneur, gruyer de Brabant et châtelain du manoir des Trois-Fontaines, près d'Auderghem, dans la forêt de Soignes.

Comme intendant du canal, Madoets fit frapper,

(1) Voir *Revue*, 1911, pp. 61, 169, 267.

en 1680, c'est-à-dire un an après l'expiration de son mandat, un jeton qui commémore le mariage de Charles II avec Marie-Louise d'Orléans :

48. — 1680 — Planche X, n° 48.

Droit : Les armes de Jacques-Louis Madoets : écartelé : aux 1 et 4, d'argent à trois macles de sable ; aux 2 et 3, de sinople au lion d'argent couronné d'or. Cimier : un buste de jeune homme habillé d'argent, tortillé du même.

Revers : 1680 . VENTI . DISCEDITE . NAVIGAT . VNA . PAX . ET . AMOR.


Le roi et la reine d'Espagne naviguent dans une barque conduite par la Paix. A l'avant du bateau, une voile porte le chiffre couronné des époux entouré d'une guirlande d'olivier.

Dugniolle, 4434 (1).

Gravé dans Van Loon, F., t. III, p. 271.

Léonard van der Noot, baron de Kiesegehém, administra pour la dernière fois le canal, du 23 juin 1679 au 23 juin 1681. A la fin de sa gestion, il laissa le jeton suivant :

49. — 1681. — Planche X, n° 49.

Droit : 16  81. CONCHA × AGIT × IN × II- QVIDIS.

Les armes de Léonard van der Noot.

Revers (2) :  IVSTITIA × MENSURA × ET × PONDERE × CONSTAT ×

(1) Le jeton 4435 n'est pas connu.

(2) Il existe une variété de revers.

Un compas auquel est suspendu un fil à plomb.

Dugniolle, 4462.

Gravé dans la *Revue belge de numismatique*,
année 1889.

Le compas et le fil à plomb symbolisent la modération et la pondération du gouverneur-général, Alexandre Farnèse, prince de Parme.

En septembre 1680, de sanglants désordres éclatèrent à Bruxelles, parce que le gouvernement espagnol, pressé d'argent, comme d'habitude, prétendait faire rentrer les impôts sans le consentement des Nations.

L'année suivante, au mois de mars, les députés des Métiers refusèrent, avec obstination, une aide de 800,000 florins dont le gouvernement avait le plus grand besoin et qu'il attendait avec impatience. On vit à l'hôtel de ville de telles scènes de violence que le Magistrat en interdit l'accès aux membres des Nations.

Cette opiniâtreté irrita le prince de Parme qui résolut d'user de rigueur. Il fit entrer dans Bruxelles 800 cavaliers et 1,800 fantassins, puis ordonna une enquête sévère sur les excès commis à l'hôtel de ville ainsi que sur les troubles de 1680.

Un jardinier, nommé Philippe Van den Hoeve, accusé d'être le fauteur du désordre, fut appréhendé au corps et conduit au château de Vilvorde où l'on commença son procès.

Dès que la nouvelle de cette arrestation se répandit en ville, les Métiers firent entendre de

sourdes rumeurs, présages certains de l'émeute.

Le Magistrat se rendit au Palais pour supplier le prince de Parme d'accorder une amnistie générale, alléguant que « les bourgeois n'avaient pas » tant péché par malice que par ignorance ».

Farnèse se montra bon prince et traita les bourgeois de Bruxelles avec ménagements. Il accorda l'amnistie et fit lâcher le prisonnier.

Cet acte de clémence fut accueilli avec allégresse par tous les citoyens (1).

L'*écuyer Jean-Balthazar de Visscher*, seigneur de Celles-sur-Piéton, remplaça Léonard van der Noot et resta en fonctions, du 23 juin 1681 au 23 juin 1682.

Fils de Jean-Balthazar, commissaire ordinaire des montres aux Pays-Bas, et de Cornélie de Norman d'Oxelaere, le seigneur de Celles s'unit, le 26 novembre 1662, à Marie-Catherine de Gottignies.

Il devint plusieurs fois bourgmestre mais se montra trop courtisan des Espagnols et se rendit par là très impopulaire. Pendant une émeute qui éclata à Bruxelles en 1680, la populace saccagea sa maison; de Visscher qui se savait l'objet de l'animadversion publique en avait, paraît-il, fait enlever tous les meubles (2).

Il fit frapper, comme 52^e intendant, le jeton décrit ci-dessous :


(1) HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 111.

(2) *Ibid.*, p. 105.

50. — 1681. — Planche X, n° 50.

Droit : IN . CRVCE . SALVS.

Les armes de Jean-Balthazar de Visscher : *de gueules au sautoir d'or. Cimier : une aigle issante de sable.*


Revers : 16  81 ÷ NEC + FLVCTVAT ÷ ILLA +
Un galion battant pavillon aux armes de J.-B. de Visscher.

Dugniolle, 4463.

Georges van Eesbeke dit van der Haegen, licencié en droit, fut le 53^e intendant, du 23 juin 1682 au 23 juin 1683, et émit un jeton en 1684 :

51. — 1684. — Planche X, n° 51.

Droit : Les armes de Georges van Eesbeke dit van der Haegen (1). L'écu est accosté de 16 — 84.

Revers :  A RECTO NON ESTV VLLO VEN-
TOVE MOVETVR

Les vents soufflent sur le *veer* sans l'ébranler.


Dugniolle, 4495 (2).

Jean-Balthazar de Visscher dirigea de nouveau le canal, du 23 juin 1683 au 23 juin 1685. A la fin de sa première année de gestion, il fit frapper deux jetons :

52. — 1684. — Planche X, n° 52.

Droit : IN . CRVCE . SALVS.

Les armes de Jean-Balthazar de Visscher.

Revers : 16  84 ÷ NEC + FLVCTVAT ÷ ILLA.

(1) Voyez les armes du jeton n° 34.

(2) Le n° 4496 n'est pas connu.

Un galion portant à la poupe un pavillon aux armes de J. B. de Visscher.

Dugniolle, 4500 (1).

53. — 1684. — Planche X, nos 52 et 53.

Droit : PROSPERITATE . ET . BENIGNITATE.

Les armes de Jean-Balthazar de Visscher.

Revers du n° 52.

Dugniolle, 4497.

Ce jeton a été frappé sur flan d'argent (2).

Le 55^e intendant du canal qui resta en fonctions, du 23 juin 1685 au 23 juin 1688, fut *Théodore-Louis d'Elshout*, chevalier banneret de Clèves et d'Heusden, seigneur de Middelswaele et de Zeyssele, descendant en ligne masculine des anciens comtes de Clèves.

Charles II lui conféra, le 2 mars 1688, le titre de baron de Heusden.

Théodore-Louis d'Elshout fit partie du Magistrat bruxellois, de 1661 à 1697.

Deux jetons commémorent son passage à l'administration du canal :

54. — 1687. — Planche X, n° 54.

Droit : EX HEVSDANA FAMILIA. En exergue : . 16  87 .

Les armes de Théodore-Louis d'Elshout : *de*

(1) Le n° 4506 n'est pas connu.

(2) A. DE WITTE, *Le jeton dans les comptes des maîtres des Monnaies*, etc.

sinople, au lion d'argent couronné d'or, armé et lampassé de gueules, l'épaule chargée d'un écusson de Heusden qui est d'or à une roue de gueules. Supports : deux léopards lionnés d'or, mouchetés de sinople, tenant chacun une bannière, celle à dextre aux armes de Clèves, qui sont de gueules à une escarboucle d'or, celle à sénestre aux armes de Heusden.

Revers : DVM ZEPHYRI SPIRANT ADVERSAS DESPICIT VNDAS.

Zéphyr enfile les voiles d'un galion battant pavillon de Clèves.

Dugniolle, 4534 (1).

Ag. Catalogue De Coster, 572.

55. — 1688. — Planche X, n° 55.

Droit : EX ILLVSTRI HEVSDANA FAMILIA.

Les armes de Théodore-Louis d'Elshout sommées d'une couronne de baron.

Revers : 1688. SVRGETQVE FAVENTIBVS VNDIS.

Un galion battant pavillon de Clèves.

Dugniolle, 4547.

Ag. Catalogue De Coster, 574.

Du 23 juin 1688 au 23 juin 1691, le canal fut administré par *Guillaume van Hamme*, baron de Stalle et Overhem, 56^e intendant.

Fils de Libert, capitaine d'une compagnie libre d'infanterie wallonne, puis échevin de Bruxelles, *Guillaume van Hamme* appartenait à une noble et

(1) Le n° 4546 n'est pas connu.

ancienne maison du duché de Brabant sortant des sires d'Assche, cadets des sires de Grimberghe, seigneurs de Malines.

Par son mariage avec Charlotte-Françoise Franckheim, Guillaume van Hamme acquit, le 4 juin 1667, les terres de Stalle et Overhem.

Il remplit la charge de bourgmestre de Bruxelles en 1681, 1682 et 1691 et fut trésorier de la ville de 1683 à 1688.

Charles II le créa baron par lettres patentes du 27 mars 1686.

Van Hamme laissa en souvenir de son passage au canal le jeton suivant :

56. — 1691. — Planche X, n° 56.

Droit : CAROLE . DES(ine) . ÆSTVM.

Les armes de Guillaume van Hamme : *écartelé : aux 1 et 4, d'or à la fasce d'azur, au sautoir de gueules, brochant sur le tout (Grimberghe d'Assche); aux 2 et 3, à une bande losangée de gueules de cinq pièces (Ophem). Couronne de baron. Tenants : deux dames coiffées et habillées à l'antique d'une robe d'azur garnie d'or et tenant chacune une bannière, celle à dextre aux armes de Grimberghe d'Assche, celle à sénestre aux armes d'Ophem.*

Revers : 16 * 91 . VENTOSQVE . SECVNDE . SECVNDOS (1).

Les zéphirs enflent les voiles du *heu* portant à la proue et aux mâts les armes de Grimberghe d'Assche.

Dugniolle, 4577.

(1) Suite de la légende du droit.

Jean Heymans, 57^e intendant (1691-92) et *Guillaume van Hamme*, 58^e intendant (1692-94), ne firent pas frapper de jetons.

Jean-Jacques de Brouckhoven, baron de Putte, seigneur de Rythoven, Zingen, etc, fut nommé 59^e intendant du canal le 19 juillet 1694 et resta en fonctions jusqu'au 10 octobre 1698.

Il était fils d'Antoine-Ferdinand qui fut intendant du canal (1), et de Marie de Calwaert.

Il épousa Marie-Claire de Ryedewyck, dont il n'eut qu'une fille, Marie-Madeleine, femme de Charles-Louis van der Stegen.

Jean-Jacques de Brouckhoven remplaça son père dans le Magistrat bruxellois le 11 mars 1681; il fut huit fois échevin et onze fois trésorier. Il décéda le 27 octobre 1710.

Le baron de Putte nous laissa les trois derniers souvenirs métalliques des intendants du canal :

57. — 1696 — Planche XI, n° 57.

Droit : Les armes de Jean-Jacques de Brouckhoven (2).

Revers : PROTECTIO MEA DE CÆLO · H · V · C · R (3) · 1696.

Le coche d'eau (4) dont le pont est couvert de passagers, est halé vers la droite. A un anneau de la légende est attaché un écu ovale aux armes de

(1) Voyez le jeton n° 35.

(2) Voyez la description du jeton n° 35.

(3) *Hendrik Van Cutsem, rentmeester*.

(4) dit le *veer*. Voy. pl. XI, sa reproduction d'après un lavis du XVIII^e siècle.

Bruxelles. Dans l'herbe de la berge, l'initiale du graveur R(*Roettiers*).

Dugniolle, 4612.

Ag. Catalogue De Coster 601.

58. — 1697. — Planche XI, n° 58.

Droit : Les armes de Jean-Jacques de Brouckhoven. En exergue : 16  97.


Revers : FRANCISCVS + SIREIACOB + RENTMEESTER (*receveur*) +

Un galion portant à l'arrière un pavillon aux armes de François Sirejacob : *d'azur au chevron d'or chargé de trois quintefeuilles de gueules, accompagné de trois fleurs de lis d'argent, deux en chef, une en pointe.*

Dugniolle, 4649.

François Sirejacob, bien que remplissant les fonctions de receveur plébéien, appartenait à une ancienne famille noble de Bruxelles. Il resta à l'administration du canal, du 23 juin 1697 au 12 mai 1698.

59. — 1698. — Planche XI, n° 59.

Droit : Les armes de Jean-Jacques de Brouckhoven. En exergue : 16  98.

Revers : NICOLAVS + DEYS + RENTMEESTER + (*receveur*).

Un galion portant à l'arrière un pavillon inconnu.

Dugniolle, 4655.

Nicolas Deys fut receveur, du 13 mai au 10 octobre 1698.

Avant de terminer notre étude des jetons de l'administration du canal de Bruxelles, il nous reste à chercher la signification du galion (1) que nous trouvons comme type, sur la plupart des pièces frappées par les intendants, après 1680.

Déjà nous avons rencontré un navire à trois mâts sur le jeton que l'intendant Jean van der Tommen émit en 1644, et nous avons montré que ce vaisseau symbolise les désirs d'extension coloniale qui se firent jour alors dans notre pays.

Même sens doit, croyons-nous, être donné au galion que portent, au revers, les derniers jetons des intendants du canal.

A la fin du XVII^e siècle, il se créa, en effet, dans les Pays-Bas espagnols, tout particulièrement à Bruxelles, une active propagande en faveur des entreprises d'outremer.

Au nom des sujets « de par deçà », les États de Flandre et de Brabant sollicitèrent du roi d'Espagne l'autorisation de négocier avec les îles Philippines. Voyant leur requête repoussée, les États demandèrent, sans plus de succès d'ailleurs, à pouvoir exporter les produits belges vers les Indes occidentales, en particulier vers Buenos-Ayres, ou à fonder une colonie à Saint-Domingue.

Deux citoyens brabançons, Pierre Cardon, négociant à Anvers, et Jean Van der Meulen, avocat

(1) Voyez le dessin de ce bâtiment de mer dans le *Larousse illustré*, au mot *galion*.

à Bruxelles, furent les ardents protagonistes des idées d'expansion.

L'Escaut était fermé depuis 1648; Cardon soumit au gouvernement le projet de creuser une nouvelle voie navigable en approfondissant les canaux de Flandre, de manière à permettre aux navires de mer de se rendre d'Ostende à Anvers, Malines et Bruxelles sans rompre charge (1).

La guerre avec la France arrêta l'entreprise.

Jean Van der Meulen, de son côté, faisait d'actives démarches pour obtenir, en faveur de ses compatriotes, le libre commerce dans quelques colonies. Il proposa, en 1691, la création d'une Compagnie générale établie aux Pays-Bas et dont les vaisseaux seraient autorisés à naviguer par toutes les mers d'Europe, d'Asie et d'Afrique; à négocier en « tous Royaumes, États et provinces » de Sa Majesté et celles de ses amys, conféderez » et neutraux ».

Van der Meulen alla exposer ses idées à la cour de Madrid; il y reçut un accueil bienveillant, mais ce fut tout. Le faible Charles II craignait trop de mécontenter les Hollandais pour accorder la concession demandée par l'avocat bruxellois.

Cependant Maximilien-Emmanuel de Bavière venait de prendre en mains le gouvernement des Pays-Bas (1691) et cherchait à relever notre commerce en encourageant l'exportation de nos pro-

(1) MICHEL HUISMAN. *La Belgique commerciale sous l'empereur Charles VI.*

duits. Il promit des lettres de marque aux navires qui s'armeraient en course.

Cardon et Van der Meulen profitèrent des dispositions favorables du prince pour reprendre leur propagande, principalement parmi les Nations de Bruxelles. Ils présentèrent au gouverneur général les projets qu'ils préconisaient depuis vingt ans : la création d'une compagnie pour le commerce des Indes, l'établissement d'une ligne de navigation entre Ostende et les villes du Brabant par la Flandre, l'ouverture d'un canal de Bruxelles à la Sambre.

Jean de Brouckhoven, comte de Bergeyck, alors le tout-puissant conseiller de Maximilien-Emmanuel, adopta les propositions de Cardon et de Van der Meulen et, le 7 juin 1698, un décret autorisa la création de la « Compagnie royale des » Pays Bas négociant aux places et lieux libres » des Indes orientales et de la Guinée ».

L'envieuse opposition des Provinces-Unies fit, cette fois encore, échouer les courageux efforts de nos pères pour sortir de leur marasme économique. La Compagnie des Indes resta un projet sans exécution.

L'idée de relier les villes brabançonnes à la mer par les canaux de Flandre, n'eut non plus aucune suite. Les Hollandais prétendirent que la création de cette nouvelle voie navigable était contraire aux stipulations du traité de Munster.

L'électeur de Bavière semble avoir joué dans

cette affaire un rôle louche. Les Bruxellois l'accusèrent de s'être laissé acheter par les États-Généraux.

« Il arriva ici, dit un chroniqueur bruxellois (1),
 » un navire hollandais duquel on déchargea une
 » grande quantité de draps et étoffes riches plus
 » cinq *écrevisses* avec de l'argent, qui étaient fort
 » grandes et tout fut transporté à la Cour. De suite,
 » ajoute l'annaliste, toutes instances furent infruc-
 » tueuses. »

Les espérances étaient cruellement déçues.

Relever la Belgique de l'état de profonde décadence où elle se trouvait, c'était évidemment porter atteinte aux traités qui avaient eu pour but de ruiner notre patrie (2).

Comm^t JULES DUGNIOLLE.

(1) *Mémoire inédit attribué au sieur Adam de Blick, de son vivant ancien bourgmestre des Nations.*

(2) *Errata.* Jeton 9, lire WELVAREN.

Jeton 18, il faut : Dugniolle, 3885.

Van Loon, F., t II, p 217.

Jeton 26, 16 — 44. FORTITVDINE, etc.

Jeton 27, lire IAM PLACIDVM.

JETONS

DE LA

VILLE DE BRUGES.

Les jetons, qui étaient jadis l'accessoire indispensable de toute comptabilité, figurent parmi les dépenses de la ville de Bruges dès l'année 1284 (1). Jusqu'au commencement du XVII^e siècle, le magistrat semble ne s'être servi que de *jetons banaux*, dont nous n'avons pas à nous occuper ici (2). En 1623, la ville fit pour la première fois forger des jetons d'argent à ses armes; depuis lors, l'usage de distribuer ces pièces à ceux qui prenaient part à la vérification du compte annuel, se maintint jusqu'en 1765.

Avant d'en décrire les diverses variétés, nous donnerons ici un bref aperçu des institutions poli-

(1) Compte communal, 1284, fol. 11 v^o. n^o 8 Le plus ancien compte de la ville de Bruges qui soit conservé date de 1281-82.

(2) Ces jetons banaux figurent dans les comptes de la ville jusqu'en 1764. Le poste était libellé comme suit : - voor rekenpenningen, pen-nemes, ende een hamerkin ten verpachten van de assysen, 6 s. gr. ». Ces 6 escalins étaient payés au bourgmestre de la commune; il est probable qu'au XVIII^e siècle, tout au moins, ils ne se rapportaient pas à une fourniture réelle.

tiques de la cité pendant les deux derniers siècles de l'ancien régime.

Accoutumés à voir aujourd'hui notre pays soumis à une législation et à une administration uniques, nous avons quelque peine à nous faire une idée de l'autonomie dont jouissaient autrefois ses diverses parties.

Malgré les tendances d'unification qui s'étaient fait sentir surtout depuis le règne de Charles-Quint, les nombreuses possessions qui composaient la Belgique actuelle avaient conservé leur existence individuelle, et n'étaient (la principauté de Liège exceptée), qu'une juxtaposition d'états gouvernés par un même souverain ; dans chacun de ceux-ci, les villes et les châtelainies à leur tour étaient autant d'organismes autonomes; elles avaient leurs franchises, leurs privilèges, leurs coutumes propres; elles disposaient de leurs finances et armaient leurs milices. Le prince n'entrait en contact avec elles que par l'exercice de ses droits souverains, par la levée des aides et subsides, la nomination du magistrat, le contrôle des finances.

Les deux premiers articles de la Coutume de la ville de Bruges, homologuée en 1619, exposent en peu de mots et d'une manière fort exacte, comment s'y appliquaient les principes que nous venons d'énoncer : « I. Premièrement, les archi-
» ducs, comme comtes de Flandre, ont la ville en
» propriété, laquelle représente le second membre
» du même pays; et laquelle, au nom de nosdits

» redoutables seigneurs, a toute justice, haute,
 » moyenne et basse, tant dans la même ville, que
 » dehors, aussi loin que ses limites s'étendent :
 » comme aussi elle a des officiers et magistrats
 » pour la gouverner, et y faire droit et rendre la
 » justice à chacun, et l'administrer en première
 » instance, aussi bien en matière criminelle que
 » civile. — 2. Le même magistrat avec l'écoutète,
 » au nom du seigneur, a le pouvoir de faire des
 » ordonnances, édits et statuts, tels qu'ils leur
 » semblent utiles et avantageux pour l'entretien
 » de la police, du commerce, des trafics, métiers
 » et autres choses; de les changer et révoquer;
 » comme aussi d'établir des commissaires et des
 » jurés pour faire entretenir et observer ces mêmes
 » ordonnances, selon qu'elles le requièrent, con-
 » formément aux octrois du prince et aux lettres
 » en vigueur (1). » Les principaux éléments de la
 constitution politique de la ville sont contenus
 dans ce texte.

Deux officiers représentaient le souverain auprès du magistrat: le grand-bailli (*hooghbailiu*) et l'écoutète (*schout*).

La mission du *grand bailli* était de veiller à la conservation des droits et des intérêts du comte de Flandre, et à la bonne administration de la justice.

L'*écoutète* était officier de justice et de police; il était spécialement chargé de poursuivre, au nom

(1) GILLIODTS, *Coutume de Bruges*, vol. I, p. 17.

du prince, les délits et les crimes. Il avait la *semonce* ou *conjure* de la *vierschare*, assistait aux exécutions, tenant en main la verge de justice, insigne de ses fonctions; il devait accompagner jusqu'au gibet les corps des suppliciés; le recouvrement des amendes lui incombait. Le magistrat prêtait serment entre ses mains. Ni le grand bailli, ni l'écoutète, ne pouvaient être brugeois de naissance. Le grand bailli était assisté dans l'exercice de ses fonctions par le *clerc du baillage*.

L'*amman* était un employé subalterne de l'écoute; il était chargé de la publication des édits et des ordonnances du souverain, des actes de bannissement, des actes de tutelle. Il devait se tenir à la disposition de la *vierschare*, et assister aux exécutions. Enfin il exerçait, concurremment avec le doyen des *meuraers*, la police de la voirie; cette dernière attribution causa entre eux de nombreux conflits; pour y mettre fin, le magistrat prit l'*ammanie* à ferme à partir du 17 avril 1737 (1). L'écoute disposait aussi de 10 *colfdraeghers*, ou massiers, chargés d'opérer les arrestations et de l'assister dans l'exercice de la police et de la justice répressive. Quoiqu'ils ne fussent point des employés communaux, les *colfdraeghers* étaient pourvus d'uniformes aux frais de la ville (2).

Le magistrat proprement dit se composait du bourgmestre des échevins (*burgmeester van schepe-*

(1) *Resolutieb.*, 1736-40, fol. 24 v°.

(2) *Resolutieb.*, 20 inars 1724.

nen), de 12 échevins (*schepenen*), du bourgmestre de la commune (*burgmeester van den commune* ou *van den courpse*), de 12 conseillers (*raeden*), de deux trésoriers, le *trésorier principal* et le *trésorier rentier*, et de six *hooftmans* ou chefhommes. Leurs fonctions étaient annuelles; ils étaient nommés par le souverain ou son délégué. Le renouvellement du magistrat, qui avait lieu d'abord à la Chandeleur (2 février), se fit le 2 septembre à partir de 1383 (1).

Le *bourgmestre des échevins* devait être brugeois de naissance (2). Il était le chef du magistrat, dont il convoquait et présidait les assemblées; il était chargé en général de tout ce qui intéressait la sûreté et la prospérité de la ville. Il portait comme insignes, un certain nombre de clefs, attachées à une écharpe brodée. D'après une résolution du 30 avril 1660, ces clefs étaient celles des armoires aux privilèges de la ville; quand le bourgmestre était absent, elles étaient portées par l'échevin premier en rang (3). Lorsque Boufflers s'empara de Bruges, le magistrat en corps alla lui présenter deux clefs d'argent, symbolisant celles des portes de la ville; mais il fut décidé que le bourgmestre conserverait les clefs qui étaient ses insignes, et qu'il portait sur le bras dans toutes les cérémonies publiques. Quand Louis XV entra à Bruges, en 1745, ce fait fut invoqué comme précédent (4).

(1) GILLIODTS, *Inventaire*, II, 479.

(2) *Resolutieb.*, 31 décembre 1674.

(3) *Resolutieb.*, 1632-41, fol. 83 r° v°.

(4) *Resolutieb.*, 29 juillet 1745.

Quand le bourgmestre venait à mourir pendant l'année de ses fonctions, les échevins s'adjoignaient un treizième collègue par cooptation ; le souverain devait alors choisir parmi eux un nouveau bourgmestre qui achevait le terme du défunt. Les conseillers agissaient de même en cas de décès du bourgmestre de la commune, dont nous parlerons plus loin.

Le bourgmestre des échevins, à la fin de son mandat, devenait habituellement premier échevin (*voorschepen*) dans le magistrat de l'année suivante ; tout au moins devait-il précéder en rang les échevins qui n'avaient pas encore exercé la magistrature suprême.

Les *échevins*, nommés d'abord à vie, devinrent annuels à partir de 1241. Ils ne pouvaient rentrer en fonctions qu'un an après l'expiration de leur mandat ; ils devaient être flamands de naissance.

Nous avons dit qu'ils étaient nommés par le souverain. Cependant lorsqu'un décès se produisait parmi eux, ils avaient le privilège de pourvoir par cooptation à la place devenue vacante, et ils devaient le faire endéans les trois jours qui suivaient les funérailles du défunt. Quand un échevin était promu à un autre emploi, ses collègues présentaient au souverain une liste de trois candidats, parmi lesquels le remplaçant devait être choisi.

Ces règles relatives aux places vacantes s'appliquaient aussi aux conseillers ; chez les uns comme chez les autres, le nouveau venu devait occuper

le dernier rang et achever le mandat de celui qu'il avait remplacé.

Les *échevins* seuls, à l'exclusion des *conseillers*, rendaient la justice, soit en personne, soit par délégation. Ils jugeaient au civil en première instance; les appels de leurs sentences étaient portés au Conseil de Flandre siégeant à Gand. Au criminel, en vertu de l'article X du titre 31 de la Coutume, l'exécution de leurs arrêts, même si les conséquences en étaient irréparables, n'était pas suspendue par l'appel du condamné.

Le tribunal des échevins de Bruges servait lui-même de juridiction d'appel aux *smalle steden* ou villes subalternes de la Flandre.

Les échevins siégeaient tantôt à la *chambre — de kamer* —, tantôt à la *vierschare*; nous n'avons pu, jusqu'à présent, découvrir les règles qui fixaient la compétence de l'une et de l'autre (1): la *vierschare* jugeait au civil et au criminel. Il s'y tenait tous les mois un jour de plaid — *dinghedach* — suivi d'un jour de saisie — *pantdach* — (2). Faute de données positives, nous sommes réduits à des conjectures quant aux phases de la procédure qui y était observée; nous supposons que les affaires

(1) GILLIODTS, *Coutume de Bruges*, II, p. 325, note. Un arrêt du conseil du 8 octobre 1478 fixe la limite de la compétence de la chambre à 30 livres parisis; au delà de cette somme les affaires étaient portées à la *vierschare*. — *Ibid.*, p. 115. La chambre siégeait tous les jours, tandis que la *vierschare* ne se réunissait qu'à certaines époques.

(2) *Coutume*, tit. 24, art. 1; GILLIODTS, *Inventaire*, IV, p. 193, § 14.

introduites étaient portées au rôle de la vierschare, dressé par le greffier, un jour de plaid, et qu'elles étaient ensuite examinées au fur et à mesure, aux audiences ordinaires, appelées *continuatie*.

Il se tenait aussi, chaque année, à la vierschare, deux *bandaghen*, où l'on proclamait les actes de bannissement, et deux *cuergerechten* qui jugeaient les contestations relatives aux corps de métiers (1). Aux *dinghedaghen* la vierschare se composait de l'écoutète, des deux bourgmestres, des douze échevins, des deux trésoriers, des deux greffiers et de deux pensionnaires (2); les quatre taelmans et l'amman devaient s'y trouver aussi (3).

La procédure devant la *chambre* était plus rapide que devant la *vierschare* (4). Les affaires de peu d'importance étaient dévolues à une juridiction spéciale, dite *berecht van partyen naer naene*. Elle se composait de deux échevins, assistés de un ou de deux clerks, appelés *clercken van den droomstock*; elle jugeait sommairement et la procédure y était en grande partie verbale. En 1702, le *berecht* se réunissait trois fois par semaine (5). Les limites de sa compétence sont ainsi fixées par l'ordonnance du 22 décembre 1751 : Elle connaissait des simples

(1) Compte communal, 1624-25, fol. 54 r° et 56 v°.

(2) *Resolutieb.*, 15 janvier 1587.

(3) *Resolutieb.*, 22 septembre 1762. Compte communal, 1624 25, fol. 54 r°.

(4) GILLIODTS, *Coutume*, II, pp. 114-115 et 318-319.

(5) *Resolutieb.*, 24 juillet 1702.

dettes contractées pour fournitures, prêts, salaires, n'excédant pas 4 livres de gros, et des loyers et fermages atteignant 4 livres de gros par an au maximum. Dans les affaires n'excédant pas 20 escalins en principal, les parties devaient comparaître en personne, assistées ou non d'un procureur; au delà de 20 escalins, les parties pouvaient se faire représenter par un procureur. Le *berecht* était incompetent pour tout ce qui concernait les taxes, accises, impositions, arrêts, exécutions, amendes, arrérages de rentes ou actions réelles; toutes ces causes étaient du ressort de la *chambre* ou de la *vierschare*, où les parties pouvaient d'ailleurs poursuivre toutes les affaires d'une valeur supérieure à 3 livres de gros. Les appels du *berecht* étaient intentés à la *vierschare*.

C'est aussi à la *chambre* que les échevins s'occupaient des questions administratives. Ils se partageaient avec les conseillers dont il sera parlé plus loin, un certain nombre de fonctions appelées *kleine stadts officien*.

Le premier et le deuxième échevin formaient la *weezerie* ou *chambre pupillaire*, ayant comme *overziender* ou inspecteur le premier conseiller; un pensionnaire leur était adjoint. La chambre pupillaire tenait lieu de conseil de famille aux orphelins; elles les pourvoyait de tuteurs, dont elle surveillait la gestion, et recevait les inventaires de leurs biens. Les fonctions de la chambre pupillaire sont indiquées au titre 30^e de la Coutume de Bruges.

Le troisième et le quatrième échevin étaient chargés de la *tresorye*; assistés d'un pensionnaire et de deux trésoriers, ils s'occupaient de la direction des travaux de la ville, et de la gestion journalière de ses finances. Les trésoriers sortant de charge se voyaient généralement conférer le troisième ou le quatrième échevinat dans le magistrat de l'année suivante (1).

Le cinquième et le sixième échevin s'occupaient de la liquidation des successions obérées : *becommerde sterfhuizen*, et des fugitifs insolubles; le titre 19° de la Coutume règle leurs fonctions; ils étaient assistés par un clerc.

Le septième et le huitième échevin procédaient à l'interrogatoire des prisonniers enfermés au *steen*; ce qui avait rapport au *tonlieu* et à la juridiction du *maendaegsche*, rentrait aussi dans leurs attributions; ils étaient encore chargés, conjointement avec les quatre derniers échevins, des *enquêtes de commune vérité* (2). Les arrêts pratiqués sur les meubles et les immeubles étaient faits par l'écoutète ou un massier, avec deux échevins et un clerc de la *vierschare* (titre 25 de la Coutume).

Les échevins recevaient, en matière immobilière, les actes de vente, d'échange, d'aliénation, d'hypothèque, de constitution de rente; c'est ce qu'on nommait les *wettelyke passeringen*; les parties contractantes comparaissaient devant deux échevins

(1) *Resolutieb.*, 27 novembre 1681.

(2) *Resolutieb.*, 30 juillet 1725.

qui authentiquaient, par l'apposition de leurs sceaux scabinaux, les actes dressés et signés par un clerc de la vierschare (1). Tous les actes translatifs ou affectatifs de propriété devaient être inscrits dans les registres des *zestendeelen* — équivalent du cadastre d'aujourd'hui; un fonctionnaire spécial était chargé de cette formalité. Lorsqu'un échevin ou un ancien échevin venait à mourir, ses héritiers restituaient son sceau scabinal à la ville; cet usage semble être tombé en désuétude au XVIII^e siècle.

Le *bourgmestre de la commune* était second en dignité dans le magistrat. Il était chargé, en général, de tout ce qui concernait la police, la sécurité publique, le bon ordre et la paix parmi les citoyens. Il requérait, au nom de la ville, conjointement avec l'écoute agissant au nom du souverain, la poursuite et la punition des criminels; il n'appartenait pas au corps des échevins et n'était donc pas juge; ses fonctions étaient analogues à celles qu'exerce aujourd'hui le ministère public. Il pouvait entrer en tout temps à la chambre échevinale et assister à ses délibérations, mais il devait se retirer au moment où l'on rendait une sentence en matière criminelle, étant, de par son office, partie en cause.

En matière d'injures et de simple querelle, le bourgmestre de la commune avait le pouvoir de

(1) *Coutume*, titre 27, art. 1.

faire comparaître les délinquants dans sa demeure et de les concilier ; il pouvait leur imposer, d'après la gravité du cas, divers moyens de réparation, comme d'implorer le pardon de l'offensé, en particulier ou en public, d'offrir des cierges dans quelque sanctuaire, ou de faire quelque aumône. Quand les délinquants ne se conformaient pas à son ordonnance, il pouvait les faire enfermer au *steen* jusqu'à ce qu'ils se soient amendés. Les prévenus pouvaient appeler des décisions du bourgmestre de la commune à la chambre échevinale, ou même exiger que leur cause lui soit soumise de prime abord.

Le bourgmestre de la commune procédait à l'arrestation des malfaiteurs en cas de flagrant délit, ou lorsqu'une instruction, ouverte par les échevins, faisait présumer de leur culpabilité. L'écoutesse ne pouvait arrêter un bourgeois dans sa maison, même avec l'autorisation du collège, sans la présence du bourgmestre de la commune ou de son délégué ; d'autre part, quand un prisonnier était enfermé au *steen*, à la requête de l'écoutesse, celui-ci ne pouvait le remettre en liberté sans le consentement du bourgmestre de la commune.

Il présidait à l'interrogatoire des prisonniers ; on ne pouvait mettre un accusé à la question sans qu'il soit présent ; s'il jugeait que les tourments infligés au patient étaient excessifs, il pouvait en référer aux échevins ; et si ceux-ci se rangeaient à son avis, l'écoutesse devait faire cesser la torture.

Le bourgmestre de la commune veillait à ce que les biens des orphelins ne soient pas aliénés sans le consentement des échevins. Il assistait à la reddition des comptes des divers hospices de la ville, et en installait les directeurs et supérieurs dans leurs fonctions, en leur remettant leurs clefs comme insignes.

Il pouvait faire consigner toute espèce de biens litigieux, sous la garde d'un bourgeois, pendant un terme n'excédant pas trois jours, afin de donner aux parties le temps de se pourvoir en justice. En cas d'incendie, de troubles ou de tumulte, il se rendait sur les lieux, accompagné des douze conseillers, et prenait les mesures qu'exigeaient les circonstances; dans les cas d'épidémie, il faisait partie de la *kamer van gezondheid* ou *chambre de santé*.

Le bourgmestre de la commune était assisté d'un *taelman* salarié par la ville, qui devait le servir et l'aider de ses conseils dans toutes les affaires qui concernaient son office.

Les douze conseillers — *raeden* — participaient avec les échevins à l'administration de la ville; des règlements, qui furent souvent modifiés, stipulaient à quelles heures ils devaient se trouver à l'hôtel de ville; avec le bourgmestre de la commune, ils assuraient le maintien du bon ordre et de la sécurité publique.

Ils ne pouvaient passer la nuit hors de la ville, sans son autorisation.

Les conseillers, comme les échevins, se partageaient quelques offices communaux : tantôt un, tantôt deux d'entre eux participaient à la direction de la garde urbaine : *het siège van de wacht*, dont il sera question plus loin ; deux autres étaient délégués à la *continuatie* et à la *ferie* de la chambre ; ils ne participaient pas au pouvoir judiciaire, mais avaient voix consultative (1).

Trois conseillers étaient chargés de la surveillance de la draperie, de la savonnerie et de la tannerie ; deux autres avaient la garde de la relique du Saint-Sang ; le dernier conseiller en rang, avec le dernier échevin, dirigeait les deux écoles pauvres de la ville ; c'est un conseiller, enfin, qui exerçait la fonction de doyen des *brootwegers* ou peseurs de pain assésmentés.

La ville avait deux *trésoriers* : le premier, appelé trésorier principal, ou *trésorier bouckhouder*, était chargé d'opérer toutes les recettes et dépenses dont il tenait registre en double ; le second, était le *trésorier rentier* ; il s'occupait du service des nombreuses rentes actives et passives de la ville. La charge des trésoriers était annuelle ; cependant, au XVIII^e siècle, nous en voyons rester en fonctions pendant plusieurs exercices consécutifs.

Six *chefhommes* ou *hoofdmannen* étaient préposés aux six quartiers ou *sestendeelen* de la ville ; ils étaient chargés de maintenir la paix publique et

(1) DAMHOUDER, *Grootdadigheit der regeeringhe van de stad Brugge*, Amsterd., 1684, p. 503.

la sécurité des habitants; les clefs des portes de la ville leur étaient confiées. Peut-être leur institution est-elle antérieure encore à la charte donnée par Philippe le Hardi le 26 avril 1384 (1), où ils sont mentionnés.

Toutes les charges dont nous venons de parler étaient à la collation du souverain. Nous allons nous occuper maintenant des fonctionnaires nommés par le magistrat lui-même.

En première ligne viennent les *conseillers pensionnaires* et *greffiers*.

Ces fonctionnaires devaient posséder des connaissances juridiques et administratives, et avaient pour mission d'assister le magistrat de leurs conseils; la durée de leurs fonctions n'était pas limitée. D'abord au nombre de trois ou de quatre, ils étaient neuf ou dix au temps de Damhouder; l'article 12 du règlement pour l'administration de la ville de Bruges, du 20 mars 1682, les réduisait de dix à six. Au XVIII^e siècle, nous en trouvons onze, douze ou treize. Voici comment Damhouder détaille leurs fonctions (2) :

Le *premier pensionnaire* est consulté par le magistrat sur toutes les affaires qui concernent la ville; il rédige les écrits adressés à la cour, au conseil provincial ou aux états de Flandre.

Le *greffier civil* s'occupait spécialement des affaires et des causes traitées à la chambre échevinale;

(1) GILLIODT^s, *Coutume*, I, 434.

(2) *Op. cit.*, pp. 495 et seq.

il dirigeait les enquêtes, assisté du clerc du greffe, signait les écritures, les constitutions de rentes de la ville, servait d'intermédiaire pour les affaires que la ville traitait avec le souverain; il avait la garde du scel aux causes de la ville et des registres communaux.

Le *greffier criminel* (ou *greffier de la vierschare*) instruisait les causes, tant civiles que criminelles, soumises à la vierschare. Il signait les ajournements, faisait avec le clerc du greffe les enquêtes criminelles, assistait à l'interrogatoire des accusés soumis à la question, admonestait les condamnés, afin de les exciter au repentir; il était présent au prononcé de leur jugement.

Les autres pensionnaires assistaient aussi les échevins dans l'administration de la justice; comme les conseillers, ils avaient voix consultative, mais les jugements étaient rendus par les échevins seuls.

Les pensionnaires se partageaient en outre les fonctions suivantes :

Un pensionnaire dit « de la prison » (*van de vangenisse*), faisait subir, avec deux échevins, un premier interrogatoire aux personnes arrêtées, et transmettait leurs aveux au magistrat. Un autre faisait partie de la chambre pupillaire, un troisième; délégué à la *tresorye*, dirigeait avec le troisième et le quatrième échevin et les deux trésoriers, la gestion des deniers de la ville et les travaux publics. D'autres pensionnaires étaient chargés de missions à l'extérieur de la ville; enfin le pensionnaire de

l'étable veillait à la conservation des droits de la ville en cette matière.

Les fonctions dévolues aux pensionnaires variaient à diverses époques, d'après les besoins du temps: Au XVIII^e siècle les fonctions de *greffier civil* ou *greffier de la chambre* étaient exercées par le premier pensionnaire. Le second était *greffier criminel*. Au troisième et au quatrième étaient dévolus le *greffe des fortifications* et le *greffe du siège*, administrations dont nous parlerons plus loin. Enfin aux trois derniers revenaient la *tresorye*, la chambre pupillaire et l'office de substitut du greffier de la chambre. Nous trouvons le cinquième, le sixième et le septième pensionnaire mentionnés sans attribution spéciale.

Auxiliaires de magistrats dont les fonctions étaient annales, et la capacité quelquefois discutable, les pensionnaires devaient acquérir une influence considérable. C'étaient des jurisconsultes de profession, recrutés avec soin. Entrés souvent jeunes dans l'administration, et en ayant parcouru tous les grades, ils étaient rompus aux affaires publiques et aux complications de la procédure. Dans les circonstances graves ou solennelles, ils sont les porte-parole du magistrat. Il est probable que le plus souvent ils préparaient les décisions à prendre et les jugements, que les échevins se contentaient de prononcer. C'est ce qui explique que le règlement, édicté par le gouvernement pour le magistrat de Bruges, le 18 mars 1765, et qui attri-

buait la juridiction civile aux pensionnaires, à l'exclusion des échevins, fut accepté sans protestation. Ce règlement établissait en même temps sur une base fixe les gages de tous les fonctionnaires, et ainsi il ne lésait aucun intérêt personnel : nous pensons qu'il ne fit que régulariser un état de chose qui s'était établi depuis longtemps dans la pratique.

Le corps des *deelmannen* avait été institué à l'origine pour procéder au partage des successions (d'où leur nom, de *deelen*, partager) et aux bornages. De plus, ils devaient surveiller les bâtiments au point de vue de la sécurité des habitants, empêcher qu'on établisse dans l'enceinte de la ville certaines industries dangereuses, et faire observer les ordonnances somptuaires concernant les nocés et les funérailles. Un règlement organique, édicté vers 1305, énumère leurs fonctions (1). Ils étaient d'abord trente-six, ou six par quartier. La nouvelle *keure* de 1335 réduisit leur nombre à douze, et leur enleva, au profit de la chambre échevinale, la connaissance des successions et des partages.

Leurs fonctions étaient annales.

Quatre *taelmans* ou avocats servaient de défenseurs aux parties plaidant devant la *vierschare*; ils devaient y être présents aux douze jours de plaid, ainsi qu'aux deux *cuergerechten* et aux deux *bandaghen* (2). Ils avaient peine à suffire à la besogne judiciaire, étant données surtout les compli-

(1) GILLIODTS, *Coutume*, I, 327.

(2) Compte communal, 1624-25, fol. 54 r^o.

cations qui entouraient la procédure; aussi trouvons-nous souvent au XVII^e siècle des taelmans surnuméraires. Les plaideurs étaient encore assistés par un grand nombre de *clerics ou procureurs assermentés* (1), dont les fonctions étaient analogues à celles de nos avoués actuels. Ils étaient vingt-cinq au temps de Damhouder. Un règlement du 2 mars 1752 fixe leur nombre à quinze. Il y en eut davantage dans la suite. Ils ne pouvaient plaider. Leurs fonctions se bornaient à dresser les écritures exigées par la procédure; ils rédigeaient aussi les contrats, les obligations et en général toutes les conventions qui se faisaient devant les échevins : aussi les trouvons-nous qualifiés de *procureurs ou notaires* au XVIII^e siècle.

En somme, l'ordonnance générale sur le fait de la pratique judiciaire et le style de procédure (2) du 22 décembre 1751 nous montre que les *clerics jurés* devaient assister ceux qui voulaient poser un acte de procédure quelconque, même de juridiction gracieuse, afin d'en assurer la forme régulière et légale.

Il ne faut pas confondre les *clerics du greffe de la vierschare*, ayant à leur tête un *opperclerck*, avec les *clerics de la vierschare ou procureurs*. Les uns étaient chargés de la tenue des registres aux informations et aux enquêtes de la vierschare, tandis que les

(1) Ils étaient appelés aussi : *clercken van de Tafel*. GILLIODTS, *Invent.*, IV, 170

(2) GILLIODTS, *Coutume*, II, 691 et seq.

autres occupaient en justice pour les plaideurs.

Nous mentionnerons simplement ici un certain nombre d'employés subalternes qui dépendaient du magistrat : six huissiers audienciers ou sergents (*deurwaerders*) exerçaient leur office à la chambre échevinale; douze *stedegarcoens*, étaient chargés des citations à comparaître en justice et d'assister les membres du magistrat dans une foule de circonstances; les missions lointaines étaient confiées à trois messagers à cheval; un *concierge* prenait soin de l'hôtel de ville, où la direction de la cuisine et de la cave n'était pas la moins importante de ses attributions. La police des rues était assurée par des *scaerwettters* ou *schadebeletters*; ils étaient quatorze en 1631, et neuf seulement en 1749. Enfin six *wachtjeviere* (1) — nom qui leur venait de leur cri : *wacht u vier en keerslicht wel*, — exerçaient l'office de veilleur de nuit.

Il nous reste à parler de deux institutions importantes, la garde urbaine et l'administration des fortifications.

La garde urbaine, *de borgerlijke wacht*, se composait de tous les citoyens en âge de porter les armes; elle était dirigée par un collègue appelé : *het siege van de wacht*, ou simplement : *het siege*, dont l'écoute, le bourgmestre de la commune, un échevin et un conseiller faisaient partie en 1600; en 1756, au moment de sa suppression, il était

(1) Il y en eut 12 à partir de 1756.

formé de l'écoute, du bourgmestre de la commune, du trésorier rentier, du deuxième et du troisième conseiller, des deux majors de la garde, et d'un pensionnaire faisant office de greffier. Cette administration se réunissait à l'hôtel de ville, dans une salle appelée *siège kamer* ; elle constituait une juridiction subalterne, qui connaissait de toutes les contestations relatives à la garde urbaine ; elle poursuivait les récalcitrants, punissait ceux qui commettaient des infractions ; les officiers de la garde prêtaient serment entre ses mains. L'appel des sentences rendues par le *siège* était porté devant les échevins.

Certaines impositions et taxes étaient prélevées au profit du *siège* qui recevait aussi des subventions de la ville.

La garde urbaine était commandée par deux sergents majors et vingt capitaines (1) ; elle devait assurer la sécurité de la ville et, en cas de troubles, d'incendie ou de guerre, faire les patrouilles qui lui étaient commandées. Au XVII^e et au XVIII^e siècle on pouvait, en temps de paix, se dispenser de servir dans la garde, en versant une somme de 15 florins à la ville ; ceux qui profitaient de cette faculté étaient nommés *vyftienguldenaars*.

La garde urbaine fut supprimée par une ordonnance du 23 août 1756, et remplacée par deux compagnies de 30 hommes chacune.

(1) A diverses époques leur nombre fut réduit à 10

Une autre administration, appelée *kamer van de fortificatie* ou quelquefois *siège van de fortificatie*, avait pour mission de maintenir en bon état les remparts, l'artillerie et les munitions de la ville. Elle gérait des biens immeubles assez considérables, et prélevait certaines accises; ses revenus étaient destinés en principe à solder les dépenses afférentes aux fortifications; mais au XVIII^e siècle, ils seront plus d'une fois détournés de cette destination, et dans des moments de pénurie, la chambre des fortifications fera des avances à la caisse communale.

(A suivre.)

A. VISART DE BOCARMÉ.

UNE MÉDAILLE CHINOISE

Lorsqu'au mois de janvier dernier la peste pulmonaire, après avoir fait de terribles ravages dans le Nord de la Mandchourie, tendait de plus en plus à envahir les provinces limitrophes de l'Empire chinois, la Russie suggéra au Gouvernement de Pékin d'inviter les autres puissances à déléguer des médecins spécialistes afin d'étudier sur place les causes et les moyens de propagation de l'impitoyable fléau.

Le Gouvernement chinois qui, dès qu'il se fut rendu compte des dangers de la situation, s'est énergiquement efforcé à combattre et à enrayer la maladie, s'est empressé de donner suite à l'idée suggérée. Et le favorable accueil fait à sa demande a prouvé, une fois de plus, la solidarité des nations. Accédant au désir du Gouvernement chinois, l'Allemagne, l'Autriche, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon, le Mexique, les Pays-Bas et la Russie n'ont pas tardé à désigner des spécialistes et à les envoyer en Mandchourie.

Ouverte solennellement le 3 avril 1911, la Conférence contre la peste de Moukden a duré presque quatre semaines. Les résultats de ses études et

discussions ont été réunis dans un rapport qui assurément ne tardera pas à être publié.

Comme on pouvait s'y attendre de la part d'un peuple qui considère l'hospitalité comme un des premiers de ses devoirs, les autorités chinoises ont fait aux délégués étrangers une réception des plus courtoises et cordiales et les ont comblés des attentions les plus délicates et les plus diverses.

Dîners et excursions, collations et réceptions, il n'y a aucun des divertissements auxquels sont habitués des congressistes européens qui ne figurât au programme. Même — chose jamais vue en Chine — un bal a été offert aux délégués, lors de leur visite à la capitale, par le Ministère des Affaires Étrangères

Mais ce à quoi certes personne ne s'était attendu a été fait par Son Excellence Hsi Liang, vice-roi de Mandchourie. A l'occasion de la séance de clôture de la Conférence, le vice-roi a fait distribuer aux délégués et aux secrétaires des médailles commémoratives frappées à la monnaie de Moukden.

Voici la description de cette médaille intéressante :

Droit : deux dragons chinois affrontés et accompagnés d'un soleil flamboyant (placé entre leurs têtes) et de nuages.

Revers : treize microbes de la peste. A l'exergue, en deux cercles : INTERNATIONAL PLAGUE CONFERENCE MEMORIAL, MUKDEN * HSUAN TUNG 3RD. YR. 3RD. MO. *

THE TA CHING EMPIRE.

et, dans un troisième cercle, la traduction des deux inscriptions précédentes en caractères chinois.

Il suffira sans doute de rappeler que le troisième mois de la troisième année du règne Hsuan Tung correspond au mois d'avril 1911 de notre calendrier.

La médaille a 35 centimètres de diamètre. Elle a été offerte en or aux délégués et en argent aux secrétaires de la Conférence. Au moyen d'un anneau elle est suspendue à un ruban rouge à liséré bleu.

Au point de vue artistique la médaille n'est pas très intéressante. Mais le fait même de la frappe d'une médaille commémorative en pleine Mandchourie et sur laquelle figurent des microbes m'a semblé assez curieux pour le signaler à l'attention de mes honorés confrères. Il leur prouvera que la Chine dans sa remarquable et rapide évolution vers la civilisation occidentale ne compte nullement négliger le domaine de la numismatique.

BEELAERTS DE BLOKLAND.

QUELQUES SCEAUX-MATRICES

DE

MA COLLECTION

DEUXIÈME ARTICLE (1).

PLANCHE XII.

V.

SCEAU D'ADRIEN-JEAN VAN BORSSELE.

6. Dans un élégant cartouche, un écu ovale de sable fascé d'argent sommé d'une couronne. Tenants : deux licornes. Lég : ADRIAAN IAN VAN BORSSELE, Une petite rose au commencement et à la fin de l'inscription.

Sceau de cuivre, avec attache mobile.

Diam. : 56 mill.

Pl. XII, n° 6.

M. le Jhr. Beelaerts van Blokland a bien voulu me fournir jadis sur le personnage auquel ce sceau appartient les renseignements suivants :

Adrien Jean van Borssele est issu de la branche van Borssele van der Hoge.

Il naquit à Middelbourg le 6 mai 1658 et mourut à La Haye le 29 avril 1728. Il remplit d'assez

(1) *Rev. belge de num.*, 1906, pp. 186-192, pl. V.

nombreuses fonctions publiques. On le voit, en effet, successivement échevin et conseiller de la ville de Flessingue, conseiller de la Cour des comptes des Provinces-Unies et ambassadeur extraordinaire à Londres. Il épousa, en 1696, Gertrude de Welderen et porta le titre de seigneur de Geldermalsen en Gueldre et de Clevenskerke en Zélande. Son fils, Guillaume-Henri, fut bourgmestre de Zalt-Bommel et son arrière petit-fils, le Jhr. Antoine-Guillaume van Borssele, fut, en 1814, nommé par le roi des Pays-Bas membre du corps équestre de Hollande.

La famille s'éteindra dans la fille de ce dernier.

D'après Rietstap, ces van Borssele portaient de sable à la fasce d'argent. Casque couronné; cimier: une tête et col de bœuf d'hermines; supports: deux licornes d'argent accornées d'or, le col herminé.

Le sceau d'Adrien Jean van Borssele est d'assez belle gravure.

VI.

DEUX CACHETS DE LA VILLE DE MENIN.

7. Écu à trois chevrons accompagné, à senestre, d'un Saint-Jean-Baptiste, le chef nimbé et tenant, au-dessus de l'écu un *Agnus Dei* avec bannière.
Lég. MENIN.

Argent.

Diam. : 20 mill.

Pl. XII, n° 7.

8. Sous une guirlande, un écu à trois chevrons.
Au-dessus : MENIN.

Cuivre jaune.

Diam : 12 mill.

Pl. XII, n° 8.

Le héraut d'armes Corneille Gaillard, qui mourut en 1563, décrit ainsi les armoiries de la ville de Menin en Flandre : « d'argent à trois chevrons de gueules » (1).

Dans son *Histoire de Menin*, M. le docteur Rembry-Bartreproduit, d'après d'anciennes cires fixées à des documents conservés aux archives communales, un sceau de la ville de Menin daté de l'année 1568, de 44 millimètres de diamètre. Voici, d'ailleurs, la description qu'il en donne : Écu d'argent à trois chevrons de gueules, accompagné à senestre d'un saint Jean-Baptiste accoudé de carnation, le chef nimbé, le corps revêtu d'une peau de mouton ; de la main senestre, qui est étendue au-dessus de l'écu, il porte un *Agnus Dei*, avec la bannière. L'inscription est : * SIGILLVM CIVITATIS MENENSIS 1568 (2).

La représentation qui se trouve figurée sur le cachet d'argent de ma collection est à peu de chose près la même. Seule la légende, faute d'espace, est changée. Nous croyons pouvoir placer ce cachet à la seconde moitié du XVII^e siècle. Quant

(1) *Le Blason des armes, etc., de l'ancien comté de Flandre*. Publié par L. VAN HOLLEBEKE et J. VAN MALDERGHEM, Bruxelles, 1866, pp. 12 et 30.

(2) Tome I, p. 122.

au cachet de cuivre, il est incontestablement du XVIII^e siècle.

VII.

SCEAU DU TRIBUNAL

DE LA COMMUNE DE LA VILLE LIBRE DE BRUXELLES.

9 Entre deux branches de laurier unies par un nœud de ruban se voit, posé sur un faisceau de licteur, un écu portant simplement en sept lignes l'inscription : TRIBUNAL | DE LA | COMMUNE DE LA VILLE | LIBRE | DE | BRUXELLES. En légende circulaire : LIBERTÉ — ÉGALITÉ.

Cuivre.

Diam. : 38 mill.

Pl. XII, n^o 9.

Un des premiers soins des représentants provisoires de la nation belge, après l'occupation du pays par les armées françaises, à la suite de la victoire de Jemmapes, fut, nous disent Henne et Wauters dans leur *Histoire de Bruxelles* (1), de réorganiser les différentes administrations jadis en vigueur.

Le 21 novembre 1792, ils décrétèrent l'établissement d'un *tribunal provisoire de la commune* destiné à remplacer l'ancien magistrat. Ce tribunal fut composé de sept juges, d'un amman et d'un pensionnaire, dont voici les noms : De Man, Van

(1) Tome II, p. 418.

Grave, Vanderstegen, De Roovere, Wouters, Mosselman, Fierlants, ex-échevins, D'Onyn, amman, et De Cock, pensionnaire. Ils devaient rendre la justice, dans le ressort de l'ancien magistrat et ce selon les lois, usages et coutumes en vigueur.

Avant d'entrer en fonctions, les juges de la commune étaient tenus de prêter, entre les mains des représentants provisoires, le serment suivant :

« Je jure d'être fidèle au peuple, mon seul souverain légitime, de maintenir la *Liberté*, l'*Égalité*, et de rendre bonne et brève justice à tous les citoyens du ressort. »

On voit que c'est du texte même de ce serment qu'on s'est inspiré pour l'inscription du sceau, sur lequel sont placés, en vedette, les deux mots LIBERTÉ — ÉGALITÉ.

L'existence du Tribunal de la commune de la ville libre de Bruxelles, fut de courte durée. Il prit fin, sans doute, avec la rentrée des Autrichiens dans la capitale du Brabant (25 mars 1793). Lorsque les Français occupèrent pour la seconde fois la Belgique, les représentants du peuple, Hausmann et Briez, installèrent, par arrêté du 16 septembre 1794, à Bruxelles, un tribunal criminel qui devait juger en dernier ressort et sans appel, tous les délits contre la sûreté des armées de la République, contre les arrêtés des représentants du peuple et spécialement contre ceux qui discréditent les assignats, qui refusent de vendre au prix *du maximum* et qui cherchent à affamer le

- » peuple en cachant les denrées et marchandises
- » nécessaires à sa subsistance. »

Ce tribunal d'exception fut lui aussi modifié dans sa nature même dès le 1^{er} février 1795 (1).

VIII.

SCEAU DE L'ADMINISTRATION DE L'ARRONDISSEMENT DU BRABANT.

10. La déesse de la Liberté, s'appuyant de la main gauche sur un faisceau de licteur et tenant de la main droite une lance surmontée du bonnet phrygien. Lég. : ADM · DE L'ARR — DU BRABANT. A l'exergue : REP. F.

Cuivre jaune.

Sceau ovale de 30 mill. sur 23.

Pl. XII, n^o 10.

Le 18 juillet 1794, le Comité de Salut public avait arrêté que dans les pays « occupés par les » armées de la République, les représentants du » peuple ont l'autorité suprême et le pouvoir » révolutionnaire ».

Les représentants alors en mission en Belgique étaient : Laurent, Richard, Guyton, Haussmann, Frécine, Briez, Gillet, Bellegarde, La Coste, Lacombe-Saint-Michel, Levasseur, Roger-Ducos et Roberjot.

Ils arrêterent le 17 septembre 1794 (première sans-culottide de l'an II), après avoir destitué

(1) DELHAIZE, *La domination française en Belgique*, t. II, p. 207 et 228.

toutes les anciennes administrations, une division provisoire du pays en arrondissements.

L'arrondissement du Brabant, dont le siège fut fixé à Bruxelles, comprenait les quartiers de Bruxelles, de Louvain, d'Anvers, du Brabant wallon et de Tirlemont.

Le 14 fructidor an III (31 août 1795), le Comité du Salut public prit un arrêté concernant la « nouvelle division de la Belgique, du pays de Liège » et autres pays adjacents », par lequel les anciens arrondissements deviennent des départements.

C'est ainsi que l'arrondissement du Brabant prend le nom de département de la Dyle (1).

Le sceau que je viens de décrire n'a donc pu être en usage que du 17 septembre 1794 au 31 août 1795, c'est-à-dire pendant moins d'un an. Sa gravure témoigne de la hâte avec laquelle il a été exécuté.

ALPHONSE DE WITTE.

(1) DELHAIZE, *La domination française en Belgique*, t. II.

NÉCROLOGIE.

THÉODORE KIRSCH.

Le 31 mai 1911 est décédé à Dusseldorf, à l'âge de 64 ans, M Théodore Kirsch, conseiller intime de Justice, membre du Reichstag et de la Chambre des Députés de Prusse.

Le défunt, qui faisait partie de notre Société, en qualité d'associé étranger, depuis quelques semaines à peine, consacrait à la numismatique les trop rares loisirs que lui laissaient ses hautes fonctions officielles.

Il avait formé une importante collection, qui contenait des séries très complètes des monnaies de la région qu'il habitait, et il collaborait activement à plusieurs revues numismatiques allemandes.

C'est en qualité de délégué de la Société de numismatique de Berlin qu'il avait assisté à Bruxelles, l'an dernier, au Congrès international de numismatique et d'art de la médaille contemporaine.

Tous ceux qui l'ont connu garderont le souvenir de son haut mérite et de sa rare affabilité.

A. V. B.

LE CHEVALIER CHARLES VON ERNST.

M. le chevalier Karl von Ernst, conseiller royal supérieur des mines et du commerce, de Vienne,

chevalier de 3^e classe de l'Ordre de la Couronne de Fer, vient de mourir à Prague, le 27 août dernier, dans un âge assez avancé alors qu'il se trouvait en visite chez l'une de ses filles.

M. von Ernst rendit d'immenses services à la Société Viennoise de Numismatique, dont il fut un des fondateurs, par son active collaboration aux publications de cette savante compagnie qu'il tenait au courant de la plupart des ouvrages numismatiques de langue française.

A l'occasion du 25^e anniversaire de la *Numismatische Zeitschrift*, qu'il dirigea pendant de longues années, ses confrères lui offrirent une médaille à son effigie, œuvre du célèbre graveur Antoine Scharff.

Le regretté défunt s'occupait surtout de la numismatique des mines à laquelle il consacra, en 1885, une fort bonne étude. Il avait aussi publié à Vienne et à Munich l'Histoire de l'atelier monétaire de Gunsburg, qui n'est pas, on le sait, sans intérêt pour la Belgique; et, en 1895, il donna, dans la *Revue belge de Numismatique*, d'intéressants renseignements sur « Les quinze dernières années de Théodore van Berckel », qu'il puisa dans les archives de Vienne.

Nommé membre associé étranger de la Société royale de Numismatique de Belgique, le 16 novembre 1885, il fut élu membre honoraire dans l'assemblée générale du 1^{er} juillet 1894.

A. DE W.

MÉLANGES.

HENRY NOCQ. *Les Duvivier. Jean Duvivier 1687-1761. Benjamin Duvivier, 1730-1819.* Essai d'un catalogue de leurs œuvres précédé d'une notice biographique et bibliographique, illustré de figures dans le texte et de 17 planches. Paris 1911, grand in-8° de 318 pages.

Liège a fourni à la France quelques artistes de talent parmi lesquels on peut citer, en place honorable, Jean Duvivier et son fils Benjamin.

C'est l'histoire de ces deux graveurs en médaille que M. Henri Nocq nous retrace en un gros volume abondamment documenté, agréablement écrit, bien qu'un peu diffus, mais qui nous semble plutôt l'œuvre d'un archiviste patient et érudit que d'un numismate expérimenté et averti.

Jusqu'ici on ne possédait sur les Duvivier, comme étude d'ensemble, qu'un mémoire publié en 1889 par un certain M. Advielle, écrivain assez léger, qui avait pour méthode de mettre simplement à profit, sans grand discernement, les matériaux qu'il faisait rechercher par d'autres. On peut donc dire que le travail de M. Nocq est une œuvre originale et il y a lieu de lui en tenir compte.

La vie de Jean Duvivier, débarrassée des historiettes dont ses biographes, depuis l'abbé Gougenot, son collègue de l'Académie royale, s'étaient plu à l'agrémenter, est fort simple et ne se différencie guère de celles des artistes de mérite qui vont chercher fortune à l'étranger et qui la

trouvent, grâce à leur savoir-faire, à quelques protecteurs puissants ou encore grâce à quelques hasards heureux.

Jean naquit à Liège le 7 février 1687. Il était fils de Gangolphe Duvivier, graveur des monnaies du Prince-évêque Jean-Clément de Bavière, qui l'initia à l'art du burin. Ce fut, peut-être, sur les conseils de son père qu'en 1711 il se rendit à Paris pour se perfectionner dans son métier et tâcher de s'y créer une situation. Grâce à l'appui de M. de Waldor, résident de l'évêque de Liège près de la Cour de Louis XIV et la protection du duc d'Antin, il y réussit en quelques années et devint graveur du Roi avec logement au Louvre en 1717 et membre de l'Académie royale des Beaux-arts, le 28 mai 1718. Malgré les frais d'entretien d'une famille de dix-sept enfants, dont la plupart moururent avant lui, il parvint à l'aisance et décéda à Paris le 30 avril 1761.

Son fils Pierre-Simon-Benjamin Duvivier, qui vit le jour à Paris le 5 novembre 1730, sans avoir plus de talent, fut plus heureux encore et porta le nom des Duvivier bien au delà des frontières de la France, aux Pays-Bas autrichiens, en Russie et même en Amérique. Graveur des médailles du Roi, il fut reçu membre de l'Académie royale le 26 décembre 1776 après en avoir été agréé pendant plus quinze ans et en devint conseiller en 1792. Il remplaça Joseph-Charles Roettiers, un autre artiste d'origine belge, en qualité de graveur général des monnaies le 21 août 1774 et, par suite, tailla les coins de toutes les monnaies émises au cours du règne de Louis XVI.

Enfin, il fut nommé membre de l'Institut en 1806 et mourut à Paris le 11 juillet 1819, chargé d'ans et d'honneurs.

L'œuvre des Duvivier est colossale. Le catalogue qu'en

a dressé M. Nocq en fait foi, puisqu'il ne compte pas moins de 269 médailles et de 633 jetons alors que, de l'avis même de l'auteur, il est loin d'être complet. Les Duvivier qui, suivant la mode du temps, travaillèrent le plus souvent d'après des modèles, furent donc avant tout des graveurs d'une grande activité. Leur faire est assez sec et leurs compositions, lorsqu'ils en sont les auteurs, sont encombrées de détails qui nuisent au caractère de l'ensemble. Ils ont pour leur époque du talent, de l'acquit, mais ils sont loin d'être, comme M. Nocq le croit, des maîtres du burin. Nous avons mieux à Bruxelles. Pour s'en convaincre on n'a qu'à comparer les inélégants jetons, signés Duvivier, des États du Tournaisis, à la lourde et plate effigie de Marie-Thérèse, avec le gracieux portrait de l'Impératrice créé par van Berckel à la même époque sur toute une série de petits chefs-d'œuvre métalliques.

Si nous ne pouvons partager l'enthousiasme de M. Nocq pour l'art des Duvivier, nous ne pouvons davantage admettre son dédain pour les médailles de notre temps. Un Roty, pour nous, vaut tous les Duvivier du monde.

A. DE WITTE.

Les nouvelles monnaies des Pays-Bas. — Depuis quelques mois, les Pays-Bas possèdent toute une série de nouvelles monnaies à l'effigie de la reine Wilhelmine. Leur apparition a été le signal d'un tolle général dans la presse nationale; aussi, un éminent critique hollandais, M. Brusse, les a-t-il étudiées en faisant une enquête sur leur genèse, dans les numéros du *Nieuwe Rotterdamsche Courant* des 27, 28 et 29 octobre 1910, Avondblad C : *De nieuwe Muntstempels*.

L'auteur des nouveaux coins est M. J.-C. WIENECKE,

l'excellent graveur de la Monnaie d'Utrecht. En ce moment où il y a si peu de bonnes monnaies parmi celles que l'on crée un peu partout, il n'est pas sans intérêt d'examiner ce que sont les nouvelles pièces hollandaises, et de rechercher pourquoi, bien qu'elles soient dues à un artiste possédant une longue pratique monétaire, elles ne sont pas mieux réussies.



Les nouvelles monnaies sont au nombre de quatre : les pièces d'un florin, d'un demi-florin, de vingt-cinq cents et de dix cents. Toutes quatre offrent au droit le profil gauche de la Reine, avec l'inscription : WILHELMINA, KONINGIN DER NEDERLANDEN. Toutes sont alourdies par un bord extrêmement large qui est particulièrement exagéré et disgracieux dans la pièce d'un demi-florin.

Le portrait de la reine est ressemblant ; il a été conçu avec un réel sentiment artistique, mais il est d'une exécution hâtive, et les plans du visage ne sont pas suffisamment étudiés. Par suite, la tête paraît comme trop plate, d'autant plus que la chevelure elle-même ne fuit pas suffisamment pour fournir une bonne perspective.

Ce qui laisse également à désirer, c'est la mise en pages. Sur le florin, le buste semble pencher en avant; sur les trois autres pièces, l'inscription touche pour ainsi dire la coiffure de la souveraine, et là, c'est la disproportion des dimensions de l'effigie par rapport à l'étendue du champ qui est la cause de tout le mal. Enfin sur les pièces du plus petit diamètre, le fronton de la couronne disparaît entre les lettres, tel un pivot, de telle sorte que la souveraine paraît supporter sur la tête l'inscription circulaire.

Il résulte de l'enquête conduite par M. Brusse, que la mauvaise réussite des nouvelles monnaies est due à la fois à des circonstances défavorables et à l'insuffisance du temps accordé au graveur.

Au moment où M. Wienecke a reçu l'ordre d'exécuter de nouveaux coins, la Reine était sur le point d'être mère; elle n'a pu accorder qu'une seule séance de pose; l'artiste a dû travailler d'après une mauvaise photographie de profil et une couple de trois quarts. Dans ces conditions-là, il n'est pas étonnant qu'il n'ait pas pû faire mieux.

Mais il y a plus encore. La Reine a posé en mai; trois mois plus tard la frappe était commencée! C'est là un délai tout à fait insuffisant pour la mise au point de coins monétaires.

Rien n'est plus difficile que de réussir une monnaie, parce que l'effet à produire tient souvent à l'épaisseur d'un cheveu. On est obligé de procéder à des essais nombreux et répétés avant d'arriver à un résultat satisfaisant. Pour ceux-ci, il faut un temps illimité.

Forcé d'aller vite, le graveur a dû accepter une fonte de bronze (alors qu'il aurait fallu de toute nécessité une fonte de fer) qui était loin d'être parfaite, et le résultat a été ce qu'il devait être, étant données les circonstances.

L'examen des quatre nouvelles monnaies hollandaises est extrêmement instructif, parce qu'elles montrent ce qu'il convient de ne pas faire.

L'effigie qui les orne a été réduite à quatre diamètres différents sur le même modèle.

Ce modèle était fait en vue de l'exécution de la pièce d'un florin, voilà pourquoi celle-ci est incontestablement si supérieure aux autres.

Sur les trois réductions inférieures en diamètre, le détail est totalement perdu.

En effet, plus le diamètre doit être réduit, plus la simplification du modèle s'impose, et il est indispensable de faire un modèle différent pour chaque pièce en particulier.

Mais il ne suffit pas que l'effigie soit bonne, il importe encore qu'elle soit en proportion du champ dont on dispose. Seuls les essais peuvent indiquer les dimensions convenables.

Il était extrêmement difficile pour le graveur d'arriver, dans le cas qui nous occupe, à un bon résultat, par suite de la longueur des inscriptions qu'il avait l'obligation de loger dans le champ : sur le florin, comme sur la pièce de dix cents, on lit : WILHELMINA KONINGIN DER NEDERLANDEN. Cela fait trente-deux lettres et trois intervalles, soit trente-cinq lettres, à placer sur le tour d'une pièce dont le cercle de grènetis a 12 mm. de diamètre ! Et notez que la base du buste de la reine occupe déjà le cinquième de la circonférence !

Il eût été pourtant très simple d'abrégé la légende : on eût pû en supprimer près de la moitié sans inconvénient : au revers on lit : MUNT VAN HET KONINGRIJK DER NEDERLANDEN. On pouvait donc rayer hardiment le DER NEDERLANDEN qui vient allonger si malencontreusement l'inscription du droit, puisqu'il fait double emploi avec les mêmes mots au revers.

Mais les artistes ne font pas ce qu'ils désirent ; ils sont tenus de travailler d'après les données de l'administration et de se plier à toutes les volontés de celle-ci. Comme l'administration est en général totalement étrangère aux choses d'art, lorsqu'elle leur guide la main elle les condamne naturellement par avance à un échec inévitable, quelque grand que soit le talent de celui qu'elle a choisi pour sa victime.

Victor TOURNEUR.

La Numismatique et la Médaille d'art à l'Exposition de Charleroi.

A l'art ancien, la numismatique constitue, avec la sigillographie, la sous-classe VII dont le comité organisateur est composé de M. A. de Witte, président et de MM. De Munter, Moyaux et Peny, membres. Elle comprend plusieurs vitrines installées dans la salle des orfèvreries (salle I, dite d'Hugo d'Oignies), où elles jouissent d'un éclairage fort convenable. Leur mise en place est due à M. L. Foulon, l'actif secrétaire de toutes les sous-classes, qui a surveillé l'arrangement des objets exposés.

Comme le dit le Catalogue, le but des organisateurs de la section numismatique n'a pas été de présenter aux amateurs des séries complètes, mais de permettre au public, à l'aide d'un choix convenable de pièces de natures diverses, de se rendre compte de ce qui constitue la numismatique d'une province.

L'exposition numismatique comprend, tout d'abord, une vitrine consacrée aux monnaies dans laquelle M. Alvin, conservateur du Cabinet de l'État, a rangé avec soin, en les accompagnant d'étiquettes explicatives, un choix de

monnaies du Hainaut (95 pièces) et de Tournai (61 pièces). Les autres vitrines renferment des médailles, des jetons, des méreaux prêtés par MM. De Munter, Moyaux, Dupriez, de Witte, la Société archéologique de Charleroi et la Société royale de numismatique de Belgique, enfin M. Peny a bien voulu enrichir la section de deux charmants meubles renfermant la suite la plus complète qui existe en médailles, jetons et méreaux se rattachant aux mines, à la métallurgie, aux canaux et aux chemins de fer de la province du Hainaut belge ainsi qu'aux mines du Hainaut français.

Trente-neuf sceaux matrices appartenant aux Archives de l'État à Mons, à la Société archéologique de Namur et à M. A. de Witte, complètent heureusement la sous-classe, car la sigillographie est intimement liée à la numismatique.

* * *

Le salon d'art moderne comprend quelques cadres de médailles placés sur un mur de la salle réservée à la sculpture. Ainsi comprise une exposition de la gravure en médailles perd tout intérêt. Nous ne nous y arrêtons donc pas, d'autant que les œuvres envoyées ont figuré, pour la plupart, au salon international de la médaille organisé à Bruxelles en 1910. Notons, cependant, en passant, les progrès de M. Bonnetain et les stupéfiants produits de l'imagination de M. Marcel Wolfers. Les autres exposants ont noms Pierre Braecke, Guillaume Charlier, De Bremaecker, G. Devreese, P. Du Bois, M^{lle} Lorrain, Ch. Samuel et Paul Wissaert.

A. DE W.

On a érigé cet été à Boulogne-sur-Mer, leur ville natale, un monument à la mémoire des deux Coquelin, qui aimaient à y revenir ensemble interpréter devant leurs compatriotes les rôles de leur triomphe.

Le monument, œuvre du sculpteur Auguste Maillard, très remarquée au dernier Salon de Paris, représente les deux comédiens au cours d'une répétition familière, Constant s'appuyant sur Cadet, qui écoute la tirade du frère avec une physionomie encourageante, tandis que, posé sur un socle, un buste de Molière domine la scène, symbolisant l'inspiration commune des deux artistes.

En souvenir de cette inauguration, une plaquette du diamètre de 68 millimètres, représentant les profils très caractérisés des deux frères, a été modelée par le même sculpteur et frappée à 200 exemplaires en bronze argenté.

On y retrouve, dit très justement l'*Illustration* de Paris, qui reproduit la pièce, cet extraordinaire sourire de Cadet, qui était devenu classique au point qu'il semblait appartenir au répertoire de Molière et qui se changea en une si douloureuse souffrance aux derniers jours de la vie du grand comique que tua une incurable neurasthénie.

Fréd. A.

*
* *

On trouve également, dans l'*Illustration* française (numéro du 1^{er} juillet), la reproduction d'une autre plaquette, offerte par ses confrères lyonnais au docteur Jean Garel, l'un des médecins les plus éminents des hôpitaux de Lyon, qui, atteint par la limite d'âge, vient de quitter le service qu'il assumait depuis de longues années.

Le professeur Jean Garel, l'un des fondateurs de la laryngologie, est l'inventeur d'un dispositif admirable, qui permet de photographier, par la bouche, la gorge des malades, et qui l'a fait connaître du monde entier.

« C'est un de ces hommes savants, bons et ingénieux, qui honorent non seulement la ville où s'écoula leur carrière bien remplie, mais la science française même. »

La plaquette qui le représente est de M. Henry Nocq. « On y admirera, à côté du beau caractère de l'œuvre entière, la vivante expression du portrait et non moins l'esprit bien français de cette amusante allégorie du revers, que les laryngologistes pourraient adopter comme emblème, et où l'on voit la cigogne de la fable opérant de son long bec le loup dans l'embarras ; — ce qui, dit encore avec infiniment d'à propos l'*Illustration*, nous repose un moment de l'habituelle figure nue dont la numismatique contemporaine usa si facilement. »

Fréd. A.

Nous lisons dans *La Petite Gironde* du 4 juillet 1911 :

Les collections Emile Lalanne.

Inauguration au Musée de la ville de Bordeaux.

« Dimanche a été inaugurée et ouverte au public la salle réservée, au premier étage de l'aile nord du musée du jardin de la mairie, aux magnifiques collections numismatique et archéologique de notre distingué et regretté concitoyen et ami Emile Lalanne, collections données à la ville de Bordeaux par M^{me} veuve Emile Lalanne, née Marionneau.

« La « salle Emile Lalanne » est très grande et très belle. Elle a été fort bien installée par M. C. de Mensignac, conservateur du musée des antiques, dont le savoir, le dévouement et le bon goût ont mené à bien cette tâche délicate. Une foule nombreuse a admiré les vitrines, au nombre d'une trentaine, dans lesquelles sont placées les pièces et les objets rares qu'Emile Lalanne, en chercheur émérite et en

savant, avait mis la plus grande partie de son existence à recueillir.

« La collection numismatique comprend à elle seule 11,000 monnaies environ de toutes les époques, 1,800 médailles et jetons bordelais ou français, plus de 150 « firtons » ou poids de changeur et dénéraux, 90 poids bordelais et des anciennes villes du midi de la France, et près de 1,400 assignats, bons patriotiques, papiers-monnaie, etc.

» La collection archéologique, antique et préhistorique se compose de 2,500 objets environ.

» Le catalogue manuscrit, établi sur fiches par Emile Lalanne lui-même, et une bibliothèque numismatique complètent cet ensemble et aideront les travailleurs.

» Deux très beaux portraits de M. et de M^{me} Marionneau rappellent enfin le souvenir des parents de la généreuse donatrice, dont le geste magnifique ne saurait être trop cité comme exemple.

» Grâce à M^{me} veuve Emile Lalanne, notre musée bordelais possède des collections uniques, qui sont certainement les plus belles parmi cells dont peuvent s'enorgueillir nos grandes villes de province. »

M. Lalanne fit, on le sait, partie de la Société royale de numismatique de Belgique pendant les dernières années de sa vie.

A. DE W.

MEMMO CAGIATI. *Le monete del reame delle Due Sicilie da Carlo I d'Angiò a Vittorio Emmanuele II.* Naples, Malfi et Joele, 1911, fasc. I et II. 73 + 158 pp. gr. in-8°. 15 liras.

L'ouvrage de M. Cagiati est un catalogue qui a pour but de permettre aux collectionneurs de classer commodément les monnaies du royaume des Deux-Sicules.

Les deux premiers fascicules sont consacrés à l'atelier de Naples; le premier va de Charles I d'Anjou (1266-1285), à René d'Anjou (1435 à 1442); le second expose le monnayage de la maison d'Aragon, d'Alphonse I d'Aragon (1442-1468) à Louis XII (1501-1504).

L'auteur donne pour chaque règne un court aperçu historique, puis il décrit sommairement les monnaies qui s'y rapportent, en juxtaposant souvent un grand nombre de très légères variétés. Les types principaux sont reproduits par la gravure. Les historiens regretteront l'absence de l'indication des poids et du diamètre, de l'aloï et des quantités frappées, lorsqu'il est possible de l'établir par des documents d'archives.

En tête du premier fascicule se trouve un répertoire bibliographique, une liste des souverains du royaume des Deux-Siciles, et un tableau des graveurs de la Monnaie de Naples que Sambon a fait connaître.

M. Cagiati a certainement atteint le but qu'il visait : son livre sera extrêmement bien accueilli par les *collectionneurs* des monnaies du royaume des Deux-Siciles : il leur facilitera autant qu'il est possible le classement de leurs séries.

V. T.

En creusant des tranchées rue des Princes et rue Léopold, derrière le théâtre de la Monnaie à Bruxelles, pour l'installation d'une nouvelle canalisation à gaz, là où se trouvait jadis un couvent de Dominicains, des ouvriers ont mis au jour une grande quantité d'ossements humains ainsi que d'assez nombreuses monnaies remontant au temps de la domination espagnole.

A. DE W.

La classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique a nommé, en qualité de membre associé, pour succéder au graveur Roty, le médailleur Frédéric Vernon, membre de l'Institut de France.

On reconnaîtra qu'il était difficile de faire un meilleur choix du successeur de l'illustre et regretté maître, auquel la Médaille française doit ses plus purs chefs-d'œuvre.

FRÉD. A.

La gravure en médaille en France.

Statuant sur le Grand-Prix de Rome, gravure en médaille et pierre fine, l'Académie des beaux-arts a accordé le 1^{er} Grand-Prix à M. Bernard (Raoul-René), né le 30 septembre 1880, à Elbeuf, élève de MM. Coutan et Vernon.

Le 1^{er} second Grand-Prix à M. Laurillier (André-Henri), né le 7 mai 1885, à Paris, élève de MM. Chaplain et Vernon; le 2^e second Grand-Prix à M. Bargad (Edouard), né le 22 mai 1884, à Paris, élève de M. Vernon.

Nous souhaitons que ces jeunes artistes viennent remplir les vides que la mort des Dupuis, des Chaplain et des Roty ont laissés dans la brillante cohorte des médailleurs français dont le vaillant effort semble s'atténuer depuis quelque temps, si l'on en juge par les derniers salons de Paris.

A. DE W.

D. HANS VON-FRITZE. *Die Münzen von Pergamon. Abhandlungen der königlich preussischen Akademie der Wissenschaften*, 1910. *Philosophisch-historische Classe. Anhang*, I, 108 pp., in-8° + 9 pl. en phototypie. — Le monnayage de Pergame porte sur un espace de sept siècles, depuis le V^e siècle avant J.-C. Il est extrêmement

varié : à côté des monnaies communales, il en est qui furent frappées par les rois, puis par leurs héritiers, les empereurs romains.

Ces dernières séries, extrêmement riches, fournissent des documents de premier ordre pour l'étude des institutions politiques et religieuses ainsi que pour l'histoire de l'art de cette époque.

Les monnaies de Pergame ont été étudiées par M. Imhoof-Blumer en 1884. Depuis lors, son travail a vieilli ; les riches matériaux amassés pour le *Corpus nummorum* en voie d'élaboration permettront de le réviser ; en guise de travail préparatoire, M. von Fritze s'est proposé d'étudier une multitude de points de détail aussi bien que des questions d'ensemble qu'il parvient souvent à élucider avec bonheur.

Voici la nomenclature des questions qu'il aborde. Pour la période d'autonomie : la monnaie communale autonome ; la monnaie d'argent des Attales ; les cistophores ; la monnaie aux types d'Alexandre et de Lysimaque ; les monnaies d'appoint royales ; le portrait de Philétère ; les lettres, monogrammes et symboles ; les types monétaires : le Palladium, Athèna assise sur un trône, Asklèpios.

Pour la période impériale : les monnaies sans portrait d'empereur ; les types monétaires de l'époque impériale : Asklèpios et sa suite, Zeus, Sérapis, Athèna, Apollon, Dionysos et sa suite, Démètèr, Hermès, les Cabires et les Dioscures, la Magna Matèr ; les héros locaux : Pergamos, Eurypylos, Hèrakilès, Télèphos, la ville de Pergame et les dieux fluviaux ; les empereurs en tant que personnes agissantes ; les empereurs en tant qu'objet d'un culte, la Néokorie ; les jeux de la Néokorie ; les temples et les autels ; différents types monétaires ; noms et titres des magistrats et enfin les monnaies d'alliance.

Il n'est pas possible de suivre pas à pas le travail de M. von Fritze : c'est un excellent commentaire de la série monétaire de Pergame.

Je ne ferai qu'une petite remarque en passant : page 76, M. von Fritze décrit un médaillon de l'empereur Septime Sévère, offrant au revers le tableau d'un sacrifice devant une statue d'empereur. Les exemplaires étudiés sont fort mauvais. Le Cabinet des Médailles de Bruxelles en possède un qui est admirablement conservé. On y reconnaît nettement Caracalla dans la statue devant laquelle se fait le sacrifice. M. von Fritze repousse cette hypothèse en faisant observer qu'en ce cas on trouverait sur la pièce l'indication de la troisième nécorie et non celle de la seconde. Or, ce n'est pas nécessairement vrai : à Pergame, on a pu frapper cette monnaie, précisément dans le but d'obtenir une troisième nécorie, — honneur avidement disputé entre les cités grecques d'Asie — dès que Caracalla fut associé à l'empire.

Il ne serait pas impossible non plus que la seconde nécorie fût indiquée sur une monnaie qui, normalement, devrait porter l'indication de la troisième. Les exemples analogues ne manquent pas. (Voy. KRAUSE, ΝΕΩΚΟΡΟΣ. Halle, 1844, § 11, p. 42.)

V. T.

Le musée municipal de Barcelone a acquis lors de l'Exposition des beaux-arts organisée, cette année, en cette ville, de M. G. Devreese, un important ensemble de médailles. C'est avec une vive satisfaction que nous voyons la réputation de nos artistes médailleurs s'étendre de plus en plus au delà de nos frontières. Ce succès croissant devrait décider une bonne fois le gouvernement belge à les aider

dans leur effort et à constituer désormais des compartiments spéciaux de médailles dans toutes les expositions auxquelles la Belgique participe officiellement.

A. DE W.

Les Expositions. — Rares sont les médailleurs qui ont fait des envois aux récentes expositions.

La *Triennale d'Anvers* n'a reçu que quelques cadres de MM. Lecroart, Paul Wissaert et Marcel Wolfers. Aucun de ces artistes n'avait exposé d'œuvre nouvelle. (*Société royale d'encouragement des Beaux-Arts d'Anvers. Exposition triennale. Catalogue 1911, s. l. n. d. Gravure en médailles, pp. 52-54.*)

Le *Troisième Salon de Printemps*, à Bruxelles, a été un peu mieux partagé. M. G. Devreese y a fait admirer sa médaille à l'effigie de M. Acker, et deux merveilleux ivoires de 12 millimètres, d'après les deux faces de la médaille de l'Œuvre de la Tuberculose aux bustes conjugués du Roi et de la Reine.

M. Paul Wissaert présentait des plaquettes d'une conception fort décorative dont les sujets étaient le houx, le gui, et l'anémone. Les fontes malheureusement desservaient quelque peu l'artiste. Par contre, la médaille du baron Baeyens, représentant la façade de la Société générale, est bien réussie.

Enfin, de M. Louis-Antoine De Smeth il y avait quelques jolies têtes d'enfants. (*Société royale des Beaux-Arts. 3^{me} Salon de printemps. Catalogue. Bruxelles, 1911, nos 609, 652 et 742.*)

Il est à regretter que le Comité du Salon de Bruxelles ait, cette fois encore, noyé les médailles dans la sculpture, ce qu'on n'avait pas fait à la Triennale d'Anvers à la suite des

démarches de M. de Witte. Le *Salon international de la Médaille contemporaine* de l'an dernier a cependant clairement démontré qu'il convient de grouper médailles et plaquettes dans une catégorie distincte.

V. T.

Les journaux annoncent que par arrêté royal du 30 juin 1911 la section littéraire de la commission royale des échanges internationaux vient d'être constituée.

Elle a pour objet l'organisation entre la Belgique et les pays étrangers d'un service d'échange des documents officiels de publications scientifiques et littéraires, ainsi que de documents bibliographiques et *numismatiques*.

Le service est placé sous la direction générale d'un comité de cinq membres, parmi lesquels nous ne voyons figurer aucun numismate.

A. DE W.

MÉDAILLE BABELON. — On sait qu'à la suite du Congrès international de numismatique et d'art de la médaille contemporaine, qui se tint à Bruxelles l'an dernier, sur la proposition de M. Archer Huntington, appuyée par M. A. de Witte, la Société de numismatique de New-York et la Société hollandaise-belge des Amis de la médaille d'art décidèrent de faire frapper pour leurs membres, en témoignage de haute estime, une médaille à l'effigie de M. Ernest Babelon, membre de l'Institut, conservateur du cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale de France et l'un des deux présidents effectifs du Congrès (1).

Pour donner à l'œuvre projetée un caractère vraiment international, M. G. Devreese, de Bruxelles, fut chargé de

(1) Voir *Revue*, 1910, pp. 439-440.

modeler, au droit, le portrait de M. Babelon et M. R. Bosselet, actuellement professeur à l'École d'arts industriels de Magdebourg (Prusse), d'en composer le revers.

La collaboration de ces deux artistes de grand talent eut pour résultat la production d'une médaille d'un réel caractère artistique et d'autant plus intéressante que le coin du droit a été obtenu par la méthode du tour à réduire ; tandis que le coin du revers a été gravé directement dans l'acier (1).

En voici la description :

Buste en profil gauche du savant français, d'une ressemblance parfaite et d'une vie intense, entouré de la légende : ERNEST · BABELON · — · DE L'INSTITUT. Derrière le buste, sur deux lignes horizontales : G. DEVREESE 1910.

Rev. Buste à gauche de Minerve armée, d'une remarquable finesse de gravure et d'une mâle énergie. Sur le pourtour : CONGRÈS INTERN. DE NUM. ET D'ART DE LA MÉD. BRUXELLES 1910.

Derrière la tête, le long du cercle intérieur : R. BOSSELET.

Diam. : 0,065.

Sur le désir formel de M. Babelon, la médaille lui fut remise en son cabinet, à la Bibliothèque nationale, le 6 mai 1911, sans le moindre appareil. Aucun discours ne fut prononcé et tout se borna à un échange de quelques paroles aimables entre M. Babelon et les membres de la délégation composée de M. A. de Witte, représentant la Société hollandaise-belge des amis de la médaille d'art, M. le V^{te} B. de Jonghe, président de la Société royale de

(1) Voir au sujet de la valeur de ces méthodes, qui ont chacune leurs partisans, les *Procès-verbaux et mémoires du Congrès de Bruxelles*.

numismatique de Belgique, et des deux artistes, MM. Devreese et Bosselt

M. Huntington, président de la Société de numismatique de New-York, retenu aux États-Unis, s'était fait excuser. En son absence c'est M. de Witte qui offrit à M. Babelon l'écrin contenant un exemplaire d'argent et un exemplaire de bronze de sa médaille, frappée par M. Michaux, graveur à la Monnaie de Bruxelles.

VICTOR TOURNEUR.

Dans l'une des dernières réunions de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand (1), M. Hulin a retracé, en quelques pages, l'existence de Gui Guilbaut, trésorier et gouverneur-général de toutes les finances de Philippe le Bon, et premier maître de la Chambre des comptes à Lille, dont les débuts dans la carrière administrative remontent au règne de Philippe le Hardi.

L'histoire des financiers qui, au moyen âge, furent les amis de nos princes et dont l'influence est surtout puissante en Flandre, pays riche et commerçant, est des plus intéressante pour la numismatique. qui y trouve souvent de précieux renseignements à glaner.

A. DE WITTE.

Vente des médailles et monnaies de la collection du baron Adalbert von Lanna de Prague, faite du 16 au 19 mai 1911, à l'hôtel des ventes et sous la direction de M. Rudolph Lepke, expert, Kochstrasse, 28-29, à Berlin.
La collection des médailles du baron Adalbert von Lanna

(1) *Bulletin*, 19^e année, n° 6, pp. 329-341.

ne constituait, à vrai dire, que la troisième partie de l'important ensemble de meubles, d'objets d'art anciens et de curiosités de tous genres, qu'avait pu réunir l'un des amateurs les plus distingués de Bohême, mort l'année dernière. Le catalogue de 1,813 numéros, qui en avait été rédigé, avec grands soins et une méthode scientifique rigoureuse par M. le Dr Kurt Regling du Cabinet de Berlin, comprenait les œuvres des médailleurs les plus célèbres de toutes les écoles, et formait un beau volume in-folio de 148 pages, accompagné de 56 planches en phototypie, d'une exécution irréprochable, édité au prix de 15 marks.

Ainsi présentée au public, sous des auspices et avec des garanties, pour ainsi dire officiels, cette vente ne pouvait assurément manquer d'obtenir le succès qu'on en attendait et d'attirer à Berlin de nombreux collectionneurs. Aussi les principaux cabinets de l'Europe s'y étaient-ils fait représenter et à peu près tous les marchands de médailles et amateurs connus donné rendez-vous.

Ce concours de circonstances et de compétitions devait naturellement aussi exercer son influence sur les enchères, qui n'ont pas seulement dépassé les prévisions les plus optimistes des experts, mais encore battu, de loin, tous les records de l'élévation des prix de vente de médailles, réalisés à ce jour, et souvent même au grand étonnement des connaisseurs.

Parmi les pièces qui ont atteint les plus gros prix, auxquels il faut encore ajouter 5 p. c. pour frais, nous citerons les suivantes :

N° 5. — Lionel d'Este, vers 1440, par Pisanello (Armand, I, 4, 10) (1) 9,000 marks

(1) Le métal des pièces est le bronze, à moins d'autre indication.

- N° 9. — Malatesta Novello, par le même
(Arm., I, 6, 16) 14,000 marks
- 18. — Sigismond Pandolphe Malatesta
et Isotta de Rimini, 1447, par
Matteo de Pasti (Arm., I, 21, 20) 3,400 —
- 26. — Isotta de Rimini, Rev. Elephant,
par le même (Arm., I, 21, 19),
fonte ancienne 3,100 —
- 32. — Saint Bernard de Sienne, par
Antonio Marescotti (Arm., I,
28, 1) 11,000 —
- 37. — Giovanni Bentivoglio, par Spé-
randio (Arm., I, 65, 6) . . . 15,300 —
- 42. — Galeazzo Marescotti, par le même
(Arm., I, 70, 28), fonte peut-
être originale 12,300 —
- 44. — Bartolommeo della Rovere, 1474,
par le même (Arm., I, 73, 38) 12,400 —
- 52. — Costanzo Sforza, 1475, par Gian-
francesco Enzola (Arm., I,
45, 9) 10,200 —
- 69. — Filippo Maserano, 1457, par Gio-
vanni Boldu (Arm., I, 37, 5). 5,700 —
- 70. — Nikolaus Schlifer, 1457, par le
même (Arm., I, 37, 6) . . . 5,200 —
- 71. — Sultan Mahomet II, 1481, par
Costanzo (Arm., I, 78, 1) . . 13,000 —
- 73. — Niccolo Michiel, par Fra Anto-
nio da Brescia (Arm., I, 102, 2) 6,500 —
- 77. — Sultan Mahomet II, par Ber-
toldo di Giovanni de Florence
(Arm., I, 76, 1) 7,500 —
- 88. — Lodovico Lucio, par Niccolo di

	Forzore Spinelli, dit Niccolò Fiorentino (Arm., I, 98, 2, le médaillieur à la Fortune) . .	18,000 marks
N° 91.	— Catarina Sforza, par le même (Arm., I, 87, 15).	4,500 —
— 115.	— Pietro Balanzano, par un maître inconnu (Arm., II, 128, 3) . .	7,000 —
— 116.	— Benedetto Bembo et sa femme Ursa, par un maître anonyme (Arm., III, 205 D)	2,500 —
— 142a.	— Girolamo Savonarole, par un médaillieur inconnu, Lucca del- la Robia ou Niccolo Fioren- tino? (Arm., I, 105)	4,000 —
— 166.	— Michel Ange, par Leone Leoni (Arm., I, 163, 6).	1,610 —
— 175.	— Martin de Hauna (de Haen, bru- xellois établi à Venise), par Leone Leoni (Arm., I, 165, 13)	3,050 —
— 205.	— Grazia Nasi, âgée de 18 ans, par Pastorino (Arm., I, 202, 86), fonte reprise au burin	1,000 —
— 223.	— Goffredo Franco, par Galeotti (Arm., I, 229, 7).	1,180 —
— 261.	— Eustachio Boiano, par un maître inconnu (Arm., II, 108, 10) . .	3,100 —
— 287.	— Bernard Georgius. Son buste à gauche, d'un relief très pro- noncé. <i>Rev.</i> Inscription dans une couronne. Pièce reciselée, de flan très épais et d'un mé- daillieur inconnu. Inédite? . .	1,525 —

- N° 289. — Frédéric II Gonzague, par un médailleur anonyme (Arm., II, 155, 1) 2,910 marks
- 296. — Le doge André Gritti, id. (Arm., II, 174, 3). 1,130 —
- 312. — Cornelio Musso, id. (Arm., II, 212, 46) 1,800 —
- 329. — Sultan Soliman. Médaille uniface, d'un fort relief, représentant le sultan à gauche, coiffé du turban. Inédite 4,200 —
- 339. — Battista Vigo da Rapallo, d'un maître inconnu (Arm., III, 175E) 1,500 —
- 340. — Carlo Visconti, id. (Arm., II, 206, 15) 1,100 —
- 396. — Philibert de Savoie (1497-1504) et Marguerite d'Autriche, par Jean Marende (Mazerolle, n° 30; Arm., I, 113, 1; Friedlaender, XLII, 2) 2,100 —
- 498. — Fernand Cortès, 1529, par Peter Flötner? 1,625 —
- 546. — Sigismond II Auguste, roi de Pologne, 1548, par Domenico Veneziano (Arm., I, 159) 1,800 —
- 570. — Maximilien, empereur. L'empereur à mi-corps cuirassé et couronné. *Rev.* Cinq écussons. Or, 42 mm. 2,000 —
- 603. — Charles-Quint, empereur, par un maître d'Augsbourg ou de Nuremberg. Argent. 1,200 —

- N° 627. — Charles-Quint, par un médailleur allemand inconnu. Uniface, 73 mm., bronze doré. 1,325 marks
- 636. — Charles-Quint et le sultan Soliman, par un maître inconnu. Uniface, 107 mm. 3,000 —
- 642. — Charles-Quint et Ferdinand d'Autriche. Bustes affrontés, dans une fenêtre Renaissance. *Rev.* Ville assiégée. Médaille frappée. Argent (62 mm.) 1,125 —
- 715. — Maximilien II, 1548. *Rev.* Ecusson écartelé, couronne, etc. Argent doré (46 mm.) 900 —
- 731. — Maximilien II et sa femme Marie, 1575, par Ant. Abondio. Argent. 1,150 —
- 794. — Eitel Frédéric III, comte de Zollern, à l'âge de 25 ans. *Rev.* Inscription, 1520, (58 mm.), par H. Schwarz 1,255 —
- 856. — Georges le Barbu, duc de Saxe, 1536, par Peter Flötner. Argent (42 mm.) 1,050 —
- 858. — Le même personnage, 1542. *Rev.* Maximilien et Charles-Quint. Méd. frappée. Arg (36 mm.) 1,225 —
- 873. — Jean Frédéric, électeur de Saxe. Argent doré, 47 mm. Inédite. 1,300 —
- 874. — Le même. *Rev.* Ecu sommé de trois casques. Argent, 46 mm. 2,100 —
- 912. — Martin Tucher, à l'âge de 59 ans,

- par Hans Schwarz. Uniface,
56 mm. 7,300 marks
- N° 913. — Marguerite Tetzl et Madeleine
Haunold, 1523, par le même,
57 mm. 3,300 —
- 914. — Georges Volckhamer, âgé de
23 ans, 1521, par le même.
Uniface, 59 mm. 11,000 —
- 927. — Robert de Croy, archevêque de
Cambrai, par Frédéric Hage-
nauer, 1529. Plomb, 52 mm. 3,000 —
- 928. — Guillaume V, duc de Juliers,
1539, par le même. Argent
doré, 52 mm. 5,600 —
- 933. — Albert, comte de Hohenlohe,
1526, par un maître d'Augs-
bourg qui travaillait de 1526 à
1528. Argent doré, 60 mm. . 1,020 —
- 940 — Hans Kraft l'Aîné, 1533. *Rev.*
Ecu heaumé, par un médail-
leur inconnu de Nuremberg.
40 mm. 1,800 —
- 942. — Wolf Keczel, 1525, sans revers,
45 mm, par le maître de Nu-
remberg qui travaillait de 1525
à 1528 (Louis Krug?) . . . 4,550 —
- 946. — Christophe Kres, 1526, âgé de
42 ans, par le même, 39 mm. 4,900 —
- 965. — Georges Cataneus Ventus, âgé
de 55 ans, en 1529, par Mathias
Gebel. Argent, 30 mm. . . 4,500 —
- 967. — Raymond Fugger, 1530, âgé de

	40 ans, attribué au même maître, 41 mm.	7,900 marks
N° 969.	— Michel Hess, âgé de 33 ans, 1530, par le même, 35 mm. . .	6,000 —
— 970.	— Willibald Pirkheimer, âgé de 60 ans, 1530, id., 27 mm. . .	2,500 —
— 971.	— Georges Hermann, Conrad Mair et Henri Ribisch. Leurs bustes conjugués, 1531, par le même médailleur. Argent, 40 mm. . .	2,450 —
— 981.	— Wolf Pesler, 1537, 45 mm., par le même	850 —
— 983.	— Arnold et Nicolas Wenck, 1537, par le même. Argent, 27 mm. . .	3,550 —
— 991.	— Van Lier, 1541. Buste d'homme à droite. <i>Rev.</i> Ecu heaumé, bronze doré, 40 mm., attribué au même artiste	3,000 —
— 994.	— Barthélemi Haller von Hallerstein, vers 1550, du même auteur, 32 mm.	2,000 —
— 995.	— Geuder (Jean Geuder, l'un des trois jeunes fils de Martin III Geuder), id, 36 mm.	4,500 —
— 997.	— Georges Loxanus (Lokschau), attribué au même maître, 45 mm.	3,250 —
— 1004.	— Christophe Tetzl, à l'âge de 54 ans, par Hans Bolsterer, 1540. Argent doré, 35 mm. . .	2,000 —
— 1005.	— Willibald Gebhard de Nuremberg, à l'âge de 53 ans, par le	

	même, 1555. Argent doré, 35 mm.	910 marks
N° 1007.	— Johann Friess, âgé de 36 ans, par Hans Jakob Stampfer, 1540 Argent doré, 38 mm. . .	1,100 —
— 1012.	— Nicolas Guerard, âgé de 20 ans, par J. Deschler, 1540. Argent, 36 mm.	1.650 —
— 1014.	— Marquardt von Stein, prévôt de Mayence, en 1549, par le même. Argent doré, 40 mm.	4,100 —
— 1020	— Georg Ölinger, âgé de 69 ans, par le même, 1556. Argent, 57 mm.	1,100 —
— 1022.	— Franz Schleicher, âgé de 66 ans, par le même, 1557. Argent doré, 41 mm.	3,650 —
— 1026.	— Heinrich Walter, âgé de 31 ans, par le même, 1567. Argent, 44 mm.	1,100 —
— 1037.	— Marquart Freher, âgé de 43 ans, par le maître M̄ 4. Argent, 36 mm.	1,600 —
— 1049.	— André Imhof et Sebald Haller, âgés de 78 et 69 ans, par Va- lentin Maler, 1569. Argent doré, 60 mm.	1,520 —
— 1075.	— Jacques-Ant. Sorra, par Ant. Abondio, 1561, 49 mm. . . .	1,100 —
— 1085.	— Wratislaw von Pernstein, che- valier de la Toison d'or, par le même, s.d. Argent, 41 mm.	1,100 —

- N° 1111. — Peter Firnhaber, âgé de 25 ans,
par le maître CB, 1614 Ar-
gent doré, ovale 1,950 marks
- 1162. — Elisabeth Federmann, par un
médailleur allemand inconnu,
1542. Argent, 38 mm. 4,950 —
- 1166. — Jakob Gienger et Petronella
Gienger, id. Argent, 39 mm. 800 —
- 1184 et 1185. — Jacques Annibal de Ho-
hen-Ems et Berthold Holz-
schuber, 1552 et 1566. 36 et
54 mm. Auteur inconnu 1,060 —
- 1187. — Nicolas Jenckwicz, 1535. Mé-
daille frappée, en or, 21 mm.,
par un graveur inconnu 900 —
- 1208. — Paul Hector Mair, 1553, par un
médailleur inconnu. Argent,
44 mm. 1,600 —
- 1220. — Stanislas von Ostrogski, âgé de
22 ans, en 1542, id. Argent
doré, 42 mm. 1,300 —
- 1264. — Conrad Frédéric von Thüngen,
prévôt de la cathédrale de
Würzbourg, id. Or, ovale,
22 × 17 mm. 1,210 —

Somme toute, les prix ci-dessus, étant données quelques-unes des pièces, outre qu'ils auront déconcerté certains connaisseurs avisés et découragé nombre d'amateurs, montreront qu'il devient malheureusement de jour en jour plus difficile, voire presque impossible, de former encore une collection de médailles d'art.

FRÉD. A.

Nous avons appris avec plaisir que le Comité français des expositions à l'étranger vient de charger M. Ovide Yencesse, le médailleur connu par tant d'œuvres si justement appréciées pour la délicatesse de leur gravure, d'exécuter la plaquette commémorative de la participation à l'Exposition de Bruxelles de 1910, des exposants français.

A. DE W.

Une nouvelle revue italienne. — M. Memmo Cagiati, auteur d'un ouvrage sur les monnaies du royaume des Deux-Siciles, de Charles I d'Anjou à Victor-Emmanuel II, vient de lancer une nouvelle revue : *Il supplemento all'opera « Le Monete del reame delle Due Sicilie », da Carlo I d'Angiò a Vittorio Emanuele II, a cura dell'autore Memmo Cagiati.* Le but de cette publication est de faire connaître les pièces qui ont échappé à l'auteur, ou d'apporter des rectifications à son travail. Le premier numéro est daté de Naples, 1^{er} août 1911, 16 pages in-8°. Il contient trois pages de corrections et de rectifications à l'ouvrage qui y a donné naissance, une biographie du professeur Eugenio Sacchi, avec portrait, et deux pages sur un double cavalier inédit de Jeanne-la-Folle et de Charles-Quint frappé à Naples. Le reste du fascicule est formé par l'annonce de quelques articles relatifs à la numismatique des Deux-Siciles, des offres de monnaies à vendre et de la correspondance. Il y a en outre trois pages d'annonces.

Sans doute l'idée qui a guidé M. Cagiati n'est pas mauvaise. Mais il existait déjà assez de périodiques numismatiques en Italie sans qu'il fût besoin de créer un nouvel organe pour la réaliser. Où irions-nous si chaque auteur d'un livre de quelque importance s'avisait de créer une revue en guise de supplément à son travail?

V. T.

Fondée le 14 mai 1901, la Société hongroise de numismatique a fêté cette année, en une assemblée générale, le dixième anniversaire de sa création. M. le secrétaire, Dr Louis Zimmermann, a retracé l'histoire brillante de la compagnie, qui compte aujourd'hui 381 membres alors qu'à sa fondation ils étaient 13 seulement.

On sait que l'organe de la société est le *Numismatikai Közlöny*, que dirige si brillamment le Dr Edmond Gohl ; elle a, de plus, édité divers ouvrages importants et fait frapper des médailles et des jetons.

Toutes nos félicitations à la société hongroise,

A. DE W.

LES DENIERS CAROLINGIENS DU CABINET DES MÉDAILLES DE BERLIN. — Lors de la fondation des musées royaux à Berlin, le Cabinet des Médailles ne possédait qu'un ensemble de 106 monnaies carolingiennes ; c'est du moins le nombre qui est consigné dans l'inventaire dressé de 1837 à 1839. Parmi celles-ci se trouvait le sou d'or de Louis le Débonnaire frappé à Durstede.

En 1842, la série s'enrichit notablement par l'acquisition de la collection du lieutenant-général Rühle von Lilienstern, qui comprenait, outre les monnaies antiques, des pièces du haut moyen âge.

Par la suite, vinrent s'ajouter la collection de Bennoni Friedländer (1861), celle du général von Gansauge (1873), celle de H. Grote (1879) et celle de H. Dannenberg (1870 et 1892).

La réunion de tous ces ensembles, qui furent enrichis par l'achat de pièces isolées, avait porté dans ces derniers temps le nombre des monnaies carolingiennes du cabinet

de Berlin à environ 700. Parmi celles-ci on comptait quantité de raretés de premier ordre, et de monuments historiques.

Grâce à l'intervention pécuniaire de l'empereur et roi, le Cabinet des médailles a eu la chance d'acquérir à Paris la grande collection de monnaies carolingiennes qui, il y a trente ans, a servi à Gariel pour établir son grand ouvrage. Elle est composée de monnaies triées sur le volet et renferme des exemplaires de tout ce qu'ont livré les trouvailles de monnaies carolingiennes depuis plus d'une génération.

Actuellement le Cabinet des médailles de Berlin possède: 56 deniers de Pépin le Bref, 180 de Charlemagne, 8 de Carloman, 224 de Louis le Débonnaire, 303 de Charles le Chauve, parmi lesquels quantité de pièces connues à un seul exemplaire. L'ensemble de la série carolingienne dépasse 1,500 exemplaires.

M. J. MENADIER a voulu attirer l'attention sur ce trésor; sous le titre *Karolingerdenare*, il a retracé dans les *Amtliche Berichte aus den Königliche Kunstsammlungen* (t. XXXII, 12 sept. 1911, col. 261-282) l'historique du monnayage carolingien et a fait connaître par la gravure un grand nombre des pièces tout à fait remarquables qui font à présent la gloire du Cabinet des médailles de Berlin.

V. T.

Nous croyons intéresser nos lecteurs en leur faisant savoir que M. E. Renart, qui édite depuis 1893 des listes de collectionneurs français et étrangers, prépare pour 1911 un *Supplément* à son dernier Répertoire paru fin 1908.

Dans le format commode d'un in-12, ce *Bottin de la curiosité* donne la nature des collections de plus de 10,000

amateurs avec leur adresse et aussi de nombreuses indications de marchands, antiquaires et libraires. On y trouve encore la liste des *bibliothèques*, musées, archives, sociétés savantes, artistiques, littéraires et celle des commissaires-priseurs de la France, de ses colonies et de l'Alsace-Lorraine.

Des tables de classement, *par spécialité*, permettent de consulter rapidement cet ouvrage, tout en profitant du rangement par départements et localités, si utile à divers points de vue.

Ce *Supplément*, qui contiendra de nombreuses adresses d'amateurs et de marchands étrangers (surtout russes et américains), sera établi sur le même plan. Il coûtera 6 francs broché. — L'éditeur y fera figurer gratuitement les renseignements qui parviendront à son adresse, 2, rue de Lorraine, à Maisons-Alfort (Seine), avant le 15 octobre 1911.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

**Assemblée générale du 2 juillet 1911, tenue à l'Hôtel
de la Paix, à Lille.**

La séance est ouverte à 11 heures et demie.

Sont présents : MM. le vicomte B. DE JONGHE, président; V. TOURNEUR, bibliothécaire; ALPH. DE WITTE, secrétaire; EDM. PENY, V. DE MUNTER, ÉM. SEELDRAYERS, ALB. VISART DE BOCARMÉ, FRÉD. ALVIN, G. BIGWOOD, FR. VERMEYLEN, P. FISCH, EDM. LIÉ-GEAIS, le baron PH. PRISSE et ALPH. MICHAUX, *membres effectifs*; MM. GOD. DEVREUSE, CH. GILLEMAN, H. LE ROY, R. VAN DE VYVERE-COLENS, et ALF. MAHIEU, *membres correspondants regnicoles*; M. PAUL BORDEAUX, *membre honoraire*; MM. P. HOLLEBEKE, le lieutenant-colonel H. JOOS, R. RICHEBÉ, le commandant BABUT, L. THÉRY, P. DECROIX et F. COLLOMBIER, *membres associés étrangers*. *Assistent à la séance* : MM. ALBERT LEVÉ, président de la commission historique du département du Nord, et le docteur P. BRIART (1).

(1) *Sesontexcusés*: MM. A. de Roissart, trésorier, Éd. Vanden Broeck, contrôleur, L. Naveau, G. de Schodt, J. Moens, le V^{te} de Ghellinck-Vaernewyck, Éd. Laloire, le Dr Simonis, Edm. Lombaerts, Ch. Her-

M. le Président remercie MM. Théry et Decroix, qui ont bien voulu s'occuper d'organiser la réception de la société à Lille, et se félicite de voir M. Levé, président de la Commission historique du département du Nord, assister à la séance.

M. Levé remercie en quelques mots aimables et, au nom de la commission historique qu'il préside, souhaite, en termes chaleureux, la bienvenue à la Société belge. (*Applaudissements.*)

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

M. le vicomte B. de Jonghe se fait l'interprète des regrets que la compagnie a éprouvés en apprenant la mort de MM. Roty et du Jhr. Snoeck, membres honoraires, décédés depuis la dernière assemblée.

M. de Witte donne lecture d'une note de M. Beelaerts van Blokland, ministre des Pays-Bas à Pékin, concernant une médaille offerte par le gouvernement chinois aux membres de la Conférence contre la peste, ouverte le 3 avril 1911 à Moukden. Cette communication sera publiée dans la *Revue*.

M Richebé fait circuler des médailles modelées

mans, le V^{te} Eug. de Jonghe et Ch. Le Grelle, *membres effectifs*; le commandant J. Dugniolle, J. Hamal-Mouton, G. Brunin, Art. Cloudt, Em. De Breyne, Ch. Rutten, J. Justice, Arm. Hecking, Alph van Iseghem, H. Drion, le comte de Ribaucourt, H. Obreen et le baron de Vinck de Deux-Orp, *membres correspondants regnicoles*; MM. Ad. Blanchet et F. Mazerolle, *membres honoraires*; MM. Hénault, le comte de Geloës d'Eysden, E.-J. Seltman et C.-J. Begeer, *membres associés étrangers*.

par Caqué et frappées, en 1856, à l'occasion de la naissance du prince impérial, pour être offertes aux maires de France. L'un des exemplaires présentés par notre confrère est celui que reçut son grand-père, alors maire de Lille

M. Hollebeke fait voir un ducat d'or d'Herman de Bronckhorst, baron de Batenbourg, au guerrier armé et au lion debout, offrant la légende probablement nouvelle : *novum aurum domini*.

M. H. Le Roy exhibe un grand méreau zélandais au bateau, acheté par lui à Zelzaete à un gamin qui s'en servait pour jouer au palet.

M. le vicomte B. de Jonghe montre un thaler d'argent frappé, croit-on, en 1474, à l'occasion du mariage de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne, portant d'un côté un écu entouré du collier de l'ordre de la Toison d'or et de l'autre la Vierge entre deux saints (1).

Il existe de ces pièces en or et en argent. L'exemplaire d'argent entouré d'une monture ancienne que possède M. le vicomte de Jonghe a été payé, il y a trente-cinq ans, 500 francs. Un exemplaire semblable vient de se vendre en Allemagne au prix fantastique de 3,800 marks, sans les frais, soit en tout 5,225 francs !!!

M. le Président soumet encore à l'appréciation de ses confrères une planche en cuivre ayant servi

(1) A. DE WITTE. *Histoire monétaire du duché de Brabant*, t. II. p. 64.

à fabriquer des assignats de 100 livres à l'effigie de Louis XVI.

M. Bordeaux qui, avec M. de Villenoisy, du cabinet des médailles de France, a étudié cette planche, est d'avis qu'elle n'a pu être employée à Paris mais dans un atelier de province, à moins qu'elle n'ait servi à des faussaires. C'est à cette dernière opinion que l'assemblée se rallie.

M. de Witte lit une note touchant le sceau du tribunal de la commune de la ville libre de Bruxelles et le sceau de l'administration de l'arrondissement du Brabant, au temps de la République française, dont il fait circuler les matrices.

M. Théry signale que la grande Toison d'or pour la Flandre de Philippe le Beau, qui faisait jadis partie de la collection van Peteghem et qu'avec beaucoup d'autres numismates il croyait perdue, se trouve à la bibliothèque nationale de Paris. Il montre ensuite des pièces d'argent frappées au Mexique et contremarquées du briquet de la Toison d'or, ce qui leur permettait de circuler dans les Pays-Bas espagnols (1). D'après M. Théry, qui s'est livré à des pesées sur un certain nombre d'exemplaires, ces monnaies n'ont pas été, comme on le croit généralement, rognées après leur fabrication mais frappées sur des flans irrégulièrement découpés.

M. Tourneur donne ensuite lecture du document suivant :

(1) *Revue belge de numismatique*, 1894, p. 539.

Ban concernant la monnaie de Douai.

On fait le ban que des deniers douissiens et des mailles que on doit prendre si com as portes et as tonlius et a veneus et as goudales et as cervoises et a toutes choses la u on doit menus deniers douissiens, que on prenge partout pour IIII douissiens 1 artesien et por II deniers douissiens une maille artisienne, et ki ne deveroit que 1 denier douissien que on li renge 1 meriel por le maille que cils paiera, et au revenir si soit quites du denier por sen meriel que il rendra; et que nus ne soit encontre, sor le forfait de C s. et banis de le vile. Ce fut fait le merkredi après le Saint Piere et Saint Pol l'an MCC et LI^m.

TAILLIAR. *Recueil d'actes des XII^e et XIII^e siècles en langue romane wallonne*. Douai, 1849, p. 193.

M. Tourneur demande à ses confrères si l'un ou l'autre d'entre eux ne possède pas un méreau pouvant se rapporter à ce texte. Pour sa part, il serait assez disposé à y voir la pièce décrite sous le n° 7340^a du *Catalogue de la collection Feuardent* présentant au droit, en relief, un D accosté de deux lis, surmonté d'un signe en forme d'omega et au revers le même type en creux, si cette pièce est du XIII^e siècle.

M. Théry possède ce plomb. M. Bordeaux fait remarquer qu'il doute que cette pièce constitue le méreau en question de Douai Car il ne semble pas que l'on ait rencontré jusqu'à présent de méreaux français, dont le type puisse être attribué

avec certitude à une date aussi ancienne que 1251. Le document produit établit seulement qu'il a été fabriqué des « mériels » à Douai dès cette année. Suivant son appréciation le type véritable serait à retrouver. M. de Witte fait observer que l'existence de ce méreau prouve aussi la rareté des oboles en Flandre, au XIII^e siècle, puisque le plomb de Douai en tenait lieu pour acquitter un droit montant précisément à un demi-denier.

M. Alvin montre un triens mérovingien portant un nom de lieu nouveau *Linnio*, ouvré par le monétaire *Gundoaldus*. Il se réserve d'étudier dans la *Revue* cette pièce, qu'il place dans le Nord de la Gaule. Il dépose ensuite sur le bureau une médaille à l'effigie de M. Van der Haeghen, bibliothécaire de l'université de Gand, modelée par M. H. Le Roy.

M. le Président fait le plus grand éloge de cette œuvre, qu'il soumet à l'admiration des membres de la Société en même temps qu'une superbe médaille de M. Devreese au portrait de M. Goldschmidt, directeur des usines de Haine-Saint-Pierre.

M. Le Roy remercie M. le vicomte B. de Jonghe de ses paroles, si flatteuses pour lui. (*Applaudissements.*)

Enfin le président, M. le vicomte de Jonghe, donne lecture d'une courte étude sur les monnaies de Velia. (*Applaudissements.*)

La séance est levée à midi trois quarts.

Le Secrétaire,

ALPHONSE DE WITTE.

Le Président,

V^{te} B. DE JONGHE.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

AU 1^{er} OCTOBRE 1911.

MEMBRES D'HONNEUR.

- S. M. VICTOR-EMMANUEL III, ROI D'ITALIE** 22 avril 1892.
- S. A. R. MONSEIGNEUR LE PRINCE
Philippe DE SAXE-COBOURG ET
GOTHA, DUC DE SAXE.** 7 juillet 1878.
- S. A. S. MONSEIGNEUR LE PRINCE SOU-
VERAIN DE MONACO, ALBERT I^{er}.** 24 novembre 1889.
- S. A. S. MONSEIGNEUR LE PRINCE
Louis-Alexandre DE BATTENBERG,
4, Hanscrescent, Londres, C. W.** 21 avril 1901.

MEMBRES HONORAIRES (1).

MM.

- 1 **KARABACEK (LE DR ET PROFESSEUR JOSEF)**, directeur de la Bibliothèque impériale et secrétaire de l'Académie impériale et royale des Sciences, Seidlgasse, 41, à Vienne. 7 juillet 1872.
- 2 **SCHLUMBERGER (GUSTAVE)**, membre de l'Institut, avenue d'Antin, 27, à Paris. 7 juillet 1878
- 3 **BABELON (ERNEST)**, membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 30, à Paris. 1^{er} juillet 1888
- 4 **HILDEBRAND (HANS)**, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Suède, directeur des musées d'antiquités de l'État, Storgatan, 24, à Stockholm. 5 juillet 1891

(1) Le nombre des membres honoraires est limité à vingt-cinq.

- 5 **LUSCHIN VON EBENGREUTH** (LE D^E ET PROF. CHEVALIER **Arnold**), membre de l'Académie impériale et royale des Sciences de Vienne, ancien doyen de l'université de Gratz, l'hiver : Merangasse, 15; l'été : Quellengasse, 4, à Gratz (Autriche) 3 juillet 1892.
- 6 **PAPADOPOLI** (LE CONTE **Nicolas**), sénateur, président de la Société italienne de numismatique, palais Papadopoli, Grand Canal, San-Silvestro, à Venise — —
- 7 **JOSEPH** (**Paul**), professeur, Finkenhofstrasse, 33, à Francfort-sur-Mein 2 juillet 1893.
- 8 **GNECCHI** (**Francesco**), directeur de la *Revue italienne de Numismatique*, via Filodrammatici, 10, à Milan (Italie) — —
- 9 **IMHOOF-BLUMER** (LE D^R **Fredéric**), membre de l'Académie des sciences de Berlin, à Winterthur (Suisse). 1^{er} juillet 1894
- 10 **BAURFELDT** (**Max**), lieutenant-général et chef de la 37^e division d'armée. Allenstein (Prusse orientale) — —
- 11 **BLANCHET** (**J.-Adrien**), bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, membre résident de la Société des antiquaires de France, boulevard Émile Augier, 10, à Paris (XVI^e). 2 juillet 1899.
- 12 **BORDEAUX** (**Paul**), avocat, boulevard Maillot, 98, à Neuilly s/Seine, France 1^{er} juillet 1900.
- 13 **BARCLAY V. HEAD**, conservateur honoraire du Cabinet des médailles du British Museum, 26, Leinster square à Londres. 7 juillet 1901.
- 14 **SVORONOS** (**Jean-N.**), directeur du Musée national de Numismatique, rue Maria, 3^B, à Athènes. 6 juillet 1902.
- 15 **DE MAN** (M^{lle} **Marie**), rue Saint-Pierre, 39, à Middebourg (Zélande) 5 juillet 1903.
- 16 **MAZEROLLE** (**Ferdinand**), archiviste de la Monnaie, directeur de la *Gazette française de Numismatique*, avenue Niel, 91, à Paris. 3 juillet 1904

- 17 **SOUTZO (PRINCE Michel)**, ancien gouverneur de
Banque nationale de Roumanie, Strada Ro-
mania, 4, à Bucharest. 2 juillet 1905.
- 18 **BAHRFELDT (Ém.)**, directeur de banque, rédacteur
en chef des *Berliner Münzblätter*, Schiller-
strasse, 16, Berlin-Gross Lichterfelde Ost. — —
- 19 **DE CASTELLANE (LE COMTE)**, rue Saint-Dominique,
11, Paris. 7 juillet 1907.
- 20 **TOLSTOÏ (LE COMTE JEAN)**, ancien ministre. Wassi-
liewski ostrow, 5^e ligne, n^o 2, à Saint-Péters-
bourg. 7 mars 1909.
- 21 **HAEBERLIN (LE DR J.)**, conseiller de justice,
Eschersheim, Francfort-sur-Mein 11 mars 1911.
- 22 **MÉNADIER (LE DR PROF. J.)**, conservateur du Ca-
binet royal de numismatique, à Berlin — —

MEMBRES EFFECTIFS (1).

MM.

- 1 **PETY DE THOZÉE (J.)**, ancien agent diplomatique
et consul général de Belgique, rue Henri Maus,
75, à Liège. 4 juillet 1852
- 2 **VANDEN BROECK (Édouard)**, rue du Commerce,
70, à Bruxelles. 3 juillet 1864.
- 3 **DE JONGHE (LE VICOMTE Baudouin)**, rue du Trône,
60, à Ixelles 4 juillet 1869.
- 4 **DE ROISSART (Amédée)**, président à la Cour
d'appel, avenue de la Couronne, 12, à Ixelles. 7 juillet 1878.
- 5 **CUMONT (Georges)**, avocat, rue de l'Aqueduc. 19,
à Saint-Gilles 2 juillet 1882.
- 6 **DE WITTE (Alphonse)**, rue du Trône, 55, à Ixelles. 4 juillet 1886.
- 7 **PENY (Edmond-Ph.-A.)**, ingénieur, à Morlanwelz. 3 juillet 1887.
- 8 **DE MUNTER (Victor)**, agent de la Banque natio-
nale de Belgique, Lei, 15, à Louvain. — —
- 9 **NAVEAU (Léon)**, au château de Bommershoven
(par Jesseren) 24 novembre 1889.

(1) Le nombre des membres effectifs est limité à trente-cinq.

- | | | |
|----|---|------------------------------|
| 10 | COGELS (Paul) , château de Boeckenberg, à Deurne
lez-Anvers | 6 juillet 1890. |
| 11 | DESCHODT (Georges) , avocat, rue de Londres, 15,
à Ixelles | 5 juillet 1891. |
| 12 | MOENS (Jean) , avocat, à Lede, Flandre orientale. | — — |
| 13 | SEELDRAYERS (Émile) , artiste peintre, rue Van
Aa, 85, à Ixelles | 2 juillet 1893. |
| 14 | VISART DE BOCARMÉ (Albert) , rue Saint-Jean, 18,
à Bruges | — — |
| 15 | WALLAERT (Ém.) , docteur en droit, rue Marie-
Thérèse, 73, à Saint-Josse ten-Noode | — — |
| 16 | WILLEMS (Joseph) , notaire, à Saint-Trond | 1 ^{er} juillet 1894 |
| 17 | DE GHELLINCK-VAERNEWYCK (LE VICOMTE) , rue de
l'Industrie, 15, à Bruxelles | — — |
| 18 | DELBEKE (LE BARON A.) ancien Ministre des Tra-
vaux publics, à Anvers. | 7 juillet 1895. |
| 19 | ALVIN (Fréd.) , conservateur du cabinet des mé-
dailles de la Bibliothèque royale, avenue
Beau-Séjour, 27, à Uccle | 7 juillet 1901. |
| 20 | LALOIRE (Édouard) , attaché aux archives géné-
rales du Royaume, avenue Brugmann, 270, à
Uccle | 6 juillet 1902. |
| 21 | DONNET (Fernand) , administrateur de l'Académie
royale des Beaux-Arts d'Anvers, rue du Trans-
vaal, 45, à Anvers. | 5 juillet 1903. |
| 22 | SIMONIS (J.) , docteur, rue de l'Industrie, 10, à
Jemeppe-sur-Meuse | 1 ^{er} juillet 1906 |
| 23 | BIGWOOD (Georges) , avocat, chargé de cours à
l'Université libre, chaussée de Vleurgat, 114, à
Bruxelles | — — |
| 24 | LOMBAERTS (Edmond) , avenue des Arts, 130,
à Anvers | 7 juillet 1907. |
| 25 | VERMEYLEN (Franz) , statuaire et médailleur, rue
des Récollets, 49, à Louvain. | — — |
| 26 | HERMANS (Charles) , Canal des Brasseurs, 29,
à Anvers. | — — |

27	MOYAUX (Auguste) , ingénieur, boulevard du Régent, 35, à Bruxelles	1 ^{er} mars 1908
28	FISCH (Paul) , médailleur, rue d'Allemagne, 32, à Bruxelles.	— —
29	LIÉGEAIS (Edmond) , bibliothécaire et conservateur du musée communal, rue Saint-Jean, 3, à Ypres	7 mars 1909.
30	BERNAYS (Édouard) , avocat, avenue Van Eyck, 33, à Anvers.	— —
31	DE JONGHE (LE VICOMTE Eug.) , conseiller provincial, Château de Fontaine, Anthée	— —
32	PRISSE (LE BARON Philippe) , ingénieur en chef pensionné, directeur des Ponts et Chaussées, avenue Brugmann, 16, à Bruxelles	6 mars 1910.
33	TOURNEUR (Victor) , attaché au Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale, rue Defacqz, 98, à Saint-Gilles.	— —
34	MICHAUX (Alphonse) , graveur à la Monnaie, rue Saint-Bernard, 57, à Saint-Gilles	12 mars 1911
35	LE GRELLE (Charles) , commissaire des monnaies, rue de l'Hôtel-des-Monnaies, 69, à Saint-Gilles.	— —

CORRESPONDANTS REGNICOLES (1)

MM.

1	DU CHATEL DE LA HOWARDRIES (LE COMTE Albéric) , au château de la Havette, à Spa	3 juillet 1881.
2	URBAN (Ernest) , rue du Congrès, 43, à Bruxelles.	6 juillet 1892
3	DE JAER (Léon) , ingénieur, rue Walthère Jamar, 145, à Ans	5 juillet 1891.
4	JOORIS (Franz) , capitaine au 1 ^{er} régiment de Guides, avenue de la Toison d'or, 48, à Bruxelles	2 juillet 1893.
5	ALLARD (Josse) , directeur de la Monnaie, rue Guinard, 8, à Bruxelles.	18 juillet 1897
6	GAILLARD (LE CHANOINE Joseph) , rue du Jardin-Botanique, 4, à Liège.	— —

(1) Le nombre des correspondants regnicoles est limité à trente-cinq.

- | | | |
|----|--|-------------------------------|
| 7 | DEVREESE (Godefroid) , statuaire-médailleur, rue Quinaux, 11, à Schaerbeek | 7 juillet 1901. |
| 8 | DUGNOLLE (J.) , capitaine commandant, boulevard de la Citadelle, 115, à Gand | 6 juillet 1902. |
| 9 | GILLEMAN (Charles) , préfet des études à l'Athénée royal, rue de Saint-Pétersbourg, 21, à Ostende | 5 juillet 1903. |
| 10 | LE ROY (Hippolyte) , sculpteur-médailleur, rue des Tonneliers, 4, à Gand | — — |
| 11 | HAMAL-MOUTON (Jules) , à Péry-Trooz | — — |
| 12 | COPPIETERS T'WALLANT (J.-B.) , commissaire d'arrondissement, à Bruges | 3 juillet 1904. |
| 13 | BRUNIN (Georges) , conservateur du Cabinet des médailles de la ville de Gand, attaché au Cabinet des médailles de l'Université, place du Marais, 6, à Gand | 2 juillet 1905. |
| 14 | BAUMANN (Hubert) , rue de la Station, à Louvain. | 1 ^{er} juillet 1906. |
| 15 | VAN DE VIVERE-COLENS (R.) , pharmacien, rue Haute, 39, à Brugés | 7 juillet 1907. |
| 16 | VANNÉRUS (Jules) , archiviste de l'État, rue du Jardin, 15, à Anvers | — — |
| 17 | HAMBIE (Adolphe) , notaire, rue du Mont-de-Piété, 26, à Mons. | — — |
| 18 | CLOUDT (Arthur) , industriel, rue du Haut-Bois, 60, à Mons. | — — |
| 19 | DE BREYNE (Emile) , chef de section aux Archives générales du royaume, avenue Louise, 12, à Saint-Gilles | — — |
| 20 | RUTTEN (Charles) , rue de Spa, 4, à Bruxelles. | — — |
| 21 | JUSTICE (Jean) , professeur à l'athénée royal de Gand, membre correspondant de la Société roumaine de numismatique, chaussée de Bruxelles, 72, à Ledeberg Gand. | — — |
| 22 | HECKING (Armand) , boulevard de Tirlemont, 46, à Louvain | 1 ^{er} mars 1908. |
| 23 | BEECKMAN DE CRAYLOO (A.) , rue d'Allemagne, 12, à Cureghem Anderlecht | — — |
| 24 | LOSSEAU (Léon) , avocat, rue de Nimy, 37, à Mons. | — — |

25	VAN ISEGHEM (Alph.) , conseiller provincial, rue Joseph II, 49, à Ostende	7 mars 1909
26	DRION (Henri) , petit château de Marlagne, par Wépion	— —
27	DE RIBAUCCOURT (LE COMTE Robert) , rue du Trône, 42, à Bruxelles.	— —
28	MAHIEU (Alfred) , directeur au Ministère des Colonies, inspecteur d'État au Congo, avenue Rogier, 51, à Bruxelles	— —
29	RATINCKX (Joseph) , rue Waterford, 24, Berchem-lez-Anvers	6 mars 1910
30	HUYBRECHTS (Paul) , membre de la commission du Musée du Steen, av. Marie-Thérèse, 4, Anvers.	— —
31	DE BETHUNE (LE BARON Louis) , château d'Overhamme, Alost	— —
32	BOUCKAERT (M.-A.-L.) , inspecteur du Pilotage belge, à Flessingue.	— —
33	OGER (Adrien) , conservateur du Musée archéologique de Namur	— —
34	O'BREEN (H.) , docteur en histoire, rue de l'Aqueduc, 88, Saint-Gilles	12 mars 1911.
35	DE VINCK DE DEUX-ORP (BARON) , château de Wilder, par Campenhout	— —

ASSOCIÉS ÉTRANGERS (1).

MM.

1	SUDRE (L.) , sous-directeur honoraire des monnaies, quai Malaquais, 3, à Paris	25 janvier 1876.
2	ENGEL (Arthur) , rue Erlanger, 23, à Paris Auteuil.	11 mai 1887.
3	DISSARD (Paul) , conservateur des musées de la ville de Lyon.	5 juillet 1879.
4	ANDRÉ (Ernest) , notaire, à Gray (Haute Saône).	2 octobre 1882.
5	WEDBERG (J.-O.) , conseiller de justice, Storgatan, 29, à Stockholm	9 août 1883.
6	BOM (Adrien) , Keizersgracht, 119, à Amsterdam.	20 janvier 1885.
7	GERMAIN DE MAIDY (Léon) , secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, rue Héré, 26, à Nancy	14 avril 1885.

(1) Le nombre des associés étrangers est limité à cent cinquante.

- 8 **CAHN (Adolphe-E.)**, membre des Sociétés numismatiques de Vienne et de Munich, Niedenau, 55, à Francfort-sur-Mein 4 juillet 1886.
- 9 **HELBING (Otto)**, Nachf., membre des Sociétés numismatiques de Vienne, de Munich et de Suisse. 13/l, Lenbachplatz, 4, à Munich. — —
- 10 **DEMOLE (Eugène)**, conservateur du Cabinet de numismatique, Musée d'art et d'histoire, Genève. 17 février 1887.
- 11 **CORBELIJN-BATTAERD (C.-H.-F.-A.)**, Notenboomstraat, 87, à Groenloo (province de Gueldre), Pays-Bas 28 avril 1887.
- 12 **SCHULMAN (J.)**, Keizersgracht, 448, Amsterdam (Pays-Bas). — —
- 13 **GNECCHI (Ercole)**, directeur de la *Revue italienne de Numismatique*, via Gesù, 8, à Milan (Italie). 4 juin 1887.
- 14 **STORER (Horace-R.)**, président de la Société médicale de Newport, Washington street, 58, à Newport, Rhode-Island (États-Unis). 28 juin 1887.
- 15 **MC LAGHLAN (R.-W.)**, Sainte-Monique street. 55, Montréal (Canada) 30 juillet 1887
- 16 **KENNER (LE D^r Frédéric)**, membre de l'Académie de Vienne, directeur honoraire des Musées impériaux des médailles et d'antiquités, Burgring, 5, à Vienne 13 janvier 1888.
- 17 **BAROZZI (Nicolas)**, Palais ducal, à Venise. 23 décembre 1888.
- 18 **DE PONTON D'AMÉGOERT (LE v^{te} R.)**, rue Saint-Nicolas, 2, à Saint-Calais (Sarthe), France 6 février 1889.
- 19 **VALLENTIN DU CHEYLARD (Roger)**, officier de l'Instruction publique, rue Jeu de Paume, à Montélimar (Drôme), France. 28 septembre 1889.
- 20 **VAN WERVEKE (Nicolas)**, secrétaire de l'Institut grand-ducal de Luxembourg 15 février 1890.
- 21 **HOLLEBEKE (Paul)**, Grand'Place, à Bailleul (Nord), France. 27 février 1891.
- 22 **COLIEZ (E.)**, docteur en médecine et officier d'Académie, à Longwy (France). 15 mars 1891.

- 23 **RUJS DE PEREZ (P.-J.-B.)**, Huyze Radesteyn, Mollaan, Bloemendaal, par Haarlem. 31 mars 1891.
- 24 **VAN DER DOES DE WILLEBOIS (LE JONKHEER P.-J.-J.-S.-M.)**, bourgmestre de la ville de Bois-le-Duc 1^{er} juillet 1891.
- 25 **HAIBERG (P.)**, conservateur du cabinet royal de numismatique de Copenhague, Danemark. 26 novembre 1891.
- 26 **HÉNAULT (Maurice)**, archiviste municipal, place d'Armes, 13, à Valenciennes. 7 janvier 1892.
- 27 **CASTELLANI (Giuseppe)**, S. Giacomo dall'Orio Fondamenta del Megio, N° 1757, Venezia 14 mai 1892.
- 28 **MAIGNIEN (Edmond)**, conservateur de la bibliothèque de Grenoble, à Grenoble (Isère), France. 21 mai 1892.
- 29 **RUGGERO (Giuseppe)**, général-major de réserve, Via Torino, 135, à Rome 14 septembre 1892.
- 30 **RAPPAPORT (Edmond)**, banquier, Lutherstrasse, 9, à Berlin. 28 novembre 1892.
- 31 **STENERSEN (LE D^r L.-B.)**, directeur du cabinet des médailles de l'Université, à Christiania 12 décembre 1892.
- 32 **MARVIN (W.-T.-R.)**, ancien éditeur de *The American Journal of numismatics*, Federal street, 73, à Boston (Massachusetts), U. S. 26 janvier 1893.
- 33 **VON HÜFKEN VON HATTINGSHEIM (LE CHEVALIER R.)**, Hochbergstrasse, Perchtoldsdorf-lez-Vienne. 22 février 1893.
- 34 **TER GOUW (J.-E.)**, Nassaulaan, 8, à Hilversum, (Hollande septentrionale), Pays-Bas. 25 février 1893.
- 35 **VAN MEEUWEN (LE JONKHEER P.-L.)**, membre du tribunal, à Almelo 21 juin 1894.
- 36 **DEROME (Ch.)**, notaire, à Ribemont (Aisne), France. 28 octobre 1894.
- 37 **GROSSEL (Arsène)**, Grand'Place, 20, à Bergues-Saint-Winoc (Nord). France. 13 mai 1895.
- 38 **SASSEN (Auguste)**, Laan van Meerdervoort, 53e, La Haye 20 septembre 1895.
- 39 **TACHELLA (M.-D.-E.)**, ancien conservateur du Cabinet des médailles, au Musée national, à Sophia. 25 février 1895.

- 40 **Hess (Adolph)**, Nachfolger, Mainzer Landstrasse, 49, à Francfort-sur-Mein 21 avril 1896.
- 41 **Hirsch (Jacques)**, docteur en philosophie et numismate, Arcisstrasse, 17, à Munich 26 septembre 1896.
- 42 **Joos (H.)**, lieutenant-colonel d'infanterie territoriale, à Cassel (Nord), France. 14 octobre 1896.
- 43 **BEELAERTS VAN BLOKLAND (LE JONKHEER F.)**, ministre résident de S. M. la reine des Pays-Bas, à Pékin 6 avril 1897.
- 44 **PERINI (Quintilio)**, à Rovereto, Tyrol (Autriche). 15 septembre 1897.
- 45 **LEITE DE VASCONCELLOS**, professeur de numismatique à la Bibliothèque nationale, à Lisbonne. — — — — —
- 46 **RICHEBÉ (Raymond)**, avocat, ancien attaché à la bibliothèque Mazarine, 152, avenue Wagram, à Paris 1^{er} octobre 1897.
- 47 **SELIGMANN (Eugène)**, Bebergasse, 8, à Francfort-sur-Mein 7 mars 1898.
- 48 **VLASTO (Michel-P.)**, allées des Capucines, 12, à Marseille 20 novembre 1898.
- 49 **SNOECK (LE JONKHEER M.-W.)**, substitut, Vleeschstraat, à Tiel, Pays-Bas. 1^{er} décembre 1898.
- 50 **DE GELOES D'EYSDEN (LE COMTE)**, chambellan de S. M. la Reine des Pays-Bas, château d'Eysden, par Eysden, Limbourg hollandais. 29 janvier 1899.
- 51 **FLORANGE (J.)**, rue de la Banque, 17. Paris 20 février 1899.
- 52 **FORRER (L.)**, Hamilton road, 11, Bromley (Kent), Angleterre 15 mai 1899.
- 53 **STREIT**, professeur à l'Université, à Athènes. 8 août 1899.
- 54 **PICK (LE DR Behrenhill)**, conservateur du cabinet numismatique de Gotha. 28 septembre 1899.
- 55 **AMARDEL (Gabriel)**, avocat, conservateur adjoint du Musée de Narbonne (Aude), France. 11 juillet 1900.
- 56 **BOCKENHEIMER**, Landgerichtsdirector, 27, Uferstrasse, à Mayence 4 février 1901.
- 57 **RIZZOLI, junior (LE DR Luigi)**, conservateur au Musée Bottacin, à Padoue 4 mai 1901.

- 58 **BUCHENAU (H.)**, directeur des *Blätter für Münzfreunde*, Roonstrasse, 2, Weimar 8 juillet 1902.
- 59 **HORA SICCAMA (JHR. J.-H.)**, ancien chef de la direction politique au Ministère des Affaires étrangères du royaume des Pays-Bas, Bezuidenhout, 13, à La Haye 15 décembre 1903.
- 60 **BABUT**, chef de bataillon en retraite, rue des Gatines, 23, à Paris 12 avril 1904.
- 61 **WIENECKE (J.-C.)** graveur de la Monnaie d'Utrecht, Jagerslaan, 1, à Zeist — —
- 62 **DE KNEVETT (Edg.)**, solicitor, rue Le Titien, 18, à Bruxelles 1^{er} mai 1904.
- 63 **RICCI (Spirafino)**, directeur du *Bollettino di numismaticæ*, à Milan 20 février 1905.
- 64 **HAMBERGER (Joseph)**, membre de plusieurs sociétés de numismatique, Bahnhof-Platz, 2, à Francfort-sur-Mein 25 mai 1905.
- 65 **DE MARCHÉVILLE (Louis)**, rue Meissonier, 4, à Paris 19 novembre 1905.
- 66 **EGGER (Arthur)**, numismate. Opernring, 7, à Vienne 15 novembre 1905.
- 67 **FREY (A.-R.)**, ancien président de l'*American numismatic association*, 36 A., Hampton place, Brooklyn, à New-York 19 janvier 1907.
- 68 **FULDAUER (L.)**, numismate, Valeriusstraat, 105, à Amsterdam 7 février 1907.
- 69 **MARTIN (G.)**, conservateur du Cabinet des médailles de la ville de Marseille 12 février 1907.
- 70 **THÉRY (L.)**, avocat, quai de la Basse-Deule, 74bis, à Lille 15 février 1907.
- 71 **BOURGEY (Ét.)**, numismate, rue Drouot, 19, à Paris 12 mai 1907.
- 72 **DECROIX (Pierre)**, banquier, rue Royale, 126, à Lille 10 juillet 1907.
- 73 **WEYGAND (Max)**, docteur en droit, Gartenstrasse, 24, Düsseldorf 20 décembre 1907.

- 74 **BOUGLIER (Albert)**, trésorier de la Société française de numismatique, rue de Lisbonne, 49, à Paris 14 février 1908.
- 75 **SELTMAN (E.-I.)**, numismate. Kinghoe, Berkhamsted, Herts, Angleterre 10 mars 1908.
- 76 **GOUL (Edm.)**, conservateur du Musée national hongrois, à Budapest 2 février 1909.
- 77 **COEN (Maurice)**, Kadikeuy-Moda, Constantinople. 6 novembre 1909.
- 78 **DOUCET (J.)**, rue Spontini, 19, Paris 26 janvier 1910.
- 79 **BEEGER (Carel-J.-A.)**, graveur-médailleur, Oudegracht, Utrecht. 3 octobre 1910.
- 80 **ERRICIANO (LE D^e Octave)**, rue Procopi, 26, Jassy, Roumanie 24 novembre 1910.
- 81 **DE SOUZA LOBO (Augusto)**, rue Visconde de Inhauma, 66, Rio de Janeiro, Brésil 17 janvier 1911.
- 82 **HUNTINGTON (A.-W.)**, ancien président de la Société américaine de numismatique, Fifth Avenue, 1083, New-York 18 avril 1911.
- 83 **COLLOMBIER (Félix)**, rue Blasset, 16, à Amiens (Somme) 12 mai 1911.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1912 :

Président : **M. le vicomte B. DE JONGHE.**

Vice-Président : **M. A. DE WITTE.**

Secrétaire-Bibliothécaire : **M. V. TOURNEUR.**

Trésorier : **M. AD. DE HOSSART.**

Contrôleur : **M. A. VISART DE BOCARMÉ.**

COMMISSION DE LA REVUE POUR L'ANNÉE 1912 :

MM. le vicomte H. DE JONGHE.
A. DE WITTE.
Fréd. ALVIN.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 2^e TRIMESTRE 1911.

Avis : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Victor TOULONNEUR, bibliothécaire de la Société royale de Numismatique, au Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

- Allemagne.** — *Berliner Münzblätter*, nos 115, 116. — *Blätter für Münzfreunde*, 1911, nos 5 à 8. — *Frankfurter Münzzeitung*, no 126.
- Autriche-Hongrie.** — *Numizmatikai Közlöny*, X, 3. — *Wiadomości numizmatyczno-archeologiczne*, 1911, nos 6 à 8. — *Mitteilungen der Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, VII, 5, 6. — *Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien*, nos 334 à 336.
- Belgique.** — Académie royale d'archéologie : *Bulletin*, 1911, no 2 ; *Annales*, 6^e série, III, 2. — Cercle archéologique et historique d'Audenarde : *Annales*, III, 3. — Société d'émulation de Bruges : *Annales*, LXI, 2. — Académie royale de Belgique : *Bulletin de la classe des Lettres*, etc., 1911, nos 5 à 7. — Commission royale d'histoire : *Bulletin*, 1911, 2. — Commissions royales d'art et d'archéologie : *Bulletin*, 49^e année, nos 3-4 ; 5-10. — *Durendal*, 1911, 5 à 7. — *Revue bibliographique belge*, 1911, no 4 à 6. — Société d'archéologie de Bruxelles : *Annuaire*, 1911 ; *Annales*, XXV, 1. — Cercle historique et archéologique de Courtrai : *Bulletin*, VII, 4. — Société d'histoire et d'archéologie de Gand : *Bulletin*, 19^e année, nos 4 à 6 ; *Annales*, X, 2. — *L'ancien pays de Looz*, 1911, nos 3-4. — *Chronique archéologique du pays de Liège*, 1911, nos 5 à 7. — *Archives belges*, 13^e année, 2 à 6. — *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1911, nos 2, 3. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 3^e série, VII, 2.

Canada. — *The Canadian antiquarian and numismatic Journal*, VIII, 2.

États-Unis d'Amérique. — *American Journal of Numismatics*, XLV, 2. — *American Journal of Archaeology*. Second series, XV, 2. — *The Numismatist*, XXIV, 5 à 7. — Smithsonian Institution : *Report* : 1910.

France. — Société des Antiquaires de Picardie : *Histoire de la ville et du comté de Corbie*, t. I. — Société de Borda : *Bulletin*, 1911, 2. — *Polybiblion* : (partie littéraire et partie technique), 1911, mai à août. — Société nationale des Antiquaires de France : *Mettensia*, VI, 2. — Société archéologique et historique de l'Orléanais : *Bulletin*, n° 197. — *Revue Numismatique*, 1911, n° 2.

Grande-Bretagne et Irlande. — *Numismatic Circular*, 223 à 225.

Italie. — *Bollettino italiano di Numismatica*, IX, 2 à 5. — *Rivista italiana di numismatica*, 1911, 2. — *Rassegna Numismatica*, VIII, 2. — *Giornale Numismatica*, 10 à 15.

Pays-Bas. — *Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde*, 19^e année, 3. — Friesch Genootschap van Geschied-, Oudheid- en Taalkunde : *82^e Verslag*, 1909-1910; *De Vrije Fries*, XXI, 2.

Portugal. — *O archeologo português*, XIV, 9-12.

Suisse. — *Revue suisse de numismatique*, XVII, 1.

Ouvrages non périodiques.

(Hommages des auteurs.)

BLANCHET (A.). — *Une nouvelle théorie relative à l'expédition des Cimbres en Gaule*. Paris, 1910, in-8° (pp. 21-46).

CAGIATI (MEMMO). — *Le Monete del Reame delle due Sicilie da Carlo I d'Angio a Vittorio Emanuele II*. Naples, Melfi et Joele, 1911. (Fasc. 1 et 2).

DE JONGHE (VICOMTE BAUDOUIN). — *Un sou d'or pseudo-impérial à l'effigie de Constantin I^{er} le Grand*. Bruxelles, 1911, in-8° (7 p., grav.).

DEMOLE (EUGÈNE). — *Dissertation inédite sur une monnaie d'Auguste écrite vers 1730 par M. F. S. Bally de Montcarra*. Bruxelles, 1911, in-8° (8 p., grav.).

— *Correspondance numismatique et archéologique de F. S. Bally de Montcarra (1691-1767)*. Genève, 1911, in-8° (47 p., grav.).

- DEMOLE (EUGÈNE). *Médailles genevoises décernées au « Secours Suisse » du XVII^e au XIX^e siècle*. Genève, 1911, in-8° (31 p., 3 pl.).
- GNECCHI (FRANCESCO). — *Appunti di numismatica romana: C. Medaglione cerchiato di Trajano Decio ed Etruscilla*. — CI. *Un medaglione di bronzo con cerchio e appicagnolo*. — CII. *Contribuzioni al « Corpus nummorum »*. Milan, 1911, in 8° (20 p., 1 pl.).
- MOENS (JEAN). — *Contribution à l'archéologie préhistorique de la Flandre. Notes à propos de quelques objets préhistoriques recueillis dans le diluvium des environs d'Alost*. Alost, 1911, in-8°. (39 p., carte, fig., 2 pl.).
- PAPADOPOLI (NICOLÓ). — *Il « Corpus nummorum italicorum »*. *Comunicazione*. Venise, 1911, in-8° (pp. 515-518).
- RENARD GRENON (L.). *Jean-Remy-Marie-Jules, baron de Chestret de Haneffe (1833-1909). Notice biographique*. Liège, 1911, in-8° (16 p., portr.).
- SAGLIO et POTTIER. — *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines d'après les textes et les monuments*. 45^e fascicule (Stamnus-Syssitia). Paris, 1911, in-4°.
- VAN KERKWIJK (A.-O.). — *In memoriam Jhr M.-A. Snoeck † 2 april 1911*. La Haye, 1911, in 8° (8 p., portr.).
- WIGERSMA (S.). — *V rhaal van het ontstaan van den gedenkpenning op de vrijverklaring van Amerika in 1782*. Leeuwarden, 1910, in-8° (34 p., pl.).

Ouvrages anonymes et catalogues.

- *En souvenir de M. Émile Caron. Notice nécrologique*. Extr. de la *Revue numismatique française*, 1911, in-8° (7 p.).
- Exposition universelle de Bruxelles, 1910. Section allemande. *Catalogue officiel* publié par le commissaire de l'Empire. In-8°, (rel. de l'éditeur).
- *La décoration intérieure allemande et les métiers d'art à l'Exposition de Bruxelles*. Stuttgart (Julius Hoffman), 1910, in-4° (rel. de l'éditeur).
- *Manifestation en l'honneur de M. Armand Hubert, ministre de l'Industrie et du Travail et du Commissariat général du Gouvernement, le 8 janvier 1911*. In-8°.

Monnaies françaises et étrangères. Collection de feu M. A. Moreaux (BOURGEY, Paris). — *Monete italiane ed estere* (N. MAJER, Venise). — *Catalogue de monnaies des Pays-Bas*, n° III (SCHULMAN, Amsterdam). — Collection Fr .., vente des 3-4 octobre 1911 (SCHULMAN, Amsterdam). — Collection Oscar Salbach, 2^e partie (SCHULMAN, Amsterdam).

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. Mac Lachlan.

Pièce d'un cent du Canada à l'effigie de Georges V. Bronze.

Acquisition.

JELTSEMA. Médaille à l'effigie du professeur Van der Waals. 1911.
(*Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'art.*)

Le bibliothécaire,

Victor TOURNEUR.

Bruxelles, le 15 août 1911.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES

Les monnaies de Terina de la collection de Hirsch au cabinet royal des médailles de Bruxelles, par M. le V ^{te} B. DE JONGHE	5
Les monnaies brabançonnnes de la trouvaille de la rue d'Assaut, à Bruxelles, XIII ^e siècle, par M. ALPH. DE WITTE	19
Les monnaies de Flandre de la trouvaille de Bruxelles, par M. V. TOURNEUR	49
Les jetons de l'administration du canal de Bruxelles aux XVI ^e et XVII ^e siècles, par M. le commandant JEAN DUGNIOLLE. Ô1, 169, 267, 361	
Contributions à la sigillographie nationale. Deuxième article, par M. FRÉD. ALVIN	82
Un demi-esterlin émis à Vieuville sous le règne de Guillaume I, comte de Namur, 1337-1391, par M. ÉD. BERNAYS	129
Mélanges de numismatique (XVII ^{me} siècle), par M. R. VALLENTIN DU CHEYLARD	132
De la date de l'enfouissement de la trouvaille de Bruxelles et de celle de l'émission des deniers attribués à Ostende, par M. CH. RUTTEN	158
Un réal d'or inédit de la seconde période du règne de Philippe II, duc de Brabant, par M. A. DE WITTE	166
Dissertation inédite sur une monnaie d'Auguste, écrite vers 1730, par M. F.-S. Bally de Montcarra, par M. EUG. DEMOLE	237
Un sou d'or pseudo-impérial à l'effigie de Constantin I, le Grand, par M. le V ^{te} B. DE JONGHE	243
L'atelier monétaire de Tongres au XI ^e siècle, par M. VICTOR TOURNEUR	248
Les monnaies lilloises de la trouvaille de la rue d'Assaut à Bruxelles, par M. LOUIS THÉRY	256
Sous tapés et sous marqués de la principauté de Dombes, par M. FRÉDÉRIC ALVIN	261
Triens mérovingiens d'ateliers incertains, par M. FRÉD. ALVIN	341
L'atelier monétaire de Bruges sous le règne de la maison d'Autriche, 1709-1754, par M. V. TOURNEUR	347

Jetons de la ville de Bruges, par M. ALBERT VISART DE BOCARNÉ.	375
Une médaille chinoise, par M. le Jhr. BEELAERT DE BLOKLAND .	397
Quelques sceaux matrices de ma collection (2 ^e article), par M. ALPH. DE WITTE	400

NÉCROLOGIE.

Le Jonkheer de Grez, par M. A. DE WITTE	102
Henri-Jean de Dompierre de Chauffepié, par M. A. DE WITTE .	185
Le général-major Tinne, par M. le v ^{te} B DE JONGHE	190
Annnonce du décès du comte Thierry de Limburg-Stirum . .	191
Le comte Thierry de Limburg-Stirum, par M. le V ^{te} B DE JONGHE	288
Émile-Jean-Louis Caron, par M. A. DE WITTE.	290
L.-O. Roty, par M. F. MAZEROLLE	292
Le Jonkheer Mathieu-Adrien Snoeck, par M. A. DE WITTE . .	296
Théodore Kirsch, par M. A. VISART DE BOCARNÉ	407
Le chevalier Charles von Ernst, par M. A. DE WITTE	407

MÉLANGES.

Au cabinet des médailles de l'État, par M. le vicomte B DE JONGHE. — Le salon international de la médaille, par M. A. DE WITTE — Médaille Thomsen, note par M. A. de Witte. — Vol de monnaies, communiqué par M. A. de Witte. — *Histoire numismatique du comté puis duché de Luxembourg et de ses fiefs*, par Éd. BERNAYS et J. VANNÉRUS, compte rendu par M. le vicomte B. de Jonghe. — L'Hôtel des monnaies à Gand, note par M. A. de Witte. — Médaille offerte à M. Higgins, communiqué par M. A. de Witte. — ERN. BABELON. *La trouvaille monétaire de Helleville en 1780*, compte rendu par M. V. Tourneur. — *Les monnaies du comté de Flandre*, compte rendu par M. A. de Witte. — MÉNADIER. *Medaillemodelle der Renaissance aus farbigem Wachs. Amtliche Berichte aus den Königlich-Kunstsammlungen*, compte rendu par M. V. Tourneur. — Album de la maison Johnson, de Milan, annonce par M. A. de Witte. — VAN SCHRÖTTER. *Das preussische Münzwesen im 18. Jahrhundert. Dritter Band*, compte rendu par M. V. Tourneur. — Rapport du Cabinet royal des médailles de La Haye, année 1909, compte rendu par M. A. de Witte. — VAN SCHRÖTTER. *Eine Probe Friedrichs-Lor*, compte rendu par V. Tourneur. — *Die Münzensammlung des Stiftes Schotten in Wien*, par le Dr A. HÜBL, compte rendu par M. A. de Witte — HAEBERLIN (Dr Jur. E. J.) *Aes grave, das Schwerkeld Roms und Mittelitaliens ausschliesslich der ihm voraus-*

gehenden Rohbronzewährung, compte rendu par V. Tourneur. — AUGUSTE MOYEAUX. *Catalogue des médailles commémoratives de chemins de fer de tous les pays. Supplément*, compte rendu par M. A. de Witte — Trouville de Louvroil, note par M. le comte de Limburg Stirum. — Médaille de M. Magnus Lagerberg, annonce par M. V. Tourneur . . . 103

Une religieuse numismate, par M. PETY DE THOZÉE. — L'assemblée statutaire de la section belge de la Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'art du 12 février 1911, compte rendu par M. A. DE WITTE. — *Corpus nummorum italicorum*, vol. I. — *Casa Savoia*, compte rendu par M. le V^{te} B. de Jonghe. — Le vol des monnaies du Musée municipal de Milan, communiqué par M. A. de Witte. — *Monnaies des anciennes provinces de Belgique du collège de Sainte-Barbe à Gand*, compte rendu par M. A. de Witte. — ADOLPHE LANDRY. *Essai économique sur les mutations des monnaies dans l'ancienne France de Philippe le-Bel à Charles VII*, compte rendu par M. G. Bigwood. — *The Canadian card money*, par M. Mc LACHLAN, compte rendu par M. A. de Witte. — *Administration des monnaies et médailles. Rapport au Ministre des Finances*, compte rendu par M. A. de Witte. — Dr M. BERNHART. *Medaillen und Plaketten*. compte rendu par M. V. Tourneur. — Le *Giornale numismatico*, annonce par M. A. de Witte. — *Choix de monnaies et médailles au cabinet royal de La Haye*, par M. DE DOMPIERRE DE CHAUFÉPIÉ et A.-O. VAN KERKWKYK, compte rendu par M. A. de Witte. — Graf DESSEWFFY, MIKLOS. *Barbár-Penzei*, compte rendu par M. le V^{te} B. de Jonghe. — *Le monete e le bolle plumbee pontificie del Medagliere Vaticano*, par M. C. SERAFINI, compte rendu par M. A. de Witte. — *The coins of the danish kings of Ireland. Hibernodanish series*, par BERNARD ROTH, compte rendu par M. le V^{te} B. de Jonghe. — Les ventes de monnaies en Belgique, par M. A. DE WITTE. — Exposition A. Bonnetain, par M. V. TOURNEUR. — *Recueil général des monnaies grecques d'Asie Mineure commencé par feu W.-H. Waddington membre de l'Institut, continué et complété par E. Babelon et Th. Reinach, membres de l'Institut*, t. 1, 3^e livr., compte rendu par M. A. de Witte. — Les nouvelles monnaies belges, par M. le comte T. DE LIMBURG-STIRUM . . . 192

Historia numorum, a manual of greek numismatics, par BARCLAY V. HEAD, compte rendu par M. le V^{te} B. de Jonghe. — Médailles placées dans les fondations de la basilique de Héliopolis à l'occasion de la pose de la première pierre de cette église par LL. MM. le Roi et la Reine des Belges, communi-

qué par M. A. de Witte. — *Der Denar der Lex salica*, par le Dr A. LUSCHIN VON EBENGREUTH, compte rendu par M. V. Tourneur. — *Le carat métrique en France*, communiqué par M. Ch. Gillemann. — Ouverture du nouveau Musée d'art et d'histoire de Genève, communiqué par M. A. de Witte. — Les médailles allemandes qui ont figuré à l'Exposition de Bruxelles, exposées au Kaiser Friedrich Museum, à Berlin, en février et mars 1911, par M. J. MÉNADIER, communiqué par M. V. Tourneur. — *L'atelier monétaire de Béziers sous Henri III*, par EMILE BONNET, compte rendu par M. A. de Witte. — La médaille frappée en 1910 à l'occasion du centenaire de la *Società Minerva* de Trieste, communiqué par M. le V^{te} B. de Jonghe. — Etude sur *Géta, roi des Edones*, par M. PÉDRIZET, note par M. V. Tourneur. — *Étude sur des monuments pondéraux de Suse*, par MICHEL SOUTZO, de l'Académie roumaine, compte rendu par M. A. de Witte. — *Carte numismatique et orohydrographique de la Gaule à l'arrivée de Jules-César*, par MM. G. MARTIN et L. DADRE, note par M. V. Tourneur. — *Modern copper coins of the Muhammadan States*, par M. W.-H. VALENTINE, compte rendu par M. A. de Witte. — *Les deniers ostendais*, par M. V. Tourneur. — Accroissements du *Cabinet des Médailles de la ville de Gand*, note par M. A. de Witte. — *Rapport du Commissaire des Monnaies au Ministre des Finances*, par M. CH. LE GRELLE, compte rendu par M. V. Tourneur. — Dénomination de certaines monnaies espagnoles aux îles Canaries, note par M. A. de Witte. — Notice nécrologique de O. Roty dans *Art et décoration*, par M. LÉONCE BÉNÉDITE, note par M. V. Tourneur. 298

HENRY NOCQ. *Les Duwivier*. Compte rendu par M. A. de Witte. — Les nouvelles monnaies des Pays-Bas, par M. V. TOURNEUR. — La numismatique et la médaille d'art à l'Exposition de Charleroi, par M. A. DE WITTE. — La plaquette des Coquelin, par M. F. ALVIN. — La plaquette du Dr Jean Garel, par M. F. ALVIN. — Don de M^{me} Veuve Lalanne au Musée de Bordeaux, communiqué par M. A. de Witte. — MEMMO CAGIATI. *Le monete del reame delle Due Sicilie da Carlo I d'Angiò a Vittorio Emanuele II*, compte rendu par M. V. Tourneur. — Trouvaille de monnaies à Bruxelles, note par M. A. de Witte. — M. Vernon nommé membre associé de l'Académie royale de Belgique, par M. F. ALVIN. — La gravure en médaille en France, par M. A. de Witte. — Dr HANS FRITZE. *Die Münzen von Pergamon*, compte rendu par M. V. Tourneur. — Acquisition de médailles de G. Devreese par le musée de Barcelone, note par M. A. de Witte. — Les expositions de

médailles en Belgique, par M. V. Tourneur. — Création d'une section littéraire de la commission royale des échanges internationaux, note par M. A. de Witte. — Médaille Babelon, par M. V. TOURNEUR. — <i>Le trésorier Gui Guilbaut</i> , par M. HULIN, note par M. A. de Witte. — Vente des médailles et monnaies de la collection du baron A. von Lanna, de Prague, compte rendu par M. F. Alvin. — La médaille des exposants français de l'exposition universelle de Bruxelles, note par M. A. de Witte. — Une nouvelle revue italienne, annoncée par M. V. Tourneur. — Dixième anniversaire de la Société hongroise de numismatique, par M. A. de Witte. — Les deniers carolingiens du Cabinet des médailles de Berlin, par M. V. Tourneur. — Supplément au volume de M. E. RENART, communiqué	409
Erratum	127
SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE. — Extraits des procès-verbaux :	
Réunion du bureau du 3 octobre 1910.	128
Réunion du bureau du 24 novembre 1910	128
Réunion du bureau du 17 janvier 1911	230
Assemblée générale du 12 mars 1911, au Palais des Académies, à Bruxelles	318
Réunion du bureau du 15 avril 1911.	334
Réunion du bureau du 18 avril 1911.	335
Réunion du bureau du 12 mai 1911	335
Assemblée générale du 2 juillet 1911, tenue à l'Hôtel de la Paix, à Lille	442
Liste des membres de la Société royale de numismatique au 1 ^{er} octobre 1911	447
Liste des ouvrages reçus	231, 336, 459
Cabinet numismatique	236, 340, 462
Table des matières	463
Table des planches	468

TABLE DES PLANCHES

AVEC RENVOI A LA PAGE OÙ CHAQUE PIÈCE EST DÉCRITE.

Números des pièces.	Números des pages.	Números des pièces.	Números des pages.	Números des pièces.	Números des pages
PLANCHE I		7	50	26	178
1	8	8	52	27	182
2	9	9	52	28	184
3	9	10	52	PLANCHE VIII.	
4	11	11	52	20	268
5	12	12	51	30	269
6	13	13	53	31	269
7	14	14	53	32	271
8	15	15	58	33	273
9	15	16	58	34	273
PLANCHE II.		17	58	35	275
1	21	PLANCHE IV.		36	276
2	21	1	69	37	280
3	22	2	69	PLANCHE IX.	
4	23	3	70	38	280
5	23	4	70	39	281
6	23	5	70	40	282
7	24	6	70	41	283
8	24	7	71	42	283
9	25	8	71	43	284
10	27	9	73	44	284
11	27	10	73	45	285
12	28	PLANCHE V.		46	285
13	28	11	76	47	286
14	28	12	77	PLANCHE X.	
15	28	13	77	48	362
16	29	14	78	49	362
17	30	15	79	50	365
18	30	16	79	51	365
19	30	17	80	52	365
20	31	18	80	53	366
21	31	19	81	54	366
22	32	PLANCHE VI.		55	367
23	32	1	82	56	368
24	32	2	86	PLANCHE XI.	
25	33	3	89	57	369
26	33	4	96	58	370
27	35	5	99	59	370
28	35	PLANCHE VII.		PLANCHE XII.	
29	36	20	172	6	400
30	36	21	173	7	401
PLANCHE III.		22	174	8	402
1	52	23	175	9	403
2	50	24	176	10	405
3	50	25	177		
4	50				
5	51				
6	50				



1



2



3



4



5



6



c



7



c

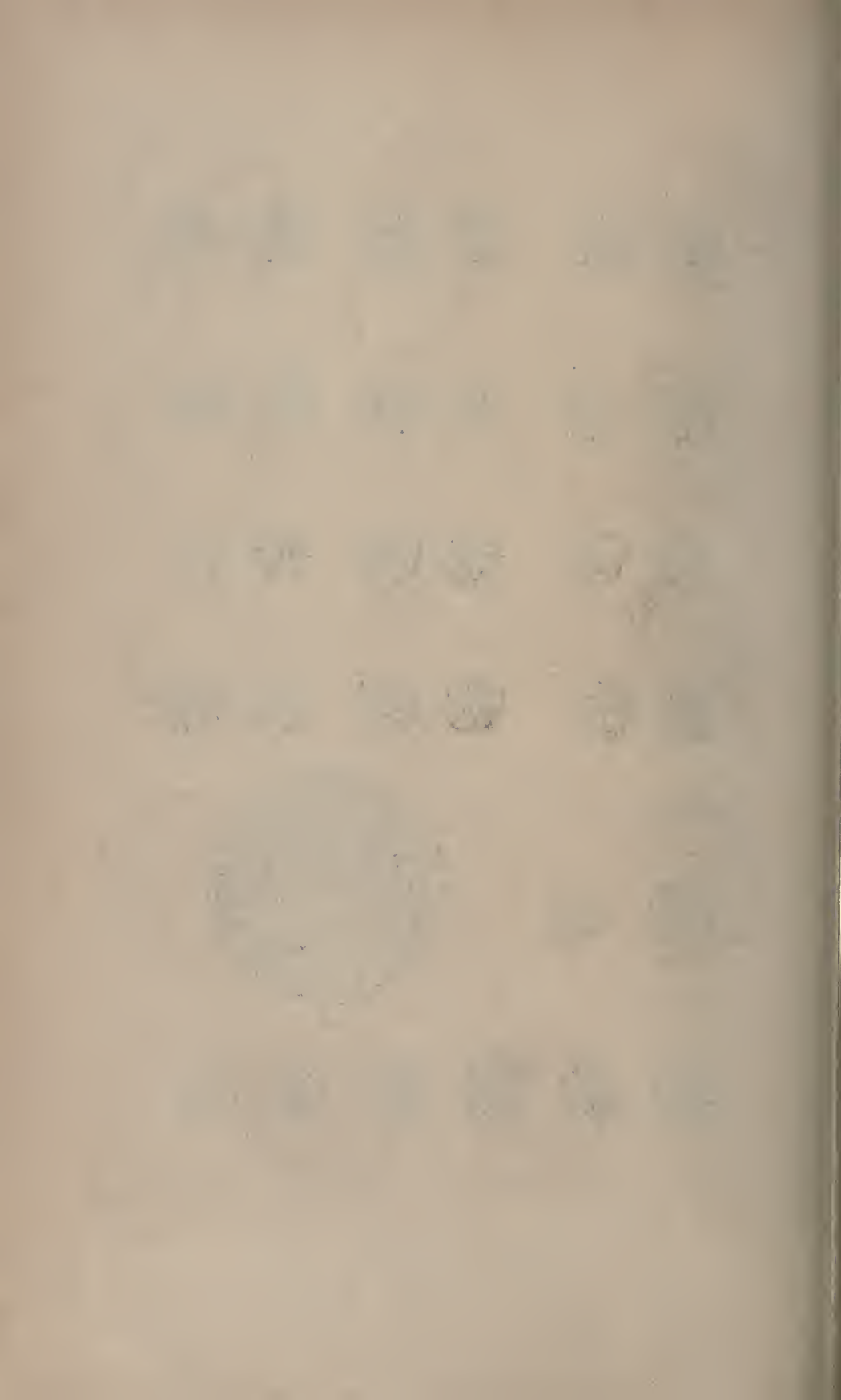


9



8







RECEVEURS ET INTENDANTS DU CANAL DE BRUXELLES A WILLEBROECK



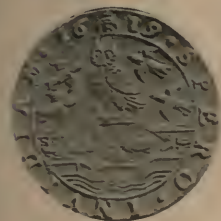
11



12



13



14



15



16



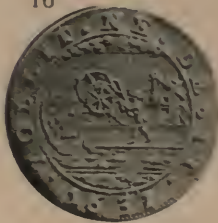
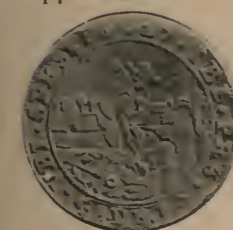
17



18



19





1



5



2



3



4



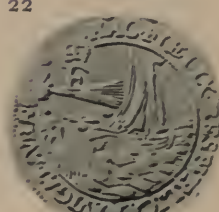
20



21



22



23



24



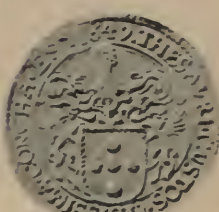
25



26

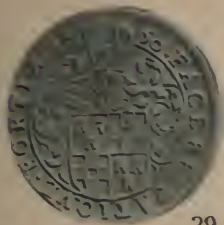


27



28





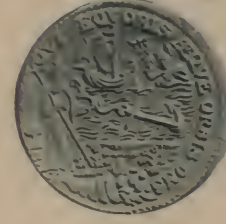
29



30



31



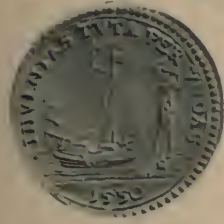
32



33



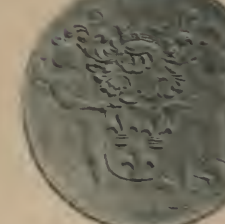
34



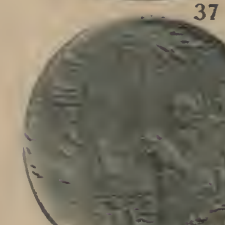
35



36



37

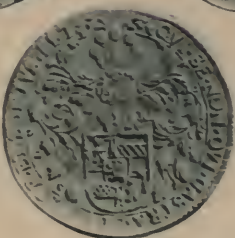




38



39



40



41



42



43



44



45



46



47





48



49



50



51



52



53



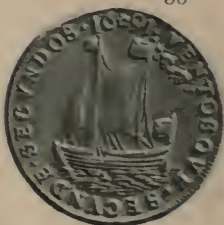
54



55



56





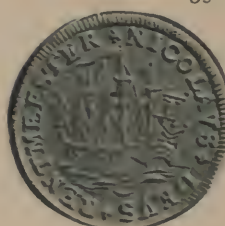
57



58



59



INTENDANTS DU CANAL DE BRUXELLES A WILLEBROECK



LE COCHE D'EAU DU CANAL, DIT LE VEER,
d'après un lavis du commencement du XVIII^e siècle conservé dans
le manuscrit 16212 de la Bibliothèque royale de Belgique



6



7



8



9



10

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE

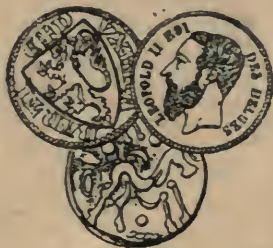
Publiée sous les auspices de la Société royale de Numismatique.

Directeurs : MM. le Vte B. de Jonghe, le Cte Th. de Limburg-
Stirum et A. de Witte.

1911. — SOIXANTE-SEPTIÈME ANNÉE.

Première livraison.

AVEC LES PLANCHES I A VI.



Bruxelles

J. GOEMAERE, IMP. DU ROI, ÉDIT.,
21, rue de la Limite.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

I. Les monnaies de Terina de la collection de Hirsch au cabinet royal des médailles de Bruxelles, par M. le V ^{te} B. DE JONGHE	5
II. Les monnaies brabançonnnes de la trouvaille de la rue d'Assaut, à Bruxelles, XIII ^e siècle, par M. ALPH. DE WITTE.	19
III. Les monnaies de Flandre de la trouvaille de Bruxelles, par M. V. TOURNEUR	49
IV. Les jetons de l'administration du canal de Bruxelles aux XVI ^e et XVII ^e siècles, par M. le commandant JEAN DUGNOLLE	61
V. Contributions à la sigillographie nationale. Deuxième article, par M. FRÉD. ALVIN	82

NÉCROLOGIE.

Le Jonkheer de Grez, par M. A. DE WITTE	102
---	-----

MÉLANGES.

Au cabinet des médailles de l'État, par M. le vicomte B. DE JONGHE. — Le salon international de la médaille, par M. A. DE WITTE. — Médaille Thomsen, note par M. A. de Witte. — Vol de monnaies, communiqué par M. A. de Witte. — <i>Histoire numismatique du comté puis duché de Luxembourg et de ses fiefs</i> , par Éd. BERNAYS et J. VANNÉRUS, compte rendu par M. le vicomte B. de Jonghe. — L'Hôtel des monnaies à Gand, note par M. A. de Witte. — Médaille offerte à M. Higgins, communiqué par M. A. de Witte. — ERN. BABELON. <i>La trouvaille monétaire de Helleville en 1780</i> , compte rendu par M. V. Tourneur. — <i>Les monnaies du comté de Flandre</i> , compte rendu par M. A. de Witte. — MÉNADIER. <i>Medaillemodelle der Renaissance aus farbigen Wachs Amtliche Berichte aus den Königlichen Kunstsammlungen</i> , compte rendu par M. V. Tourneur. — Album de la maison Johnson, de Milan, annonce par M. A. de Witte. — VAN SCHRÖTTER. <i>Das preussische Münzwesen im 18. Jahrhundert. Dritter Band</i> , compte rendu par M. V. Tourneur. — Rapport du Cabinet royal des médailles de La Haye, année 1909, compte rendu par M. A. de Witte. — VAN SCHRÖTTER. <i>Eine Probe Friedrichs. tor</i> , compte rendu par V. Tourneur. — <i>Die Münzensammlung des Stiftes Schotten in Wien</i> , par le Dr A. HÜBL, compte rendu par M. A. de Witte. — HÄEBERLIN (Dr JUF. E. J.) <i>Aes grave, das Schwerkeld Roms und Mittelitaliens ausschliesslich der ihm vorausgehenden Rohbronzeprägung</i> , compte rendu par V. Tourneur. — AUGUSTE MOYAU. <i>Catalogue des médailles commémoratives de chemins de fer de tous les pays. Supplément</i> , compte rendu par M. A. de Witte — Trouvaille de Louvroil, note par M. le comte de Limburg-Stirum. — Médaille de M. Magnus Lagerberg, annonce par M. V. Tourneur	103
Erratum	127

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE. — Extraits des procès-verbaux :

Réunion du bureau du 3 octobre 1910.	128
Réunion du bureau du 24 novembre 1910	128

AVIS.

La *Revue belge de Numismatique et de sigillographie* paraît par livraisons, au commencement de chaque trimestre, de manière à former, annuellement, un volume d'au moins 400 pages, illustré de nombreuses planches et vignettes.

Le prix de l'abonnement, payable d'avance, chez le trésorier de la Société, M. DE ROISSART, 12, avenue de la Couronne, Ixelles, est de 12 francs pour la Belgique et de 15 francs pour l'étranger.

Si le trésorier est forcé, à défaut de paiement par anticipation, d'envoyer une quittance au domicile des souscripteurs, les abonnements seront augmentés de 50 centimes pour la Belgique et de 1 franc pour l'étranger.

Les personnes qui cessent leur abonnement sont priées d'en prévenir le trésorier six mois d'avance.

LA REVUE paraissant régulièrement au commencement de chaque trimestre, MM. les abonnés qui ne la reçoivent pas à l'époque indiquée, ne doivent attribuer le retard survenu qu'aux intermédiaires qu'ils emploient. Aussi sont-ils instamment priés de s'inscrire directement chez le trésorier.

Il ne sera pas tenu compte des réclamations faites plus de trois mois après la publication des livraisons.

Les lettres, paquets, etc. relatifs à la *Revue* doivent être adressés franco, à Bruxelles, à l'un des directeurs : M. le vicomte B. DE JONGHE, rue du Trône, 60, M. le comte TH. DE LIMBURG-STIRUM, rue de la Loi, 182; M. A. DE WITTE, rue du Trône, 55.

Les auteurs des *mémoires* insérés dans la *Revue* recevront gratuitement 50 exemplaires, tirés à part, sans couverture ni titre imprimés. Ils ont la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, à leurs frais, en s'adressant directement à l'imprimeur. Les notices insérées dans les *mélanges* ne donnent pas droit à des tirés à part.

La direction de la *Revue* laisse la plus grande liberté aux auteurs des articles, mais elle leur laisse aussi la responsabilité de leurs appréciations.

MM. les membres effectifs, honoraires, associés et correspondants de la Société royale de Numismatique sont priés de faire connaître au Secrétaire leur changement de résidence éventuel.

OUVRAGES DE NUMISMATIQUE ET DE SPHAGISTIQUE.

- FRANCESCO ED ERCOLE GNECCHI. *Le Monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II* (58 planches.) Milano, Dumolard frères, 1884. L. 60 »
- J. SVORONOS. *Numismatique de la Crète ancienne*. Chez l'auteur, 5^a, rue Maria, Athènes. Première partie. Fr. 60 »
- DE PONTON D'AMÉCOURT (baron R.). *Monnaies au type chinonais*. Paris, 1895, gr. in-8°, 157 pp. et 150 vign. Chez l'auteur, à Saint-Calais (Sarthe). Fr. 6 »

- LALOIRE (Éd.). *Souvenirs numismatiques des fêtes jubilaires de 1903*, in-4°, 68 p., X planches (chez van Oest, rue du Musée, Bruxelles)Fr. 5 »
- CUMONT (GEORGES). *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge*. Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VII et 474 pages. Fr. 10 »
- LE MÊME. *Les Monnaies des États-Belgiques-Unis. Révolution brabançonne (1789-1790)*. Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VIII et 57 pages, avec un portrait et 2 planches (chez l'auteur, 19, rue de l'Aqueduc, Saint-Gilles). 5 »
- Bⁿ J. DE CHESTRET DE HANEFFE. *Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances (Bonillon, Looz), depuis leurs annexions*. Deux parties. Bruxelles, Hayez, 1890, in-4°, 466 pages, 54 planches et une carte. Fr. 25 »
- LE MÊME. *Supplément*. Liège, 1900, in-4°, 27 pp. et 2 pl. Fr. 5 »
- LE MÊME. *Histoire de la maison de la Marck et des Clèves de la seconde race*. Liège, 1898, gr. in-4°, pap. royal, XXIV et 375 pages, 8 phototypies et 2 planches de sceaux. Fr. 20 »
(Cormaux, libraire, rue Vinave-d'Ille, à Liège, et librairie numismatique C. Dupriez, 77, avenue de Longchamps, à Bruxelles.)
- D^r J. SIMONIS. *L'Art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du XVI^e siècle*. Bruxelles, 1900, in-4°, 144 p., VI planches Fr. 15 »
- *Nouvelles contributions à l'étude de son histoire (seconde moitié du XVI^e siècle)*. Bruxelles, 1904, in-4°, 250 p., XXVII pl. (Librairie Dupriez, 69, avenue de Longchamps, à Bruxelles). Fr. 50 »

EN VENTE AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ, AU PALAIS DES ACADÉMIES,
BRUXELLES.

(S'ADRESSER A M. G. BIGWOOD.)

- I. *Revue belge de Numismatique*, le volume. Fr. 12 »
- II. Table des douze premiers volumes et table des douze volumes suivants de la *Revue*. Chaque table. Fr. 5 »
Table des volumes 25 à 56. Fr. 8 »
- III. *Médailles historiques de Belgique*, t. I et II. (Épuisé.)
- IV. *Souvenirs numismatiques du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique*, in-4°, X planches. Fr. 4 »
- V. *Congrès international de numismatique de 1891*, gros volume in-8°, de 687 pages avec nombreuses planches et vignettes 25 »
- VI. *Congrès international de numismatique et d'art de la médaille contemporaine*, gros volume in-8° d'environ 1000 pages avec nombreuses planches et vignettes . . 25 »
- VII. *Catalogue de la bibliothèque de la Société*. Bruxelles, 1885. 4 50
- Tous ces volumes ont été édités par la Société royale de Numismatique

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

Publiée sous les auspices de la Société royale de Numismatique.

Directeurs : MM. le V^{te} B. de Jonghe, A. de Witte
et Fréd. Alvin.

1911. — SOIXANTE-SEPTIÈME ANNÉE.

Deuxième livraison.

AVEC LA PLANCHE VII.



Bruxelles

J. GOEMAERE, IMP. DU ROI, ÉDIT.,

21, rue de la Limite.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

I. Un demi-esterlin émis à Vieuville sous le règne de Guillaume I, comte de Namur, 1337-1391, par M. ED. BERNAYS	129
II. Mélanges de numismatique (XVII ^m e siècle), par M. R. VALENTIN DU CHEYLARD	132
III. De la date de l'enfouissement de la trouvaille de Bruxelles et de celle de l'émission des deniers attribués à Ostende, par M. CH. RUTTEN	158
IV. Un réal d'or inédit de la seconde période du règne de Philippe II, duc de Brabant, par M. A. DE WITTE	166
V. Les jetons de l'administration du canal de Bruxelles aux XVI ^e et XVII ^e siècles (<i>suite</i>), par M. le commandant J. DUGNOLLE	169

NÉCROLOGIE.

Henri-Jean de Dompierre de Chauffepié, par M. A. DE WITTE	185
Le général-major Tinne, par M. le V ^{te} B. DE JONGHE	190
Annonce du décès du comte Thierry de Limburg-Stirum	191

MÉLANGES.

Une religieuse numismate, par M. PEY DE THOZÉE. — L'assemblée statutaire de la section belge de la Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'art du 12 février 1911, compte rendu par M. A. DE WITTE. — <i>Corpus nummorum italicorum</i> , vol. I. — <i>Casa Savoia</i> , compte rendu par M. le V ^{te} B. de Jonghe. — Le vol des monnaies du Musée municipal de Milan, communiqué par M. A. de Witte. — <i>Monnaies des anciennes provinces de Belgique du collège de Sainte-Barbe à Gand</i> , compte rendu par M. A. de Witte. — ADOLPHE LANDRY. <i>Essai économique sur les mutations des monnaies dans l'ancienne France de Philippe le-Bel à Charles VII</i> , compte rendu par M. G. Bigwood. — <i>The Canadian card money</i> , par M. Mc LACHLAN, compte rendu par M. A. de Witte. — <i>Administration des monnaies et médailles. Rapport au Ministre des Finances</i> , compte rendu par M. A. de Witte. — Dr M. BERNHART. <i>Medaillen und Plaketten</i> , compte rendu par M. V. Tourneur. — <i>Le Giornale numismatico</i> , annonce par M. A. de Witte. — <i>Choix de monnaies et médailles du cabinet royal de La Haye</i> , par M. DE DOMPIERRE DE CHAUFÉPIÉ et A.-O. VAN KERKWKYK, compte rendu par M. A. de Witte. — Graf DESSEWFFY, MIKLOS. <i>Barbár-Penzei</i> , compte rendu par M. le V ^{te} B. de Jonghe. — <i>Le monete e le bolle plumbee pontificie del Medagliere Vaticano</i> , par M. C. SERAFINI, compte rendu par M. A. de Witte. — <i>The coins of the danish kings of Ireland. Hibernodanish series</i> , par BERNARD ROTH, compte rendu par M. le V ^{te} B. de Jonghe. — Les ventes de monnaies en Belgique, par M. A. DE WITTE. — Exposition A. Bonnetain, par M. V. TOURNEUR. — <i>Recueil général des monnaies grecques d'Asie Mineure commencé par feu W.-H. Waddington membre de l'Institut, continué et complété par E. Babelon et Th. Reinach, membres de l'Institut</i> , t. 1, 3 ^e livr., compte rendu par M. A. de Witte. — Les nouvelles monnaies belges, par M. le comte T. DE LIMBURG-STIRUM	192
SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE. — Extrait des procès-verbaux : Réunion du bureau du 17 janvier 1911	230
Liste des ouvrages reçus pendant le 4 ^e trimestre 1910 et le 1 ^{er} trimestre 1911	231
Cabinet numismatique	236

AVIS.

La *Revue belge de Numismatique et de sigillographie* paraît par livraisons, au commencement de chaque trimestre, de manière à former, annuellement, un volume d'au moins 400 pages, illustré de nombreuses planches et vignettes.

Le prix de l'abonnement, payable d'avance, chez le trésorier de la Société, M. DE ROISSART, 12, avenue de la Couronne, Ixelles, est de 12 francs pour la Belgique et de 15 francs pour l'étranger.

Si le trésorier est forcé, à défaut de paiement par anticipation, d'envoyer une quittance au domicile des souscripteurs, les abonnements seront augmentés de 50 centimes pour la Belgique et de 1 franc pour l'étranger.

Les personnes qui cessent leur abonnement sont priées d'en prévenir le trésorier six mois d'avance.

LA REVUE paraissant régulièrement au commencement de chaque trimestre, MM. les abonnés qui ne la reçoivent pas à l'époque indiquée, ne doivent attribuer le retard survenu qu'aux intermédiaires qu'ils emploient. Aussi sont-ils instamment priés de s'inscrire directement chez le trésorier.

Il ne sera pas tenu compte des réclamations faites plus de trois mois après la publication des livraisons.

Les lettres, paquets, etc. relatifs à la *Revue* doivent être adressés franco, à Bruxelles, à l'un des directeurs : M. le vicomte B. DE JONGHE, rue du Trône, 60 ; M. A. DE WITTE, rue du Trône, 55 ; M. FRÉD. ALVIN, avenue Beau-Séjour, 27, Uccle.

Les auteurs des *mémoires* insérés dans la *Revue* recevront gratuitement 50 exemplaires, tirés à part, sans couverture ni titre imprimés. Ils ont la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, à leurs frais, en s'adressant directement à l'imprimeur. Les notices insérées dans les *mélanges* ne donnent pas droit à des tirés à part.

La direction de la *Revue* laisse la plus grande liberté aux auteurs des articles, mais elle leur laisse aussi la responsabilité de leurs appréciations.

* * *

MM. les membres effectifs, honoraires, associés et correspondants de la Société royale de Numismatique sont priés de faire connaître au Secrétaire leur changement de résidence éventuel.

OUVRAGES DE NUMISMATIQUE ET DE SPHRAGISTIQUE.

- FRANCESCO ED ERCOLE GNECCHI. *Le Monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II* (58 planches.) Milano, Dumolard frères, 1884. L. 60 »
- J. SVORONOS. *Numismatique de la Crète ancienne*. Chez l'auteur, 5^e, rue Maria, Athènes. Première partie. Fr. 60 »
- DE PONTON D'AMÉCOURT (baron R.). *Monnaies au type chinonais*. Paris, 1895, gr. in-8^o, 157 pp. et 150 vign. Chez l'auteur, à Saint-Calais (Sarthe). Fr. 6 »

- LALOIRE (Éd.). *Souvenirs numismatiques des fêtes jubilaires de 1903*, in-4°, 68 p., X planches (chez van Oest, rue du Musée, Bruxelles)Fr. 5 »
- CUMONT (GEORGES). *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge*. Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VII et 474 pages. Fr. 10 »
- LE MÊME. *Les Monnaies des États-Belgiques-Unis. Révolution brabançonne (1789-1790)*. Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VIII et 57 pages, avec un portrait et 2 planches (chez l'auteur, 49, rue de l'Aqueduc, Saint-Gilles). 5 »
- B^{on} J. DE CHESTRET DE HANEFFE. *Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances (Bouillon, Looz), depuis leurs annexions*. Deux parties. Bruxelles, Hayez, 1890, in-4°, 466 pages, 54 planches et une carte. Fr. 25 »
- LE MÊME. *Supplément*. Liège, 1900, in-4°, 27 pp. et 2 pl. Fr. 5 »
- LE MÊME. *Histoire de la maison de la Marck et des Clèves de la seconde race*. Liège, 1898, gr. in-4°, pap. royal, XXIV et 375 pages, 8 phototypies et 2 planches de sceaux. Fr. 20 »
(Cormaux, libraire, rue Vinàve-d'Ile, à Liège, et librairie numismatique C. Dupriez, 69, avenue de Longchamps, à Bruxelles.)
- D^r J. SIMONIS. *L'Art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du XVI^e siècle*. Bruxelles, 1900, in-4°, 144 p., VI planches Fr. 15 »
- *Nouvelles contributions à l'étude de son histoire (seconde moitié du XVI^e siècle)*. Bruxelles, 1904, in-4°, 250 p., XXVII pl. (Librairie Dupriez, 69, avenue de Longchamps, à Bruxelles). Fr. 50 »

**EN VENTE AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ, AU PALAIS DES ACADÉMIES,
BRUXELLES.**

(S'ADRESSER A M. G. BIGWOOD.)

- I. *Revue belge de Numismatique*, le volume. Fr. 12 »
- II. Table des douze premiers volumes et table des douze volumes suivants de la *Revue*. Chaque table. Fr. 5 »
Table des volumes 25 à 56. Fr. 8 »
- III. *Médailles historiques de Belgique*, t. I et II. (Épuisé.)
- IV. *Souvenirs numismatiques du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique*, in-4°, x planches. Fr. 4 »
- V. *Congrès international de numismatique de 1891*, gros volume in-8°, de 687 pages avec nombreuses planches et vignettes 25 »
- VI. *Congrès international de numismatique et d'art de la médaille contemporaine*, de 1910, gros volume in-8° d'environ 1000 pages avec nombreuses planches et vignettes. 25 »
- VII. *Catalogue de la bibliothèque de la Société*. Bruxelles, 1885. 1 50
Tous ces volumes ont été édités par la Société royale de Numismatique.

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

Publiée sous les auspices de la Société royale de Numismatique.

Directeurs : MM. le V^{te} B. de Jonghe, A. de Witte
et Fréd. Alvin.

1911. — SOIXANTE-SEPTIÈME ANNÉE.

Troisième livraison.

AVEC LES Pl. VIII ET IX.



Bruxelles

J. GOEMAERE, IMP. DU ROI, ÉDIT.,

21, rue de la Limite.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

I. Dissertation inédite sur une monnaie d'Auguste, écrite vers 1730, par M. F.-S. Bally de Montcarra, par M. Eug. DEMOLE	237
II. Un sou d'or pseudo-impérial à l'effigie de Constantin I, le Grand, par M. le V ^{te} B. DE JONGHE	243
III. L'atelier monétaire de Tongres au XI ^e siècle, par M. VICTOR TOURNEUR.	248
IV. Les monnaies lilloises de la trouvaille de la rue d'Assaut à Bruxelles, par M. LOUIS THÉRY	256
V. Sous tapés et sous marqués de la principauté de Dombes, par M. FRÉDÉRIC ALVIN.	261
VI. Les jetons de l'administration du canal de Bruxelles aux XVI ^e et XVII ^e siècles (<i>suite</i>), par M. le commandant J. DUGNIOLLE.	267

NÉCROLOGIE.

Le comte Thierry de Limburg-Stirum, par M. le V ^{te} B. DE JONGHE	288
Émile-Jean-Louis Caron, par M. A. DE WITTE.	290
L.-O. Roty, par M. F. MAZEROLLE	292
Le Jonkheer Mathieu-Adrien Snoeck, par M. A. DE WITTE	296

MÉLANGES.

<i>Historia numorum, a manual of greek numismatics</i> , par BARCLAY V. HEAD, compte rendu par M. le V ^{te} B. de Jonghe. — Médailles placées dans les fondations de la basilique de Héliopolis à l'occasion de la pose de la première pierre de cette église par LL. MM. le Roi et la Reine des Belges, communiqué par M. A. de Witte. — <i>Der Denar der Lex salica</i> , par le Dr A. LUSCHIN VON EBENGREUTH, compte rendu par M. V. Tourneur. — <i>Le carat métrique</i> en France, communiqué par M. Ch. Gilleman. — Ouverture du nouveau Musée d'art et d'histoire de Genève, communiqué par M. A. de Witte. — Les médailles allemandes qui ont figuré à l'Exposition de Bruxelles, exposées au Kaiser Friedrich Museum, à Berlin, en février et mars 1911, par M. J. MÉNADIER, communiqué par M. V. Tourneur. — <i>L'atelier monétaire de Béziers sous Henri III</i> , par EMILE BONNET, compte rendu par M. A. de Witte — La médaille frappée en 1910 à l'occasion du centenaire de la <i>Società Minerva</i> de Trieste, communiqué par M. le V ^{te} B. de Jonghe. — Etude sur <i>Géta, roi des Edones</i> , par M. PERDRIZET, note par M. V. Tourneur. — <i>Etude sur des monuments pondéraux de Suse</i> , par MICHEL SOUTZO, de l'Académie roumaine, compte rendu par M. A. de Witte. — <i>Carte numismatique et orohydrographique de la Gaule à l'arrivée de Jules-César</i> , par MM. G. MARTIN et L. DADRE, note par M. V. Tourneur. — <i>Modern copper coins of the Muhammadan States</i> , par M. W.-H. VALENTINE, compte rendu par M. A. de Witte. — <i>Les deniers ostendais</i> , par M. V. Tourneur. — <i>Accroissements du Cabinet des Médailles de la ville de Gand</i> , note par M. A. de Witte. — <i>Rapport du Commissaire des Monnaies au Ministre des Finances</i> , par M. CH. LE GRELLE, compte rendu par M. V. Tourneur. — Dénomination de certaines monnaies espagnoles aux îles Canaries, note par M. A. de Witte. — Notice nécrologique de O. Roty dans <i>Art et décoration</i> , par M. LÉONCE BÉNÉDITE, note par M. V. Tourneur.	298
SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE. — Extraits des procès-verbaux :	
Assemblée générale du 12 mars 1911, au Palais des Académies, à Bruxelles	318
Réunion du bureau du 15 avril 1911	334
Réunion du bureau du 18 avril 1911.	335
Réunion du bureau du 12 mai 1911	335
Liste des ouvrages reçus pendant le 2 ^e trimestre 1911.	336
Cabinet numismatique	340

AVIS.

La *Revue belge de Numismatique et de sigillographie* paraît par livraisons, au commencement de chaque trimestre, de manière à former, annuellement, un volume d'au moins 400 pages, illustré de nombreuses planches et vignettes.

Le prix de l'abonnement, payable d'avance, chez le trésorier de la Société, M. DE ROISSART, 12, avenue de la Couronne, Ixelles, est de 12 francs pour la Belgique et de 15 francs pour l'étranger.

Si le trésorier est forcé, à défaut de paiement par anticipation, d'envoyer une quittance au domicile des souscripteurs, les abonnements seront augmentés de 50 centimes pour la Belgique et de 1 franc pour l'étranger.

Les personnes qui cessent leur abonnement sont priées d'en prévenir le trésorier six mois d'avance.

LA REVUE paraissant régulièrement au commencement de chaque trimestre, MM. les abonnés qui ne la reçoivent pas à l'époque indiquée, ne doivent attribuer le retard survenu qu'aux intermédiaires qu'ils emploient. Aussi sont-ils instamment priés de s'inscrire directement chez le trésorier.

Il ne sera pas tenu compte des réclamations faites plus de trois mois après la publication des livraisons.

Les lettres, paquets, etc. relatifs à la *Revue* doivent être adressés franco, à Bruxelles, à l'un des directeurs : M. le vicomte B. DE JONGHE, rue du Trône, 60 ; M. A. DE WITTE, rue du Trône, 55 ; M. FRÉD. ALVIN, avenue Beau-Séjour, 27, Uccle.

Les auteurs des *mémoires* insérés dans la *Revue* recevront gratuitement 50 exemplaires, tirés à part, sans couverture ni titre imprimés. Ils ont la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, à leurs frais, en s'adressant directement à l'imprimeur. Les notices insérées dans les *mélanges* ne donnent pas droit à des tirés à part.

La direction de la *Revue* laisse la plus grande liberté aux auteurs des articles, mais elle leur laisse aussi la responsabilité de leurs appréciations.

* * *

MM. les membres effectifs, honoraires, associés et correspondants de la Société royale de Numismatique sont priés de faire connaître au Secrétaire leur changement de résidence éventuel.

OUVRAGES DE NUMISMATIQUE ET DE SPHRAGISTIQUE.

- FRANCESCO ED ERCOLE GNECCHI. *Le Monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II* (58 planches.) Milano, Dumolard frères, 1884. L. 60 "
- J. SVORONOS. *Numismatique de la Crète ancienne*. Chez l'auteur, 5^a, rue Maria, Athènes. Première partie. Fr. 60 "
- DE PONTON D'AMÉCOURT (baron R.). *Monnaies au type chinonais*. Paris, 1895, gr. in-8°, 157 pp. et 150 vign. Chez l'auteur, à Saint-Calais (Sarthe). Fr. 6 "

- LALOIRE (Éd.). *Souvenirs numismatiques des fêtes jubilaires de 1905*, in-4°, 68 p., X planches (chez van Oest, rue du Musée, Bruxelles) Fr. 5 »
- CUMONT (GEORGES). *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge*. Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VII et 474 pages. Fr. 10 »
- LE MÊME. *Les Monnaies des États-Belgiques-Unis. Révolution brabançonne (1789-1790)*. Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VIII et 57 pages, avec un portrait et 2 planches (chez l'auteur, 49, rue de l'Aqueduc, Saint-Gilles). 5 »
- B^{on} J. DE CHESTRET DE HANEFFE. *Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances (Bouillon, Looz), depuis leurs annexions*. Deux parties. Bruxelles, Hayez, 1890, in-4°, 466 pages, 54 planches et une carte. Fr. 25 »
- LE MÊME. *Supplément*. Liège, 1900, in-4°, 27 pp. et 2 pl. Fr. 5 »
- LE MÊME. *Histoire de la maison de la Marck et des Clèves de la seconde race*. Liège, 1898, gr. in-4°, pap. royal, XXIV et 375 pages, 8 phototypies et 2 planches de sceaux. Fr. 20 »
(Cormaux, libraire, rue Vinave-d'Ile, à Liège, et librairie numismatique C. Dupriez, 69, avenue de Longchamps, à Bruxelles.)
- D^r J. SIMONIS. *L'Art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du XVI^e siècle*. Bruxelles, 1900, in-4°, 144 p., VI planches Fr. 15 »
- *Nouvelles contributions à l'étude de son histoire (seconde moitié du XVI^e siècle)*. Bruxelles, 1904, in-4°, 250 p., XXVII pl. (Librairie Dupriez, 69, avenue de Longchamps, à Bruxelles). Fr. 50 »

**EN VENTE AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ, AU PALAIS DES ACADÉMIES,
BRUXELLES.**

(S'ADRESSER A M. V. TOURNEUR.)

- I. *Revue belge de Numismatique*, le volume. Fr. 12 »
- II. Table des douze premiers volumes et table des douze volumes suivants de la *Revue*. Chaque table. Fr. 5 »
Table des volumes 25 à 56. Fr. 8 »
- III. *Souvenirs numismatiques du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique*, in-4°, x planches. Fr. 4 »
- IV. *Congrès international de numismatique de 1891*, gros volume in-8°, de 687 pages avec nombreuses planches et vignettes 25 »
- V. *Congrès international de numismatique et d'art de la médaille contemporaine*, de 1910, gros volume in-8° d'environ 1000 pages avec 57 planches et nombreuses vignettes. 55 »
- VI. *Catalogue de la bibliothèque de la Société*. Bruxelles, 1885. 4 50

Tous ces volumes ont été édités par la Société royale de Numismatique.

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

Publiée sous les auspices de la Société royale de Numismatique.

Directeurs : MM. le Vte B. de Jonghe, A. de Witte
et Fréd. Alvin.

1911. — SOIXANTE-SEPTIÈME ANNÉE.

Quatrième livraison.

AVEC LES PL. X A XII.



Bruxelles

J. GOEMAERE, IMP. DU ROI, ÉDIT.,

21, rue de la Limite.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES

I. Triens mérovingiens d'ateliers incertains, par M. FRÉD. ALVIN	341
II. L'atelier monétaire de Bruges sous le règne de la maison d'Autriche, 1709 1754, par M. V. TOURNEUR	347
III. Les jetons de l'administration du canal de Bruxelles aux XVI ^e et XVII ^e siècles, par M. le commandant J. DUGNIOLLE (<i>suite et fin</i>)	361
IV. Jetons de la ville de Bruges, par M. ALBERT VISART DE BOCARMÉ	375
V. Une médaille chinoise, par M. le Jhr. BEELAERTS DE BLOKLAND	397
VI. Quelques sceaux matrices de ma collection (2 ^e article), par M. ALPH. DE WITTE.	400

NÉCROLOGIE.

Théodore Kirsch, par M. A. VISART DE BOCARMÉ	407
Le chevalier Charles von Ernst, par M. A. DE WITTE.	407

MÉLANGES.

HENRY NOCQ. <i>Les Duvivier</i> . Compte rendu par M. A. de Witte. — Les nouvelles monnaies des Pays-Bas, par M. V. TOURNEUR. — La numismatique et la médaille d'art à l'Exposition de Charleroi, par M. A. DE WITTE. — La plaquette des Coquelin, par M. F. ALVIN. — La plaquette du D ^r Jean Garel, par M. F. ALVIN. — DON de M ^{me} Veuve Lalanne au Musée de Bordeaux, communiqué par M. A. de Witte. — MEMMO CAGIATI. <i>Le monete del reame delle Due Sicilie da Carlo I d'Angiò a Vittorio Emmanuele II</i> , compte rendu par M. V. Tourneur. — Trouvaille de monnaies à Bruxelles, note par M. A. de Witte. — M. Vernon nommé membre associé de l'Académie royale de Belgique, par M. F. ALVIN. — La gravure en médaille en France, par M. A. de Witte. — D ^r HANS FRITZE. <i>Die Münzen von Pergamon</i> , compte rendu par M. V. Tourneur. — Acquisition de médailles de G. Devreese par le musée de Barcelone, note par M. A. de Witte. — Les expositions de médailles en Belgique, par M. V. Tourneur. — Création d'une section littéraire de la commission royale des échanges internationaux, note par M. A. de Witte. — Médaille Babelon, par M. V. TOURNEUR. — <i>Le trésorier Gui Guilbaut</i> , par M. HULIN, note par M. A. de Witte. — Vente des médailles et monnaies de la collection du baron A. von Lanna, de Prague, compte rendu par M. F. Alvin. — La médaille des exposants français de l'exposition universelle de Bruxelles, note par M. A. de Witte. — Une nouvelle revue italienne, annonce par M. V. Tourneur. — Dixième anniversaire de la Société hongroise de numismatique, par M. A. de Witte. — Les deniers carolingiens du Cabinet des médailles de Berlin, par M. V. Tourneur. — Supplément au volume de M. E. RENART, communiqué	409
---	-----

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE. — Extraits des procès-verbaux :	
Assemblée générale du 2 juillet 1911, tenue à l'Hôtel de la Paix, à Lille	442
Liste des membres de la Société royale de numismatique au 1 ^{er} octobre 1911	447
Liste des ouvrages reçus pendant le 3 ^e trimestre 1911	459
Cabinet numismatique	462
Table des matières	463
Table des planches	468

AVIS.

La *Revue belge de Numismatique et de sigillographie* paraît par livraisons, au commencement de chaque trimestre, de manière à former, annuellement, un volume d'au moins 400 pages, illustré de nombreuses planches et vignettes.

Le prix de l'abonnement, payable d'avance, chez le trésorier de la Société, M. DE ROISSART, 12, avenue de la Couronne, Ixelles, est de 12 francs pour la Belgique et de 15 francs pour l'étranger.

Si le trésorier est forcé, à défaut de paiement par anticipation, d'envoyer une quittance au domicile des souscripteurs, les abonnements seront augmentés de 50 centimes pour la Belgique et de 1 franc pour l'étranger.

Les personnes qui cessent leur abonnement sont priées d'en prévenir le trésorier six mois d'avance.

LA REVUE paraissant régulièrement au commencement de chaque trimestre, MM. les abonnés qui ne la reçoivent pas à l'époque indiquée, ne doivent attribuer le retard survenu qu'aux intermédiaires qu'ils emploient. Aussi sont-ils instamment priés de s'inscrire directement chez le trésorier.

Il ne sera pas tenu compte des réclamations faites plus de trois mois après la publication des livraisons.

Les lettres, manuscrits, paquets, etc. relatifs à la *Revue* doivent être adressés *franco*, à Bruxelles, à l'un des directeurs : M. le vicomte B. DE JONGHE, rue du Trône, 60; M. A. DE WITTE, rue du Trône, 55; M. FRÉD. ALVIN, avenue Beau-Séjour, 27, Uccle.

Les auteurs des *mémoires* insérés dans la *Revue* recevront gratuitement 50 exemplaires, tirés à part, sans couverture ni titre imprimés. Ils ont la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, à leurs frais, en s'adressant directement à l'imprimeur. Les notices insérées dans les *mélanges* ne donnent pas droit à des tirés à part.

La direction de la *Revue* laisse la plus grande liberté aux auteurs des articles, mais elle leur laisse aussi la responsabilité de leurs appréciations.

* * *

MM. les membres effectifs, honoraires, associés et correspondants de la Société royale de Numismatique sont priés de faire connaître au Secrétaire leur changement de résidence éventuel.

OUVRAGES DE NUMISMATIQUE ET DE SPHRAGISTIQUE.

- FRANCESCO ED ERCOLE GNECCHI. *Le Monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II* (58 planches.) Milano, Dumolard frères, 1884. L. 60 "
- J. SVORONOS. *Numismatique de la Crète ancienne*. Chez l'auteur, 5^a, rue Maria, Athènes. Première partie. Fr. 60
- DE PONTON D'AMÉCOURT (baron R.). *Monnaies au type chinonais*. Paris, 1895, gr. in-8^o, 157 pp. et 150 vign. Chez l'auteur, à Saint-Calais (Sarthe). Fr. 6 "

- LALOIRE (Éd.). *Souvenirs numismatiques des fêtes jubilaires de 1903*, in-4°, 68 p., X planches (chez van Oest, rue du Musée, Bruxelles) Fr. 5 »
- CUMONT (GEORGES). *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge*. Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VII et 474 pages. Fr. 10 »
- LE MÊME. *Les Monnaies des États-Belgiques-Unis. Révolution brabançonne (1789-1790)*. Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VIII et 57 pages, avec un portrait et 2 planches (chez l'auteur, 19, rue de l'Aqueduc, Saint-Gilles). 5 »
- B^{on} J. DE CHESTRET DE HANEFFE. *Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances (Bonillon, Looz), depuis leurs annexions*. Deux parties. Bruxelles, Hayez, 1890, in-4°, 466 pages, 54 planches et une carte. Fr. 25 »
- LE MÊME. *Supplément*. Liège, 1900, in-4°, 27 pp. et 2 pl. Fr. 5 »
- LE MÊME. *Histoire de la maison de la Marck et des Clèves de la seconde race*. Liège, 1898, gr. in-4°, pap. royal, XXIV et 375 pages, 8 phototypies et 2 planches de sceaux. Fr. 20 »
(Cormaux, libraire, rue Vinave-d'Ile, à Liège, et librairie numismatique C. Dupriez, 69, avenue de Longchamps, à Bruxelles.)
- D^r J. SIMONIS. *L'Art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du XVI^e siècle*. Bruxelles, 1900, in-4°, 144 p., VI planches Fr. 15 »
- *Nouvelles contributions à l'étude de son histoire (seconde moitié du XVI^e siècle)*. Bruxelles, 1904, in-4°, 250 p., XXVII pl. (Librairie Dupriez, 69, avenue de Longchamps, à Bruxelles). Fr. 50 »

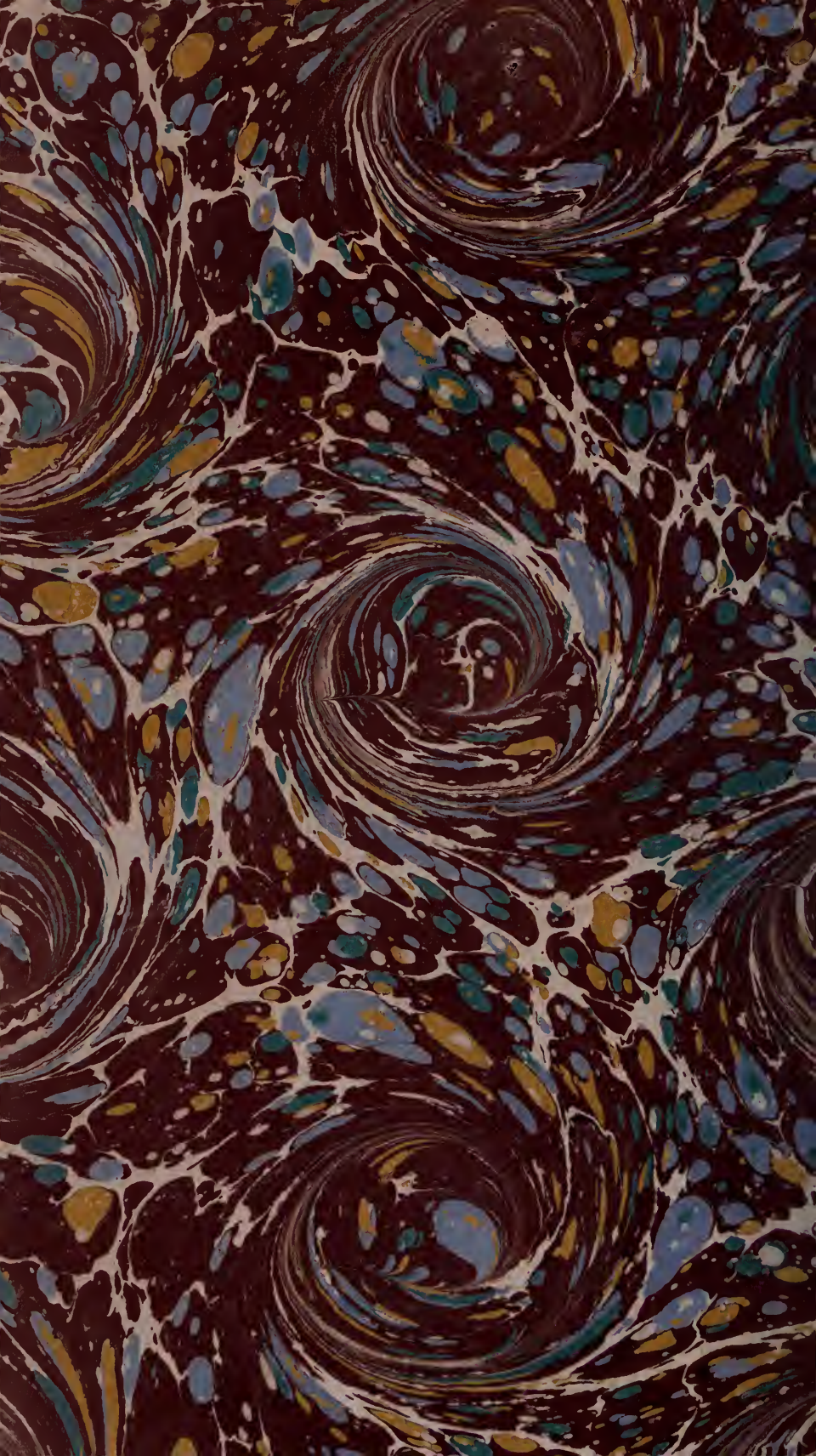
EN VENTE AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ, AU PALAIS DES ACADÉMIES, BRUXELLES.

(S'ADRESSER A M. V. TOURNEUR.)

- I. *Revue belge de Numismatique*, le volume. Fr. 12 »
- II. Table des douze premiers volumes et table des douze volumes suivants de la *Revue*. Chaque table. Fr. 5 »
Table des volumes 25 à 56. Fr. 8 »
- III. *Souvenirs numismatiques du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique*, in-4°, x planches. Fr. 4 »
- IV. *Congrès international de numismatique de 1891*, gros volume in-8°, de 687 pages avec nombreuses planches et vignettes 25 »
- V. *Congrès international de numismatique et d'art de la médaille contemporaine*, de 1910, gros volume in-8° d'environ 1000 pages avec 57 planches et nombreuses vignettes. 55 »
- VI. *Catologue de la bibliothèque de la Société*. Bruxelles, 1885. 1 50
- Tous ces volumes ont été édités par la Société royale de Numismatique.







CJ
3
R4
t.67

Revue belge de numismatique
et de sigillographie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

